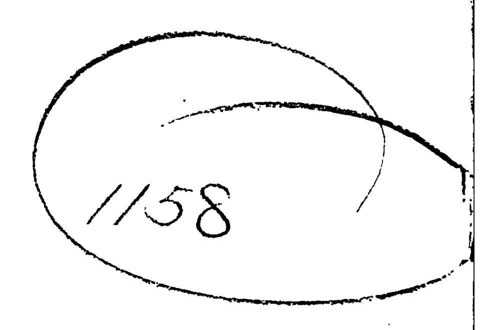



1158



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

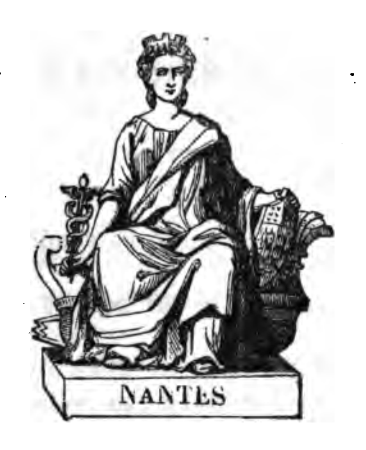
DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

HUITIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

18.e VOLUME DE LA 1.re SÉRIE.



IMPRIMERIE DE M.me VEUVE CAMILLE MELLINET,
Imprimeur de la Société Académique.

1847.



103.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 6 janvier 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. Renoul prononce l'éloge de M. Guillet, que la Société vient de perdre :

« MESSIEURS,

» La mort nous a ravi un de nos membres ; et c'est un devoir pour celui qui a l'honneur de vous représenter, de

donner en votre nom une marque de souvenir au collègue qui nous devança dans la vie, qui appartint à notre Société en quelque sorte dès son origine, et y laissa des traces de son zèle, de sa science et de son dévouement.

» M. Guillet, Mathurin, naquit à Rennes le 28 février 1766, et fut homme de lettres, professeur et employé dans diverses administrations publiques, tant à Rennes qu'à Nantes.

» Dès 1807, il obtint le titre de membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts du département de la Loire-Inférieure.

» En 1813, il était agrégé, professeur au Lycée de Nantes, et chargé d'une classe d'humanités. Plus tard, en 1815, il y professa la rhétorique par intérim. C'est de ce dernier emploi qu'il passa à celui de bibliothécaire de notre Bibliothèque publique, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1837, époque à laquelle il demanda et obtint sa retraite, après avoir ainsi complété 37 ans de bons et honorables services.

» La Société Royale Académique le compta toujours parmi ses membres les plus actifs et les plus éclairés. Il en fut le Secrétaire général en 1831; et, dans beaucoup de circonstances, il lui fit des communications pleines d'intérêt, et qui sont déposées dans nos archives.

» Tous les travaux littéraires de M. Guillet ne nous sont pas connus. Nous savons, toutefois, qu'il existe de lui :

» 1.° Un Cours complet de littérature latine, ouvrage manuscrit de 345 pages;

» 2.° Un Essai sur la Géographie, la Cosmographie, destiné aux élèves particuliers qui lui étaient confiés.

» 3.° Mémoire d'une Madeleine, ou Histoire de Louise Meldenry, traduite de l'anglais de D'Herpytielly, style épistolaire ;

» 4.° Une traduction italienne intitulée : La Veuve malade ;

» 5.° Une autre traduction anglaise, sous le titre : Richard Marwill, nouvelle.

» M. Guillet était d'un caractère doux et plein d'aménité. Son esprit était très-cultivé, et ses rapports tout à fait attachants. Dans toutes ses fonctions il sut concilier les devoirs qui lui étaient imposés avec une obligeance sans bornes à l'égard de ceux qui se trouvaient dans le cas d'y avoir recours.

» M. Guillet est, du reste, mort sans autre fortune que les faibles ressources de sa pension de retraite. L'état délabré de sa santé l'avait contraint de se séquestrer du monde depuis 5 ou 6 ans.

» Enfin, Messieurs, notre collègue est décédé à Chantenay le 26 novembre dernier, laissant après lui le souvenir d'un homme de bien, d'un cœur bon et obligeant, d'une intelligence éclairée. Conservons, Messieurs, ce souvenir; honorable héritage de celui qui, dévoué à la science, dévoué à son pays, appartint à notre Société pendant près de 40 années. »

La Société a reçu différents ouvrages ; entre autres : des Études chimiques sur les Cours d'Eau du département, par MM. Moride et Bobierre ; et un Compte rendu de l'Histoire des Peuples bretons, de M. de Courson, par M. Grégoire.

Présentation faite par M. Bertrand-Geslin (baron), président de la Société Linnéenne, pour former une 4.e Section, dite des Sciences naturelles.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité central.

Sur le rapport de M. Mahot, M. Martin, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Colmar, est admis comme membre correspondant.

Sur le rapport de M. Lechalas, M. Wolski, ingénieur, attaché à l'administration des mines, est admis comme membre résidant.

M. Simon, au nom de M. de Sainte-Hermine, membre correspondant, lit une Notice sur l'île Dieu.

M. le baron de Wismes donne ensuite lecture d'une Notice sur le château de Maulevrier.

Séance du 3 *février*.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président fait connaître les divers ouvrages qui, pendant le mois de janvier, ont été offerts à la Société.

M. le Président fait connaître la constitution du bureau de la Section des Lettres et de la Section de Médecine.

Sur le dépôt, fait par M. Lequerré, du rapport de M. Barré sur la proposition de M. Guépin relative à la syphilis, la lecture des conclusions de ce rapport est renvoyée à la séance mensuelle de mars.

Sur le rapport de M. Gély, la Société décide ensuite qu'il sera formé dans son sein une 4.e Section, sous le nom de Section des Sciences naturelles.

Sur le même rapport, sont admis comme membres résidants, par un seul et même scrutin : MM. Augé de Lassus; Bignon, avocat; de Boissy; baron G.el de la Tour du Pin Chambly; Delalande (l'abbé); Ch. de Tollenarre; L.-H. Ducoudray-Bourgault; L. Impost; E. Pradal; A. Thomas.

Sur le même rapport, la Société vote quelques légères modifications à son Règlement, par suite de la formation d'une 4.e Section.

VOIE ROMAINE

DE BLAIN A RENNES,

PAR M. BIZEUL.

Cette voie sortait de Blain par la rue de l'Ormaie et le chemin du Gavre, qu'elle suivait pendant une centaine de mètres, puis entrait dans une pièce de terre nommée les *Grandes-Vignes*, à l'est du même chemin, continuant de le suivre bord à bord, et conservant, malgré la culture, une convexité assez apparente. C'est ainsi qu'elle gravissait le coteau, et arrivait à un moulin fort ancien, qui a été construit sur la voie, et nommé le *grand moulin de Gallais*. De ce moulin jusqu'à un autre récemment bâti, et nommé le *moulin Maillard*, la voie continue la parallèle, à l'est, avec le chemin du Gavre, sans le toucher précisément, mais aussi sans s'en éloigner beaucoup. On en retrouve les vestiges fort apparents dans toutes les pièces à l'est du chemin, sous la forme d'un gros sillon d'une vingtaine de pieds de largeur et d'un mètre d'épaisseur, sillon

que n'a pu faire disparaître une culture variée et continuelle. C'est l'*agger* de la voie ; il est formé à sa base de grosses pierres dont la majeure partie est une sorte de poudingue composé de cailloux roulés de quartz réunis par un gluten ferrugineux, commun dans le pays et connu sous le nom de *renard*. Cette couche de pierre est recouverte d'une argile à briques fortement conroyée et posée à un pied d'épaisseur ; enfin, sur cette argile est une autre couche de cailloux roulés de quartz, dont on trouve d'immenses dépôts dans le voisinage. Cette couche, qui formait la croûte supérieure de la voie, a perdu beaucoup de son épaisseur ; mais on peut juger, par quelques parties le mieux conservées, que cette épaisseur n'était pas moindre d'un pied à quinze pouces.

Avant d'arriver au moulin Maillard, la voie disparaît au passage d'un petit ruisseau nommé de l'*Emion* ; mais, en remontant le coteau, elle reprend toute sa beauté. Dans un acte de vente du 23 février 1751, elle sert de débornement à un morceau de landé vague, situé sur ce coteau, nommé *Haute-Rive*, et est désignée sous le nom de *vieille chaussée conduisant du château de Blain au Gavre*. Elle est, dans cette partie, tellement empierrée, que, quoique enclavée dans diverses pièces nouvellement défrichées, les laboureurs ont dû renoncer à l'entamer, dans la crainte de briser leurs charrues.

Le moulin Maillard est situé dans la commune de Vay, à peu près au point séparatif de cette commune et de celles de Blain et du Gavre. A ce point, la voie commence à servir de ligne délimitative entre le Gavre et Vay, et cela jusqu'au village de l'Angléchais, que nous trouverons bientôt

en arrivant au Gavre. A ce même point, elle se confond avec le chemin actuel de Blain au Gavre, dans lequel, malgré une ruine presque complète, on en retrouve encore quelques fragments. Elle passe au pied du vieux moulin du Gavre, qu'elle laisse à l'ouest, et bientôt elle disparaît dans un chemin rompu et creusé; et c'est à grand'peine si un œil exercé peut, sous la haie occidentale de ce chemin et au bord des pièces de terre adjacentes, en reconnaître quelques débris. C'est ainsi qu'elle traverse le village de l'Angléchais, et arrive à la longue chaussée qui, tout à la fois, servait à former un étang autour du château du Gavre, et à livrer un passage, commandé par ce château, pour se rendre à la *ville et franchise* du même nom.

Quoique je n'aie trouvé au Gavre rien qui rappelle l'occupation romaine, si ce n'est le passage de la voie que je décris, je ne puis m'empêcher de dire un mot de ce château et de cette *ville et franchise*, qui, jusqu'à la fin du XV.e siècle, ont reçu quelque relief des personnages illustres entre les mains desquels est successivement passée cette seigneurie.

Une immense forêt, qui s'étendait depuis Nozay jusque près de Redon, couvrait autrefois la chaîne de collines qui sépare les eaux de l'Isar et du Don. La forêt royale du Gavre en est un reste. La plus ancienne mention qui en ait été faite, se trouve dans le titre de fondation de l'abbaye de Buzay, vers 1140, par le duc Conan III. Après avoir donné aux moines une partie de forêt, dans le pays de Retz, laquelle s'étendait depuis Paulx (*Spauldo*) jusqu'au Port-Saint-Père; le duc ajoute : *Largitus sum etiam de sylvâ quæ* GAVRUM *nominatur quantùm eis opus fuerit.*

Dans une déclaration de Jean II datée *du vendredi davant la Pentecouste l'an de grace mil dous cens quatre-vingt-seize* (1296), faite en faveur des habitants du Gavre, ce prince nous apprend que ce fut le comte Pierre de Dreux, dit Mauclerc, son aïeul, qui fonda la *ville du Gavre*; et comme ce titre ne se trouve en aucune de nos collections de chartes, je crois à propos d'en extraire ce qui concerne cette fondation, particularité historique qu'on chercherait vainement ailleurs. « A tous ceulx qui ces » présentes lettres voiront et orront, Jehan, duc de Bre» taigne, conte de Richemont, salut en nostre Seigneur : » Sachent tous que comme noz hommes demourans en nos» tre ville dou Gavre, disent eulx avoir aulcuns usaiges en » nostre forest dou Gavre, par les donations que le conte » Pierre, nostre ayeul, fist, comme ils disent, *quant il* » *fonda la dicte ville dou Gavre*, et iceulx noz hommes, » de leur bonne volente, se soient delaissez du tout en » tout desdictz usaiges, et en avoient quitté à tous jours » mez nous et noz hoirs et successeurs, sans jamez rede» mander en iceulx usaiges, nous, en recompensation » de ce, avons delaissé esdictz noz hommes et a leurs » successeurs, qui demourent et demoureront en nostre » dicte ville dou Gavre, les choses qui suivent, c'est à savoir » toutes les terres novelles sises entre le pont *d'In* (ou » d'Iff) d'une part, et le *chemin qui va a Fougeray* d'au» tre part; desquelles terres iceulx hommes souloient payer » cens chascun an a la Toussainctz, a tenir et avoir les ter» res a tous jours mez, lesdictz hommes et leurs suc» cesseurs, demourans en nostre dicte ville dou Gavre, » comme leurs propres héritaiges. — Item, un breil de

» boys que l'on appelle les *Arpentz*, comme il se divise
» d'un sentier qui va du pont d'*In* droict au *Gué Sac*,
» et une lande davant le Chesne de la Messe, jusqu'au
» grand fousssé qui va vers Mezpras et jusqu'a la terre
» Guillaume de la Grée..... Lesquelx terre, lande et breil
» desus dictz lesdictz hommes et leurs successeurs, qui
» demourent et demoureront en nostre dicte ville du Ga-
» vre, tiendront et auront a tous jours mez, en la ma-
» niere qui est dicte par avant, franchement et quitte,
» sans en payer de cens ne aultre redevance ou servitude,
» et est a savoir que nous octroyons a tous noz hommes
» qui demourent et demoureront en nostre dicte ville dou
» Gavre, qu'ilz seront quittes et francz a tous jours mez,
» de tailles et chevaulchées, et de toutes coustumes et
» exactions, par toute nostre terre, en telle maniere que
» chascun d'eulx rendra a nous et a noz hoirs, pour sa
» maison qu'il aura en la dicte ville dou Gavre, chascun
» an, a la decollation sainct Jehan-Baptiste, cinq souldz
» de monnoie courante de cens pour la place et terres,
» et s'ilz en avoient plus ou moins, ilz en paeront la va-
» leur, selon la quantité de la place qu'ilz tiendront. —
» Item, leur octroyons a noz dictz hommes que nul d'i-
» ceulx ne ira a nostre ost jusqu'a l'arriere ban, etc. »

L'acte de la fondation rappelée ci-dessus n'a pas été conservé, mais on peut croire qu'il était conçu dans les mêmes termes que celui de la fondation de Saint-Aubin du Cormier, due au même duc Pierre de Dreux, daté de 1225 (V. *Hist. de Bret.*, *D. Mor.*, pr. 1. 854). C'était, comme au Gavre, un château bâti dans une forêt, et autour duquel on voulait, par des privilèges, attirer de nom-

breux habitants. Voici quelques dispositions de cette dernière charte, qui se retrouvent presque mot à mot dans celle de Jean II. « Omnibus hominibus manentibus apud » S. Albinum, quoddam castrum novum situm in foresta » nostra Rhedonensi concedimus, et hac presenti carta » nostra confirmamus quod ipsi omnem libertatem ha- » beant, et quod ipsi de tallia et cavalchis et omni con- » suetudine et exactione liberi sint et immunes, in hunc » modum quod unus quisque qui in loco prænominato » manserit, nobis et heredibus nostris annuatim, in na- » tali Domini, V solidos usualis monetæ pro mansione » suâ reddere teneatur censuales, excepto tamen hoc quod » quoties cumque nobis necesse fuerit, nobiscum ibunt » in exercitu nostro. Concedimus etiam dictis hominibus » quod in tota foresta nostra Rhedonensi, extra brolia, » communem pasturam habeant et licentiam et nemus » mortuum, etc. »

Ce fut donc au commencement du XIII.e siècle que le château du Gavre fut bâti par Pierre de Dreux. C'était un grand corps de logis de 234 pieds de long du midi au nord, armé de six tours, placées symétriquement aux quatre coins et au milieu, avec pont-levis au bout du midi et à celui du nord.

Déjà ruiné et ne conservant plus que des murailles sans charpente, lors de la réformation du domaine du roi, en 1678, ce château a, depuis lors, été exploité comme une carrière, tellement et si bien qu'il n'en reste plus aujourd'hui que d'informes amas de sable de démolition qu'on aperçoit sur la gauche, en arrivant à la longue chaussée qui conduit du village de l'Angleschais à la ville du Gavre,

Cette chaussée, qui, avant la construction du château du Gavre, était destinée à faire franchir à la voie romaine le ruisseau marécageux sortant de la forêt, dut être exhaussée pour former l'étang qui entourait le château et lui servait de défense; car il est à remarquer que cette forteresse était située dans le marais même, à un jet de pierre de la chaussée, qui en suivait parallèlement les murailles.

La *ville* (1) du Gavre est une bourgade dont les maisons sont placées de chaque côté d'une rue large et assez longue, dans laquelle il est difficile de reconnaître la voie. C'était cependant sa véritable direction; et en la suivant, au sortir de la ville, près de la maison de la *Chaussée*, nous allons en retrouver les vestiges les plus certains.

Je m'écarterais de mon sujet en m'étendant davantage sur l'histoire du Gavre. Ce sera l'objet d'un travail particulier. Je rappellerai seulement que cette terre, ayant toujours appartenu aux ducs de Bretagne, fut donnée par Jean IV, après la bataille d'Auray, au capitaine anglais, Jean Chandos, qui avait si puissamment contribué au gain de cette bataille. Olivier de Clisson, qui y avait perdu un œil, en combattant pour le même prince, croyait avoir d'autant plus de droits à cette riche récompense, qu'il possédait la terre de Blain, à une lieue du Gavre, et que celle-ci lui convenait beaucoup. *Je donne au diable*, s'écria-t-il devant le duc, *si jà Anglais sera mon voisin;*

(1) Les habitants se servent constamment du mot *ville* quand ils parlent du Gavre.

puis il alla brûler le château, et finit par s'emparer de la terre. Elle revint au duc Jean V, après la mort du connétable, et fut donnée à Arthur de Richemont en 1422. Cet autre illustre connétable, qui devint duc de Bretagne après la mort de tous les fils de Jean V, demeura plusieurs années au Gavre, fit réparer le château et construire les chaussées de plusieurs autres étangs qui entouraient, pour ainsi dire, la bourgade du Gavre. Au moyen de ces étangs et d'une coupure large et profonde nommée la *Douve*, située à l'ouest et au bout de la *rue Basse*, on ne pouvait entrer dans la *ville* que par trois endroits. On serait, d'après cela, tenté de croire que le Gavre et son château devraient remonter bien au-delà du XIII.e siècle, et que cette position fortifiée aurait quelque rapport avec la voie romaine qui la traverse. Mais un examen très-attentif des lieux et l'absence absolue de tout débris romain, dans cette localité, m'ont convaincu du contraire.

A la sortie du Gavre, et près d'un ancien manoir nommé la *Chaussée*, on trouve, comme je viens de le dire, les vestiges les plus apparents de la voie; c'est-à-dire, une épaisse stratification de cailloux roulés de quartz, formant un *agger* encore convexe. Ces vestiges se font remarquer et suivre aisément, puisqu'ils servent encore de chemin public, qui est le *chemin de Fougeray* mentionné dans la charte de Jean II, depuis un petit ruisseau dont le passage entre le Gavre et la maison de la *Chaussée* porte le nom de *Pont au Prince*, jusque au-delà du village des Rottis. A l'est et près de ce village, la voie, en descendant vers le ruisseau sortant de l'étang de Clegreuc, est, dans une longueur de plus de 300 mètres, de la plus parfaite con-

servation. Elle a 24 mètres de largeur entre ses deux contre-fossés ou berges, qui en ont eux-mêmes 3 sur 1 d'élévation.

Au village des Rottis, on remarque, sur le bord occidental de la voie, une toute petite chapelle de la plus simple architecture. Reconstruite probablement bien des fois, cette pieuse fondation doit, quant à son emplacement, remonter à une assez haute antiquité.

Après avoir traversé le ruisseau, la voie passe à quelques cents mètres à l'est des villages des haut et bas Luc, se dirigeant toujours au nord et laissant le bourg de Vay à 3|4 de lieue à l'est. On ne la retrouve en cet endroit que dans un méchant petit chemin, très-étroit et très-dégradé, nommé le chemin de *Poïbel*. Le fond de ce chemin est assez solide en beaucoup de parties, parce qu'il a été établi sur l'agger même de la voie, dont on reconnait facilement deux beaux fragments. Le dernier se prolonge dans un pré à l'ouest du chemin actuel, puis passe dans un champ et dans une pâture qui joint la vaste lande du haut Luc. En entrant sur cette lande, par le chemin de Poybel, vous avez quitté la voie; mais, à quelques mètres à l'ouest, vous l'apercevez qui sort de cette pâture, coupe le chemin vicinal du haut Luc à Vay, et gravit le coteau au travers de broussailles nommées le bois du Tarot.

Elle arrive bientôt au coin oriental et méridional de la forêt du Gavre, dans laquelle elle entre, mais en suivant son bord oriental, dont le fossé a été établi sur le contre-fossé de la voie, qui se laisse apercevoir et distinguer facilement dans tous les endroits que le fourré du bois ne

recouvre pas entièrement. C'est ainsi qu'elle atteint le bout septentrional de la forêt, après un percours de plus de deux kilomètres.

Un peu avant de sortir de la forêt, la voie, continuant sa direction nord, ne suit plus le fossé de la forêt, qui incline à l'est; et, à 40 mètres vers l'ouest du coin oriental et septentrional de cette forêt, on retrouve la voie parfaitement marquée sur la lande de l'*Épine des Haies*, dont le village s'aperçoit à 2 ou 300 mètres à l'ouest; là encore elle a ses contre-fossés, et sa largeur de 24 mètres entre eux.

Nous avons vu que depuis le moulin Maillard jusqu'au village de l'Angleschais, la voie sert de limite aux paroisses du Gavre et de Vay. Ce débornément est interrompu près du château et dans la ville du Gavre, parce que, apparemment, le fondateur, Pierre de Dreux, aura voulu arrondir sa ville et aura pris sur la paroisse de Vay; mais la limite déterminée par la voie reprend, entre Vay et le Gavre, dès le *Pont au Prince* et la maison de la *Chaussée*, et ne cesse plus qu'au coin de forêt où nous sommes parvenus. Ce coin, connu sous le nom de l'*Homme-mort*, à l'occasion peut-être d'un meurtre qui y aura été commis, l'est aussi sous celui des *Quatre Contrées*, parce que quatre paroisses s'y joignent, savoir: le Gavre, Vay, Guémené-Penfao et Marsac. Deux très-petites bornes, placées au coin formé par les fossés de la forêt, indiquent seules le point conjonctif, qui, ne se trouvant plus sur la voie, a été évidemment déplacé. Il est à croire que ce point était autrefois marqué par une colonne milliaire; mais elle a disparu et il n'en est resté aucun souvenir. Le

n'y ai pas même aperçu une croix, signe ordinaire d'une délimitation qu'on veut faire respecter et conserver pendant des siècles, et qui, en beaucoup de lieux, a remplacé les bornes itinéraires des Romains.

A un quart de lieue à l'ouest, est le village de la *Motte*, dont le nom indique presque toujours un tumulus, et souvent un camp.

Nous sommes arrivés au point culminant qui sépare les eaux des rivières du Don et de l'Isar. Après sa sortie de la forêt du Gavre, la voie traverse un petit ruisseau et gravit une côte assez rapide, du haut de laquelle la vue s'étend sur tout le vallon de Blain et sur un immense horizon. C'est là que les officiers d'état-major ont établi un observatoire pour l'exécution de la nouvelle carte de France. La voie y est encore parfaitement conservée, ainsi que dans la vaste lande qui s'étend entre les villages de Dastres en Guémené-Penfao, et la Bourdais en Marsac. Elle sert encore ici de limite entre ces deux communes jusqu'à la rivière du Don. A peu de distance au nord d'une simple croix d'ardoise, placée au milieu de la lande, la voie commence à descendre, et s'enfonce bientôt, par une pente très-rapide, dans le profond vallon où le village du Tahun, écrit *Tertre-ahun* par Cassini, est, pour ainsi dire, caché sous de nombreux pommiers dont la belle verdure, variée par l'éclat des fleurs de cet arbre si précieux pour la Bretagne, tranche de la manière la plus absolue avec les landes pierreuses qui entourent cette sorte d'oasis. La voie traverse la partie orientale du vallon, en laissant à 300 mètres à l'ouest le village du Tahun, monte le dernier coteau qui reste à franchir pour arriver

au Don, et l'on remarque, à la déclivité du coteau vers cette rivière, une forte échancrure pratiquée dans le schiste ardoisin tabulaire, pour adoucir la pente. Au bas de cette échancrure, il est difficile de reconnaître la voie dans un chemin fortement raviné, et dans des terres cultivées; mais, comme la distance est très-faible pour arriver au passage de *Pont-Veix*, sur la rivière du Don, on peut supposer que la voie s'y rendait en droite ligne.

A un kilomètre à l'ouest, se trouve, pour ainsi dire, perchée sur les rochers d'ardoise les plus pittoresques, la petite et modeste chapelle de Sainte-Anne ou du Lieu-Saint. C'est un but de fréquents pèlerinages et d'une assemblée fort nombreuse le 26 juillet, jour de la fête de la patronne. Elle est placée sur une pointe au pied de laquelle le Don reçoit l'un de ses plus petits affluents, très-profondément encaissé. C'est une très-forte position militaire, qu'il était inutile d'armer de retranchements. J'ai cru pourtant en apercevoir quelques restes, mais je n'ose rien affirmer. Sous ce monticule il existe une chaussée empierrée fort solidement, qui traverse la rivière du Don, et qui présente l'emplacement de deux arches. Cette chaussée se nomme le *Pont*, et elle a donné ce nom à une métairie entre laquelle et celle de la Bodinière, elle aboutit sur la rive droite. Une personne très-au fait de la localité, et dont je respecte infiniment la vaste érudition, M. le président du Porzou, avait cru que la voie passait sur ce pont. La vérification que j'ai faite de la direction des deux bouts de cette voie sur l'une et l'autre rive, m'a prouvé qu'aucun d'eux n'arrive à cet ancien pont.

A peu de distance de la chapelle du Lieu-Saint, sur la

pente d'un coteau très-rapide, est un rocher d'ardoise de 25 à 30 pieds de hauteur, ayant à peu près la forme d'une aiguille ou obélisque. C'est la *Pierre à la Joyance* ou *Jouvence*, et la *Joyance* est une fée qui, suivant la tradition, a fait faire la voie romaine se dirigeant du passage de Pont-Veix vers Chasteaubriant et le Maine, et dont je m'occuperai dans le chapitre suivant.

Ce passage de *Pont-Veix* qui se trouve placé précisément en ligne de la voie, est un barrage en pierre; jeté au travers de la rivière du Don, et qui sert de déversoir au moulin établi sous la rive droite. Il a environ 15 à 18 pieds de largeur, et est fait en forme de chaussée plate, qui offrirait un chemin assez commode, sans les continuelles dégradations occasionnées par les eaux d'hiver. On y passe presque en tout temps à cheval. Mais il serait fort dangereux, pour ne pas dire impossible, qu'une voiture s'y aventurât. Ce barrage est formé d'une énorme quantité de dalles de schiste ardoisin tabulaire, roche dans laquelle le Don s'est creusé un lit profond et angustié. Ces dalles ont été posées de champ, et quoique de nombreuses réparations aient probablement changé la forme de cette chaussée, on ne peut s'empêcher de lui assigner la même antiquité qu'à la voie qui y arrive, et dont elle formait, sans aucun doute, partie intégrante.

Ce nom de *Pont-Veix*, que nous prononçons Pont-*Vée* et que j'écris selon l'ancienne orthographe du pays, suivie par Cassini, a donné lieu à diverses conjectures étymologiques. Les uns y ont trouvé *Pons Veius*, sans pouvoir nous dire le pourquoi de cet adjectif nominal; les autres,

Pons Viæ, le pont de la voie, à laquelle en effet cette chaussée submersible servait de pont. Je n'admets ni l'une ni l'autre de ces explications. Il y a, ce me semble, dans ce nom *Pont-Veix*, quelque chose de bas breton; *veix* où *vé* me paraît avoir quelque analogie avec le mot *gué*, dont le radical, adopté par les latins dans *vadum*, est certainement celtique. Le grand et le petit *vé* du Cotentin me paraissent de la même famille, et j'en conclus, sans rien affirmer toutefois, que *Pont-Veix* signifie le *Pont-Gué*; c'est-à-dire un gué factice, un gué servant de pont. Tout auprès de Pont-Veix, sur la rive droite du Don, se trouve le village de *Coet-Veix*, qu'on a aussi dit être le *bois* (coët) de *la voie*. La finale *veix* doit avoir le même sens que dans *Pont-Veix* : ce serait donc le *bois du gué*.

Un ancien manoir féodal, placé, près du passage, à mi côte et dans une jolie position, a reçu aussi le nom de *Pont-Veix*. Ce serait en vain que sous les belles avenues de chêne de cette habitation on chercherait les vestiges de la voie; et cependant ce doit être là qu'elle se divise en deux branches, l'une prenant le nord-est vers Chasteaubriant et le Maine, de laquelle j'ai déjà dit un mot, et qui fera l'objet du chapitre suivant; l'autre continuant la direction nord, et dont je vais poursuivre la description.

Pour la retrouver, il faut monter le coteau à peu près au nord, laisser tout près et à l'ouest le bois de Coët-Veix, au-delà duquel et à peu près à 400 mètres à l'est du moulin à vent de Pont-Veix, on verra se déployer la voie, parfaitement marquée, tout au travers d'une vaste lande nouvellement partagée, et déjà coupée de nom-

breux fossés. Les géomètres ruraux, qui ont procédé à ce partage, semblent n'avoir pas aperçu ce monument, d'autant plus intéressant qu'il était là de la plus parfaite conservation ; et le résultat de leur travail sera son entière destruction, car leurs lignes, barbarement tracées, ont coupé la voie en tous sens, au lieu de respecter son ancienne destination routière, destination qu'elle avait même conservée jusqu'à nos jours, puisque, quand je l'observai la première fois, elle servait de chemin public de Pont-Veix aux moulins de Chère et à Pierric. C'est ainsi qu'on s'est privé d'un excellent chemin vicinal, pour en tracer, un peu plus à l'est, un nouveau qui deviendra impraticable ou coûtera fort cher à la commune de Conquereuc. Il faut dire cependant que, dans une partie de la voie, on a amené le chemin de Conquereuc à Pierric ; mais, au lieu de l'établir sur la partie convexe la plus solidement empierrée, on l'a tracé sur le bord oriental, à la largeur de 15 pieds et de la manière la plus pitoyable.

Cet embranchement du chemin vicinal avec la vieille voie a lieu au point le plus élevé de la lande. C'est là qu'en me retournant vers Pont-Veix, j'ai pu m'assurer que la direction de la voie ne mène point au vieux pont placé sous la chapelle du Lieu-Saint, et qu'au contraire elle laisse à une assez grande distance à l'ouest le moulin à vent de Pont-Veix, et paraît tendre en droite ligne vers la maison de ce nom, et conséquemment vers le barrage du moulin à eau, dont j'ai parlé ci-dessus, comme faisant partie intégrante de la voie.

Malgré tous les obstacles que présentent les fossés nouveaux et quelques commencements de culture, on peut

encore suivre la voie pied à pied pendant plus de trois quarts de lieue, et reconnaître qu'elle est constamment accompagnée de ses deux contre-fossés, et qu'elle a conservé les dimensions que j'ai rappelées précédemment. Les trop nombreux affouillements, tant en travers que dans la longueur de la chaussée, nous démontrent qu'elle était formée d'un fond d'argile battue d'un à deux pieds d'épaisseur, puis d'une couche de pierres de grès d'inégale grosseur, enfin que la partie supérieure était couverte de cailloux ou gravois de quartz roulés.

C'est dans cette partie qu'on trouve un vieux fossé à très-gros talus, qui se prolonge parallèlement à la voie et à 20 mètres de distance de son rebord occidental dans toute la traverse de la lande, depuis le bois de Coet-Véix jusqu'à 100 mètres avant d'arriver à la route nouvelle de Guémené-Penfao à Derval, et qui là se rejette à l'ouest-ouest-nord, en formant un angle un peu plus ouvert qu'un angle droit. Ce fossé est certainement un ouvrage militaire, et j'ai dit ailleurs (Nouv. édit. du Dict. d'Ogée, art. *Concreuil*) que je pensais que c'était dans la lande où il est tracé que se donna la bataille entre Conan, comte de Rennes, et Foulques-Nerra, comte d'Anjou, en 992, et probablement celle entre le même Conan et Guerech, comte de Nantes, dix ans auparavant. Je crois devoir rappeler ici très-succinctement ce qui donna lieu à ces batailles.

La succession d'Alain Barbetorte était vivement disputée entre Hoël, son fils naturel, et Conan, comte de Rennes, seul héritier direct des anciens princes bretons. On accusa Conan d'avoir fait assassiner Hoël. Guerech,

autre fils naturel d'Alain, succéda à son frère dans ses prétentions, et devint comte de Nantes, d'évêque de cette ville qu'il était déjà. La guerre continua entre lui et Conan. On se rencontra, en 982, dans les landes de Conquereuc; et, quoi qu'en disent les historiens, il y a lieu de croire que l'avantage fut pour Conan, car il courut longtemps après un proverbe qui disait: *C'est comme à la bataille de Conquereuc, où le tors l'a emporté sur le droit.* Or, on sait que Conan était surnommé *le Tors.* La chronique du Mont Saint-Michel vient d'ailleurs à l'appui de cette opinion. Guerech mourut quelque temps après. On accusa encore Conan de l'avoir fait empoisonner. Alain, fils de Guerech, ne lui survécut pas longtemps, et les Nantais, grands ennemis de Conan, et qui ne lui épargnaient pas, comme on le voit, des imputations probablement calomnieuses; choisirent pour leur comte un bâtard de Hoël, nommé Judicaël. Foulques-Nerra, comte d'Anjou, soutint celui-ci, et provoqua, dit-on, Conan à une seconde rencontre dans les landes de Conquereuc, où la même querelle s'était déjà débattue. Ces landes se trouvaient à moitié route entre Rennes et Nantes, et étaient traversées par la voie dont nous nous occupons, et qui réunissait ces deux villes. La bataille se donna le 27 juin 992. Conan y fut vaincu et tué. On a dit qu'il avait usé d'une ruse de guerre en faisant couvrir de branchages un fossé creusé à l'avance, dans lequel la cavalerie de Foulques était venue trébucher. J'ai examiné attentivement les lieux et surtout ce gros fossé dont j'ai parlé. Son talus a 15 pieds de base et 5 de hauteur actuelle. La mare en est creusée à l'ouest en majeure partie. Ailleurs, elle l'a été des deux côtés. S'il

y a quelque chose de vrai dans la ruse rapportée par les chroniques, Conan pourrait bien s'être servi de ce fossé, qui me paraît avoir été construit longtemps avant lui, et pour une bataille bien autrement nombreuse que celle de 992. Car, de penser que dans une lande rase, à sol argileux, on ait pu creuser une douve capable de faire culbuter des chevaux de guerre, et cacher ce travail sous quelques ramées, il n'y a vraiment pas moyen. La couleur d'ocre jaune de cette argile, et l'énorme sillon de déblais, auraient fait connaître la ruse de fort loin. Il aura fallu, au contraire, pour la faire réussir, que Conan, établissant le front de sa ligne parallèlement au talus ancien et à peu de distance, fît creuser une douve de son côté, au pied de ce talus, qui en aura dérobé la vue. On conçoit alors que Foulques, venant vivement à l'attaque, et voulant franchir le talus, sera retombé dans la douve, quand il croyait trouver un terrain droit. Ceci expliquerait comment ce talus a une double douve, et on pourrait croire que c'est dans la partie seulement où cette double douve existe, que se serait donnée la bataille entre Foulques et Conan (1).

Ces deux rencontres dans les landes de Conquereuc viennent encore à l'appui de la remarque, déjà souvent reproduite, que le mouvement des armées, au moyen âge, suivait presque toujours les voies romaines, qui étaient, à cette époque, les seuls chemins militaires.

---

(1) Grégoire de Tours (Hist., l. 3, c. 7) rapporte une ruse de guerre analogue à celle de Conan, employée par les Thuringiens contre l'armée de Thierry qui venait les attaquer. C'étaient des fosses recouvertes de gazon.

Cette lande, qui fut le champ de ces deux batailles assez célèbres dans nos chroniques bretonnes, forme une plaine occupant le point le plus élevé entre les rivières du Don, que nous venons de traverser, et de la Chère, que nous allons bientôt franchir. La voie laisse à moins d'une demi-lieue à l'ouest le bourg de Conquereuc (1), et à plus d'une lieue au nord-est celui de Derval. Elle passe à 500 mètres du bois d'Anguerdel, placé au levant; et on aperçoit dans la même direction les bois d'Aindre, restes d'une grande forêt, qui, de la Vilaine, se prolongeait vers Chasteaubriant, et appartenait aux vieux barons de ce nom.

En quittant la lande dont je viens de parler, la voie coupe à angle droit la route de Guemené à Derval, passe tout près et à l'est des villages des Mortiers, d'Estival, de la Chesnaie et de la Rénière. Elle sert encore ici de chemin public. C'est à peu de distance à l'ouest de ces villages, et entre ceux du Fouay et de Brehain, que se trouve une immense carrière de gravois ou cailloux de quartz roulés, nommée *Coët-Mac*. C'est là qu'a dû être prise l'énorme quantité de cette matière qui a servi à l'empierrement supérieur de la voie; car, depuis le Gavre jusque bien au-delà du point où nous sommes parvenus, nous ne trouvons qu'un sous-sol de schiste ardoisin, et le dépôt de Coët-Mac paraît être le seul de tous ces cantons. Ce nom de *Coët-Mac*, pro-

(1) J'écris *Conquereuc*, en lui conservant sa finale bretonne, et non pas *Conquereul*, *Concreuil*, *Conquereuil*, comme on l'écrit ordinairement. Le Cartulaire de Redon le nomme *Concuruz*; le *Chronicum britannicum*, *Concruz*; la Chronique de Nantes, *Conquereus*.

noncé dans le pays *Coëmâ*, est purement breton, et signifie *Bois-Grand* ou Grand-Bois, comme son inverse *Magouët* ou *Mac-Coüet*. Il existe, au sujet de ce *Couët-Mac*, une tradition qui fait de cette vieille carrière de gravois une ville, qui a été engloutie, et tous les paysans d'alentour ne la connaissent que sous le nom de la *Ville de Goët-Mac*.

A un quart de lieue au-delà du village de la Renière, la voie traverse une longue suite de monticules, qui s'étendent d'orient en occident sur une longueur de plus de 2,000 mètres, mais qui ont une très-petite largeur. Ils sont indiqués sur la carte de Cassini comme une ligne de rochers. Ces monticules sont formés du déblai des carrières d'ardoise de Pierric, bourg que la voie laisse à 12 ou 1500 mètres à l'est, en passant à la hauteur du moulin à vent de Rouxel, placé à son couchant.

De ce point, et en suivant toujours la direction du nord, on commence à descendre vers la rivière de Chère. La voie, toujours bien marquée, sert de chemin public jusqu'à la rencontre d'un chemin rural entre les villages de Coetvaux et de Tremelon. Là, elle entre dans des pâtures closes, en sort dans une petite plaine basse et marécageuse où elle est cependant très-bien conservée, puis se dirige sur le village de Chère, en Pierric, et de là va passer la rivière de Chère vers le moulin placé sous le village de la Hagoüais, qu'il ne faut pas confondre avec les moulins de Chère, situés sur la même rivière, à 4 ou 500 mètres plus haut.

Assez près de ces moulins, sur la rive gauche de la Chère, et à l'endroit où cette rivière reçoit l'un de ses affluents qui passe sous le bourg de Pierric, est un village dont le nom est écrit *Quatre* sur le carte de Cassini, mais qu'on

prononce *Câtres* dans le pays, et qu'on devrait conséquemment écrire *Castres*. Ce nom me paraît indiquer, en cet endroit, un camp romain, *Castrum*. Je regrette de n'avoir pu m'en assurer quand je suis passé aux moulins de Chère ; et cela avec d'autant plus de raison, que ma conjecture semble justifiée par M. Maillet, bibliothécaire de Rennes, qui a vu, dans ce voisinage, un véritable camp, avec fossés et retranchements, dont il n'a pu malheureusement m'indiquer la vraie position.

Avant de passer sur la rive droite de la Chère, je dois faire mention d'un lieu où l'habitation des Romains s'est révélée par la rencontre de quelques médailles, et d'une quantité considérable de tuiles à rebords et de fragments de poteries. C'est l'abbaye de Balac, située sur la rive gauche de la même rivière de Chère, à un peu plus d'une lieue au-dessous du passage de la voie romaine, et marquée sur la carte de Cassini sous le nom de *l'Abouix*, parce que c'est ainsi que, dans le pays, on prononce le mot *Abbaye*. C'est un lieu fort anciennement habité. D. Morice, pr. 1.553, a tiré du Cartulaire de Redon la donation qui en fut faite aux moines de cette abbaye par Olivier, fils de Jarnogon de Pont-Chasteau, en 1126. *Ego Oliverius filius Jarnogoni de Ponte.... dono hodie et firmiter concedo salvatori totius mundi in hac sua Rotbnensi ecclesia, locum qui dicitur Ballac, cum tota integritate sua, sicut ab antecessoribus meis et à me jure hæreditario noscitur possessus.* Cinq ans après, en 1131, le même Olivier donne encore aux moines de Redon la vallée de Brengoen, *vallem quæ dicitur Brengoen* (D. Mor., ib. 565), contiguë à la terre de Ballac; c'est aujourd'hui le village de

Brangoüin, marqué, sur la carte de Cassini, à un quart de lieue à l'ouest de Ballac; enfin, en 1133, le moine Guillaume de Fait ou de Fay et l'ermite Hubert, qui habitaient ensemble la terre de Ballac, se plaignirent à Guégon de Blain (*Guegonus de Blaigne*) de ce que ce lieu, qui, du temps d'Olivier du Pont, était leur propriété, avait été dévasté par les guerres et était devenu le passage continuel et la proie des larrons. Guégon, qui paraît avoir été le seigneur suzerain d'une grande partie du pays nantais joignant la Vilaine, leur donna une seconde fois la même terre de Ballac (D. Mor., *ibid.* 569). Elle a appartenu aux moines de Redon jusqu'en 1790. C'est aujourd'hui une métairie située au bord de la rivière de Chère, et au pied d'un coteau fort élevé et très-pittoresquement parsemé de bocages. La chapelle subsiste encore. C'est une construction du XVI.ᵉ siècle, peu remarquable. Ogée, à l'article *Pierric*, parle de Ballac comme d'une seigneurie et d'un château. Je n'ai rien trouvé, dans les chartes que j'ai extraites ci-dessus, qui tende à justifier de pareilles qualifications. Ballac était tout simplement un prieuré de l'abbaye de Redon.

Reprenant la voie au village de la Hagoüais, je ne puis indiquer d'une manière précise son passage au village de la Bourjouinais, et à l'est de celui de la Bergerie; ce n'est qu'au village de la Roulais et en entrant dans une vaste lande à l'ouest et à une demi-lieue de la petite ville de Fougeray, qu'on retrouve la voie, formant encore une chaussée convexe, quoique ayant perdu en quelques endroits sa couche supérieure de cailloux roulés, et réduite à un fort empierrement de moellons de différentes grosseurs, et tels qu'ils sont sortis de la carrière.

Quoique je n'aie rencontré à Fougeray aucun débris romain, je ne puis passer aussi près de l'ancien château fort qui y existait, sans en dire quelque chose. Son origine se perd dans la nuit des temps, et on pourrait soupçonner avec quelque raison que ce château, devenu la forteresse d'un baron du moyen âge, avait été, dans son principe, établi sur un camp romain. Son voisinage, assez rapproché de la voie, autoriserait cette conjecture. Le Cartulaire de l'abbaye de Redon parle de la paroisse de Fougeray, mais ne dit rien de son château. Dans une charte d'Erispoé, prince de la province de Bretagne, *princeps Britanniæ provinciæ*, par laquelle il donne à Saint-Sauveur de Redon, *duas Randremes, Moi* (Moais) *et Aguliac in plebe quæ vocatur Fulkeriac super fluvium Kaer* (la Chère). Cet acte, rapporté par D. Morice dans le 1.er vol. de *preuv. de l'hist. de Bret.*, p. 294, est rangé sous la date de 851. On voit qu'en 1202, Brient le Bœuf, sire de Nozay, possédait la seigneurie de Fougeray; mais, pour trouver la première mention historique de son château, il faut descendre jusqu'au milieu du XIV.e siècle, époque à laquelle cette place devint le théâtre de l'un des premiers exploits guerriers de Duguesclin. Dans le *Roumant* en vers alexandrins que Cuvelier a composé sur la vie du bon connétable, presque aussitôt après sa mort, c'est-à-dire de 1381 à 1386, le poëte raconte la surprise du château de Fougeray par notre héros, et j'ai remarqué dans ce récit une tradition qui existait alors et d'après laquelle ce château aurait été fondé par le roi Artus.

> ... Ung chastel moult fut fort près de la
> En Bretagne-Gallo, *roy Artus le fonda;*

Fougerai ot à non, ainsin on l'appelle.
Vers 832.e et suiv.

Cette tradition vient encore appuyer ma conjecture sur l'origine romaine que j'attribue aux premiers travaux de fortification et au choix de cet emplacement ; car je pourrais citer de nombreux *châteaux du roi Artus*, qui ne sont autre chose que de véritables camps romains, conservés même dans leur forme primitive.

Je répète, toutefois, que ce n'est qu'une conjecture, car il n'y a rien de romain dans le seul débris qui existe encore du château de Fougeray. C'est une tour fort grosse et fort élevée, qui m'a paru être un édifice du XIII.e siècle, à en juger par l'ogive peu aiguë de ses voûtes et des ornements de ses mâchicoulis. Ses fenêtres, placées sans aucune régularité, sont toutes carrées, et quelques-unes sont surmontées d'arcs de décharge en plein cintre. Cette tour était probablement le donjon du château, car sa porte basse était défendue par un pont-levis à deux flèches dont on voit encore les ouvertures ; ce qui indique que la tour placée sur le grand fossé du château, mais sans issue de ce côté, était garnie à l'intérieur d'un fossé particulier. Au second étage et directement au-dessus de la porte basse, existait une poterne à pont-levis qu'une seule flèche faisait mouvoir, mais dont je ne m'explique pas l'utilité à une pareille élévation. Cette porte et cette poterne sont cintrées. La maçonnerie de la tour est en moellon commun du pays, assez mal mis en œuvre, mais lié par un mortier de fort bonne chaux. Les ouvertures sont parementées en grès de diverses espèces et bien traitées. Les escaliers en colimaçon, dont l'un est pratiqué dans une tourelle faisant corps

avec la tour, et l'autre dans l'épaisseur de la muraille, sont partie en grès, partie en granit et en ardoise.

Le château de Fougeray était situé à l'orient de la ville et avait, autant qu'on peut en juger actuellement, une figure carrée. Ses fossés du nord et du levant étaient alimentés par deux petits ruisseaux; on peut voir encore à peu près leur emplacement; mais, du côté de la ville et vers le midi, tout vestige de fortification a disparu, pour faire place à un fort beau jardin et à une jolie plantation. Une maison moderne a été construite en face de ce jardin, et tout l'intérieur de l'ancien château est devenu une belle cour verte et l'emplacement de ménageries considérables. Ces nouvelles constructions sont du milieu du XVIII.e siècle.

Cette place, commandée par des hauteurs à l'est, au nord et à l'ouest, devait à l'art toute sa force. Il ne paraît pas que la ville de Fougeray ait jamais été fortifiée.

Reprenons notre voie romaine sur la grande lande où nous l'avons laissée, et où on peut la retrouver facilement en suivant le chemin de grande communication qu'on trace en ce moment de Fougeray au Port de Roche, sur la Vilaine. La voie coupe ce chemin presque à angle droit et va passer à 400 mètres à l'est du moulin à vent du Chesne-Poirier. Sur toute cette lande elle est très-apparente et d'une parfaite conservation. Sa largeur est de 20 mètres entre les contre-fossés, un peu aplatis, mais bien marqués, et dont la base n'a pas moins de 5 mètres.

A un quart de lieue à l'ouest du moulin du Chesne-Poirier, est l'ancien manoir du Loray, écrit Lauray sur la carte de Cassini. Placé sur une langue de terre formée par

la jonction de deux ruisseaux, ce lieu paraît, au dire de M. Gaudin, docteur en médecine à Fougeray, avoir été très-fort; et le même observateur ajoute qu'on a trouvé dans le bois qui en dépend, les ruines d'un vieux château, de la destruction duquel on ignore l'époque. Cette position à une faible distance de la voie mérite un examen plus attentif.

Un peu au nord du même moulin du Chesne-Poirier, la voie descend dans un vallon formé par un assez fort ruisseau qui se décharge dans la Vilaine, près du Pont-Louet. Elle passe tout près et à l'est de l'ancien manoir de la Prayè, où, selon une tradition recueillie par M. Gaudin, la duchesse Anne et les sires de Rohan, seigneurs de Blain, *faisaient halte*, probablement en se rendant à Rennes. Cette tradition s'explique assez naturellement, quand on saura que dans toute la traverse de Fougeray, comme en beaucoup d'autres lieux de la Bretagne, la voie porte le nom de *Chemin de la duchesse Anne*, et que les paysans, qui s'occupent beaucoup plus d'antiquités qu'on ne le croit communément, ont ouï dire que ce chemin venait de Blain, principale demeure des Rohan en Bretagne.

Malgré l'état de culture de toute cette vallée de la Praye, il n'est pas fort difficile de reconnaître et de suivre la voie dans le chemin qui conduit à la chapelle, aujourd'hui abandonnée, de Brandeneuf ou plutôt *Brandeneuc*.

A une lieue à l'ouest de cette chapelle, et conséquemment de la voie, se trouve, sur une hauteur et à peu de distance de la Vilaine, le village du *Chastellier*, dont le nom si répandu indique presque partout une enceinte fortifiée.

C'est tout auprès de ce village que, sur un rocher abrupte pendant sur la même rivière et dans le site le plus pittoresque, existe une ruine que le nom de l'*Ermitage*, qu'elle porte encore, a fait prendre pour l'ancienne retraite de quelque cénobite. On y voit des restes de murs de l'enceinte et de l'habitation, ainsi qu'un énorme bloc de pierre bleue creusé profondément. Cet ermitage pourrait bien avoir quelque rapport avec les anciens ouvrages militaires du Chastellier. Je provoque encore ici un nouvel examen.

Au-delà de la chapelle de Brandeneuf, la voie s'élève avec le coteau pour parvenir à une vaste lande, au travers de laquelle son sillon très-apparent s'avance et atteint, après un parcours de plus de 2000 mètres, au village de Gros-Aulnay, en la paroisse de Messac. Après ce village, la voie traverse une autre lande et arrive au village de la Beaunerais, puis à la chapelle de Noë-Blanche ; puis elle descend dans une vallée où se réunissent plusieurs ruisseaux, après avoir passé successivement aux villages du Plessis-Tenet, de la Brosse, de la Liais et de Carfort. Là elle coupe la nouvelle route de grande communication de Messac à Bain, bourgs qu'elle laisse à gauche et à droite, à peu près à égale distance.

Ce croisement s'opère dans une lande basse et plate nommée la lande du Poué, et dont le sol d'argile a recouvert ou détruit la voie, car il m'a été impossible de l'y reconnaître ; il en a été ainsi dans le chemin creux qui conduit aux landes de Bagaron, en passant très-près et à l'ouest des villages du Rablet et du Fresne. Mais un renseignement local m'ayant appris que ce chemin creux formait limite entre les paroisses de Bain et de Messac,

j'ai pensé qu'il avait très-probablement remplacé la voie romaine, qui, depuis le village de Gras-Aulnay jusqu'à ce chemin, délimite les mêmes paroisses.

Avant d'aller plus loin, il faut que je parle d'un ouvrage militaire situé sur la route de Messac, à un quart de lieue de Bain, et nommé le *Château du Coudray*. Ce qu'on en aperçoit d'abord, c'est un monticule sur lequel est établi l'un des télégraphes de la ligne de Nantes à Rennes. Cette petite enceinte, de 60 pieds de diamètre, est défendue par un fossé de 25 pieds de largeur et de 15 pieds de profondeur. Au midi, une autre enceinte demi-circulaire est jointe à la première et défendue elle-même par un fossé de 15 pieds de largeur et de 6 de profondeur. A l'ouest de ces deux ouvrages, on remarque d'assez gros fossés qui paraissent former une troisième enceinte plantée d'une châtaigneraie, et dans laquelle est une chapelle sans caractère architectural, paraissant avoir été construite dans le XVII.e siècle, et nommée aussi du Coudray. Il est évident qu'il y a eu ici un système de fortification dont les ouvrages, tous en terre, doivent remonter à une époque fort reculée, et avoir été en rapport avec la voie romaine qui passait à trois quarts de lieue de là, vers l'ouest, mais qui, de ce point très-élevé, pouvait être observée depuis les landes de Fougeray jusqu'à celles de Bagaton, dans un développement de presque trois lieues. Ce monument est dans la commune de Bain. Aucune tradition n'y est attachée, si ce n'est qu'il a appartenu à un duc de Lizerne, que personne ne connaît. Au reste, j'y ai vainement cherché des restes de murailles, même modernes. Je n'y ai non plus trouvé aucun débris romain.

Un autre monument qui me paraît d'une antiquité beaucoup plus reculée, et qui, selon moi, n'a aucun rapport avec la voie, quoiqu'il n'en soit éloigné que d'un kilomètre à l'est, ce monument, dis-je, se trouve placé dans la même commune de Bain, au milieu des bois de *Veriac*, dépendant de la métairie de la Cariais, qui n'en est éloignée que de quelques cents mètres. C'est un tumulus de forme parfaitement circulaire, entouré d'un fossé de 40 pieds de largeur et de 10 de profondeur, creusé dans l'argile, et dont le déblai a dû élever le cône aplati de ce tumulus, qui n'a pas moins de 45 à 50 pieds de hauteur, et dont le sommet donne un diamètre de 120 pieds. Le contour, mesuré au fond du fossé, est d'environ 480 pieds. Il n'y a ici aucune enceinte militaire, et le tumulus n'a jamais pu servir de poste de sûreté, puisque aucune entrée ne paraît y avoir été ménagée, et que ce n'est pas sans difficulté qu'on parvient, encore aujourd'hui, à en atteindre le sommet, autour duquel il n'y a d'ailleurs, comme je l'ai vu quelquefois, aucun parapet ni épaulement pour la dépense. Ce sommet, au contraire, retombe de tous les côtés, et présente partout une surface convexe.

On m'a indiqué dans la commune de Fougeray, au village de *Cherhal*, à une lieue à l'est du clocher, un monument semblable en tous points, et qui est inédit, comme celui que je viens de décrire.

J'ai dit plus haut que la voie devait se rendre à la lande de Bagaron, dans la direction d'un chemin creux qui l'a remplacée, et qui sert encore de limite entre Bain et Messac. Ce chemin passe à quelques cents pas à

l'ouest du village du Frêsne, et tout près d'un entassement naturel d'énormes roches de grès quartzite, au-dessus duquel on commence à retrouver la voie, divisée dans sa longueur par la haie occidentale d'un grand champ, plantée sur le milieu de l'agger, dont on voit encore l'empierrement, surtout en dehors du champ. C'est ainsi qu'elle va croiser le chemin vicinal de Bain au *Pont-Neuf* sur la Vilaine. . . . .

Ce *Pont-Neuf*, éloigné de la voie de trois quarts de lieue à l'ouest, passe, dans tout le pays, pour un pont non-seulement romain, mais qui aurait eu l'honneur d'être bâti par César, quand il alla faire la guerre aux Venètes. On a trouvé, dit-on, il y a 60 ans, dans une pile de ce pont, démolie pour élargir le chenal, des pièces en *fer* et en cuivre, à l'effigie du conquérant des Gaules; mais tout cela n'est autre chose que conjectures de ces demi-savants qui veulent tout expliquer, qui voient partout le général romain, et trouvent tout dans ses commentaires, dont ils ont péniblement traduit quelques pages au collége. Quant au *Pont-Neuf*, il ne m'a présenté rien de romain dans sa maçonnerie. C'est un pont du moyen âge, qu'un seigneur du canton était obligé d'entretenir à ses frais, avant la Révolution, et qui s'est depuis écroulé faute de réparations. Il a été remplacé par un bac. En me voyant l'examiner avec attention, on me prit pour un ingénieur, et on me demanda si j'allais le faire reconstruire. Je laissai cet espoir à un certain nombre d'assistants, et j'emportai leurs bénédictions, avec un fragment de mortier de l'une des culées, qui a acquis réellement une très-grande dureté, mais qui n'est point

du ciment romain. Les savants dont j'ai parlé m'avaient aussi assuré qu'au bout de ce pont on trouvait un chemin pavé qui était romain. J'ai cherché ce chemin, je l'ai demandé, et personne du lieu n'a pu me l'indiquer. Revenons donc à la véritable voie romaine.

Après le chemin rural de Bain au Pont-Neuf, commencent les immenses landes de Bagaron, qui s'étendent sur plusieurs mamelons séparés par des gorges assez profondes, dans l'une desquelles a été, pour ainsi dire, cachée la petite et modeste chapelle de Saint-Melaine. La voie, parfaitement pavée au bas de ces collines, disparaît en les gravissant. Il est probable que, dans cette pente fort rapide, l'effort des eaux l'a détruite, en laissant à nu la roche grèseuse du sous-sol. Mais aussitôt qu'on a atteint la plaine, on reconnaît très-facilement le sillon de la voie, accompagné de ses deux contre-fossés, et présentant un profil en travers dont voici les dimensions : — L'agger a 8 mètres de largeur ; chacun des côtés plats de l'agger, 7 mètres ; ce qui fait 22 mètres de largeur totale entre les contre-fossés, qui ont chacun 5 mètres de base ; — total général, 32 mètres. Je donne ces mesures, parce que ce n'est que dans nos landes bretonnes qu'on peut retrouver les voies romaines dans leur forme primitive, tandis que presque partout ailleurs il n'en est resté que l'agger empierré, c'est-à-dire la partie la plus résistante. C'est ce qui fait que beaucoup de personnes ne donnent aux voies romaines qu'elles ont observées, qu'une largeur de 18 à 20 pieds, parce qu'en effet elles n'en ont retrouvé que l'ossature, quand les côtés plats et les contre-fossés ont disparu sous les terres cultivées.

A l'endroit où nous sommes parvenus, la voie suit côte à côte, vers l'ouest, le fossé d'une très-grande pièce en lande, nouvellement enclose par M. Lanjuinais, ancien ingénieur géographe, au-dessus de la chapelle de Saint-Melaine. En creusant ce fossé, on a rencontré une petite quantité de fragments de tuiles à rebord, d'un rouge éclatant. Il est probable qu'une petite maison gallo-romaine aura existé dans cet endroit.

Au-delà et avant d'entrer dans les clôtures de la terre du Plessix-Bardoul, la voie est très-fréquemment coupée par des ornières, qui quelquefois l'ont attaquée profondément. Ces ornières ont mis à découvert l'amas pierreux dont l'agger est formé. Ce sont des fragments gros comme le poing d'un grès stéa-schisteux, qui est la roche de la localité.

La voie entre ensuite dans une pâture en lande dépendant de la terre du Plessix-Bardoul, à moins de cinquante pas à l'ouest du coin formé sur la lande par le fossé de cette pièce, dans laquelle la voie est encore parfaitement conservée.

Il n'en est pas ainsi dans le bois taillis, au nord de cette pâture. Elle y est cachée sous un fourré rendu plus épais par de nombreux ajoncs. Mais, en suivant le fossé oriental de ce bois, on l'aperçoit sortant de ce fossé, un peu avant d'être arrivé à l'entrée d'une longue avenue qui conduit au manoir du Plessix-Bardoul.

A partir de cette avenue, la voie, qui était depuis fort longtemps un chemin vicinal conduisant au bourg de Plechâtel, a été récemment réparée. C'est ainsi qu'elle passe aux villages de l'Aubaudais et de la Faoulais. A la

sortie de celui-ci, le chemin vicinal prend un peu à gauche, pour se rendre à Plechastel, et la voie, continuant sa direction nord, traverse une petite lande où elle est très-apparente, puis descend, par une pente très-rapide et très-ravinée, vers un village nommé à la fois la *Grée* et la *Motte*, mais qui, sous aucun de ces noms, n'est marqué sur la carte de Cassini, où il devrait être placé un peu à l'ouest de celui de Mardin. Au bas du coteau, se trouve un chemin très-bien pavé, et qui est évidemment un reste de la voie.

La maison qui porte particulièrement le nom de la *Motte*, l'a reçu d'une assez grosse motte ou amoncellement de terre placé en face et à quelques pas au midi de cette maison. Cette motte n'est pas circulaire : elle a une forme allongée, et une hauteur d'environ 20 pieds. On ne peut trop en expliquer la destination. Peut-être a-t-elle fait partie de quelque fortification, dont le ruisseau à bord escarpé qui défend au nord la maison de la Motte, pourrait donner l'idée. Quoi qu'il en soit, cette motte est un ouvrage considérable et de main d'homme.

Dans le chemin de quelques cents pas qui mène de la Grée à l'ancien petit manoir du Perray, la voie a entièrement disparu. La roche schisteuse qui s'y montre à nu, a été facilement creusée de l'un et de l'autre côté du petit ruisseau très-encaissé dont je viens de parler.

Au Perray, on reconnaît encore que ce manoir a été construit sur la voie même. Au-delà, elle est entièrement méconnaissable, et tout ce que l'on peut faire, c'est de supposer qu'elle suivait un très-mauvais petit chemin de 8 à 10 pieds de largeur, mais tracé en ligne droite. Ce

chemin, par une légère déviation à gauche, conduit au *Grand-Moulin* placé sur la rivière du Semnon ; et qui, indiqué sur la carte de Cassini, n'y porte aucun nom. On m'avait dit et j'avais pu croire que la voie traversait la rivière sur la chaussée de ce moulin ; mais le meunier me donna les explications les plus précises sur l'*ancienne grande route* qui passait *il y a bien longtemps* dans son voisinage. C'est à quelques cents mètres au-dessus du Grand-Moulin que la voie franchissait le *Semnon*, qui sépare les paroisses de Pléchastel et de Bourg-des-Comptes. On la remarque, à ce passage, dans un champ nommé le *Refour*, situé en Pléchastel ; et, sur la rive droite, dans un autre champ nommé le *Chasseloup*, situé en Bourg-des-Comptes.

Avant de passer le Semnon, il faut que je dise quelque chose de cette petite rivière, qui, prenant sa source à Senones, ou plus exactement *Fontaine-Seinnone* (1), c'est-à-dire source du Semnon, vient, après un cours très-accidenté de quatorze lieues, verser dans la Vilaine, près du bourg de Pléchastel, ses vives et abondantes eaux et celles de ses nombreux affluents. Elle servait, suivant la Chronique de Nantes, de limite septentrionale à cette sorte d'évêché dont on laissa la jouissance à Gislard, après sa

(1) Senone est un bourg de l'Anjou, sur la frontière de la Bretagne. Ménage, dans son Histoire de Sablé, rappelle un *Stephanus de Senonâ*, fondateur, en 1050, du prieuré de Brion, près de Beaufort. Une famille de Senone existe encore en Anjou, mais il est douteux qu'elle se rattache aux Senone du XI.e siècle. Son véritable nom est, dit-on, La Motte-Baracé.

déchéance du siége de Nantes, auquel l'avait appelé la faveur de Nominoé, qui en avait dépossédé Actard ; petit évêché qui, dans la suite, est devenu l'archidiaconé de *la Mée, Media*. Voici les termes de la Chronique : .... *totam parochiam Nannetensem rescidit à fluvio* HEREDE (l'Erdre), *usque* VICENONIAM (la Vilaine) *et* SEMENONEM (le Semnôn ou Semenon). Les bénédictins collecteurs des preuves de l'Histoire de Bretagne, 1. 140 et 147, ont traduit le nom *Semeno* par *Sèvre*, et se sont grandement trompés. Ce que je viens de rapporter prouve que l'évêché de Nantes s'étendait, au IX.e siècle, jusqu'au Semenon. Une charte de Marmoustier, rapportée *ibid.* 417, nous apprend qu'il en était encore ainsi au XIe. Il y est question d'un procès concernant l'église de Saint-Sauveur de Baité, porté à la juridiction de l'évêque de Nantes Quiriac, *cujus præsulatui ecclesiæ subjacent omnes, inter Cheram* (la Chère) *et Semenonem fluvios consistentes, inter quas et Bairiensis illa consistit.*

Le bourg de Plechastel est placé à un demi-quart de lieue de la voie, qui passe à son levant. *Ple-chastel* signifie, en breton, paroisse du *Chasteau* ou du *Camp*. On en trouve la mention dans le Cartulaire de Redon, comme existant au IX.e siècle : *Dedit Salomon rex partem dimidiam* PLEBIS-CASTEL *quæ sita est super fluvium Visnoniæ in pago Redonico.* D. Mor., Hist. de Br., pr. 1. 328. Ce nom de *Castel, Chastel* et le voisinage de la voie romaine me paraissent indiquer que dans ce lieu devait exister un camp d'une certaine importance, puisque ce camp a servi à former le nom de la paroisse. Mais n'ayant pu vérifier s'il en existe encore des vestiges, comme je suis très-porté à le croire,

j'ai dû, à regret, laisser à un explorateur plus heureux cette vérification et bien d'autres.

Après avoir passé le Semnon à l'endroit que j'ai indiqué ci-dessus, la voie arrive au village de la *Chaussée*, à qui elle a donné le nom. On en trouve là des vestiges fort apparents, et un laboureur en a rencontré le pavé dans un pré qu'il voulait baisser. Des fouilles récentes ont fait découvrir au même village des tuiles à rebord, et M. Robiou, propriétaire de la terre de la Chapelle, située près du village, a rencontré, en creusant les fondements de sa maison, non-seulement des tuiles à rebord, mais encore quelques monnaies romaines. Ce renseignement exact et intéressant m'a été fourni par M. Hipp. Vatar, sous-bibliothécaire à Rennes.

De la *Chaussée*, la voie se dirige par la ferme de la *Rue*, ancien manoir dépendant de la terre du Boschet, appartenant à Mgr. Saint-Marc, évêque de Rennes. On la reconnaît assez facilement dans le chemin qui longe les bâtiments d'exploitation.

A l'est de cette métairie, au milieu d'un bois, existe un immense affouillement, dans un fonds d'argile jaunâtre, qui paraît ne contenir aucune sorte de pierre. Cet affouillement n'ayant point de forme régulière, aucun fossé d'enceinte, il est impossible d'y voir un ouvrage militaire. On peut dire seulement que c'est un travail très-ancien, et l'une des nombreuses conjectures qui ont été faites à ce sujet, celle qui veut qu'il y ait eu là une poterie, n'est peut-être pas à rejeter. Poterie, briqueterie ou tuilerie, il a dû en sortir des produits considérables. Il est fâcheux, pour la conjecture, qu'il n'en soit pas resté ici pour

preuve le plus petit tesson. Au moins ne l'ai-je pas rencontré en parcourant cette vaste carrière dont une partie est devenue marais.

Après la métairie de la Rue, le chemin-voie descend au village du même nom, où j'ai remarqué en passant un manoir du XVI.ᵉ siècle, bâti avec soin et bien conservé, quoiqu'il soit devenu le logis d'un fermier. Il faut, de là, descendre encore pour traverser, dans un encaissement de plus de cent pieds, un faible ruisseau, qui, sous le Bourg-des-Comptes, va se jeter dans la Vilaine. Une rampe a été ménagée sur la rive gauche pour gravir le coteau, au haut duquel la voie coupe d'abord le chemin de Bourg-des-Comptes à Poligné, puis celui allant du même bourg à Belair, où il s'embranche avec la grande route de Bain à Rennes. Ces coupures ont lieu à moins de 500 mètres à l'est du Bourg-des-Comptes.

Le nom de ce bourg s'écrit le plus communément Bourg des *Comptes*, ce qui me paraît une faute sous tous les rapports. D'autres l'ont écrit bourg des *Comtes*, *Burgus Comitum*, ce que rien ne justifie. Dans le Cartulaire de Redon, on trouve la première mention qui, je crois, ait été faite de cette localité. Vers le milieu du 9.ᵉ siècle, Salomon, roi de Bretagne, donne au monastère de Saint-Sauveur de Plelan, le même que celui de Redon, dont les moines s'étaient réfugiés à Plelan, un lieu nommé *Maçoer, quæ alio nomine vocatur Valium Medon in pago Redonico in plebe quæ vocatur* Combs.

En 1240, Gaufrid de Pouancé, en mariant sa fille Thomase à André de Vitré, lui donna ce qu'il pouvait posséder dans les bourgs et paroisses, *in burgis et parochiis de*

Buxeria juxtà Chevreium (la Rouexière, près de Chevré), de Cons, *de Lalleio* (Laillé), *de Orgeriis* (Orgères), *de Burgo-Barré* (Bourg-Barré), *de Novetoul* (Nouvoitou), etc., etc.

Il paraîtrait résulter de ces documents que le véritable nom serait *bourg de Combs ou Cons*, changé, par une prononciation fautive et toutefois prétentieuse, en *Comptes* ou *Comtes*. Les habitants disent *Bourg-Cons* (1).

Ogée dit « qu'à peu de distance du bourg, est un monti-» cule de terre d'environ 40 à 50 pieds de hauteur, qui se » termine en forme de cône ; que ce monticule paraît avoir » été fait à dessein, mais qu'on ne sait à quel usage il » servait. » Je n'ai point vu ce monument, je le note ici pour mémoire.

Je crois devoir faire observer ici que, depuis le village de la Chaussée jusqu'à la hauteur du Bourg-des-Comptes, les vestiges de la voie sont rares et difficiles à reconnaître. Mais ce qui prouve qu'elle prenait cette même direction, c'est non-seulement que le chemin que nous avons suivi

(1) Si je ne craignais de tomber dans les mêmes erreurs que tant d'honnêtes étymologistes, je pourrais dire que le bourg *de Combs* est le bourg des *Vallées*, des *Combes*; et peu de territoires justifieraient mieux cette conjecture par de continuelles ondulations. On trouve dans Davies le mot gallois *cwmm*, vallis ; dans Camden, *Comb*, convallis ; dans D. Lepelletier et Legonidec, *Combant*, *Koumbant*, vallon ; *Cumba*, en basse latinité, vallée ; *Combe*, en vieux français, encore usité dans beaucoup de provinces et qui entre dans la composition d'une infinité de noms de lieux. Tout cela paraît assez concluant, mais le sage dit : Dans le doute abstiens-toi.

conserve presque partout la ligne droite, mais que, malgré sa dégradation, son état de ruine et en quelques endroits son excessif rétrécissement, le nom de *Grand-Chemin* lui a été conservé ; et j'eus lieu de me convaincre de la ténacité de cette tradition, en suivant le guide que j'avais pris dans le pays, simple et pauvre journalier, qui, laissant de côté des chemins larges et fréquentés, me conduisait, sans le moindre défaut, dans ce *Grand-Chemin* où j'avais quelquefois beaucoup de peine à guider mon cheval. Ce nom traditionnel me paraît une preuve convaincante que la ligne que j'ai suivie est bien la continuation de cette voie romaine reconnue, sans contestation, sur les landes de Plechastel, et que nous allons retrouver tout à l'heure.

C'est ainsi que je suis arrivé à la croix du village des Noës, à un quart de lieue au nord-est du clocher de Bourg-des-Comptes. C'est ici qu'un chemin vicinal, sortant de ce bourg et allant à celui de Laillé, a été tracé sur la voie même ; et nous sommes bien assurés que c'est elle par la quantité considérable de pierres qui en est sortie, toutes cassées à la grosseur du poing, sorte de macadamisage que j'ai déjà reconnu ailleurs. Ces pierres sont destinées à être concassées plus menu pour empierrer ce nouveau chemin vicinal, suivant la méthode actuelle.

La voie ainsi réparée va jusqu'au manoir de la Rivière Cherel, et franchit tout auprès un ruisseau qui sert de limite aux paroisses de Bourg-des Comptes et de Laillé. Après ce ruisseau, et en remontant le coteau, on ne trouve plus que le roc mis à nu, qui est une sorte de phyllade grau-wacke. Au haut du chemin, il faut incliner un peu à droite et aller passer tout près et à l'ouest du village de

Gripail, au-dessus duquel on rencontre un fragment de la voie de plus de 200 mètres, encore fortement pavé, et se dirigeant au nord. La voie entre ensuite dans une pièce labourée, coupe un chemin vicinal et se rend, au travers d'une pièce de lande, dans le bois de Trevignel, où elle entre tout auprès d'une carrière considérable de grès quartzite, qu'on exploite en ce moment pour paver les quais de Rennes. De cet endroit on juge, par la direction connue et suivie jusqu'ici, que la voie, traversant ce bois taillis et descendant dans le vallon formé par la réunion de plusieurs ruisseaux, et où il doit être assez difficile de la reconnaître, va passer entre les fermes de la Fresnaye et du Bas-Gourdet, et se dirige vers le bourg de Laillé, en remontant le coteau très-boisé et bien cultivé au haut duquel s'allonge la flèche maigre du clocher de cette paroisse.

On a conservé dans cette localité la tradition d'un vieux *grand chemin* qui passait dans le voisinage, et l'on m'a même indiqué le village du *Pasty*, à l'ouest et à très-peu de distance du bourg de Laillé, comme le point où l'on peut reconnaître quelques vestiges de ce vieux grand chemin. On pourrait croire, d'après cela, et en ne quittant point notre direction nord, que la voie aurait longé à l'est les bois dépendant du château de Laillé, et, passant par les villages des Cormiers, de la Clôture et de la Rivière-Bizais; serait allée franchir la rivière de Seiche, au-dessous du village de la Haye. Mais je dois avouer que, dans ce trajet de 5 kilomètres, je n'ai aucun renseignement précis à présenter. A peu près à moitié chemin, cette ligne laisse à 200 mètres vers l'est le village à chapelle de Teslé, qui est cor-

tainement un lieu fort anciennement habité, et qui a donné son nom à une vaste lande qui l'avoisine et qui est traversée par la grande route de Rennes à Nantes. Je présume qu'une partie de la ligne que j'indique doit servir de limite entre les paroisses de Brutz et de Saint-Erblon. Nous allons bientôt nous guider vers Rennes à l'aide de remarques analogues.

Mais avant de passer sur la rive droite de la Seiche, je dois parler d'une enceinte fortifiée placée près de l'embouchure de cette rivière dans la Vilaine. Au-dessus des rochers de Cahot, ainsi nommés d'un village voisin, et qui, pendant plus d'un quart de lieue, forment, le long de la Vilaine, une sorte de muraille de plus de 300 pieds de hauteur, se trouve une plate-forme entourée d'un retranchement et fossé qu'on nomme les *Chastelliers*, et où la tradition place un camp romain. Ce point n'est éloigné que d'une demi-lieue de la ligne que j'assigne à la voie. Ce camp, placé, comme celui de Plechastel, au confluent de deux rivières, a encore avec lui une autre analogie dans son nom des *Chastelliers*, qui signifie *ouvrage militaire, château, camp.*

Le village de la Haye, dont j'ai parlé ci-dessus, et où je fais passer la voie, après qu'elle a traversé la rivière de Seiche, est partagé en deux parties : l'une à l'ouest, dépendant de la paroisse de Brutz ; l'autre à l'est, dépendant de la paroisse de Chartres. Cette singularité, que j'ai déjà remarquée ailleurs, et entre autres au village de la Guittonnais, sur la voie de Blain à Nantes, me semble annoncer que le village de la Haye a été bâti des deux côtés de la voie que nous explorons, qui, antérieure à l'arrangement des pa-

roisses de Brutz et de Chartres, a été choisie pour leur limite respective, et leur en sert encore aujourd'hui. Un examen attentif des lieux pourrait peut-être nous apprendre s'il existait un pont sur la Seiche vis-à-vis de ce village de la Haye, pont qu'aurait remplacé celui qui a été construit lorsqu'on a tracé la grande route de Rennes à Nantes, sous le gouvernement en Bretagne du duc d'Aiguillon, et qui est connu sous le nom de *Pont-Péan*. Les anciens titres fonciers de la localité pourraient donner à cet égard quelques lumières. J'ai seulement recueilli des renseignements qui apprennent que l'ancienne route passait au village de la Haye; ce qui prouverait que le vieux Pont-Péan n'était point à la place du nouveau, mais à 3 ou 400 mètres au-dessous.

Le village de la *Chaussairie*, situé en majeure partie sur la grande route moderne, a pu recevoir son nom de la voie-*chaussée* qui en passait à très-peu de distance vers l'ouest. Au-delà et s'avançant toujours vers le nord, la limite de Brutz et de Chartres se poursuit, à travers champs, jusqu'à la grande route, vis-à-vis de la jolie maison du Marais. Là est le point conjonctif de ces deux paroisses et de celles de Chastillon et de Saint-Jacques, qui, jusqu'au pont de Blône, sont limitées par la grande route actuelle.

Tout ce pays est tellement cultivé, qu'on peut difficilement y retrouver des vestiges de la voie; mais cette antique délimitation des paroisses n'est point un renseignement à dédaigner, lorsque, dans tous les pays, il a été reconnu que ces limites avaient été posées sur de grandes longueurs de voies romaines, et que celle-ci continue très-exactement cette ligne que j'ai suivie pendant 18 lieues, de Blain à

Rennes, avec des résultats plus ou moins heureux dans mes recherches. Depuis Bourg-des-Comptes, je n'ai pu donner que des conjectures, appuyées sur la raison, assez plausible, que la voie reconnue jusque-là doit avoir un bout, et que c'est à Rennes que ce bout doit se trouver.

Je ne puis rien dire autre chose pendant la petite lieue qui sépare le pont de Blône de Rennes. Je ne puis non plus préciser le point par où la voie entrait dans l'étroite enceinte du *Condate* romain. Cependant, je présume que ce devait être par la porte Aiviere, *aquaria*, qui était située au bout de la petite rue de l'Isle, faisant la continuation de la rue de la Parcheminerie. J'ajouterai même à cette nouvelle conjecture que la voie devait y arriver en passant près de la chapelle de la Magdeleine, encore subsistante, quoique changée en une manufacture de plomb à gibeyer, et que, quittant la rue du Faubourg-de-Nantes et prenant à gauche, aux maisons nommées la *Teillais*, elle suivait un chemin qui passe à l'est et au joignant de l'arsenal, et arrive vis-à-vis le Champ-Dolent. Là, les fortifications élevées en 1421 par Artur de Bretagne, et qu'on nomme aujourd'hui les *Murs*, ont dû changer entièrement l'état ancien de la localité, et le bizarre entassement de baraques dans le faubourg du Champ-Dolent ajoute encore à la difficulté d'y rien reconnaître.

D'un autre côté, la porte *Aivière* a disparu depuis longtemps; mais le vieux mur de l'enceinte gallo-romaine existe encore en partie, des deux côtés de l'emplacement de cette porte. La maçonnerie romaine ne se retrouve, à la vérité, que dans la base de ce mur, dont toute la partie supérieure est une reconstruction peu ancienne et de di-

ses époques, à de très-faibles fragments près, dans l'un desquels j'ai reconnu l'opus spicatum des Romains, c'est-à-dire ces assises de pierres posées de champ et inclinées en sens inverse pour chaque assise, ce qui forme une sorte de feuille de fougère. Cette maçonnerie m'a paru grossièrement traitée; mais le ciment, par sa dureté et son aspect gypseux, ne m'a laissé aucun doute sur son origine gallo-romaine. Ce fragment est placé à quelques pas à l'est de la rue du Cartage, aboutissant sur le nouveau quai du canal. C'est près de là qu'on a trouvé, lors des premières fouilles pour l'exécution de ce canal, quelques fragments de poterie romaine, un grand nombre de médailles, et un petit nécessaire de toilette, en bronze, dont les pièces, enchaînées dans un anneau, se composent d'une pince épilatoire, d'un cure-dent, d'un cure-oreille et d'un poinçon semblant destiné à nettoyer les ongles. M. le docteur Aussant, de Rennes, a rendu compte de cette découverte dans l'une des séances archéologiques tenues à Rennes, en 1840, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, sous la présidence de M. de Caumont. Ce n'est ici qu'une faible partie des antiquités romaines trouvées à Rennes en différents temps et en divers lieux, découvertes assez importantes pour mériter un chapitre particulier qui ne peut trouver place ici.

La partie de l'ancien mur dans lequel se trouvait la *porte Aivière*, existe encore depuis la rue de la Poissonnerie jusqu'à Saint-Yves. Le couvent des religieuses du Calvaire et l'hôtel de Claie, à l'intérieur de la ville, avaient appuyé dessus quelques bâtiments et leurs terrasses. En dehors, on y avait attaché une quantité de baraques, que

les nouveaux travaux ont fait disparaître pour former le quai ; en sorte que le mur gallo-romain, ou, du moins, celui qui a été élevé sur ses antiques fondations, se montre aujourd'hui à découvert et paraît former l'alignement des bâtiments à construire sur le quai. Cet alignement sera bientôt pour lui une cause de ruine ; et il serait important qu'on levât le plan de ces parties de l'ancienne enceinte, qu'on ne reconnaît déjà plus en beaucoup d'endroits, parce que les anciens plans l'ont tout à fait négligée. On conçoit, en effet, que depuis la construction de la muraille extérieure par Artur de Bretagne ; les fortifications qui longeaient la rive droite de la Vilaine, étaient devenues à peu près inutiles, et c'est ainsi qu'elles avaient été détruites en quelques parties, et, en d'autres, encombrées de bâtiments. Un plan de l'enceinte gallo-romaine de l'antique capitale des Redones serait donc un travail curieux, et d'autant plus intéressant qu'on pourrait, avec fruit pour l'histoire de l'occupation des Gaules par les Romains, comparer cette enceinte avec celles des autres cités du même temps, dont on s'empresse partout de retrouver avec exactitude et les murailles et la configuration.

Blain, juin 1844.

NOTICE

SUR L'ILE DIEU,

PAR

M. H. DE SAINTE-HERMINE.

Dans la grande mer océane, comme disent les anciennes chartes, entre les pays du Poitou, de Bretagne et d'Espagne, s'élève, à vingt-cinq kilomètres des côtes de la Vendée, un rocher solitaire qui forme l'*île Dieu*. Cette île, qui a environ huit kilomètres de long sur quatre de large, et une superficie de 2,800 hectares, est peu connue des habitants du continent; cette petite portion du royaume de France est cependant digne d'un vif intérêt, sous le rapport historique comme sous plusieurs autres rapports.

La côte occidentale de cette île, faisant face à l'Espagne, est escarpée et inaccessible; elle est composée d'énormes rochers de toutes formes et de toutes dimensions, brisés, suspendus ou amoncelés, et qui, s'élevant à plus de 25

ou 20 mètres au-dessus d'une mer sans rivage, ont les pieds sans cesse baignés par les ondes écumantes qui s'y brisent avec fureur. Ces masses gigantesques de granit, inébranlables et immobiles au milieu de l'agitation perpétuelle de l'Océan, et battues constamment par les vents et les flots qu'elles reçoivent dans les anfractuosités de leurs flancs déchirés, offrent une sauvage harmonie et présentent un aspect tout à fait grandiose et pittoresque.

Du côté de la rive orientale, au contraire, vis-à-vis de la France, l'Océan, dans son admirable mouvement périodique de flux et reflux, vient dérouler chaque jour sans obstacle ses vagues expirantes, presque au niveau du sol de l'île, sur un sable uni et doré et sur quelques roches peu élevées qui forment de toutes parts des anses dont l'accès est sûr et facile.

« L'île entière, a dit, dans sa *Statistique de la Vendée*, l'ancien secrétaire général Cavoleau, n'est qu'un vaste rocher. Sa surface irrégulière est recouverte par une couche de terre végétale dont l'épaisseur varie beaucoup, et qui va toujours diminuant à mesure qu'on approche des hauteurs où l'on trouve le roc à découvert. Il résulte de cette conformation de la surface du rocher de l'île Dieu que le sol de cette île offre une grande variété de sites et présente le tableau en miniature d'un pays étendu. On y trouve des monticules, des plaines, des vallons traversés par des ruisseaux, et même des marais, c'est-à-dire des marais d'eau stagnante que les sables accumulés sur la côte de l'est empêchent d'arriver à la mer, si ce n'est par des saignées pratiquées à cet effet et soigneusement entretenues. Ces inégalités de terrain bornent la vue et empêchent

l'habitant d'embrasser d'un coup d'œil l'étroite enceinte de l'espèce de prison dans laquelle il est enfermé. »

Dans un article géologique fort remarquable, un habile officier du génie, M. le commandant Savary, a cherché à établir, par d'ingénieuses démonstrations scientifiques, que l'île Dieu a dû être détachée du continent, dans les temps éloignés, par la violence des courants qui existent dans ces parages. Cette opinion a été combattue par un savant Poitevin (1), dans un travail auquel sont empruntés plusieurs documents de cette notice. Quoi qu'il en soit, l'île Dieu a toujours été, depuis les temps historiques, séparée du continent par un bras de mer de plusieurs kilomètres.

L'île Dieu porte, dans les documents anciens, le nom d'*Oys*, qui lui est donné dans divers ouvrages de géographie historique, dans le dictionnaire de Ducange, et notamment dans une charte de 1205, par un seigneur de la Garnache. Suivant un savant du pays, le nom d'*Oys* vient du grec οις, οιος, qui signifie brebis, mouton, parce que probablement l'île Dieu a possédé, depuis les temps les plus reculés, la race si renommée d'excellents moutons qu'elle a encore de nos jours. C'est du mot *ois* corrompu qu'on a fait la dénomination actuelle de l'île, que les étymologistes écrivent *île d'Yeu*. Cependant, d'après d'autres savants, le nom de l'île Dieu viendrait d'*insula Dei*, *l'île de Dieu*, comme l'appellent encore les habitants du pays, parce qu'elle aurait été primitivement un collége de druides et que ce séjour des ministres de la Divinité serait devenu

(1) M. de la Fontenelle.

un lieu sacré aux yeux du peuple. Aujourd'hui, c'est encore le Sauveur du monde qui est le patron de l'église paroissiale primitive.

L'île Dieu, suivant un mémoire de M. de la Pylaie lu au Congrès scientifique de France, en 1835, renferma de nombreux monuments druidiques, tels que des peulvans, des dolmens et des pierres par alignement, qui semblent constater que les prêtres de la religion gauloise ont longtemps exercé les cérémonies de leur culte dans ces lieux isolés et solitaires.

Sur ce territoire aride, où l'on trouve à peine maintenant quelques arbres d'une végétation languissante, il y avait autrefois, dans la partie nord, une vaste forêt qui a été défrichée vers le XIII.e siècle. Par une tradition qui remonte à cette lointaine époque, on appelle encore *Gens de la Fouras* les habitants de la partie nord de l'île, et *Gruzelands* ceux du sud.

Aujourd'hui, la population de l'île Dieu, qui s'élève à 2,640 âmes, est réunie dans sept ou huit villages répandus sur tous les points de l'île, et dans une petite ville située au centre de la côte de l'est; cette ville, qui s'appelait depuis un temps immémorial le *Port-Breton*, a reçu, par une ordonnance royale du 4 février 1846, rendue sur la demande du conseil municipal de la commune, le nom de *Port-Joinville*; noble hommage d'une population toute maritime à la gloire du jeune prince que notre armée navale est fière de compter dans ses rangs!

Les maisons du *Port-Joinville*, au nombre de 4 ou 500, partie à un étage, partie à rez-de-chaussée, sont distribuées en rues assez régulières. Elles sont la plupart bien échi-

rées, soigneusement crépies et d'une propreté recherchée à l'intérieur ; elles s'élèvent gracieusement en demi-cercle, vis-à-vis de la côte de France, autour d'une plage sablonneuse. Cette plage, abritée par des rochers, par des môles en maçonnerie et par divers travaux d'art considérables qui s'augmentent et se complètent tous les jours, forme le port principal. Ce port a de l'importance comme port militaire et comme port de commerce. Dans la plupart des ports du golfe de Gascogne, on ne peut entrer que de pleine mer et lorsque les vents y portent ; dans le port de l'île Dieu, au contraire, protégé par un vaste rocher qui forme comme un avant-port, la mer n'éprouve aucun courant sensible, et les navires de commerce et les navires de l'État de toutes grandeurs peuvent entrer à toutes heures de la marée. Aussi, pendant les temps de guerre ou pendant les subites tempêtes si communes dans ces dangereux parages, les vaisseaux de toute espèce sont-ils heureux de l'avoir pour refuge. . . . .

Le *Bourg*, placé au centre de l'île, dont il était encore le chef-lieu il y a quelques années ; le village de *Lacroix*, situé près de l'anse des *Vieilles*, qui était autrefois un port important, et la *Meule*, où se trouve un petit port creusé au milieu des rochers pittoresques de la côte sud-ouest, sont au nombre des points intéressants de l'île Dieu ; mais ce qui mérite surtout d'appeler l'attention, ce sont les ruines d'un vieux château qui se trouve dans la mer, à peu près au milieu de la côte sud-ouest. Ce château, de forme quadrangulaire, flanqué de quatre tours, est assis sur des rochers à pic élevés à plus de trente mètres au-dessus du niveau de l'Océan, au fond d'une petite anse accessible pour

les bâtiments. Il est séparé de la terre par un espace profond que la mer remplit et laisse à sec deux fois par jour; il communiquait autrefois avec l'île par un pont-levis au-delà duquel était une grande place d'armes entourée de murs crénelés. »

Le plus ancien des auteurs connus qui aient fait mention de l'île-Dieu, est Strabon. On lit, en effet, dans ce géographe, qui vivait 60 ans avant Jésus-Christ, la note suivante, à l'endroit où il fait la description des côtes inférieures à la Loire : « Artémidore raconte que, sur la côte » baignée par l'Océan, il existe un port nommé le *Port* » *des Deux Corbeaux;* que les personnes qui ont quelque » démêlé entre elles viennent en ce lieu, placent sur une » éminence une planche sur laquelle chacune des deux » parties pose séparément des gâteaux; que les corbeaux » y volent, et que des deux portions qui leur sont offertes, » ils mangent l'une et dispersent l'autre, et que la per» sonne dont la portion est ainsi gaspillée passe pour avoir » gagné son procès. »

Ce passage de Strabon ne peut s'appliquer qu'à l'île Dieu, située non loin de l'embouchure de la Loire, et où il existe encore, sur la côte sud-est, un lieu avancé dans la mer qui s'est toujours appelé la *Pointe des Deux Corbeaux*, et qui est voisin de l'anse des Vieilles, l'un des anciens ports les plus importants de l'île.

M. Savary rattache au récit d'Artémidore une tradition unanimement admise par les habitants de l'île Dieu, et qui, dans tous les cas, mérite d'être signalée, comme l'expression de la croyance populaire. Suivant l'opinion générale, il n'y a jamais eu et il n'existe encore dans l'île que deux

corbeaux, pour lesquels les habitants ont une vénération particulière. C'est au point qu'un Anglais s'étant amusé, il y a quelques années, à tirer sur l'un d'eux, a failli être victime de la fureur de la population. Ces deux oiseaux ne peuvent en souffrir aucun autre de leur espèce; et si le hasard ou les tempêtes amènent dans leur petit empire quelque corbeau étranger, ils le poursuivent à outrance jusqu'à ce qu'il ait péri ou qu'il ait quitté cette terre inhospitalière. Le fait recueilli et raconté par M. Savary serait tout naturel, puisqu'on sait que les corbeaux vivent très-retirés et que chaque mâle et chaque femelle, réunis pour toute leur vie par ménage isolé, chassent même de leurs cantons les enfants qu'ils ont élevés, lorsque ceux-ci peuvent se passer de leurs soins. Toutefois, comme cette situation a dû se maintenir, au travers des siècles, parmi toutes les générations de corbeaux qui se sont succédé dans l'île, et que chaque couple a dû sans cesse chasser les autres jusqu'à ce qu'il ait été maître du champ de bataille, il est permis de penser que la vénération dont sont encore entourés les deux corbeaux de l'île Dieu est une preuve de l'importante autorité judiciaire qu'Artémidore attribuait à leurs devanciers, lorsqu'ils tenaient leurs assises au lieu appelé encore la *Pointe des Deux Corbeaux*.

Après Strabon, il faut franchir plusieurs siècles pour trouver de nouvelles traces historiques de l'existence de l'île Dieu. Les chroniques religieuses du VI.e siècle constatent qu'avant l'an 600 il y avait à l'île Dieu un monastère où était venu se réfugier Amand, né à Herbauges, près de Nantes, en 589. Entraîné par l'ardeur de ses sentiments religieux, Amand avait quitté le monde et sa riche

et puissante famille, pour se consacrer tout entier au culte de la Divinité. « Enfermé dès l'âge de 20 ans dans le » monastère de l'île Dieu, il y fit, dit la légende, de si » grands progrès dans la prière, que Dieu l'honora du » don des miracles en faisant fuir devant lui, par la » vertu de la prière, un prodigieux serpent qu'il avait » rencontré dans un endroit écarté de l'île. Son père, » ayant eu de ses nouvelles, vint près de lui et employa » toutes les caresses imaginables pour le déterminer à » sortir du couvent. Il le menaça même de le priver de » sa succession s'il ne retournait pas avec lui dans le » monde. Amand, sans oublier le respect qu'il devait à » son père, lui répondit qu'il ne prétendait rien à son » bien, et que, pour toute grâce, il le suppliait d'agréer » qu'il demeurât au service de Jésus-Christ, qu'il avait » choisi pour son unique partage. » Amand ne sortit du monastère de l'île Dieu que pour aller à Tours visiter le tombeau de Saint-Martin. Arraché depuis à l'obscurité du cloître, il est devenu évêque de Maestricht et missionnaire apostolique dans l'Occident. Il fut, dit la *Vie des Saints*, l'un des principaux ornements de l'Église.

L'existence d'un monastère à l'île Dieu, dès les premiers siècles de la monarchie française, est une preuve de l'importance qu'avait déjà cette petite localité; car, à cette époque, autour de chaque monastère s'étendait une ville ou une bourgade. Les populations se groupaient autour des établissements religieux, qui avaient de grandes richesses et qui, par l'influence des idées chrétiennes, offraient un abri contre la barbarie, le désordre et la misère dont l'histoire de ce temps offre de si effrayants tableaux.

Cependant, au milieu de l'anarchie générale, les monastères eux-mêmes étaient souvent livrés au pillage et à l'incendie. Le monastère de l'île Dieu, isolé et abandonné à la merci des pirates qui ont longtemps ravagé les côtes de l'ouest de la France, ne pouvait pas échapper à la destinée commune. Lorsque les tribus scandinaves des bords du Weser, connues sous les noms de *Danois* et de *Normands*, vinrent se répandre dans la vieille Gaule, ces larrons de la mer, poussés par la soif du sang et des richesses, et inspirés par la haine de la sauvage religion d'Odin contre le christianisme, saccagèrent surtout les évêchés, les monastères et les églises. En 820, ils mirent tout à feu et à sang dans l'île de Bouin, et s'établirent, peu après, dans l'île de Noirmoutier, où ils apportaient les fruits de leurs rapines. L'île Dieu, au pied de laquelle passaient continuellement les navires de ces brigands du Nord, fut aussi ravagée par eux. Ils y abordèrent, dit le chroniqueur Ermentaire, en 846, et en brûlèrent le monastère et les églises.

C'est probablement à cette époque de l'invasion des Normands, et dans le but de créer un refuge contre leurs incursions, qu'a été construit le château qui se trouve sur la côte sud-ouest. Sa position, comme l'a dit le commandant Savary, si compétent dans cette matière, est toute défensive. Nul doute qu'avant cette construction les habitants ne dussent être exposés à des pillages continuels et aux entreprises de tous les coureurs de mer. Si le château ne pouvait pas empêcher ces incursions ennemies, du moins il offrait un refuge aux malheureux habitants : ce qui le prouve, c'est qu'on trouve dans les rochers qui

avoisinent le château, et sous le château même, plusieurs souterrains dans lesquels est une fontaine. Il y a même une chambre qu'on appelle la belle chambre, et qui paraît avoir été arrangée de main d'homme; elle contient des bancs de pierre. Enfin, la place d'armes elle-même, qui se trouvait réunie par un pont-levis au château, paraît bien avoir été destinée à former, sous sa protection, une espèce de champ d'asile.

Malgré les dévastations des Normands dans l'île Dieu, de nombreux établissements religieux s'établirent sur son territoire; car, d'après une charte de 1040, il s'y trouvait, indépendamment du principal monastère, au moins cinq églises, qui furent concédées, avec des dîmes, par deux seigneurs, au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers. Plus tard, en 1088, la propriété de ces églises fut contestée par les moines de Marmoutier de Tours, et donna lieu à plusieurs décisions des conciles de Poitiers, de Bordeaux et de Saintes. En 1205, Pierre de la Garnache donna à perpétuité, à l'abbaye de la Blanche de Noirmoutier, un de ses serfs de l'île Dieu et une rente annuelle de vingt muids de bon vin qui devraient être extraits les premiers de ses possessions de l'île Dieu. Cette charte prouve qu'on récoltait, il y a six cents ans, beaucoup de vin dans l'île; lorsque je l'ai visitée, il y a quelques années, je n'y ai pas vu une seule vigne.

Parmi les anciennes chartes religieuses relatives à l'île Dieu, il en est une du commencement du XII.e siècle qui caractérise d'une manière curieuse les mœurs de l'époque. Par cette charte, Aldeberg, surnommé Gaudin, doyen de Commequiers, concède la terre dont jouissait son oncle et

celle qu'il possédait lui-même dans l'île Dieu, au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, à la charge, par le prieur que le monastère avait dans l'île, de célébrer tous les ans un anniversaire pour lui, ses père et mère et autres parents; et de donner un bon dîner, ce jour-là, à tous les assistants. Aldeberg avait ainsi trouvé le moyen d'assurer une grande solennité au service religieux consacré à sa mémoire; car la foule accourait chaque année à cette cérémonie, même du continent, et jamais prières pour les morts n'avaient excité une aussi constante dévotion.

Les guerres séculaires entre la France et l'Angleterre qui ont suivi le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri II, ont dû donner à l'île Dieu une grande importance. Sentinelle avancée de la France, dans ce golfe de Gascogne dont le beau rivage a été l'objet principal de trois cents ans de luttes entre les deux nations, elle a payé son tribut de courage et de dévouement pour la défense de la nationalité française. Comme notre Poitou, comme la plupart des autres provinces de la France, elle a eu ses jours de douleur, car elle a subi le joug de l'étranger. Donnée avec plusieurs seigneuries de Bretagne par Edouard III, roi d'Angleterre, qui était alors maître d'une partie de la France, elle appartenait, en 1368, à Robert Knolle, chef des troupes anglaises et grand sénéchal de la Guyenne. Mais elle n'a jamais cessé d'être française par ses sentiments pour sa mère patrie, et Charles VI, en 1399; Charles VII, en 1450, et Louis XI, en 1466, lui ont donné d'éclatants témoignages de gratitude en lui accordant des priviléges considérables et des exemptions de charges, *pour avoir*, disent les ordonnances royales, *fait merveilles contre les Anglais*.

La prospérité des établissements religieux de l'île Dieu prit de grands développements pendant les XIV.e et XV.e siècles. Dans un ouvrage sur la marine de la fin du XV.e siècle, il est longuement question *des grands droits et priviléges qu'avaient messeigneurs les prêtres et autres du chapitre de l'île Dieu.* Il y avait alors dans l'île un chapitre nombreux et richement doté, et un grand mouvement maritime.

Il paraît même que la part active que prenaient, dans ce temps, les habitants de l'île Dieu aux affaires commerciales, avait vivement excité la jalousie des autres ports de l'Océan, tels que la Rochelle, les Sables-d'Olonne, Olonne, etc.; les habitants de ces ports profitèrent de l'anarchie qui régnait de toutes parts et du trouble général qu'occasionnèrent les guerres, pour exercer des actes de brigandage à l'égard des habitants de l'île Dieu. Il existe, en effet, une ordonnance d'Henri II, donnée à Rennes le 12 mars 1551, ainsi conçue :

« Henri II, par la grâce de Dieu roi de France, au » premier huissier de nos cours et parlement, ou au- » tres nos huissiers, sur ce requis, salut : De la part de » notre très-cher et aimé Jean de Rieux, seigneur d'As- » serac, nous a été exposé qu'il est une de ses terres et » seigneuries, chatellenie de l'île Dieu, assise sur un ro- » cher, en la grande mer, en notre Bas-Poitou, diocèse » de Luçon, ladite île contient une lieue de long, une » demi-lieue de large, en laquelle il y a un fort château » assis aussi sur un rocher, laquelle île est distante de la » grande terre de six grandes lieues, en mauvaise et dan- » gereuse mer, *y allant grand nombre de navires tant*

» *de notre pays de Poitou et de Bretagne que d'autres*
» *pays* par contrainte au moyen de l'impétuosité de la
» mer et du temps; et en icelle île, il peut y avoir six-
» vingts feux et deux cent cinquante marins ou envi-
» ron; en tous les endroits de laquelle île l'on entre des-
» sus avec les navires et bateaux, et durant les Anglais,
» Espagnols et autres ennemis de notre royaume des-
» cendent et entrent par force par tous les endroits de
» ladite île, de telle sorte que durant les précédentes
» guerres et celles d'à présent lesdits Espagnols nos enne-
» mis y sont descendus plusieurs, et parfois étaient au
» nombre de deux à trois mille, plus ou moins, bien
» armés et garnis d'artillerie, en fait de guerre, contre
» lesquels il n'était possible de résister par les habitants
» de ladite île vu leur petit nombre et en outre qu'ils
» n'eurent aucun secours ni aide de personne, lesquels
» ennemis ont tué et outragé plusieurs des manants et
» habitants tant hommes que femmes, brûlé plusieurs
» maisons et fait oppression et outrage tellement que les-
» dits ont entré sur eux et comme les plus puissants ont
» subjugué lesdits habitants et ont été les maîtres de la-
» dite île, *hors ledit château lequel a toujours été et est*
» *encore sous notre obéissance*, comme aussi est toujours
» et sont encore sous notre obéissance et service les ma-
» nants et habitants demeurant à présent dans ladite île,
» *comme lesdits manants et habitants ne furent jamais du*
» *parti des ennemis*, ils ont coutume de commercer et
» fréquenter, trafiquer et marchander en notre royaume,
» même en nos villes de Bordeaux, la Rochelle et autres
» lieux circonvoisins des rives de la mer et du dedans de

» notre royaume, et ils sont soufferts et supportés trafi- » quer et marchander. *Néanmoins les habitants de la Ro- » chelle, Olonne, la Chaume et autres de notre royaume » ne les veulent souffrir ni endurer trafiquer et marchan- » der dans lesdits lieux de notre royaume comme le droit » commun en la forme qu'ils avaient coutume de faire. » Lesdits habitants les ont molestés et opprimés tant par » emprisonnement de leurs personnes, prise et déprada- » tion de leurs biens, sous prétexte de guerre ouverte en- » tre nous et l'empereur Charles-Quint, roi d'Espagne, » et comme s'ils eussent été envoyés de notre royaume, et » leur ont fait plusieurs maux, outrages et oppressions. » leur ont contre toute raison et intention de leur prince » interdit et défendu de fréquenter aucun lieu de notre » royaume avec marchandises ou autrement, et de fait » ne les ont voulu ni veulent souffrir trafiquer ni mar- » chander*, lesquels par le suppliant lesdits biens qu'il a » en ladite île avec ses sujets, manants et habitants, leurs » femmes, familles et leurs biens quelconques sont mis » sous notre protection et sauvegarde, afin d'empêcher » les oppressions et les molestations indues, et conserver » les habitants à ce qu'ils demeurent dans ladite île qui » autrement seraient contraints de la laisser et abandon- » ner, en quoi nos ennemis se pourraient fortifier et re- » tirer, courir sur nos sujets en notre royaume et battre » les côtes de la mer tant du côté de Bordeaux, la Ro- » chelle et Nantes qu'autres lieux.................

» Sur ce, choses considérées, si mandons...... que les » biens du suppliant étant en ladite île, ensemble ses » manants et habitants, leurs femmes, familles et biens

» quelconques soient en notre protection et sauvegarde,
» lesquels nous avons pris et mis prenons et mettons pour
» ces présentes, en faisant prohibition et défense de par
» nous à tous ceux à qui il appartiendra....... et ce à peine
» de dix mille livres tournois à nous appliquées en cas
» de chacune contravention...... de ne leur méfaire à leurs
» personnes, familles ou biens quelconques...... et en
» outre qu'ils aient à endurer, souffrir et permettre les-
» dits habitants et manants de l'île Dieu, lesquels vou-
» lons être soufferts et endurés à trafiquer, marchander
» et fréquenter en notre royaume par nos contrées de
» mer de notre obéissance, villes et bourgs, comme ils
» avaient coutume avant la guerre.....................

» En cas de contravention, il en sera fait information
» par devers nos juges, sénéchaux ou leurs lieutenants
» ou commissaires des villes de Bordeaux, Nantes, la
» Rochelle, Poitiers et autres du ressort dont seront les
» délinquants et contrevenants à cesdites présentes,
» etc....... »

Il faut remarquer que la sollicitude des rois de France pour les habitants de l'île Dieu n'était pas inspirée seulement par la reconnaissance et l'affection; mais qu'elle avait aussi pour but de s'assurer la fidélité et le dévouement de ces insulaires, qui étaient si utiles à la France au milieu des guerres continuelles dont l'Océan était le principal théâtre.

Pendant les guerres civiles de religion, l'isolement de l'île Dieu l'a probablement préservée des sanglantes et longues agitations qui ont désolé le Bas-Poitou. L'île Dieu ne reparaît plus, en effet, dans l'histoire, que vers le mi-

lieu du XVIII.e siècle. Elle a sans doute pris sa part de gloire dans les triomphes de la belle et grande marine de Louis XIV ; mais, lorsque plus tard, notre armée navale fut désorganisée par la fatale influence d'inhabiles ministres et, par suite de désastreux événements, les Anglais s'emparèrent de nos établissements extérieurs. En 1759, un parti anglais descendit à l'île Dieu, frappa une contribution de 20,000 livres et emmena pour otages les principaux habitants de l'île, dont la seigneurie appartenait au duc de Mortemart. Le roi d'Angleterre renvoya les otages qu'on lui avait emmenés, après les avoir bien traités, en disant qu'il faisait la guerre au roi de France et non pas au duc de Mortemart.

La terre et châtellenie de l'île Dieu était *en la mouvance et directe seigneurie* du marquisat de la Garnache ; elle a été successivement aux familles de la Trémouille, de Clisson et de Rohan. Possédée momentanément par les Anglais, elle a passé ensuite à la famille de Rieux, sur laquelle elle a été saisie par des créanciers en 1659, et vendue à Madeleine Mangot, veuve d'Aimé de Rochechouart, comte de Tonnay-Charente. Érigée en marquisat, elle a été conservée par la famille de Mortemart jusqu'en 1785, époque à laquelle elle a été achetée, pour un million, par le Roi, de Jean-Baptiste-Marie de Rochecouart, duc de Mortemart.

Les seigneurs de l'île Dieu, qui passaient rarement la mer pour venir visiter cette possession lointaine, avaient, pour les représenter, des agents dont la négligence a souvent laissé prescrire leurs droits. En 1577, Marguerite de Conan, veuve de René de Rieux, dame d'honneur de

le Breiné, exposa au roi Henri III que, par suite de l'éloignement des seigneurs de l'île Dieu de leur seigneurie, et par le moyen des guerres qui avaient eu lieu précédemment entre les rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, il s'était opéré de nombreux abus relativement aux droits seigneuriaux qu'elle avait dans l'île; et que même plusieurs propriétaires de domaines dans l'île s'étaient injustement affranchis de leurs obligations à son égard. Elle obtint, en conséquence, une ordonnance du 30 janvier 1577, enregistrée au Parlement le 8 mai, par laquelle il était fait commandement à tous propriétaires détenteurs et possesseurs de terres, domaines et héritages de ladite île, quelles que fussent leurs qualités et conditions, de se trouver dans six semaines pour tout délai, à partir de la notification de l'ordonnance, au château de ladite île, pour déclarer et affirmer par serment, devant notaire, quels droits féodaux nobles et roturiers, cens, rentes, centièmes, tailles, péages, champarts, corvées, oies, moutons, vins, chapons, poules, poissons, sel, oiseaux, froment, grains, charges et redevances ils devaient à ladite dame de l'île Dieu.

Plusieurs déclarations du même genre ont été demandées depuis par les seigneurs de l'île Dieu. Il en existe une du 7 août 1678 et une autre du 18 juillet 1710. Ces pièces sont très-curieuses et ont un grand intérêt historique; elles constatent que l'île Dieu formait presque un petit royaume indépendant sous l'autorité de ses seigneurs, et que le pouvoir royal y était à peu près nul.

L'île était régie par la coutume du Poitou, et du ressort du présidial de Poitiers; elle formait une paroisse sous

l'invocation du Saint-Sauveur, dont la cure était à la collation de l'évêque de Luçon, mais à la présentation du seigneur. La justice était rendue au nom du seigneur, qui avait droit de haute, moyenne et basse justice. Le seigneur avait un gouverneur, un sénéchal, un receveur et un garde-havre.

Aux termes des chartes qui réglaient les droits du seigneur, aucun habitant ou étranger ne pouvait sortir de l'île pour aller *à la grande terre* ou au continent, ni emporter aucune marchandise sans une permission écrite du commandant, du juge ou du receveur; et lorsqu'on débarquait dans l'île, on était également obligé d'en donner avis à la seigneurie et de déclarer les objets qu'on apportait. Des droits considérables étaient établis, au profit du seigneur, sur la plupart des objets qui étaient introduits dans la seigneurie ou qui en étaient exportés. Tous les navires étrangers qui entraient dans les ports et havres de l'île, payaient un droit d'ancrage, dont se trouvaient exempts cependant les bâtiments de Noirmoutier, Beauvoir, la Barre-de-Mont et Belle-Ile, parce que les navires de l'île Dieu jouissaient dans leurs ports des mêmes franchises. Les barques de l'île payaient un droit annuel de douze livres. Le seigneur avait le sixième de tous les blés et grains provenant de la récolte, le dixième de toutes les bêtes à laine et le sixième du prix de toutes les propriétés qui se vendaient. Pour chaque pièce de vin qui entrait dans les ports il était dû une bouteille. Les habitants étaient obligés de faire moudre leurs grains et cuire leur pain aux moulins et fours du seigneur, moyennant une redevance; ils étaient obligés de faire sans rétribution les

charrois, labourages et travaux dont il avait besoin, et de couper et de conduire les plantes marines qui lui étaient nécessaires pour son chauffage. Ils ne pouvaient même vendre ou acheter du blé venu de la grande terre que lorsque celui de la seigneurie était vendu. Enfin on payait des droits au seigneur pour avoir une boutique, vendre du vin, aller à la pêche, etc., etc.

Le seigneur jouissait de tous les droits d'amirauté ; les objets naufragés que la mer jetait sur ses côtes, et qui n'avaient pas été sauvés après trois marées, lui appartenaient, sauf le tiers de ces objets ou de leur valeur pour les hommes qui avaient procédé au sauvetage.

La situation de l'île Dieu au milieu de la mer l'exposait si souvent aux invasions des ennemis, qu'on avait senti la nécessité de donner à sa population l'habitude des armes ; dans ce but, il y avait chaque année, par suite d'une disposition de la législation seigneuriale, *tir à l'arquebuse ou au blanc*. Le vainqueur était proclamé connétable pour l'année suivante et avait quelque récompense. Dans les derniers temps qui ont précédé la révolution de 1789, on lui donnait un boisseau de blé du grenier du seigneur.

Malgré les charges qui pesaient sur elle, la population de l'île Dieu s'est considérablement développée dans les derniers siècles : on a vu, par l'ordonnance d'Henri II, qu'elle était en 1551 de six-vingts feux et de deux cent cinquante marins ; en 1770, elle s'élevait à 2591 habitants. Il est vrai que l'île Dieu servait alors d'entrepôt pour les tabacs qu'on introduisait en fraude sur le continent. Le prix considérable auquel le monopole élevait les tabacs

était une grande excitation à cette fraude, et la rendait très-productive. Aussi, beaucoup de gens s'étaient établis à l'île Dieu pour y exercer cette illégitime industrie. Afin de réprimer plus aisément cet abus, le Gouvernement acheta la seigneurie de l'île Dieu du duc de Mortemart. Alors la population diminua; elle n'était en 1803 que de 1800 âmes.

L'isolement de l'île Dieu, qui l'avait préservée des guerres de religion au XVI.e siècle, l'a également préservée, au commencement de notre siècle, des guerres de la Vendée; elle n'a pas cependant été entièrement étrangère aux événements qui ont agité le continent pendant la Révolution; l'établissement du nouveau régime y a éprouvé une violente résistance. En 1791, les habitants de l'île Dieu, trouvant le contingent d'impôt qui leur avait été assigné beaucoup trop considérable, se révoltèrent contre leurs magistrats et demandèrent l'anéantissement de la constitution et le rétablissement de l'ancien régime. Les officiers municipaux et le juge de paix furent obligés de déposer leurs pouvoirs entre les mains des rebelles. Tout capitaine de barque avait reçu l'ordre de refuser, sous peine de mort, l'embarquement aux autorités. Deux officiers municipaux et le juge de paix parvinrent cependant à s'échapper; ils se jetèrent dans un bateau dont ils brisèrent les chaînes, et portèrent au continent la nouvelle de l'insurrection de l'île. Le directoire des Sables-d'Olonne fit partir aussitôt un commissaire avec des forces imposantes, et l'île Dieu se soumit enfin au pouvoir qui dominait la nation française.

L'île Dieu a donné quelques marins habiles et quelques

braves soldats aux armées de la République et de l'Empire. Abandonnée à elle-même, elle a été souvent visitée par les vaisseaux anglais qui croisaient sur nos côtes; ils venaient y faire de l'eau et des vivres frais.

Mais, en 1795, un grand événement a appelé sur l'île Dieu l'attention de la France et de l'Europe.

Le 29 et le 30 septembre, de nombreux vaisseaux anglais, sous les ordres du commodore Waren, entrent dans le port de l'île Dieu et y débarquent quatre mille hommes de troupes britanniques, dont 500 hommes de cavalerie; ils sont accompagnés de 500 Français que la Révolution avait fait émigrer. Le 2 octobre, le comte d'Artois, monté sur le vaisseau anglais le *Jason*, entre également à l'île Dieu avec un brillant état-major. Le commandant des troupes britanniques, quoique entouré d'une flotte formidable, croit devoir prendre des mesures de défense; il fait élever des forts sur les points de l'île d'un facile accès; cinquante pièces de canon sont placées pour en défendre les approches. Les royalistes accourent de toutes parts; les envoyés des généraux vendéens se succèdent chaque jour, et le nombre des émigrés augmente bientôt jusqu'à quinze ou dix-huit cents. Le duc de Bourbon vient rejoindre le comte d'Artois. Jamais l'île Dieu n'a vu une population aussi nombreuse et aussi variée se presser dans l'étroite enceinte de son territoire. Les petites villes du Port-Breton et du Bourg et tous les villages de l'île sont encombrés d'étrangers remarquables par la différence des costumes et du langage. De toutes parts s'élèvent des tentes sur lesquelles on voit flotter les couleurs de l'Angleterre à côté du drapeau blanc de la vieille monarchie française. De nobles

personnages des deux nations sont campés au milieu des rochers de l'île, à peine abrités contre les pluies et les vents de l'automne.

Le chef de l'expédition, le comte d'Artois, a choisi au Port-Breton une maison de la rue de la Borne, dont il fait son quartier général. Chaque matin on le voit assister à la messe, et chaque soir on le trouve, au milieu d'une brillante escorte, se promenant sur le port près des vaisseaux anglais et vis-à-vis la côte de France, qu'on aperçoit à l'horizon, lorsque le ciel est pur et la mer tranquille.

Il est venu pour conquérir, au nom de son frère Louis XVIII la couronne tombée de la tête du vertueux Louis XVI, son autre frère. Les armées vendéennes l'attendent de l'autre côté du bras de mer qui ne le sépare d'elles que de quelques kilomètres. Tous les Français qui l'entourent brûlent de toucher le sol palpitant de la patrie! On a choisi l'île Dieu pour y concerter les mesures d'un débarquement en Vendée. Cependant le temps s'écoule; les jours, les semaines, les mois se passent, les vivres sont rares; le défaut d'eau douce fait périr les chevaux; on est obligé de détruire les toits des maisons pour se chauffer; les communications avec le continent sont de plus en plus difficiles; la rade de l'île Dieu devient mauvaise. Enfin, le 18 novembre, le comte d'Artois traverse la ville du Port-Breton, se rend au port de l'île Dieu, remonte à bord du *Jason*, qui l'a amené, et des salves d'artillerie, répétées par les échos de la Vendée, annoncent le retour du prince sous le pavillon britannique, et apprennent aux armées royales et catholiques que le frère de Louis XVIII a quitté encore une fois le sol de la France. La flotte et les troupes an-

glo-françaises partent également, et l'île-Dieu, un moment si agitée et si bruyante, redevient calme et solitaire.

Les habitants de l'île virent partir sans regret leurs nombreux hôtes; car, si l'on en croit les documents contemporains, ils étaient peu favorables au projet du comte d'Artois et avaient mal accueilli les Anglais. On lit, en effet, dans une lettre adressée à Londres par un officier de l'armée royale : « Nous voici depuis quelques jours dans un » bourg de l'île Dieu. Les habitants ont eu l'attention de » cacher le peu de provisions qu'ils avaient, et le pain y » vaut douze et dix-huit sols la livre. Tout est dans le » plus grand secret, mais on aperçoit à certains visages » combien ils sont las de tout ceci. Je crois qu'on a compté » avant son hôte. Les émigrés français, obligés de camper » et de faire le service de soldats, sont outrés contre leurs » chefs...»

L'île Dieu est le seul point du territoire français où ait résidé un prince de la maison de Bourbon, depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration de 1814.

Après ce grand événement, l'île Dieu a continué d'être, par le fait, une espèce de pays neutre entre la France et l'Angleterre jusqu'au traité d'Amiens, en 1802, époque à laquelle elle a été définitivement attribuée à la France.

Les événements qui venaient de s'accomplir avaient fait comprendre la nécessité de ne pas laisser désormais l'île Dieu ouverte aux ennemis de la France, et de ne pas leur abandonner ainsi un poste important dans le golfe de Gascogne. On y a établi des batteries sur la côte, et on a construit au centre de l'île un fort qui peut contenir une garnison capable de la défendre. On y avait placé, au

1808 et dans les années qui ont suivi, jusqu'à 15 et 1800 hommes.

Depuis ce temps, l'île Dieu a resserré de plus en plus les liens qui l'attachaient à la France. Dès que le sentiment de sa force lui a permis de soutenir ses sympathies, elle l'a fait avec courage et énergie, et les Anglais ont à jamais cessé d'y trouver un refuge. On lit, dans le *Moniteur* du 25 messidor an VI, qu'une lettre datée de l'île Dieu, le 28 prairial, porte ce qui suit : « Nous venons » d'avoir trois différents combats, le 14 et le 16, avec » deux corsaires, et le 18, avec six corsaires anglais. Ils » sont venus en parlementaires nous demander de l'eau, » ce qui leur a été refusé. Ils nous ont fait des menaces » dont nous nous sommes moqués. Ils sont venus en force » pour mettre pied à terre, mais *on leur a fait rebrous-* » *ser chemin plus vite qu'ils ne voulaient. Nos concitoyens* » *ont montré beaucoup de zèle et de courage.* LES AN- » GLAIS NE METTRONT PAS LE PIED SUR NOTRE SOL, SI LES » MUNITIONS NE NOUS MANQUENT PAS ! »

Cette lettre, insérée au journal officiel, est un beau titre de noblesse pour les habitants de l'île Dieu. En repoussant ainsi les éternels ennemis de la France et en déclarant, devant l'Europe coalisée, que les Anglais ne mettront plus le pied sur leur sol, ils se sont montrés fidèles aux traditions de leurs pères, qui, suivant les ordonnances de nos rois, *ont toujours fait merveilles contre les Anglais*; ils ont honorablement reconquis leur nationalité française.

La France, reconnaissante du dévouement dont l'île Dieu lui a donné tant de témoignages, l'a associée et l'as-

socie chaque jour aux progrès de sa civilisation, aux bienfaits de ses institutions et à tous les avantages de ses améliorations morales et matérielles. L'île Dieu coûte plus à l'État qu'elle ne lui produit; elle forme une commune et un canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne; elle a deux églises, dont l'une, fort ancienne, est au Bourg, et l'autre, construite il y a sept ou huit ans, se trouve dans la petite ville du Port-Joinville. Une école communale de garçons, et une école de filles, tenue par des religieuses, y sont établies depuis plusieurs années, et bientôt, sans doute, le Gouvernement y réalisera le vœu souvent exprimé par le Conseil municipal, de l'établissement d'un professeur spécial d'hydrographie.

L'île Dieu, outre ses ecclésiastiques, son juge de paix et son corps municipal, a deux notaires, un huissier, un percepteur, un receveur de l'enregistrement, un receveur des contributions indirectes, un préposé à l'inscription maritime, un maître de port, un gendarme de la marine, un garde du génie et des préposés aux phares et fanaux. Ses forts sont constamment gardés, même en temps de paix, par 60 ou 80 hommes d'infanterie. Des communications avec le continent sont établies par un bureau de poste aux lettres et par une chaloupe pontée, qui doit traverser tous les jours le bras de mer de la Barre-de-Mont à l'île; mais qui souvent, surtout dans l'automne et dans l'hiver, est plusieurs jours sans pouvoir faire son service, l'état de la mer ne permettant pas d'aller de l'île à la grande terre (1).

---

(1) Depuis longtemps, les habitants de l'île Dieu et les admi-

Plus heureuse que sous l'autorité de ses anciens seigneurs, qui percevaient des droits sur tous les objets introduits dans ses ports, l'île Dieu jouit aujourd'hui d'une franchise entière relativement aux droits de douane ; c'est un point de la frontière de France où il n'existe pas de douaniers, parce que l'administration aurait plus de dépenses que de recettes à y faire. Mais comme l'île s'approvisionne sur le continent français de la plupart des objets de consommation qui lui sont nécessaires, l'administration, pour empêcher que cette situation ne puisse donner lieu à des exportations ou des importations frauduleuses, autorise chaque année les habitants de l'île à venir chercher en franchise, dans divers ports désignés, des quantités déterminées d'objets d'approvisionnement, qui ne pourraient être réimportées sur le continent qu'en payant les droits d'entrée dont ils y sont passibles.

Cette franchise dont jouit le port de l'île Dieu permet aux habitants de se procurer à bon marché, par les navigateurs, beaucoup de productions exotiques et notamment d'excellents vins, dont les notabilités insulaires font généreusement usage avec les étrangers, auxquels elles offrent toujours une gracieuse hospitalité.

L'île Dieu, qui autrefois ne produisait que la moitié du blé nécessaire à ses habitants, peut en exporter aujourd'hui quelques quantités, par suite des progrès qu'a faits

---

nistrateurs de la Vendée réclament l'établissement d'un bateau à vapeur, pour assurer les communications de l'île à la grande terre. Il est désirable que le Gouvernement s'occupe le plus promptement possible de la réalisation de ce vœu.

l'agriculture. Si elle manque de bois, de vin et de plusieurs des autres objets utiles à l'homme, la mer lui fournit abondamment des poissons et des coquillages, et elle possède deux races d'animaux qui y sont remarquables, les moutons et les chevaux.

Les moutons, accoutumés à paître l'herbe salée mais peu abondante des rivages de l'Océan, sont très-petits, mais leur chair a un goût excellent.

Les chevaux, élevés également dans les pâturages peu fertiles de l'île, n'acquièrent que très-peu de développements; mais ils sont pleins de vigueur et d'élégance, et conviennent surtout, par leur gentillesse, aux femmes et aux enfants.

En définitive, la vie est bonne et douce à l'île Dieu, et les habitants sont, avec raison, fort attachés au pays qui les a vus naître. Des étrangers même viennent quelquefois s'y fixer, attirés par l'économie et la tranquillité du genre d'existence qu'on y mène. On y rencontre quelques vieux militaires qui sont venus y manger, dans le calme de la retraite, la modeste pension que leur fait l'État pour avoir, pendant près d'un demi-siècle, défendu, au prix de leur sang, l'honneur et l'indépendance de la France.

A l'île Dieu, la marine occupe presque tout le monde (1). On y connaît mieux la Chine, les Antilles, Sainte-Hélène, que la capitale du royaume et même le chef lieu de l'arrondissement. A chaque heure du jour, vous n'entendez parler que des navires qui sont en route, des vents qui soufflent, des

(1) Sur la population actuelle de 2,500 âmes, on compte 583 marins et environ 150 capitaines et maîtres au cabotage.

absents qui vont revenir ou de ceux qui vont quitter encore une fois leur pays et leurs familles. Chacun attend un mari, un frère, un ami! Heureux même souvent ceux qui attendent encore, car les naufrages sont fréquents sur ces côtes, et les veuves et les orphelins sont plus nombreux à l'île Dieu que partout ailleurs!

La mer a cependant, pour ceux qui habitent ces rivages, un attrait indicible. Pour apprécier toute la puissance de ce charme, il faut avoir vu l'Océan à l'île Dieu, du haut du magnifique phare élevé récemment dans la partie centrale et culminante de l'île. De là, le petit territoire de l'île n'est plus qu'un point entouré de toutes parts par une plaine liquide et sans limites. Rien n'arrête vos regards, qui se perdent dans l'immensité; à moins qu'au travers de cet espace infini n'apparaissent çà et là quelques voiles cherchant d'autres mondes cachés derrière ces déserts. A chaque instant, la scène change et offre le plus majestueux et le plus attachant spectacle, depuis le moment où l'astre du jour sort, au milieu des nuages, du sein des flots jusqu'au moment où il y rentre, enveloppant de lumières l'horizon de la mer et du ciel.

On comprend l'amour des habitants de l'île Dieu pour leur pays, à la vue de cette admirable et sublime nature!

104.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 3 mars 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président fait connaître les divers ouvrages offerts à la Société dans le courant du mois de février, et donne lecture de la correspondance.

Il fait ensuite connaître la constitution du bureau de la Section des Sciences naturelles.

Sur le rapport de M. Neveu-Derotrie, M. Justin Merèsse, notaire à Guerande, est admis au scrutin comme membre correspondant.

M. Barré donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Guépin, sur les maladies syphilitiques.

M. Georges Demangeat, au nom de M. Bizeul, lit la première partie d'un travail intitulé : Voie romaine de Blain vers Châteaubriand et le Maine.

M. Grégoire donne ensuite lecture de la première partie d'un exposé du système féodal à l'occasion d'un ouvrage de M. Campionnière, avocat, intitulé : *De la Propriéte des Eaux courantes, des droits des riverains et de la valeur actuelle des concessions féodales.*

M. le baron de Wismes, enfin, lit une fantaisie littéraire sur un recueil d'autographes.

Séance du 7 avril.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président dépouille la correspondance et donne connaissance à la Société des divers ouvrages qui lui ont été adressés dans le mois de mars, et parmi lesquels figurent les Sermons de M. l'abbé Lechat.

Sur le rapport de M. Huette, M. Caillaud, conservateur du Musée, est admis comme membre résidant.

Sur le rapport de M. Neveu-Derotrie, M. Habasque fils, avocat à Saint-Brieuc, est admis comme membre correspondant.

M. Demangeat (Georges) achève sa lecture commencée sur la Voie Romaine de Blain vers Châteaubriant, par M. Bizeul.

M. Vandier lit ensuite un travail intitulé : Des Oppositions.

M. Derivas, docteur-médecin, donne ensuite lecture d'une Notice sur le Musée d'Histoire naturelle de Nantes.

VOIE ROMAINE

DE BLAIN

VERS CHASTEAU-BRIANT ET LE BAS MAINE,

PAR M. BIZEUL.

Cette voie, depuis Blain jusqu'au passage de Pont-Veix, sur la rivière du Don, c'est-à-dire pendant près de quatre lieues, est la même que celle de Blain à Rennes, que j'ai décrite dans le chapitre précédent, et qui, conservant partout une ligne presque droite du Midi au Nord, me paraît devoir être considérée comme la voie principale, dont celle de Chasteau-Briant n'est qu'un embranchement.

Cet embranchement prend naissance, ainsi que je l'ai déjà expliqué, à ce passage de Pont-Veix, et prenant au N.-E., inclinant un peu au S. il forme, avec la voie de Rennes, un angle de 50 à 60 degrés. Il est difficile de

suivre la voie depuis Pont-Veix jusqu'aux villages du Feillay et du Chesne-Rouaud. Les terres cultivées et le bas fond du ruisseau d'Anguerdel l'ont fait disparaître presque entièrement. Mais au-dessus du Chesne-Rouaud, elle devient fort apparente en remontant le coteau pour aller passer à 100 pas au S. du moulin à vent du Clairay, vis-à-vis duquel elle traverse une pièce nouvellement enclose et défrichée, et dans laquelle l'*agger* a dû donner bien du mal aux défricheurs, car malgré la grande quantité de pierres qu'ils en ont tirée, cet agger ou dos d'âne est encore parfaitement marqué.

Au-delà du moulin du Clairay, la voie se dirige à travers la lande vers le fossé de clôture de la terre du Fouais-des-Bois, garni d'une forte bordure de pins; elle suit assez longtemps ce fossé, et, dans ce trajet, elle a été plantée d'un rang de châtaigniers encore jeunes. Elle entre bientôt dans un étang desséché et mis en culture, dont elle longe le fossé méridional. Elle passe ensuite au bout septentrional de l'avenue du château moderne du Fouais-des-Bois et entre dans les bois d'Indre, dépendant autrefois de la baronnie de Châteaubriant, et actuellement de la terre du Fouais-des-Bois, qui appartient à M. de la Haye-Jousselin, député de la Loire-Inférieure.

Il m'a été impossible de suivre la voie dans ces bois; mais, en en sortant par la nouvelle avenue que M. de la Haye-Jousselin a fait percer en ligne droite du Fouais-des-Bois à la grande route de Nantes à Rennes, on l'aperçoit tout près et au Midi de la barrière, sous la forme d'un gros sillon d'environ 30 pieds de largeur et de 2 pieds et demi d'épaisseur. Les contre-fossés ont à peu

près disparu dans la lande, que la voie parcourt, pendant environ 300 mètres, pour aller couper la grande route, lande qui, n'ayant point été défrichée, aurait dû en conserver l'empreinte, si son sol argileux n'avait pas subi de dépression et n'avait pas été raviné par les eaux en quelques parties. Quoi qu'il en soit, on reconnaît parfaitement la voie, qui suit parallèlement au midi, et à quelques pieds de distance, la prolongation de l'avenue nouvelle dont j'ai parlé. Elle traverse la grande route dans cette même direction entre la 50.e et la 51.e borne, mais plus près de la 50e.

A l'E. de la route, la voie est tranchée dans sa longueur par le fossé Nord d'une pièce récemment labourée, puis elle va passer à un kilomètre au Midi du village de la Tirardière, entre dans des pièces cultivées, coupe à angle droit le chemin de Derval à Jans, traverse plusieurs pièces nouvellement encloses, dépendant de la terre de la Carrelais, au Midi et à peu de distance d'un étang, qui en dépend également. Bientôt, passant dans des champs placés à l'O. du village de la Cochaudais, elle arrive à ce village dont plusieurs maisons ont été construites sur la voie même. La Cochaudais n'est pas marquée sur la carte de Cassini; mais elle doit être située près du village de la Rotte, qu'on y trouve, si la Cochaudais ne fait pas partie de ce village même.

De là, la voie se rend, en ligne parfaitement droite, au village de la Chesnaie, en la paroisse de Lusanger, en traversant une petite lande, où elle est admirablement conservée.

A trois quarts de lieue, au N. O., du point où nous

sommes parvenus, se trouve le château de Derval. Il est un peu moins éloigné au N.-E. du bourg du même nom. On ne sait pas bien si c'est du bourg ou du château qu'une famille noble, dont l'origine se perd dans le XII.e siècle, et qui est éteinte depuis longtemps, a pris son nom. Ce château était une petite place très-forte, divisée en deux enceintes. La principale avait une forme carrée et était armée de quatre tours placées à chaque coin. Un fossé large de plus de 60 pieds, ayant 12 à 15 pieds de profondeur et qui est encore plein d'eau, en défendait l'approche. Au Nord et à l'Ouest un second fossé, entre escarpe et contre-escarpe, la défendait également. Au midi, l'escarpe était baignée par les eaux d'un vaste étang, qui s'écoulait dans tous ces fossés et rendait, de ce côté, toute attaque impossible. A l'est, séparée par le grand fossé du château, existait une seconde enceinte murée, d'une forme à peu près carrée, mais tellement ruinée qu'on ne distingue plus l'emplacement des tours qui devaient la défendre. Elle était entourée au Midi, à l'Est, et probablement au Nord, d'un fossé de mêmes dimensions que celui de l'enceinte principale, avec escarpe sur l'étang et sur un contre-fossé.

Si tous ces ouvrages de fortification étaient en terrassements, on prendrait facilement le château de Derval pour un camp romain à double enceinte, comme j'en ai rencontré si souvent en Bretagne, et je crois pouvoir reproduire ici une conjecture que je trouve de plus en plus probable, et de laquelle j'ai fait plus d'une application. C'est que ce château, dont la fondation se perd dans la nuit du moyen-âge, a été construit sur un camp romain. Il n'était qu'à une lieue et demie du château de Fougeray, dont j'ai parlé dans

le chapitre précédent, et il semble que ces deux camps, devenus l'un et l'autre châteaux, étaient placés, pour commander le pays, entre la voie de Blain à Rennes, et celle de Blain vers Châteaubriand; Fougeray n'étant qu'à moins d'une demi-lieue de la première, et Derval à trois quarts de lieue de la seconde.

La maison de Derval a été l'une des plus illustres de Bretagne. Guillaume I.er du nom que le P. Du Paz croit être fils d'un Bonâbes de Derval, figurait en 1202, au nombre des seigneurs bretons rassemblés à Vannes, pour aviser au moyen de venger la mort de leur jeune duc Arthur, lâchement assassiné par son oncle Jean-Sans-Terre. Notre histoire a conservé son nom, mais a gardé le silence sur le château, où sans doute il faisait sa résidence. Ce n'est qu'au XIV.e siècle, et après que l'usurpation de Jean de Montfort eut été couronnée par la bataille d'Auray, qu'il est fait mention, pour la première fois, du château de Derval. La seigneurie en appartenait alors à Bonabes de Rougé, qui avait embrassé, avec toute la première noblesse de Bretagne, la juste cause de Jeanne-la-Boiteuse, femme de Charles de Blois, et qui, après la chute de son parti, s'était retiré en France. Le rancuneux Montfort donna la terre et le château de Derval à Robert Knolles, l'un des plus illustres chevaliers anglais qui étaient venus en Bretagne combattre pour son parti; celui-ci garda cette place jusqu'en 1380, qu'il la rendit à Jean de Rougé, fils de Bonabes, son légitime propriétaire. En 1373, pendant que Knolles en jouissait, le château de Derval fut assiégé vainement par Duguesclin, venu pour se saisir de la Bretagne au nom du roi de

France qui accusait Montfort de félonie, à cause de son alliance avec l'Angleterre; la garnison avait promis de se rendre, si sous deux mois elle n'était secourue, et avait donné des ôtages. Knolles parvint, dans l'intervalle, à s'introduire dans la place; et, quand le duc d'Anjou et Duguesclin revinrent pour réclamer la reddition, Knolles s'y refusa. Le duc fit trancher la tête des ôtages à la vue des assiégés, et Knolles usa de représailles sur des prisonniers dont les têtes tombèrent dans les fossés. Ce château fut assiégé et pris, pour la dernière fois, en 1593, par les troupes de Henri IV, qui en fit démolir toutes les fortifications. Il n'en reste actuellement que quelques fragments de murailles, et la tour du Sud-Ouest qui a été tranchée dans toute sa hauteur, et dont une moitié est encore debout, et, par la solidité de sa maçonnerie, bravéra encore longtemps les intempéries des saisons. Cette maçonnerie, assez grossière, ne me paraît pas remonter au-delà du XIII.e siècle.

Revenons à la voie romaine. Du village de la Chesnaie, elle n'a que 3 ou 400 mètres à parcourir pour arriver à celui de la *Chaussée*, qui, comme tous les autres villages de ce nom, a pris le sien de la voie; elle traverse, avant d'y parvenir, des prairies placées sur le bord d'un ruisseau qui alimente le vaste étang du Frangilier, à un quart de lieue au Sud-Est; puis, elle va passer au-dessous et au Midi de la Chaussée; enfin, atteignant la sommité du côteau, elle arrive au village du Tertre-Gicquel, sur la route de Derval à Chasteau-Briant, au Midi duquel elle passe.

Entre la chaussée et le Tertre-Gicquel, la voie est très-apparente. Son *agger*, formé de grès quarzite, cassé à la

grosseur du poing, est large d'une vingtaine de pieds. Sa direction est toujours Est-Est-Nord; et en la traçant sur la carte de Cassini, j'ai remarqué, comme sur le terrain, qu'elle suit une ligne plus régulièrement droite qu'aucune des autres voies que j'ai parcourues jusqu'ici. Cette rectitude dans le tracé pourra rendre moins incertaines quelques conjectures que j'énoncerai bientôt sur le point où tendait cette voie.

Après le Tertre-Gicquel, elle descend à travers une lande vers la forêt de Domenesche. Là on la retrouve avec ses contre-fossés entre lesquels elle a une largeur de 60 pieds, bien que l'*agger* n'en ait que 20. Ailleurs ces contre-fossés ont généralement disparu, et, en quelques endroits, on pourrait croire qu'il n'en a jamais existé. Le recouvrement en cailloux roulés manquant presque partout, m'a fait naître l'idée qu'on a négligé de le poser, soit à raison de la rareté de ces matériaux dans le pays, soit par toute autre cause.

La voie, entrée dans la forêt de Domenesche, m'a paru fort difficile à suivre, et un vieux paysan que j'avais pris pour guide, ne me servit à autre chose qu'à recueillir l'une de ces traditions qui paraissent puériles, mais qui se retrouvant sur des points fort éloignés les uns des autres, donnent à songer à l'antiquaire, qui cherche la cause d'une si singulière concordance, et qui y trouve, par cela même, un certain intérêt. Voici ce que me raconta mon vieux guide.

Le chemin ferré dont je le priais de me montrer la trace, se nomme dans le pays la *Chaussée à la Jouyance*. Or, la *Jouyance* était une princesse, qui voulait faire le tour de

la terre en tous les sens, et à mesure qu'elle avançait, le peuple s'empressait de lui préparer de belles routes dont on retrouve ici un échantillon. La *Jouyance* termina cependant ses voyages avant d'avoir été partout, et voici à quelle occasion. Elle remarqua, de son carrosse, sur le chemin, un oiseau mort, et elle demanda à son cochér ce que c'était. Le cocher lui dit : Madame, c'est un oiseau mort, et nous devons tous mourir ainsi. N'allons pas plus loin, dit la Jouyance, qui fut apparemment frappée pour la première fois, de notre instabilité, et elle fit cesser les travaux.

J'ai dit ailleurs que j'avais retrouvé cette tradition sur la voie de Blain à Rieux, dans la paroisse de Fégréac, où on ne m'a pas nommé la princesse ; sur la voie *Ahès*, entre les paroisses de Guer et de Carantoir, où l'histoire est mise sur le compte de la *Rohanne*, ou princesse de Rohan, et enfin au château de la Chèze, où figure la princesse *Aléno*, qui n'est autre qu'Aliénor de Porhoët, dame de la Chèze, femme d'Alain V de Rohan, au XIII.e siècle. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette tradition existait déjà comme telle et comme fort anciennement connue à l'époque de ce même XIII.e siècle, puisqu'on la retrouve dans un poème dont la composition remonte jusque-là, au jugement des meilleurs critiques, et qui a pour objet la conquête de la Bretagne-Armorique par Charlemagne, sur un roi païen nommé Acquin. Au nombre des barons bretons qui s'étaient réunis à Charlemagne pour combattre l'ennemi commun, se trouvait le vieil *Ahès*, sire de *Ker-Ahès* ou Carhaix, qui

Bien sept vingt ans avait jà tout passés.

Malgré son âge, il venait de se distinguer dans une affaire, et les Français, en prenant du repos, et devisant à loisir, le prièrent de leur raconter l'histoire de sa femme :

Qui fut moult saige et fut de grant beaulté.
Et si luy ont enquis et demandé
Dont ell' fut née et de quell' parenté.

Alhès leur répond :

Elle fut fill' Corsout li aduré,
Qui bien vesquit trois cens ans passé ;
Mais celle dame *ot* (eut) ung moult foul pensé
Qui cuidoit vivre tousjours en jeune *aë* (age).
Elle fist faire ung grant chemin ferré
Par où allast à Paris la cité.
A Querahès...
Fut le chemin commencé et fondé.
....
Quant ce chemin fut faict et compassé,
Plus de vingt lieues fut le chemin ferré.
Moult y ot l'en (eut-on) en poay de temps ouvré
De cy au terme que je vous ay conté,
Que la dame ot ung merle mort trouvé,
De main en l'aultre l'a tourné et viré.
Lors a la dame ung grant souspir jecté :
Que icest siecle n'estoit que vanité,
Qui plus y vit, plus a mal et peiné,
N'y a si riche qui n'ait adversité.
Lors a la dame moult grandement plouré.

Elle fait venir un clerc à qui elle demande :

Si l'on pouait mourir sans estre tué,
Ou mehaigné, ou plaié ou navré.

Il lui répond que :

Tous ceulx mourront qui sont de mere né.

. . . .
Que Dame Dé (le Seigneur Dieu) l'a ainsin destiné.

La dame se lamente :

Helas, dit elle, pourquoy fusmes nous né?
Or' ne me prise un denier monnoyé,
Ne ma richesse ne ma grant poesté (puissance).
Ja ne sera le chemin achesvé;
Moult me repens dont j'y ai tant oupvré.
. . . .
Ainsin remaint (resta) comme je vous ay conté.

Vers 852.e et suivants.

Explique maintenant qui voudra ou qui pourra, comment une tradition appliquée par un poète du XIII.e siècle à cette princesse *Ahès* dont les voies romaines de la Basse-Bretagne portent encore le nom (*Hent Ahes*), se retrouve, après plus de six cents ans, dans la mémoire de nos paysans bretons, à l'occasion de ces mêmes voies. Je pourrai y revenir, quand je traiterai des voies sortant de Carhaix et de Corseul.

A un kilomètre du point où la voie, arrivant du tertre Gicquel, entre dans la forêt de Domenesche, existent dans la partie S.-O. de cette forêt, les ruines d'un château fort dont les douves sont bien conservées, et dans la muraille méridionale duquel on voit encore les restes de deux tours de 30 à 40 pieds de hauteur. On reconnaît aussi du côté de l'Est l'emplacement du pont-levis. Le surplus n'est qu'un amas confus de ruines couvertes de broussailles et de grands arbres. C'est le château de *Domenesche*, qui a probablement donné son nom à la forêt, mais sur lequel nous n'avons pas trouvé le moindre renseignement dans

toutes nos chartes et chroniques bretonnes. En calculant le point par où la voie entre dans la forêt et celui par où elle en sort, il est évident qu'elle devait passer très-près de cette vieille forteresse, que je regrette de n'avoir point vue, parce qu'il me paraîtrait intéressant d'en examiner la maçonnerie, qui nous donnerait peut-être quelques lumières sur l'époque de sa fondation. Au reste, il ne me semble pas douteux que la fondation originaire ou au moins les premiers ouvrages de fortification qui ont été exécutés en cet endroit, remontent à une époque fort reculée, et ont été en rapport certain avec la voie qui y passait.

Je trouve, dans la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée, à l'article *Lusanger*, l'indication d'anciens retranchements que l'on voit sur une lande située au Nord de la terre du Verger, que j'ai vainement cherchée sur la carte de Cassini, dans les environs de Lusanger. Je recueille cette observation, parce que ces retranchements, comme le dit l'annotateur, paraissent se lier à l'existence de la voie qui nous occupe.

Je ne dois pas négliger non plus de mentionner le village du *Chastelier*, placé sur la rive droite de la rivière de Chère, à un kilomètre au-dessous de la forge de la Hunaudière. Ce point, qui doit avoir conservé quelques restes de fortifications, comme le nom qu'il porte encore l'indique, est situé à une demi-lieue au N. de la voie sortant de la forêt de Domenesche.

A trois quarts de lieue du Chastelier, sur la même rive de la rivière de Chère, à l'endroit où elle reçoit un très-petit ruisseau venant du bourg de Sion, se trouve le château de Sion, marqué sur la carte de Cassini sous le simple

nom de *Châtedu*. Il n'y reste plus qu'une double enceinte de douves, qui se remplissaient à volonté des eaux de la Chère, et quelques débris de murailles. Le château de Sion est à une lieue N.-N.-O. de celui de Domenesche.

Puisque j'annote ici le château de Sion, parce que je crois bon d'indiquer, chemin faisant, toutes les vieilles fortifications que je rencontre à droite et à gauche en parcourant les voies romaines, je veux dire un mot de quelques pierres du genre de celles qu'on nomme, je ne sais trop pourquoi, *druidiques*, et qui se trouvent à un kilomètre, au Midi de ce château, sur la lande, et à une petite distance du moulin à vent dit *Moulin Galo*. Ces pierres étaient plantées sur une ligne droite, au nombre de dix. Deux seulement sont restées debout : toutes les autres ont été renversées. Parmi celles-ci, on remarque la plus forte, qui commençait la ligne vers le Nord, ayant 9 pieds et demi de longueur, 6 de largeur et 4 d'épaisseur. C'est une sorte de poudingue ferrugineux, dont le gluten est très-serré ; trois autres sont de la même roche. Le surplus est du quartz grossier ; ce que Ogée, article *Sion*, a dit de ces pierres, est fort inexact : l'une d'elle a été renversée par des gens qui cherchaient un trésor.

J'ai reconnu aisément la voie, à l'endroit où elle sort de la forêt de Domenesche, et sur la lande au levant de cette forêt. Elle conserve toujours sa direction N.-E. et paraît tendre vers le village de la Goussequais ou Goussetière. Je ne l'ai point suivie au-delà ; mais un paysan m'assura qu'elle passait au village de l'Aulnaye, qui n'est point marqué sur la carte de Cassini ; qu'elle traversait le ruisseau qui sort de l'étang de la Coquerie et va se jeter dans la rivière de

Chère, et enfin laissait, à quelque distance vers le Midi, le château de la Daniais, appartenant à M. Le Pays de la Riboisière, et que Cassini a pareillement oublié; mais qui doit être placé un peu au S.-E. du Breil-Herbert. Mon indicateur ajouta que la voie allait passer à La Garenne, village ou maison située à une petite demi-lieue, au N.-E. de Chasteau-Briant. Une autre personne m'a assuré qu'on en trouvait des vestiges fort apparents au village de la Chapelle, sur le ruisseau de la Coquerie, et à celui du Boisbriand, à une lieue à l'Est du bourg de Saint-Aubin. Je n'ai pu vérifier ces renseignements que je consigne cependant ici, parce qu'ils pourront servir à un autre explorateur. Je dirai aussi qu'après la forêt de Domenesche, nous sommes entrés avec la voie dans la paroisse de Saint-Aubin *des Chasteaux*, *Sanctus-Albinus-de-Castellis*. Ce nom, qu'on trouve pour la première fois dans une charte de l'abbaye de Meilleray, de 1183 (D. Moric., pr. 1. 696.), porterait à croire que par Chasteaux, *Castella*, on n'entendait pas des forteresses féodales, mais bien des camps ou postes placés dans le voisinage de la voie romaine, pour servir à sa défense. M. Le Pays m'a assuré que près du bourg de Saint-Aubin, on trouve de gros fossés, que les habitants nomment le *Camp des Huguenots*. Il serait intéressant, non-seulement de suivre cette voie dans la traverse de Saint-Aubin, mais encore de reconnaître les vestiges de ces *Châteaux* qui ont donné un nom distinctif à cette paroisse.

J'ai parcouru jusqu'ici dix-sept kilomètres depuis Pont-Veix, où commence l'embranchement qui est formé par la voie dont j'ai recherché avec soin et trouvé la trace dans tout ce développement, à de courtes lacunes près. Mais me

voici arrivé au point où tous les renseignements me manquent, et où, contre mon gré, il me faut user de conjectures. Je m'efforcerai d'être prudent et court.

J'ai dit que depuis Pont-Veix jusqu'à la forêt de Domenèche, la voie m'avait paru suivre une ligne droite, en se portant constamment au N.-E., ou à peu près. Cette direction générale nous prouve qu'elle doit passer à une faible distance de Château-Briant, et cette considération m'a fait croire que ce *château* qui a gardé le nom de Briant, l'un de ses vieux possesseurs au XI.ᵉ siècle, et dont la fondation originaire se perd dans le moyen âge, a pu être, dans son principe, un camp romain. Cette opinion, que j'ai déjà reproduite pour un assez grand nombre de nos forteresses féodales, semblera peut-être trop généralisée; mais je dois dire que plus j'ai recherché l'époque de fondation de nos vieux châteaux, plus j'ai cru voir cette opinion augmenter en probabilité, et je dirai même en certitude, quand remontant d'âge en âge jusqu'à ce X.ᵉ siècle, où les chartes, même celles recueillies dans les cartulaires des abbayes, nous manquent presque entièrement, où nos chroniques sont à peu près muettes, ou enfin une nuit obscure vient mettre un obstacle insurmontable aux recherches des plus zélés et des plus laborieux scrutateurs de nos antiquités, je me suis convaincu qu'il était impossible de retrouver et d'assigner d'une manière précise aucune de ces époques. Et, en effet, ne paraît-il pas naturel que les forteresses bâties ou reconstruites au moyen âge, aient été placées dans les mêmes positions militaires que les Romains avaient choisies en si grand nombre, soit pendant la conquête et la

guerre active qu'elle exigea, soit depuis et pendant les quatre siècles de l'occupation des Gaules? N'est-il pas à croire que les conquérants qui succédèrent aux Romains, s'empressèrent de s'emparer non-seulement des camps principaux, *castra stativa* ou *oppida*, que plusieurs de nos villes ont remplacés, mais encore de ces simples postes, défendus par des travaux de terrassement, qui sont bien l'œuvre de la patiente persévérance du soldat romain, et que les sauvages guerriers du Nord ont été fort aises de rencontrer, parce que des travaux de ce genre n'entraient pas dans les habitudes de gens qui croyaient au-dessous d'eux de remuer la terre d'un champ nourricier, et méprisaient tellement l'agriculture, qu'ils l'abandonnèrent à cette sorte d'esclaves attachés à la glèbe, et qui passaient avec elle dans les mains d'un nouveau maître. C'est ainsi que j'explique cette multitude de châteaux, plus ou moins fortifiés, qui couvraient la Bretagne; quantité qui eût été beaucoup moindre, si les premiers *seigneurs* qui s'en firent une retraite au milieu des bouleversements du moyen âge, n'avaient pas trouvé la besogne plus qu'à moitié faite dans les retranchements romains.

Si la voie passe au Nord de Chateau-Briant, je pense qu'elle doit aller à la maison de la *Chaussée*, située à 2 ou 300 mètres du bourg de Soudan. A défaut de repères bien certains, je n'ai pu qu'approximativement juger de sa direction ultérieure. La ligne paraît se porter sur Craon, en passant à une petite lieue au Nord de Pouancé, mais comme toute cette partie de l'ancien Anjou et du Bas-Maine n'a point été explorée, ou du moins, qu'il ne m'est parvenu aucun renseignement dont je puisse m'aider dans

mes recherches, je n'irai point plus loin, et je finirai ce chapitre par une dernière conjecture qui m'avait beaucoup flatté d'abord, mais qui, je le crains, disparaîtra entièrement, quand on aura trouvé la véritable prolongation de la voie qui nous occupe. Toutefois la voici :

Les Romains pendant leur occupation de la Gaule, avaient occupé, accru, embelli les villes capitales des anciennes peuplades du pays. Ils les lièrent par des routes, qui presque toutes allaient, en ligne à peu près droite, de l'une de ces capitales à l'autre. Mes recherches m'ayant amené à considérer Blain, d'où partaient sept voies romaines, comme la capitale des anciens Nannètes, j'avais pensé que la voie passant près de Chasteau-Briant, et se dirigeant vers le Maine, se rendait à l'une des villes antiques de ce pays ; et Jublains s'était d'abord et assez naturellement présenté à ma pensée. C'est, sans aucun doute, un établissement romain. On y a placé, avec un peu moins de certitude, mais par des raisons très spécieuses, la capitale des Diablintes, le *Noedunum* de Ptolémée. Raisonnant dans cette hypothèse, et Jublains se trouvant à peu près dans la direction de notre voie, j'avais cru trouver une assez grande analogie entre le nom de *Jouvence* ou *Jovance* donné, suivant Renouard, *Ess. hist. sur la prov. du Maine*, 1, 20 et 67, à une fontaine célèbre qu'on trouve à Jublains, et celui de la princesse *Jouyance* dont j'ai parlé ci-dessus, et je me disais, dans le sens féerique, que cette princesse Jouyance, ou Jouvence, avait certainement fait faire ce chemin pour faciliter les voyages de nombreux pèlerins à sa miraculeuse fontaine. Renouard avait écrit que cette fontaine de Jovance était de figure

ovale, ceinte de belles pierres de taille, avec une voûte, au bout vers le Nord, haute d'un à 2 pieds, par-dessous laquelle l'eau venait à la fontaine par différents canaux; qu'on racontait mille et une apparitions, sur ses bords, de fées et de vieillards vêtus de blanc; il en faisait enfin une source sacrée du druidisme. Tout cela me semblait merveilleusement bien arrangé. Mais voici, d'abord, qu'en 1834, mon savant et honorable ami, M. Verger, de Nantes, va à Jublains, explore avec soin la localité, cherche la fontaine de Jovance, et ne trouve qu'un trou carré garni de pierres de toutes grosseurs; peu ou point taillées, et dont l'eau, ni thermale, ni minérale, n'est pas même bonne à boire. Il interroge plusieurs habitants sur la célébrité de cette fontaine. On ne lui raconte pas la moindre historiette, seulement il lui fut dit (sans doute, par un *savant* de l'endroit) que c'était là que Jules-César prenait des bains, parce qu'il est de toute évidence que *Jublains* vient de *Julii-Balnea*, Jules-les-Bains. Cependant le nom de Jovance reste à cette pauvre fontaine, que les fées paraissent avoir abandonnée, et même à une maison de fermier qui est auprès. Mais ma conjecture n'en a pas moins perdu une certaine dose de crédit.

Ce n'est pas tout. J'ai cru m'apercevoir, en cherchant la continuation de la ligne que j'ai suivie depuis Pont-Veix vers Chasteau-Briant, que cette ligne ne s'élevait pas au N.-E. plein pour aller chercher Jublains, mais qu'elle tendait plutôt vers l'E.-E.-N.; et, conséquemment, paraissait se diriger sur le Mans, en laissant à peu de distance Pouancé au midi, Craon au nord, Château-Gontier au midi, Brûlon au nord et arrivant au Mans par Vallon,

Souligné-sous-Vallon et Vendeuvre, château de la Paroisse de Fay, Pouancé, Craon, Château-Gontier, ont été des places fortes au moyen âge. On remarque à Vallon, derrière l'église, une motte entourée de fossés; et, à un tiers de lieue au N.-E., un village nommé le *Chastelier*. A la ferme de la Tétardière, commune d'Athenay, à 3 kilomètres au S.-E. de Vallon, on a trouvé, au commencement du siècle, deux cercueils en pierre de roussard, qui contenaient deux squelettes, ayant chacun un anneau d'or au doigt; et, récemment, deux médailles impériales, l'une de Balbinus, mort en 238, et l'autre de Philippus, qui commença son règne en 244. La carte de Jaillot, dressée en 1706, indique par la figure d'un sabre, qu'il y a eu une bataille dans la paroisse d'Athenay.

A Souligné, à un kilomètre au N. du bourg, un autre village pareillement nommé le *Chastelier*; enfin au château de Vendeuvre, à trois quarts de lieue au S.-O. du clocher de la paroisse de Fay, on trouve dans les fouilles une grande quantité de fragments de briques, tuiles et poteries romaines; les fondations d'une *villa*, évidemment réduite en cendre, ainsi que le prouvent les traces très-apparentes d'un violent incendie. De plus, à moins de 2 kilom. au S. du même clocher, le vieux château de Broussin, fortifié de murs, tours et tourelles, avec un chemin souterrain allant sortir dans un champ de la métairie du grand Beauvais, par une ouverture de 6 pieds carrés, nommée *ouverture de la tour de la Fée*. (Le Page, Dict. du Maine.) Tradition qui indique, pour ce château, une fort ancienne origine. Mais, avant de rien décider, il faut attendre de nouveaux renseignements, et j'invite

les antiquaires des départements de la Sarthe et de la Mayenne à étudier cette ligne. C'est le seul moyen de confirmer ou de détruire ma conjecture.

Malgré les observations qui précèdent, il ne faudrait point peut-être affirmer que la voie de Blain, vers Chasteau-Briant, ne met pas cette première localité en communication avec Jublains, sinon directement au moins par un embranchement, qui prendrait naissance vers Pouancé ou Craon. M. l'abbé Gérault, dans son intéressant travail sur le doyenné d'Evron, s'est beaucoup occupé des voies romaines qu'on trouve en grand nombre dans les environs de Jublains. Il en signale, entre autres, une qui, de Jublains passant à Montsûrs, se dirige de là vers le bourg de Louvigné. Il observe qu'il ne reste plus de pavé auprès de Montsûrs, mais qu'à 2 kilomètres de cette petite ville, on en distingue en plusieurs endroits; il ajoute enfin que cette voie arrive à Entrammes. En admettant la réalité de l'existence de cette voie, il est certain que sa prolongation arriverait vers Craon et Pouancé, et s'embrancherait avec la voie venant de Chasteau-Briant. C'est une suite à donner aux recherches de M. l'abbé Gérault et aux miennes. Ceci pourra faire comprendre combien il serait intéressant que chaque explorateur pût pousser ses lignes le plus loin possible, parce que, rencontrant bientôt les lignes observées dans les départements voisins, on aurait facilement une carte exacte des voies romaines de la Gaule, avec laquelle on pourrait relever les erreurs des itinéraires romains, les mieux interpréter, et voir combien ils sont incomplets.

SUR UNE COLLECTION D'AUTOGRAPHES,

PAR M. LE V.te DE WISMES.

> Quand je vois son écriture, quand je vois la feuille où sa main s'est appuyée, il me semble toujours qu'elle est là... oui, elle est encore là !...
>
> (*Le Frère et la Sœur.* — GOETHE.)

Peut-être chercherait-on en vain le fil qui réunit les divers personnages dont les lettres composent ce recueil. Des lieux différents les ont vus naître et les ont vus agir. Ils n'ont point vécu dans les mêmes temps, des pensées bien contraires ont absorbé leur existence. Quelques-uns sont morts jeunes, beaucoup de belles espérances sont descendues avec eux dans la tombe, et si la postérité les admet parmi ses illustres ancêtres, c'est qu'elle a fait peser dans son équitable balance, le fruit promis avec la fleur éclose. D'autres ont compté des jours trop longs peut-être,

et assistèrent vivants aux funérailles de leur réputation. Il en est à qui leur vertu seule a donné d'échapper à l'oubli. D'autres ne doivent une funeste célébrité qu'à la séduction de leurs vices. Plusieurs ne songeaient point à la gloire, elle est venue les trouver. D'autres ont couru après elle, qui, feignant de se laisser surprendre, n'a laissé dans leurs mains que son manteau. Mais le manteau de la gloire n'est point à mépriser, et plusieurs ont su habilement s'en couvrir. On salua ceux-ci du titre de roi; leur trône était d'or et d'ivoire, et leurs vêtements de pourpre. A leurs pieds une troupe innombrable de tout sexe et de tout âge était prosternée et chantait un immense Hosanna! Qui voudrait à un moindre prix voir incessamment suspendue sur sa tête une épée flamboyante? Qui voudrait ceindre son front de la couronne de plomb? D'autres ont consacré leur vaillante épée à la défense de leur pays. De toutes les gloires, la leur est la plus éclatante. La récompense est égale au sacrifice. Ils sont morts pour la patrie.... ils sont immortels !

Plusieurs ont usé leur vie à prolonger celle de leurs semblables par des soins savants. Plusieurs ont passé de longues veilles à ravir à la nature quelques-uns de ses secrets. Ils ont créé de fameux systèmes que d'autres aujourd'hui prétendent avoir remplacés pour toujours! Plusieurs encore ont demandé aux lettres la consolation de leur vie, ou l'ont cherchée dans le culte des arts. Ah! de ceux-là surtout nous contemplerons avec un tendre respect les précieux vestiges. Ils ont élevé notre âme, consolé nos cœurs, ravi notre imagination, les uns par l'harmonie de leurs discours, les autres par la magie de leurs pinceaux ou par

leurs accords mélodieux. Divins enchanteurs, ils ont versé un baume connu d'eux seuls sur les cœurs généreux, mais faibles, qui, blessés au premier contact d'un monde impur, se sont retirés dans la solitude de leurs intimes affections; ils ont tendu une main secourable aux pieux amants du calme du cœur, des passions douces et des chastes joies du foyer de famille. Pourquoi plusieurs d'entre eux ont-ils avili leur plume ou sali leurs pinceaux? Pourquoi Dieu permet-il que l'homme abuse de tout, même de son génie... fils du ciel?

Que dirai-je encore? Ceux-là furent d'illustres ministres du Seigneur. D'une main ils montraient le ciel, de l'autre ils pansaient les plaies de la terre. Leur parole annonçait le véritable créateur de ce monde, leur vie le prouvait. Ceux-ci furent de puissants orateurs dans les assemblées politiques. Ils dominaient la multitude, hélas! trop souvent eux-mêmes esclaves et vils échos des passions des partis. Ceux-ci faisaient profession d'aimer la sagesse et d'enseigner ses voies. Jeunes, ils fuyaient les sentiers communs; l'étude, le silence, la méditation, étaient leurs plus chères délices. Autour d'eux le monde passait bruyant et bariolé de mille couleurs, et ils ne le voyaient ni ne l'entendaient; ou si un instant ils semblaient troublés de ces sons discordants et de ce bizarre spectacle, ce n'était que pour se replonger davantage dans le foyer de leurs pensées. — Puis, soudain... comme si une voix d'en haut eût frappé leurs oreilles, comme si une lumière surnaturelle eût brillé à leurs regards, ils se levaient au milieu des nations. D'un ton inspiré, ils proclamaient la vérité longtemps cherchée et enfin trouvée. Leurs paroles étaient ambiguës,

couvertes, mystérieuses; mais on assurait qu'elles cachaient un sens profond. Les principes ignorés des choses et leurs effets méconnus, Dieu, l'homme et sa double nature, l'univers et ses lois, l'humanité et ses destinées, tels étaient les sublimes objets de leurs leçons. Autour d'eux un grand silence se faisait. Attentive, la foule écoutait avidement leurs paroles, et l'on disait : ceux-ci seraient-ils véritablement des prophètes? Un rayon de l'esprit d'en haut est-il en eux? — Ou... n'apportent-ils à notre entendement que des lueurs trompeuses et fantastiques. — Longtemps on s'est disputé sur leurs tombeaux, puis de lassitude on s'est arrêté, et fixant ardemment la pierre du sépulcre, invoquant les mânes du défunt : Oh! s'est-on écrié avec amertume, donne-nous un signe de la vérité de ta mission; parle-nous encore une fois; apprends-nous enfin ces secrets de l'avenir que la mort nous révèle. Mais la pierre ne s'est point soulevée, la tombe est restée muette. Nul n'a encore déchiré le voile qui recouvre la mystérieuse statue du temple de Saïs.

Je disais : le lien qui rassemble dans un même recueil tant d'hommes différents, ces rois et ces ministres, ces guerriers et ces savants, ces littérateurs et ces artistes, ces orateurs et ces philosophes, peut d'abord paraître invisible. Ce lien existe cependant, c'est celui de la célébrité. Leur nom à tous a surnagé au-dessus de cette profonde mer de l'oubli, où vont s'engloutir toutes les générations humaines. Ces hommes fameux dont nous parcourrons les lignes avec mille émotions diverses se réunissent sans se confondre dans l'Histoire, cette majestueuse unité, ce panthéon immense, sans culte officiel où chacun est

libre de choisir ses dieux. Quelques-uns, il est vrai, n'ont point terminé leur pèlerinage; mais, parmi eux, il en est peu qui promettent encore pâture à leur gloire. La plupart ne sont plus comptables envers nous, et la postérité est pour eux commencée; les années ont blanchi leurs têtes. Voyageurs fatigués, près d'arriver à ce port de l'éternité où le courant les porte d'une force irrésistible, ils ont déjà quitté les rames et le gouvernail. Sur leur barque ils sont seuls; il est un point fatal que l'amour, l'amitié, la gloire, les honneurs, n'aiment point à dépasser. Ce point où ces vains et toutefois si gracieux fantômes s'évanouissent tout à coup devant nos yeux désabusés, derrière eux a disparu sans retour. — Et désormais, n'ayant pour escorte que des craintes, des regrets, et les faibles débris de leurs espérances, ils s'avancent silencieusement vers ce terme trop connu, où la mort les attend. Heureux ceux-là qui se sont toujours abreuvés à la source du beau et du vrai; heureux ceux qui, du souvenir des vives et fraîches émotions de la jeunesse, se sont formé comme un réservoir toujours plein, pour arroser en ces mauvais jours le lit desséché de leur cœur. Tels ces laboureurs qui, lorsqu'une antique pièce d'or leur tombe entre les mains, la serrent précieusement, et savent la retrouver au jour de l'infortune. — Quelques années encore; et, dans ce livre périssable lui-même, la voix des morts, éloquente mais triste, se fera seule entendre. Celui qui trace ces lignes aura aussi quitté les froides régions de ce monde; puisse-t-il en avoir trouvé de meilleures!

DES OPPOSITIONS,

PAR M. VANDIER.

L'harmonie de la nature se fonde sur des oppositions, c'est-à-dire sur des forces qui se combattent, non pour se détruire, mais pour s'équilibrer.

Ainsi l'ordre général repose sur des principes, qui, considérés séparément, ne nous apparaissent que comme des principes de désordre et de destruction.

Il fallait une main puissante pour coordonner l'action d'éléments opposés. Cette main, c'est la main de Dieu, qui, pour créer des mondes, n'a eu recours qu'à sa volonté.

L'homme, doué de son génie, bienfait du Créateur, arrange la matière, mais ne la fait pas. Sa vie est courte, ses œuvres sont périssables. Il y a, entre lui et Dieu, une distance que l'esprit le plus audacieux ne saurait apprécier, et encore moins franchir.

Les oppositions ont leur trace dans la création, comme la charrue a les siennes dans nos campagnes.

Pour les apercevoir, il ne s'agit que de regarder et de réfléchir.

Ces quelques mots suffisent pour donner au titre de ce petit essai sa véritable signification. Je n'ai point voulu tenter d'excursion sur le sol brûlant de la politique, ni m'occuper des oppositions parlementaires, même au point de vue purement philosophique.

Je ne parlerai donc ni d'une opposition qui dirait toujours *non*, en abdiquant parfois son bon sens; ni d'une opposition qui dirait quelquefois *oui*, en répudiant son titre; ni de toute autre opposition, qui, suivant les tendances de l'époque, immolerait souvent l'intérêt général à l'égoïsme des partis, ou au triomphe d'ambitions individuelles.

Les oppositions qui, dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, réagissent inévitablement sur l'économie universelle, entreront seules dans mon plan.

La première qui se présente, est celle qui existe entre l'*homme de la nature* et l'*homme de la civilisation*.

L'homme de la nature n'a d'autre guide que son instinct. Il vit dans la compagnie de ses semblables à la manière du castor, qui se construit un abri sur le bord des lacs et des fleuves.

Chez lui, l'instinct s'agrandit et se perfectionne; mais, limité dans son action, cette faculté, partage de tous les animaux, ne s'élève jamais dans les hautes régions de la raison éclairée par l'étude et le savoir.

A peine sorti du berceau, l'homme de la civilisation, engagé dans une voie différente, est poussé, contre son penchant, vers le développement précoce de son intelligence.

Il acquitte en larmes et en privations le prix de la science, et il solde le bienfait de l'éducation par les angoisses de l'alphabet.

Aussi un auteur ancien disait-il :

« Les maîtres adroits donnent des gâteaux à leurs » élèves, pour les engager à apprendre les premiers élé- » ments. »

..... Ut pueris olim dant crustula blandi
Doctores, elementa velint ut discere prima.

(Horat., Sat. 1. L. 1.)

C'est faire pour l'esprit, ce que le Tasse, à l'imitation de Lucrèce (1), conseille de faire pour la santé de l'enfant malade :

« Nous lui présentons, dit le poëte, un vase dont les » bords ont été frottés d'une liqueur agréable ; trompé par » cet artifice, il boit le suc amer, et il trouve la vie dans » son erreur. »

Così all' egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso :
Succhi amari ingannato intanto ei beve,
E dall' inganno suo vita riceve.

([illegible], Cant. 1. Stan. 3.)

De l'homme de la nature, et de l'homme civilisé, quel est le plus heureux ? — Il est plus facile de poser le problème que de le résoudre. L'un a peut-être plus de jouissances, peut-être aussi l'autre a-t-il moins de chagrins.

---

(1) Lucrèce. L. 1.er, Vers 935. De la Nature des Choses.

Si vous proposez à ces hommes d'échanger leurs conditions, chacun d'eux voudra rester dans sa situation.

L'homme civilisé a une supériorité réelle; il le sait et s'en applaudit; mais une plus grande somme de bonheur s'attache-t-elle à cette supériorité?

Quoi qu'il en soit, plus on a vu de ténèbres dans l'intelligence humaine, plus on a eu d'ardeur à faire briller, dans cette obscurité, le flambeau du progrès.

Cette comparaison entre l'homme qui sait beaucoup, et l'homme qui ne sait rien, est sans influence de nos jours, et même depuis longtemps, sur le mode et l'étendue de notre éducation; mais elle a dû produire son effet à l'époque où l'homme a commencé à se débarrasser des langes de l'ignorance, et cette ignorance a dû être alors l'aiguillon du savoir.

Deux oppositions mises en présence provoquent un jugement comme résultat nécessaire de la comparaison. Sans les oppositions, notre mémoire serait moins riche d'idées, et notre dictionnaire moins chargé de mots.

Si tous les mouvements étaient égaux, nous ne saurions ce que c'est que la vitesse. Si tous les hommes étaient bons, nous ne comprendrions pas la bonté. On ne s'est avisé de la loi du parricide qu'après le premier crime d'un fils dénaturé. On n'invente point de remède pour une maladie inconnue.

Parmi les oppositions les plus tranchées, nous remarquons celle qui existe entre le vice et la *vertu*.

Un homme peut être *irréprochable* sans être *vertueux*, parce que son heureuse organisation ne l'a jamais sollicité au mal.

L'homme vertueux, au contraire, est celui qui s'est rendu irréprochable par la puissance de sa volonté, par une volonté ferme et soutenue, sortie triomphante de la lutte engagée entre elle et la perversité d'inclinations natives.

Et par homme vertueux, on doit entendre l'homme éclairé, sage et tolérant, qui, selon Juvénal : — « Sait mettre des bornes à la vertu. »

Imposuit finem sapiens et rebus honestis.
(Sat. 6, V. 448.)

Et cet autre, qui, par la manière dont il a vécu : — « Vit deux fois, parce qu'il peut jouir de la vie déjà passée. »

.... *Hoc est*
Vivere bis, vita posse priore frui.

Telle est la pensée de Martial — (Épigr. 23. V. 7).

Nous donnons à ces hommes irréprochables le nom glorieux d'hommes de bien. Nous les entourons d'une auréole de considération et de respect; et nous les présentons aux hommes vicieux comme une condamnation de leurs vices, ou comme un modèle propre à les rendre meilleurs.

C'est en quoi consiste l'utile réaction de la vertu, qui cesserait d'être vertu, si tous les cœurs étaient purs.

La nature, dans son inépuisable fécondité, a multiplié à l'infini les êtres de la création. Elle a donné un même type à chacun des groupes que forment ces êtres, mais elle a établi des différences individuelles dans les proportions de leurs parties constituantes.

C'est cette diversité qui a fait dire que, dans l'arbre le

plus touffu, il n'y avait pas deux feuilles qui se ressemblassent parfaitement. Il y a entre elles plus que de la similitude, mais moins que de l'identité.

La même différence se reproduit dans nos goûts, soit qu'on applique ceux-ci aux sens matériels, soit qu'on les applique aux affections de l'âme.

La diversité des goûts chez l'homme est en rapport avec la diversité des productions de la terre. Cette harmonie est une œuvre de la sagesse suprême.

Mais la terre existait avant que l'homme existât. Que conclure de cette priorité d'existence?

Dira-t-on que la terre a été créée dans la prévision des instincts de l'homme, ou que les instincts de l'homme ont été calqués sur la puissance plastique de la terre? — Ici, quelle est la cause? quel est l'effet?

Nous ne devons rechercher ni l'un ni l'autre : notre recherche serait infructueuse. Nous arriverions à un système, et à rien de plus.

Il n'y a point d'idée complexe pour Dieu. Les conceptions du Créateur ne sont ni des abstractions, ni des conséquences à notre manière.

Le code divin ne doit avoir qu'une loi, et tous les enchaînements que nous observons ont dû résulter d'une seule et même idée, d'un seul et même jet de la pensée. Si nous admettions des lois successives, nous ne comprendrions pas l'univers, car l'absence d'une seule des lois qui le régissent aurait détruit l'ensemble dès l'origine, ou plutôt se serait opposée à ce que cet ensemble fût ce que nous le voyons.

Il est donc probable qu'il y a eu, dans la création des

mondes, *unité de pensée*, et, si ce n'était la Genèse, on pourrait ajouter : — *Instantanéité d'exécution.*

En suivant leurs penchants divers, les hommes se choisissent des positions différentes. Les uns se réunissent dans les villes, les autres s'isolent dans les campagnes.

Cette double situation produit un double effet. Les arts et les sciences se cultivent et fleurissent au sein des grandes populations des cités ; tandis que, dans les champs, les populations disséminées font fleurir l'agriculture et nous enrichissent de ses dons.

Le complément de l'existence humaine est dans l'association de l'homme et de la femme.

Comment se ferait cette association sans la différence des goûts ? Si un même objet réunissait toutes les sympathies, la plupart des unions ne s'accompliraient qu'à l'aide d'une violence perturbatrice de l'ordre social.

Heureusement qu'il n'en est pas ainsi. Chacun peut s'abandonner à son inclination sans troubler la tranquillité de tous. Chacun peut céder, sans péril, à l'innocente séduction de la beauté et des grâces, des talents et de l'esprit. Tous peuvent choisir, sans que leur choix entraîne d'ardentes rivalités, de profonds ressentiments, et de dangereuses haines.

Si nous matérialisons les goûts, en les considérant comme une impression des particules sapides sur nos papilles, nous reconnaissons l'importance de leur diversité.

Admettez l'unité de goûts, et vous serez conduit à proclamer l'inutilité de presque toutes les productions alibiles, et l'insuffisance de la production exclusivement préférée.

Au nombre des oppositions les plus tranchées se place celle de la *vie* et de la *mort*.

Qu'est-ce que la vie? — Qu'est-ce que la mort? Quelqu'un a-t-il le dernier mot de la réponse à cette question?

Que nous répondra la science, si nous l'interrogeons?

Elle nous dira que la vie est l'ensemble des actions organiques. Cette explication n'explique pas grand'chose, mais enfin, c'est une définition fondée sur des phénomènes observés.

Si nous lui demandons quelle est la cause qui imprime un mode d'action à nos organes, la science ne répondra rien. Elle se retranchera derrière sa cécité; elle se condamnera à un mutisme préférable à des hypothèses hasardées.

Ici, la cause efficiente est pour l'homme à l'état de secret impénétrable.

Si nous demandons ensuite ce que c'est que la mort, on nous répondra que c'est la cessation de la puissance vitale.

C'est comme si l'on nous disait que le froid est l'absence de la chaleur, et l'obscurité l'absence de la lumière.

Ici encore nous sommes obligés d'avouer notre ignorance, et de reconnaître que le rempart de notre orgueil n'est pas à l'abri des coups du bélier.

L'homme meurt. — Pourquoi meurt-il?

Il meurt, parce que sa mort est une nécessité qui rentre dans les vues de la toute-puissance à laquelle il doit l'être. Sa mort est une condition de sa vie. Aussi Sénèque dit-il que:

« La première heure qui nous a donné la vie, nous l'a enlevée. »

Prima quæ vitam dedit hora, carpsit.
(SENEC. HERCUL. fur. act. 3.)

Non-seulement l'homme doit mourir et meurt, mais il n'a même qu'une courte existence, une existence éphémère, si on la compare au temps illimité. Sous ce rapport, le Nestor du genre humain n'est qu'un enfant au berceau.

L'homme doit mourir, parce que l'espace et les aliments lui manqueraient. Il doit mourir, parce que, s'il était immortel, il participerait à l'éternité de Dieu. Un tel partage blesserait la Majesté divine, comme l'idée de son existence blesse la raison humaine.

L'être qui n'a pas eu de commencement, et l'être qui a commencé, ne sauraient avoir le sort commun de ne pas finir. — Voilà pourquoi l'homme finit.

L'arrêt de mort qui a frappé l'homme, a également frappé le végétal.

La mort du végétal permet à la terre de réparer ses forces affaiblies, et, par ses parties solides et gazeuses dissassociées, ce végétal qui n'est plus, fournit de nouveaux matériaux à de nouvelles combinaisons.

Ainsi, c'est par la vie que la grande scène du monde est animée, et c'est par la mort, qui facilite des reproductions incessantes, que la surface de la terre conserve son aspect de jeunesse, de grâces et de vigueur, et qu'elle traverse, sans altération, les siècles qui s'amoncellent dans l'éternité.

Lucrèce ne professait pas cette opinion. Il trouvait à la terre un cachet de dégénérescence, et il disait :

« Déjà la vie est affaiblie, et la terre épuisée. »
Jamque adeò est affecta, effætaque tellus.
(LUCRET., l. 2, v. 1135.)

Je crois que Lucrèce n'avait pas envisagé la question

sous son vrai jour. Il était plus occupé de la dissolution des hommes de son époque, que du prétendu affaiblissement du globe, et peut-être a-t-il dit de la terre ce qu'il voulait dire de ses habitants.

Le *bien* et le *mal* sont tellement pondérés, et leur action est tellement réciproque, que l'un n'arrive jamais sans amener l'autre à sa suite. La ruine de ceux-ci est une cause de prospérité pour ceux-là. Les accidents qui détruisent, et qui comptent comme désastres pour plusieurs, sont, pour d'autres, des occasions de fortune.

Tous les faits de ce genre se réduisent à ceci : Il y a préjudice pour vous, avantage pour moi, et *vice versa*.

Voulez-vous peser les destinées de l'homme ? Dans l'un des plateaux de la balance vous mettrez ses *joies*, dans l'autre ses *douleurs*.

Qui l'emportera ? — Hélas ! pour beaucoup ce seront les douleurs !

Les joies pures sont ou imparfaites ou éphémères. Le calme inaltérable de l'âme ressemble aux images de nos rêves qui fuient, quand nous croyons les saisir. Notre ciel intellectuel n'est jamais sans nuages.

Parmi les hommes sagaces et expérimentés, en trouverez-vous qui voulussent recommencer la vie aux mêmes conditions ? — Je ne le pense pas.

Et pourtant, nous nous cramponnons à l'existence ; et, à l'exception du petit nombre de ceux qui y renoncent par faiblesse ou par folie, tous en veulent jouir.

C'est justement le contre-poids de la joie et de la douleur qui nous aide à vivre. Nous ne pourrions porter isolément, et sans compensation, ni l'une ni l'autre.

Nos joies nous sauvent de nos douleurs comme l'oxigène nous sauve de l'azote.

De quelque manière que vous envisagiez les oppositions ; vous leur trouverez toujours une mutualité d'action qui les rend indispensables à l'économie universelle.

Nous flétrissons l'*avarice*, nous blâmons la *prodigalité*. Ce sont des imperfections morales ; mais, en les stigmatisant, nous leur reconnaissons une utilité.

La prodigalité nuit au prodigue, mais elle alimente les mille petits canaux où puise incessamment la masse des populations nécessiteuses ou industrielles.

L'avarice concentre ; mais, en concentrant, elle donne des idées d'ordre à ceux qui sont en dehors des exagérations, et les richesses qu'elle accumule, passant tôt ou tard en d'autres mains, servent à la réalisation de grands projets, ou de grandes entreprises.

Ce double jeu de l'avarice et de la prodigalité maintient l'équilibre qui existe, et si vous lui ôtiez l'un quelconque de ses deux moteurs, cet équilibre serait détruit, car alors il y aurait trop ou trop peu dans la circulation monétaire.

En cherchant des oppositions au hasard, ma pensée s'arrête sur deux d'entre elles dont les physionomies présenteraient un aspect menaçant, si on les considérait isolément, ou si elles étaient privées de modérateurs.

En effet, si leurs actions respectives n'étaient pas sagement coordonnées et limitées, chacune d'elles suffirait à consommer la ruine de notre globe, et probablement de tout notre système planétaire.

Ces deux oppositions sont le *calorique* et *l'attraction*.

Une hostilité perpétuelle existe entre elles, et, dans ce conflit incessant, le triomphe et la défaite leur sont réservés tour à tour.

Cette lutte ne nous inspire aucun effroi, parce que nous savons qu'elle modifie sans altérer, qu'elle ébranle sans renverser, qu'elle conserve tout sans rien détruire; et nous y assistons avec l'intérêt et la sécurité qu'éprouvent les spectateurs d'un combat à armes courtoises.

Mais détruisons l'équilibre. Accordons une prépondérance sans contre-poids à l'une de ces deux puissances.

Brisons la force attractive. Aussitôt le calorique, libre comme un autocrate sans lois, ou comme un coursier fougueux sans frein, s'insinuera violemment et irrésistiblement dans tous les corps, et les réduira à l'état gazéiforme.

Nous et notre terre, à laquelle nous sommes intimement soudés, nous serons transformés en une masse vaporeuse, et nous emprunterons la forme des astres errants que nous nommons comètes, avec une zone de lumière plus ou moins diffuse.

Agissons autrement. Paralysons la puissante action du calorique, et permettons à l'attraction d'agir en toute liberté et sans nul obstacle.

Alors tout ce qui est liquide et gazeux affectera la forme solide, et la nature entière ne présentera qu'une masse homogène, irrégulière et informe, que nul regard humain ne pourra contempler, car nul œil d'homme ne s'illuminera aux splendeurs du soleil.

Ainsi considérées séparément, ces deux immenses forces du calorique et de l'attraction ressemblent à deux

orages formés, au deux extrémités de l'horizon ; orages qui, après avoir semé la crainte, se résolvent en une pluie salutaire, qui répand la fraîcheur et la fertilité.

Deux autres oppositions se présenteraient aussi avec un cortége de terreurs, si le mode et la portée de leur action n'étaient pas régis par une volonté supérieure et prévoyante.

Ces deux nouvelles oppositions sont la *force de projection* et la *force centripète*, puissances formidables que Dieu seul pouvait créer sans danger pour l'univers.

Que la force de projection cesse de s'exercer, et dès lors les planètes, leurs satellites et les comètes se confondront en un seul sphéroïde immense, masse informe et errante, qui, dans sa course vagabonde, se précipitera vers quelque système planétaire dont elle brisera l'harmonie.

Que la force centripète s'anéantisse à son tour, et alors la force antagoniste prévalant, lancera les corps célestes loin de leurs orbites, les précipitera en dehors de leurs sphères d'activité, détruira les lois de gravitation qui gouvernent l'empire du monde, et substituera le désordre à la régularité.

Quelque complète que fût cette révolution, elle serait l'ouvrage d'un moment.

Que si, au contraire, vous maintenez la combinaison des deux forces, alors se continuent, sans trouble et sans confusion, ces admirables mouvements curvilignes exécutés par les satellites autour de leurs planètes, et par celles-ci autour du soleil.

Et de cette pondération des deux forces, dont l'une at-

tire en raison directe de la masse et en raison inverse du carré de la distance, et de celle qui repousse proportionnellement, vous obtenez la conservation de l'univers avec ses pompes, ses merveilles et ses splendeurs!

Je n'épuiserai pas la longue série des oppositions. Ce que j'en ai dit prouve suffisamment que l'ordre, en toute chose est le résultat de leurs actions combinées, tandis que la perturbation naîtrait infailliblement de ces mêmes actions exercées isolément et sans compensation.

C'est cette compensation qui neutralise des principes dangereux, qui fait naître la paix de la guerre et le calme de la tempête.

Outre ces compensations, nous avons aussi l'association et les combinaisons des différents corps qui détruisent leurs propriétés, pour leur en créer de nouvelles. Ainsi l'eau, formée de deux gaz inflammables éteint les corps enflammés.

Avant de terminer l'examen superficiel auquel je me suis livré, je m'arrêterai un instant sur les effets variés de deux autres oppositions ou puissances, dont l'une *crée* et l'autre *détruit*.

La nature est un vaste laboratoire où se trouvent réunis, avec une munificence divine, les éléments d'analyse et de synthèse dont l'usage n'a été accordé à l'homme que dans des limites très-circonscrites.

Au nombre de ces agents figurent, sans doute, l'*eau*, le *feu* et les *réactifs* les plus énergiques.

Ces trois agents nous sont connus, mais nous n'en pouvons tirer le parti qu'en sait tirer la suprême intelligence qui ordonne et dirige tout.

Nous savons seulement que l'eau ronge, divise et dissout un grand nombre de corps; qu'elle charrie incessamment dans le bassin des mers des parcelles terreuses, des sables, des cailloux, des graviers et des détritus de végétaux; qu'elle fait des emprunts incessants à la substance des anciens continents au profit de continents nouveaux, et qu'elle prépare ainsi, à l'aide des siècles, d'inévitables changements à la surface du globe, changements qui peuvent s'accomplir instantanément par l'effet des feux souterrains.

Nous savons qu'à l'état de vapeur comprimée, elle ébranle la terre, quelle imprime le mouvement à des masses énormes, et que, par sa simple action mécanique,

« Elle creuse le rocher sur lequel elle tombe goutte à goutte. »

Stillicidi casus lapidem cavat.

(LUCRET. L. 1, V. 314).

Nous savons aussi que le feu est un agent actif et pénétrant; qu'il liquéfie les corps les plus durs, et qu'il sépare les parties constituantes des substances soumises à son action.

Son intensité échappe à notre appréciation. Cependant, si nous appliquons à cette intensité des expériences récentes, nous l'évaluerons au centre du globe à 3,200 fois celle de l'eau bouillante.

Est-ce là son point extrême? — Est-ce là la limite de la puissance qui lance les entrailles de la terre par la bouche fumante des volcans? — Qui donne au carbone pur le haut degré de condensation qui le transforme en diamant? — Qui creuse le lit profond des lacs et des méditerranées? — Qui pétrit, durcit et façonne les mé-

taux et les masses crystallines que recèle le sein de la terre ? — Qui fait surgir des îles au milieu des Océans ? — Et qui a soulevé à 8,500 mètres de hauteur les pics gigantesques des montagnes du Thibet ?

Nous l'ignorons et nous l'ignorerons toujours, car nos investigations sont bornées par notre essence et notre organisation. Captifs à la surface de notre planète, nous ne pouvons ni pénétrer profondément dans la terre, où le feu nous consumerait ; ni nous élever dans les hautes régions de l'air d'où nous retomberions asphyxiés.

Et voilà la science de l'homme ? — Voilà cette science dont il tire vanité ? — Il ne sait pas ce qui se passe autour de lui, seulement il le soupçonne ; et comment saurait-il ce qui se passe dans les mondes innombrables qu'éclairent les 20 millions de soleils qui brillent dans les cieux ?

Pour lui, tout est abîme, mystère, obscurité, et sa pensée s'égare dans l'immensité, sans trouver un seul point fixe où elle puisse s'arrêter et dire : — Je suis au but !

Les réactifs, répandus en profusion, doués de toute leur énergie, mis en contact avec les corps, préparent les transformations qui s'opèrent dans des ateliers dont l'accès nous est interdit.

C'est là que s'exerce cette double puissance qui *crée* et qui *détruit*.

Avec le secours des procédés que nous connaissons, et de ceux que nous ne connaissons pas, la nature, ouvrière diligente et infatigable, compose et décompose sans relâche, métamorphose tout, et n'anéantit rien.

A peine un corps est-il dissous, qu'un autre corps se forme des produits de cette dissolution.

Les merveilles de la végétation se développent sous l'influence de la chaleur, de l'humidité et d'actions occultes: le gland devient chêne, le grain de blé devient épi, le bouton devient fleur.

Chez l'être animé, l'œuf devient un être *sui generis*, et cet être, entré dans une vie d'où il sortira bientôt, se gouverne, soit par l'impulsion de son instinct, soit par l'inspiration de son âme, siége et principe de l'intelligence, de la raison et du sentiment.

L'économie animale nous fournit des exemples frappants de transformations perpétuelles, c'est-à-dire, de créations et de destructions qui se succèdent sans fin.

Notre sang, principe de chaleur, et matière des sécrétions, ne passe-t-il pas alternativement et successivement de l'état de sang veineux à l'état de sang artériel?

Nos solides ne se forment-ils pas de fluides préexistants, et ces fluides solidifiés ne repassent-ils pas à l'état de fluidité, pour reprendre de nouveau la forme solide?

Et ces transformations ne se renouvellent-elles pas jusqu'au moment fatal où cesse l'alliance inexplicable de l'âme et de la matière?

Ce que nous avons dit jusqu'ici, ne s'applique qu'à des créations et à des destructions individuelles; mais que dire de ces deux oppositions appliquées directement à l'ensemble du globe?

Où Dieu a-t-il pris les matériaux dont la terre est composée?

Quelle est la nature intime de ces matériaux ?

Quel mécanisme a présidé à leur disposition ?

Combien de temps la terre a-t-elle été en fusion ?

Son refroidissement ne s'est-il opéré partout, et uniformément, ainsi qu'on le prétend, qu'à une profondeur de 20 kilomètres ?

Et, sous ce rapport, quelle induction certaine pouvons-nous tirer de l'existence des eaux thermales, des volcans, et de l'ascension graduée du Mercure dans le thermomètre, à mesure que nous nous enfonçons dans le sein de la terre ?

Mille voix font ces questions ; nulle voix n'y répond : une seule pourrait y répondre ; celle-là se tait.

D'autres questions peuvent s'ajouter à celles-ci.

La terre subsistera-t-elle toujours ?

Si elle est condamnée à périr, périra-t-elle par le feu, par l'eau, par les réactifs, ou par l'action combinée de ces trois puissants agents ?

Et, dans ce cas, sa destruction entraînera-t-elle la ruine de notre système planétaire ?

Ou bien les lois de la gravitation universelle n'en recevront-elles aucune altération ?

Même ignorance sur ce second point.

L'homme ne comprend ni comment la terre a pu être créée, ni comment elle peut être détruite.

Il lui manque un sens, et un sens plus parfait que ceux qu'il possède, pour s'élever dans les hautes régions où plane l'esprit de Dieu. Son œil et son intelligence lui font également défaut.

Il n'a jamais connu les causes premières, et jamais il ne les connaîtra.

Horace et Delille semblent avoir pris soin de le consoler de son infirmité intellectuelle.

Le premier lui dit :

« Il n'est pas permis de tout savoir. »

Nec scire fas est omnia.

(Od. 4. L. 49).

Et le second ajoute :

« Il est beau de savoir, il est bon d'ignorer. »

Mais si la connaissance des faits nous est interdite, l'admiration ne nous est pas défendue. Seulement, quand nous voulons l'exprimer, nous trouvons que le langage humain est impuissant à louer dignement de si grandes choses.

Un contemplateur de la nature, ébloui par l'éclat de ses merveilles, désespérant d'élever l'éloge à la hauteur de l'œuvre, traduisit sa pensée, comme nous pouvons traduire la nôtre, par cette simple et sublime éjaculation :

O Altitudo!

Nantes, 1.er avril 1847.

NOTICE

SUR

LE MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

DE LA VILLE DE NANTES,

PAR M. LE DOCTEUR DEROSTAING DERIVAS.

La Société Royale Académique de la Loire-Inférieure, comprenant que pour perfectionner les sciences, il faut, tout en les rapprochant et en les unissant, les tenir séparées, vient d'organiser dans son sein, une Section spécialement consacrée à l'étude des sciences naturelles.

Jusqu'à ce moment, les naturalistes nantais agissant isolément, ont manqué de cette émulation, de ces discussions d'où naissent les progrès et les travaux vraiment utiles. Maintenant que ces hommes vont, dans des réunions fréquentes, goûter en commun les charmes de l'étude, se communiquer leurs recherches, leurs découvertes;

tous ces motifs, allumant dans leur esprit une émulation salutaire, vont en stimulant leur zèle, populariser dans notre ville le goût si utile et si agréable de l'histoire naturelle. Mais, pour étudier avec fruit cette partie des connaissances humaines, il faut encore des collections considérables, toujours trop onéreuses pour être possédées par des particuliers; le gouvernement, les grandes villes, peuvent seuls faire d'assez grands sacrifices pour se les procurer. Nantes possède bien un Musée d'histoire naturelle, un jardin botanique; mais ces deux établissements répondent-ils au but qu'ils doivent atteindre? Sont-ils en harmonie avec les besoins, avec les exigences que réclament les immenses découvertes faites dans ces dernières années? le haut intérêt qu'offrent les sciences dont ils s'occupent?

Nous allons aujourd'hui examiner ce qui concerne le Musée d'histoire naturelle. Dans un autre temps, nous ferons le même travail sur le Jardin des Plantes.

Au moment où la France, sortant d'une révolution qui avait tout anéanti, et les institutions d'une société vieillie et celles qui sont dans tous les temps l'honneur d'une nation, cherchait à rétablir l'instruction publique sur de larges bases, le célèbre chimiste Fourcroy vint à Nantes, et eut occasion d'y visiter la collection d'histoire naturelle d'un amateur nommé Buron. Ayant trouvé ce musée convenable, il engagea le Préfet, M. Letourneur, à en faire l'acquisition, l'assurant que s'il était dispersé, il lui deviendrait presque impossible de s'en procurer un autre aussi complet. M. Letourneur, n'oubliant pas ce conseil, en fit faire l'inventaire et l'acheta le 9 mars 1802. Acte

dont il obtint facilement l'approbation de Chaptal, d'après le rapport qu'en avait fait Fourcroy à ce Ministre. Toutefois l'acquisition de cette collection, qui avait pour motif l'utilité de l'instruction publique, et qui était destinée à servir aux démonstrations du cours d'histoire naturelle que professait M. Lemeignen à l'École centrale, ne fut ordonnancée que le 11 avril 1803.

Ce muséum demeura propriété départementale jusqu'au moment où, le Lycée remplaçant l'École centrale, les collections devinrent, non-seulement inutiles, mais encore onéreuses, le nouvel établissement n'embrassant pas, dans le programme de ses cours, celui d'histoire naturelle.

Alors, M. le Préfet de Belleville, *ne trouvant rien de mieux que de les mettre aux charges de la ville*, fit valoir auprès du Ministre de l'intérieur diverses considérations *spécieuses*, pour arriver à ce but. Et sans au préalable en avoir conféré avec les chefs de l'administration municipale, le 13 janvier 1806, il prit un arrêté par lequel le cabinet d'histoire naturelle était abandonné à la ville de Nantes, à titre de présent; à condition, toutefois, qu'elle paierait une somme de 12,900 fr. due encore au sieur Dubron pour le troisième tiers du prix de sa collection. L'arrêté préfectoral mettait de plus, au compte de la ville, le loyer du local occupé par les collections, le traitement du conservateur et les gages du concierge; il imposait encore la condition de ne pouvoir réduire lesdits traitements, ni révoquer la nomination du conservateur, sans l'autorisation du Préfet. M. de Belleville prétendait que la ville serait largement indemnisée des sacrifices qu'on lui

demandait, tant par l'ornement qu'elle en recevrait, que par les nombreux voyageurs que la curiosité et le désir de l'instruction attireraient dans son sein. Certes, ces raisons avaient bien quelque valeur; toutefois, elles n'empêchèrent pas M. Bertrand-Geslin, alors maire, de se refuser, par sa lettre du 9 janvier 1806, à enregistrer l'arrêté du Préfet : motivant son refus, d'abord de la crainte que, faute d'avoir, à l'appui dudit arrêté, la décision du Ministre de l'intérieur qui ordonnait la remise du cabinet à la ville, et devait la dispenser du rapport des deux tiers du prix, acquitté par le département, on ne vînt par la suite à exiger ce paiement; puis par le désir d'en conférer avec le Conseil municipal et d'en obtenir l'assentiment.

Cette opposition opiniâtre n'avait peut-être pas autant pour motif la pénurie du trésor, que l'amour-propre froissé de MM. les Administrateurs, de voir le Préfet leur imposer pour conservateur M. Dubuisson, qui déjà occupait cette fonction comme successeur de M. Lemeignen. Le Conseil municipal, obligé de se conformer aux ordres du Ministre, ne trouva rien de mieux, pour témoigner son mécontentement, que de refuser, pendant deux ans d'accorder au conservateur les 1200 francs qui devaient lui être alloués. Ce ne fut qu'en 1809 que, cédant aux constants efforts de M. Bertrand-Geslin pour lui démontrer l'injustice d'une semblable mesure, il vota la somme convenue.

L'Administration s'est soutenue avec peine de cette défaite, éprouvée dans une lutte contre le régime impérial, à tel point de méconnaître, pendant de longues années,

l'importance réelle qu'a toujours pour une ville un Musée d'histoire naturelle. Aussi voyons-nous, dans un rapport lu dans la séance du Conseil municipal du 31 décembre 1816, à propos d'une réclamation de M. Dubuisson : « Quelque avantageux encore que soit cet établissement pour les sciences et arts, toujours est-il que la ville n'en tire, par rapport à elle-même, aucun avantage. D'ailleurs, toutes les pièces qui ont été examinées, apprennent assez que c'est bien l'intérêt de quelques individus que l'on a consulté, plutôt que celui de la ville. » C'est ainsi que l'on parlait de la fondation du Muséum.

Le 24 mars 1806, le Maire écrivit au Préfet pour le prévenir que son administration avait décidé qu'il était convenable de transporter le cabinet d'histoire naturelle dans le local occupé par l'École de chirurgie, et pour lui demander son approbation. On réunit dans le même lieu, une collection de minéralogie que la ville avait achetée à Dubuisson, au commencement de la même année. Le local en question, situé rue Saint-Léonard, et qui renferme encore nos collections, avait été construit en 1764, aux frais de la ville, sur les plans de Ceineray, pour y établir l'École de chirurgie. Mathurin Peccot, architecte voyer, venait, par une nouvelle distribution, de l'adapter à sa nouvelle destination. Toutefois, ce ne fut que le 18 août 1810 qu'eut lieu, sous la présidence de M. Bertrand-Geslin, l'ouverture de cet établissement, dont la direction fut définitivement confiée à M. Dubuisson. Ce savant s'était déjà fait connaître pour avoir présenté, en l'an XIII, à l'assemblée des professeurs du Muséum de Paris, une série de poissons secs préparés d'après une méthode qui lui

était propre, et qui avait obtenu l'approbation de ce corps. Le rapport d'une commission de la Société des sciences et arts de la Loire-Inférieure nous apprend que ce muséum contenait alors, cinquante quadrupèdes, quatre à cinq cents oiseaux et près de deux mille coquilles tant marines que fluviatiles et terrestres; que la minéralogie seule était composée de 3,000 échantillons.

Le Conseil municipal ayant voté, de 1809 à 1816 et de 1816 à 1826, une somme annuelle de 600 francs, pour les recherches minéralogiques et géognostiques dans le département, Dubuisson put créer la magnifique collection de ces substances qui fait l'admiration des naturalistes. Et même, dans les nombreuses explorations qu'il fit alors dans nos environs, il découvrit, entre autres substances rares : l'émeraude, la grammatite, la pyrite magnétique, le titane silicéo-calcaire, et la chaux phosphatée pyramidée bleue et verte. Puis, en 1819, il publia un *Essai d'une Méthode Géologique*, dont le mérite particulier est l'application des recherches locales à la description des genres qui le composent et des roches trouvées par lui dans ses longues et fréquentes excursions. Ce petit volume est, au reste, le résumé des leçons que l'auteur faisait alors au Musée d'histoire naturelle.

M. Dubuisson, outre la collection minéralogique vendue déjà par lui à la ville, possédait encore un cabinet d'histoire naturelle, dans la rue Caylus. Les almanachs du temps le désignaient comme le plus riche et le plus agréablement varié qu'on pût voir en France, après le *Muséum* d'histoire naturelle de Paris. Ouvert tous les jours pairs, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure,

et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à quatre, le prix d'entrée en était de 1 fr. 50 c. par personne. M. Dubuisson, depuis qu'il était conservateur du Muséum de la ville, offrait presque tous les ans au Conseil municipal de lui céder cette collection. Estimée 8,000 fr. en 1813, le Conseil en remit l'acquisition en un temps plus opportun. En 1815 et 1818, cette proposition fut également repoussée, Dubuisson demandant alors une rente viagère de 1000 fr. Enfin, sans se fatiguer de ces refus successifs, dans une lettre datée du 13 juillet 1825, il renouvela la proposition de la cession de son cabinet, afin qu'il fût ajouté à celui de la ville; il voulait, cette fois, une rente viagère de douze cents francs, que lui proposait la ville de Poitiers. Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 août de la même année, autorisa enfin le Maire à en faire les inventaires estimatifs et contradictoires. M. Athénas, nommé à cet effet par l'Administration, l'ayant estimé 17,423 fr. 50 cent., la rente mentionnée plus haut fut accordée. Une grande partie des objets qui composaient cette collection, manquaient au Muséum de Nantes, qui se trouva par cette addition, presque doublé.

En 1830, M. Dubuisson publia le *Catalogue de la collection minéralogique, géognostique et minéralurgique du département de la Loire-Inférieure.* L'importance de cet ouvrage fut tellement sentie, que le gouvernement s'entendit avec l'administration municipale pour subvenir aux frais de son impression.

L'établissement qui nous occupe, eut aussi lui à souffrir de la perturbation provoquée dans les finances publiques par la révolution de juillet. Le Conseil municipal, ayant

alors à faire face aux exigences du moment, et à remplir les nombreuses charges que lui avait léguées la précédente administration, se vit obligé de réduire le traitement du conservateur, de 1500 fr. qu'il était depuis 1815, à 1000 fr. Les fonds votés pour l'entretien du Musée qui, de 1818 à 1822, avaient été de 300 fr.; de 1822 à 1823, de 400 fr., et de 1823 à 1830, de 500 fr., furent réduits à cette dernière époque à 250 fr. Quoique les raisons qui ont nécessité ces économies n'existent plus, cependant le traitement du conservateur est resté, depuis ce temps, fixé à 1000 fr., malgré les réclamations faites à ce sujet.

Dans sa séance du 17 décembre 1830, le Conseil municipal fut d'avis d'adjoindre au conservateur une commission gratuite composée de cinq membres, à la nomination de M. le Maire. Ce ne fut que le 11 janvier 1832 que ce magistrat institua cette commission, dont il crut devoir élever à onze le nombre des membres, et qu'il chargea de la direction et de la surveillance du Musée d'histoire naturelle. Cette commission institua ainsi son bureau : MM. Portier, président; Marion de Procé, vice-président; de Tollenare, secrétaire, et Lorieux, secrétaire adjoint.

Aussitôt son installation, elle s'occupa des nouvelles dispositions à prendre pour améliorer l'établissement qui lui était confié. Dans ce but, elle fit transporter les oiseaux dans une salle que l'on venait de terminer; elle réunit les coquilles, les madrépores et les coraux dans celle laissée vacante par cette dernière collection; puis elle réunit les quadrupèdes, les reptiles et les poissons dans la salle précédant celle des oiseaux. La commission voulut également

faire une réforme minéralogique, ce dont elle était parfaitement en droit, d'après l'article suivant de son règlement : « Art. 21. La commission détermine, de concert avec le conservateur, la classification de tous les objets déposés au Musée. Ils sont mis en place et étiquetés par le conservateur. » Cependant Dubuisson s'y opposa formellement, et en appela au Maire. Ce magistrat écrivit alors, le 26 décembre 1833, au Président, qu'un semblable travail était plutôt du domaine du conservateur que dans les attributions de la commission, et que, vu l'opposition que mettait M. Dubuisson dans cette circonstance, il croyait devoir en référer à l'Académie des sciences, quand les catalogues seraient faits et pourraient lui être présentés.

Tel fut le commencement de la mauvaise intelligence qui ne cessa de régner entre les membres de la commission et le conservateur, jusqu'à la mort de ce dernier. Ce fut aussi en 1833 que le Musée acheta de M. Pottier, pour la somme de 4,000 fr., une collection composée de 579 oiseaux.

Le 10 janvier 1836, Dubuisson expira à l'âge de soixante-quinze ans. Depuis plusieurs années, sa démarche chancelante et ses paroles embarrassées marquaient assez que le terme fatal approchait. La cruelle maladie dont il était atteint ne lui permettait que de rares visites à cet établissement qu'il créa, et qu'il laissa dans un état prospère, surtout pour ce qui concerne la minéralogie, science qui fut toujours son étude favorite. Dubuisson, pour qui les parents n'avaient pu faire aucun sacrifice, fut comme Vauquelin, placé dès l'âge de treize ans, chez un apothicaire. Là, au lieu de se délasser de ses fonctions rebutantes, par

les jeux de l'enfance, il étudie ; au lieu de dissiper ses maigres appointemens en frivolités, il se forme une collection d'histoire naturelle. Ce fut ainsi que, surmontant les difficultés d'un manque d'instruction première, il se plaça à la tête des naturalistes de notre ville.

Le Conseil municipal, mû par un sentiment de justice, vota le 4 février 1839, la somme nécessaire à l'érection du buste du savant modeste dont nous venons de parler. Ce buste est maintenant placé dans l'une des salles du Muséum.

Dès que la mort de M. Dubuisson fut connue, la commission se réunit et écrivit à M. le Maire, qu'il y avait lieu de nommer un conservateur du Musée d'histoire naturelle ; elle rappelait en même temps à ce magistrat, les articles suivants de son règlement : — « Art. 15. Il y a, près du Muséum d'histoire naturelle, un conservateur et un conservateur adjoint. — Art. 16. Dans le cas de vacances de l'un et l'autre de ces emplois, et lorsqu'il sera jugé nécessaire d'y pourvoir, les nominations auront lieu à la suite d'un concours, dont les conditions seront déterminées d'avance par le Maire, et publiées trois mois au moins avant l'ouverture d'un concours. — Art. 17. Les juges du concours seront choisis parmi les membres de la commission de surveillance du Muséum, ou désignés par elle ; la composition des juges du concours sera soumise à l'approbation du Maire. »

Le règlement était donc positif ; la place vacante devait être mise au concours, quelque mauvais que fût ce mode, à notre avis du moins, pour reconnaître l'aptitude du candidat. Cependant, M. le Maire répondit, le 28 mars 1836,

à la commission, qu'il n'obtempérait pas au mode de nomination du conservateur, arrêté par lui avec cette même commission. Il opposait à l'exécution du règlement une instruction ministérielle du 7 novembre 1815, par laquelle le Ministre se réservait la nomination des directeurs et conservateurs d'établissements scientifiques. Déclarant, en outre, qu'il appuiera la nomination de M. Cailliaud, dont les services rendus comme conservateur adjoint sont à ses yeux des titres suffisants pour justifier sa détermination. Néanmoins, il invite la commission à lui présenter deux autres candidats, dignes par leurs connaissances et leurs travaux de figurer sur la liste de présentation.

La commission, après un sérieux examen de cette lettre, ne pouvant méconnaître les entraves qu'elle éprouve dans son travail, et le peu de garantie que lui présente son règlement, décide à l'unanimité que son devoir, dans cette circonstance, est de donner sa démission.

Nous ne pouvons comprendre comment M. le Maire, qui ne peut, en présence de cette instruction ministérielle du 7 novembre 1815, remplir, le 29 mars 1836, les conditions prescrites par le règlement, comment il peut, le 30 mai 1836, nommer par un simple arrêté municipal un professeur de botanique chargé de la direction d'une école de botanique, et considérer cette nomination comme un acte d'administration intérieure.

M. Fr. Cailliaud fut donc nommé conservateur du Musée de Nantes le 30 juin 1836, par le Ministre de l'intérieur et d'après la proposition du Maire. Nous l'avouerons, tout en blâmant la manière dont cette nomination s'est faite, nous ne pouvons qu'approuver le choix de l'homme.

En effet, le goût des sciences naturelles s'est développé de bonne heure chez M. Cailliaud; et, dès 1809, il partit pour Paris, afin d'y suivre les cours du Muséum. Ce fut dans cette capitale, au milieu de tant de célébrités, que la vocation du jeune Nantais se fixa définitivement. Et bientôt, entraîné par sa passion, il parcourt la Hollande, l'Italie, la Sicile, une partie de la Grèce; l'Asie Mineure et la Turquie d'Europe, recueillant partout des collections.

En 1815, il vint en Égypte et parcourut, avec M. Drovetti, toute la Haute-Égypte, jusqu'à la seconde cataracte, en Nubie. C'est dans un de ses voyages, fait sur l'ordre de Mohamed-Ali-Pacha, qu'il fit la découverte des riches carrières ouvertes par les anciens pour la recherche des émeraudes. Il en rapporta des échantillons au pacha, et en dota le Muséum de Paris, ainsi que celui de Nantes.

En 1818, il partit pour la grande Oasis, à travers le désert; puis, revenu en France, il fit hommage de ses découvertes à l'Institut et au gouvernement. Le Ministre, trouvant même les documents recueillis par M. Cailliaud assez importants pour les faire publier, en confia la rédaction à M. Jomard, de l'Institut.

Chargé, cette fois, d'une mission spéciale du gouvernement français, notre voyageur se dirigea de nouveau, en septembre 1819, vers l'Égypte. Ce voyage ne fut pas moins fructueux que le premier. Parvenu dans le désert jusqu'au temple de Jupiter Ammon, dans l'oasis de Syouah, il parcourut l'oasis de Farafré; puis, se dirigeant toujours, à travers le désert, sur l'oasis de Dakel et sur celle de Thèbes, dont il observa avec soin la position et toutes les

circonstances géographiques, il revint près de Mohamed-Ali riche de notes précieuses, de dessins curieux, d'objets d'histoire naturelle et d'antiquités.

En 1821, faisant partie de l'expédition du vice-roi d'Égypte contre les peuples de la Nubie, il pénétra jusqu'au dixième degré de latitude, et fut assez heureux pour retrouver les ruines de Méroé, l'ancienne capitale de l'Éthiopie.

De retour en France, en 1822, il séjourna à Paris pour mettre en ordre sa riche collection, qui fait aujourd'hui partie des musées royaux; et, en 1823, il commença la publication de son *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc, fait pendant les années* 1819 à 1822.

En 1824, il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur, et reçut du roi une boîte d'or enrichie de son chiffre en diamants.

Depuis longtemps déjà il travaille à un grand ouvrage, aujourd'hui presque entièrement terminé, qui est intitulé: *Recherches sur les arts et métiers et les usages de la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Égypte, de la Nubie et de l'Éthiopie*, etc.

Dans une assemblée des professeurs administrateurs du Muséum royal d'histoire naturelle, tenue le 2 février 1841, M. Cailliaud fut nommé à l'unanimité membre correspondant de cet établissement. Ce titre lui a permis de publier, dans les *Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle*, t. III, p. 128 et suiv., un mémoire sur le genre *éthérie et la description de son animal*, travail qu'il fit avec M. Rang. Il a publié, en outre, dans le *Magasin de Zoologie* et les *Illustrations conchyliologiques* de M. Chenu,

une notice sur le genre *Clavagella*, en 1842; puis une autre notice sur le genre *gastrochène*, en 1843.

Au reste, M. Fr. Cailliaud, nommé, le 18 mars 1826, conservateur adjoint du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, à titre gratuit, avait eu souvent occasion de donner des soins aux collections, pendant les fréquentes absences de M. Dubuisson.

Un arrêté municipal, daté du 15 septembre 1836, institua une nouvelle commission près le Muséum d'histoire naturelle, composée, cette fois, de neuf membres; elle nomma, le 6 octobre de la même année, MM. Pihan-Dufeillay, président; Leloup, vice-président; Priou, secrétaire, et Pradal, secrétaire adjoint. Le seul changement notable que l'administration introduisit dans le nouveau règlement, fut l'article 15, qui est ainsi conçu : « Il y a près du Muséum d'histoire naturelle un conservateur nommé par M. le Ministre de l'intérieur, suivant les formes prescrites par les règlements administratifs. » Cependant la loi de 1837 laisse positivement aux maires la nomination des fonctionnaires soldés par les communes. Quoi qu'il en soit, cette dernière commission ne s'est pas réunie depuis le 12 janvier 1844, et n'a pas consigné la cause de la cessation de ses travaux dans ses procès-verbaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, en 1830 le Conseil municipal avait réduit les fonds consacrés à l'entretien du Muséum à 250 fr. Ce fut avec ces modiques ressources que cet établissement marcha, ou plutôt végéta jusqu'en 1837, époque à laquelle la somme votée s'éleva à 550 fr. En 1838, elle fut de 800 fr.; en 1839, de 700; enfin, en 1846, elle figure de nouveau au budget pour 800 fr.

Les collections de notre ville ne se sont pas formées seulement des acquisitions faites par l'administration, et dont nous avons eu déjà occasion de parler dans le cours de cette notice ; elles doivent encore à la générosité des autres établissements scientifiques, ainsi qu'à celle d'un grand nombre de particuliers, les richesses qu'elles possèdent actuellement. Le Musée royal a envoyé de nombreux moules d'ossements fossiles, ainsi qu'une série d'échantillons des terrains des environs de Paris. Parmi les particuliers qui ont le plus contribué à augmenter notre Musée, nous citerons : MM. Cailliaud, Busseuil, Gaillard, Crouan, Luther, Bequnez, Chiron du Brossay, Guénier, Ratard, Desvaux, Bodichon, Boissière, de Tollenare, Pesneau et M.lle Poidavant.

Le local occupé par le Musée d'histoire naturelle, situé près du canal de Bretagne, est d'une humidité telle, que dans plusieurs des salles, les rayons et les échantillons eux-mêmes y sont couverts de moisissure ; les étiquettes y deviennent illisibles, et un grand nombre d'objets devraient en être rejetés, perdus qu'ils sont par leur séjour dans un lieu si contraire à leur conservation. De plus, l'insuffisance de cet édifice comme dimension et comme distribution, divisé qu'il est en sept petites pièces, y rend toute classification régulière impossible. Aussi, nous l'espérons du moins, l'autorité municipale, éclairée par les nombreux rapports que lui ont remis à ce sujet les conservateurs et les commissions, se hâtera de faire transporter nos belles collections, aussitôt qu'il lui sera possible, dans l'hôtel où siége aujourd'hui le Tribunal civil.

Avant d'entrer dans l'examen des différentes séries que

renferme le Muséum, jetons un coup d'œil sur leur ensemble. Et tout d'abord nous dirons l'étonnement qu'excite en nous le chaos qui y règne. Chaos, à la vérité, qui n'existe pas seulement dans l'établissement de notre ville; nous le retrouvons, pour ainsi dire, dans tous ceux de ce genre situés en province. On y prend un cabinet d'histoire naturelle pour un entrepôt général. Ainsi, dans notre Musée, on trouve des momies entourées de leurs *bandelettes*, des amulettes égyptiennes, péruviennes, des armures, etc. Pourquoi ne pas placer ces antiquités dans un cabinet de la Bibliothèque publique, et les tombeaux qui en ornent l'avenue, dans le Musée archéologique que va organiser l'Association Bretonne? Ces pièces pathologiques figureraient beaucoup mieux à l'École de médecine. Enfin, tous ces bocaux renferment des graines, toutes ces plantes plus ou moins mal préparées, pourquoi ces produits de la végétation ne sont-ils pas dans la salle du Jardin des Plantes, avec la collection qui y existe déjà, ou devrait y exister? Comme tous ces produits de l'industrie des peuplades lointaines peuvent aider le naturaliste dans ses études géographiques et ethnographiques, nous les trouvons parfaitement placés au Muséum; seulement, au lieu d'être épars comme en ce moment, nous demandons, lorsque le local le permettra, qu'une salle spéciale leur soit consacrée. C'est, au reste, le vœu émis à ce sujet par M. Cailliaud, dans un article du *Breton*, publié le 20 août 1837.

Nous n'avons d'exposé, pour servir aux études géologiques, qu'une suite de roches du terrain des environs de Paris, de celui au milieu duquel le canal de Niort est ouvert, quelques roches des Alpes et des volcans. Mais au

moins 2,000 autres échantillons gisent pêle-mêle dans des greniers ; dans des tiroirs, attendant, pour sortir de l'obscurité, qu'une place puisse leur être donnée.

La minéralogie générale, qui est certes le plus beau fleuron de notre Musée, renferme 3,500 échantillons environ, parmi lesquels on remarque surtout les chaux carbonatées et les cuivres.

La collection minéralogique et géologique de notre département possède bien 2,600 échantillons. Et pourtant, quelque riche qu'elle soit par le nombre et la beauté des produits qui la composent, sa disposition par commune la rend peu utile.

Les deux collections minéralogiques dont nous venons de parler, classées d'après la méthode d'Haüi, sont dans un ordre qui laisse peu à désirer.

Nous n'en dirons pas autant des mammifères, des reptiles et des poissons. La salle qui renferme ces animaux, semble être plutôt un magasin d'empailleur que dépendre d'un établissement scientifique. Et pourtant notre Musée possède surtout une série de serpents qui, bien classés, bien déterminés, pourraient faciliter grandement l'étude de cette partie de la zoologie.

A côté de cette salle, se trouve celle contenant la collection des oiseaux, qui se divise en deux parties bien distinctes : l'une, provenant de dons et de la vente faite par M. Pertier, peut s'élever à 800 individus ; elle est dans un parfait état de conservation ; mais l'autre, composée de 300 oiseaux, provenant de l'ancien cabinet Dubuisson, est tout au plus bonne à être jetée, victime qu'elle est des moyens de conservation de l'ancien directeur.

Quelques remercîments que nous croyions devoir adresser à M. Pradal, pour les soins qu'il a apportés dans le classement des insectes, cependant nous eussions préféré que ces délicates productions fussent restées reléguées dans les boîtes qui les contenaient, jusqu'à ce que l'Administration eût pu faire les frais de meubles convenables. Comment, en effet, sur les longues tables où elles sont maintenant, est-il possible d'arrêter la contagion, lorsqu'elle s'y déclare? Les meubles destinés à renfermer des collections entomologiques, doivent se composer de tiroirs vitrés, pour loger les insectes qui ne peuvent pas être exposés; puis d'un entablement sur lequel on place au moins les chefs de genre dans des cages de verre. On peut même, pour augmenter l'espace, surmonter cet entablement de cadres verticaux. Nous aurions bien encore à blâmer la désignation des insectes, faite tantôt par leurs noms latins, tantôt par leurs noms français, quelques inscriptions par trop ambitieuses; mais nous préférons passer dans la salle contenant les coquilles et les polypiers. Là, nous retrouvons cette bonne tenue que nous n'avons remarquée que dans les collections minéralogiques. Notre Musée ne renferme guère que 2,550 coquilles, parmi lesquelles brillent surtout la *volute-queue-de-paon*, les *cônes cedonulli* et *amiraux*, les *clavagelles*, les *arrosoirs à manchettes*, ainsi que les *spondyles* et les *panopées*. Les polypiers, tant vivants que fossiles, au nombre de 350, offrent une variété telle, que notre richesse en cette dernière classe l'emporte peut-être sur celle du Musée royal. Ces coquilles et ces polypiers sont classés d'après la méthode de Lamarck.

Nous ne possédons tout au plus que les rudiments d'une collection anatomique.

D'après l'exposition que nous venons de faire de l'état de notre Muséum, on voit que les minéraux et les coquilles sont étudiés et classés, tandis que toutes les autres branches sont fort négligées. Cette remarque n'est pas faite dans un puéril esprit d'opposition à l'égard du savant qui dirige cet établissement; mais bien dans le but de constater l'impossibilité où se trouve l'attention du même homme, de pouvoir se porter à la fois sur toutes les parties de cette science si vaste appelée histoire naturelle. Pour obvier à cet inconvénient, notre ville, ne pouvant faire les sacrifices que lui imposerait la création de places d'aides-naturalistes, doit organiser une commission gratuite chargée non-seulement de l'administration générale, mais encore de la détermination des objets dont l'étude est étrangère au conservateur. Par ce moyen, on pourra tous les ans, lors de la discussion du budget, juger sciemment de la partie qui demande le plus de sacrifices; chaque membre de la commission exposant les besoins de la branche à laquelle il s'est spécialement livrée. Car, on ne doit pas l'oublier, le but de tout musée d'histoire-naturelle est l'enseignement de l'histoire naturelle dans toute son étendue. Cette commission devra, en outre, aider le conservateur dans la correspondance qu'il doit tenir avec le plus grand nombre possible de savants et d'établissements scientifiques.

Il a été question de remplacer le conservateur par une commission gratuite. Cette mesure, nous n'en doutons

... la destruction de notre [illegible] dont la ... supportée par plusieurs individus, ne ... sur personne. On a parlé aussi de nommer un ... mais sans appointemens. [illegible] ... homme riche pourrait seul accepter ... où en trouver un assez dévoué pour se ... ce qu'une semblable place peut avoir de ... exemple, à l'accomplissement de cet article ... si sage pourtant, qui prescrit au conserva... dans le Musée les jours où il est ouvert au ... d'ailleurs, comment l'Autorité pourrait-elle avoir ... sur un fonctionnaire qui ne recevrait d'elle au... ? Non-seulement la place dont nous par... être gratuite, mais nous pensons même que ... devraient en être portés à 2,000 francs, ... ceux du directeur de notre Jardin des Plan... comme ce dernier, le conservateur du Muséum ... un cours. Que ses leçons portent sur la ... géologie ou la zoologie, peu importe; cha... a la même importance. Mais nous de... instance qu'un cours soit professé par le salarié, afin qu'il soit fait régulièrement. ... cours, nous verrons comme aujourd'hui no... utilité réelle, oublié de l'Autorité, servir ... promenade aux oisifs.

... administration qui doit, d'après la législation ... le conservateur; quels sont, d'après la ... individus ou les corps aptes à reconnaître ... ce que nous avons à examiner.

Le règlement du Musée, daté de 1838, abandonne la nomination du conservateur au Ministre de l'intérieur. Pourquoi ce Ministre se réserverait-il cette nomination et n'aurait-il pas le droit de s'occuper de celle du directeur du Jardin des Plantes ? Ce règlement est donc, comme le précédent, tout-à-fait illusoire ; d'autant plus que la loi de 1837 laisse positivement ces nominations aux maires. Nous devons donc nous occuper des garanties que les corps savants doivent demander à l'administration municipale, afin que nos établissements scientifiques ne tombent pas entre les mains d'hommes ignorant les premiers éléments des sciences qu'ils doivent enseigner : malheur qui se renouvellerait souvent, si nos administrateurs restaient jugés tout-puissants de la capacité des candidats, de leur talent comme professeurs et comme collecteurs.

Deux moyens peuvent être proposés à l'administration municipale : le concours et la présentation de listes.

Le concours fera-t-il bien connaître le genre de mérite nécessaire à un conservateur ? Le candidat qui aura soutenu, pendant quelques heures, une discussion publique, une thèse, fait une excellente leçon, aura bien prouvé qu'il a de la mémoire, une élocution facile ; mais aura-t-il manifesté son talent comme observateur, comme collecteur ? sera-t-il pour cela assez dévoué à la science, pour consacrer tout son temps au soin minutieux de nommer et d'arranger les objets, et à celui de diriger les jeunes gens qui se livrent aux sciences naturelles ? Nous ne le pensons pas. Nous regardons même le concours, s'il n'est pas un leurre, comme devant éloigner tous les hommes sérieux, déjà éprouvés

pas, serait la destruction de notre Musée; car alors la responsabilité, supportée par plusieurs individus, ne pèserait en définitive sur personne. On a parlé aussi de nommer un conservateur, mais sans appointements. Dans cet état de choses, un homme riche pourrait seul accepter cette fonction; mais alors où en trouver un assez dévoué, pour se soumettre à tout ce qu'une semblable place peut avoir de fastidieux: par exemple, à l'accomplissement de cet article du règlement, si sage pourtant, qui prescrit au conservateur de rester dans le Musée les jours où il est ouvert au public? D'ailleurs, comment l'Autorité pourrait-elle avoir de l'action sur un fonctionnaire qui ne recevrait d'elle aucun émolument? Non-seulement la place dont nous parlons ne doit pas être gratuite, mais nous pensons même que les appointements devraient en être portés à 2,000 francs, comme le sont ceux du directeur de notre Jardin des Plantes; et que, comme ce dernier, le conservateur du Muséum fût tenu de faire un cours. Que ses leçons portent sur la minéralogie, la géologie ou la zoologie, peu importe; chacune de ces parties a la même importance. Mais nous demandons avec instance qu'un cours soit professé par le conservateur salarié, afin qu'il soit fait régulièrement. Faute de ce cours, nous verrons comme aujourd'hui notre Musée, sans utilité réelle, oublié de l'Autorité, servir tout au plus de promenade aux oisifs.

Quelle est l'administration qui doit, d'après la législation actuelle, nommer le conservateur; quels sont, d'après la saine raison, les individus ou les corps aptes à reconnaître sa capacité? C'est ce que nous avons à examiner.

Le règlement du Musée, daté de 1838, abandonne la nomination du conservateur au Ministre de l'intérieur. Pourquoi ce Ministre se réserverait-il cette nomination et n'aurait-il pas le droit de s'occuper de celle du directeur du Jardin des Plantes? Ce règlement est donc, comme le précédent, tout-à-fait illusoire ; d'autant plus que la loi de 1837 laisse positivement ces nominations aux maires. Nous devons donc nous occuper des garanties que les corps savants doivent demander à l'administration municipale, afin que nos établissements scientifiques ne tombent pas entre les mains d'hommes ignorant les premiers éléments des sciences qu'ils doivent enseigner : malheur qui se renouvellerait souvent, si nos administrateurs restaient jugés tout-puissants de la capacité des candidats, de leur talent comme professeurs et comme collecteurs.

Deux moyens peuvent être proposés à l'administration municipale : le concours et la présentation de listes.

Le concours fera-t-il bien connaître le genre de mérite nécessaire à un conservateur? Le candidat qui aura soutenu, pendant quelques heures, une discussion publique, une thèse, fait une excellente leçon, aura bien prouvé qu'il a de la mémoire, une élocution facile ; mais aura-t-il manifesté son talent comme observateur, comme collecteur? sera-t-il pour cela assez dévoué à la science, pour consacrer tout son temps au soin minutieux de nommer et d'arranger les objets, et à celui de diriger les jeunes gens qui se livrent aux sciences naturelles? Nous ne le pensons pas. Nous regardons même le concours, s'il n'est pas un leurre, comme devant éloigner tous les hommes sérieux, déjà éprouvés

par une longue étude des phénomènes de la nature, et comme seulement profitable au jeune homme habitué aux épreuves universitaires.

Nous proposons donc que deux listes, chacune de trois candidats, soient présentées au Maire : l'une, par la commission de surveillance du Muséum ; l'autre, par la Section d'Histoire Naturelle de la Société Royale Académique ; et que ce ne soit que parmi ces candidats qu'il soit loisible à l'Administration de choisir le conservateur. Par ce moyen l'on obvierait à l'inconvénient de voir un homme incapable choisi par des hommes incompétents, et, vu le grand nombre des juges, à celui non moins déplorable, de voir se glisser dans cette élection le népotisme scandaleux qui finit toujours par pénétrer là où un jury peu nombreux, quoique instruit, peut disposer d'une place.

Ce mode de nomination, qui n'est pas une utopie, puisqu'il est employé avec succès à l'égard du Collége de France et du Jardin du Roi, aurait de plus l'avantage d'enlever toute responsabilité au Maire, touchant la capacité de l'homme; responsabilité souvent bien pesante.

En outre de la place dont nous venons de parler, il est urgent que l'on nomme encore un préparateur spécialement attaché à l'établissement qui nous occupe. Comment, en effet, est-il possible de conserver des collections zoologiques; comment veut-on les augmenter, rassembler les éléments d'une faune départementale, si un homme n'est pas continuellement occupé de ce soin.

Un décret rendu le 10 juin, et publié le 14 du même

mois 1793, ordonne qu'il y aura au Muséum de Paris une bibliothèque où l'on réunira les livres d'histoire naturelle qui se trouvent dans les dépôts appartenant à la nation, les doubles de ceux qui sont à la grande bibliothèque nationale, et la collection des plantes et animaux peints d'après nature qui est déposée dans la même bibliothèque.

Ainsi, au milieu des préoccupations les plus graves, nous voyons le gouvernement révolutionnaire décréter la fondation d'une bibliothèque d'histoire naturelle au sein même du Muséum. C'est qu'en effet les hommes qui le composaient, avaient compris que, sans livres, les plus riches collections deviennent au moins peu utiles, et que, pour bien étudier, il faut pouvoir comparer les descriptions de mœurs, de formes et d'anatomie que nous donnent les auteurs, avec les objets décrits. Demandons donc, nous aussi, qu'aussitôt que nos collections pourront être placées dans un édifice convenable, l'administration municipale fasse transporter, dans une salle dépendante du Musée, les livres d'histoire naturelle qui se trouvent actuellement dans la bibliothèque de Nantes.

Nantes, 24 mars 1847.

105.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 5 mai 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président fait connaître les divers ouvrages offerts à la Société, et donne lecture de la correspondance.

Sur un rapport de M. Chenantais, M. Andrieux, docteur-médecin à Amiens, est admis comme membre correspondant.

Sur un rapport de M. Daniel Lacombe, M. Michel la Morvonnais, substitut de M. le Procureur du Roi de Nantes, est admis comme membre résidant.

M. de Wismes donne ensuite lecture de son introduction à son ouvrage intitulé : *la Vendée*.

Séance du 2 juin 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal., M. le Président fait connaître les divers ouvrages adressés à la Société.

Sur la proposition de M. Bertin, et avec l'assentiment de l'assemblée, M. le Président a nommé une commission, composée de MM. Wolski, Legall, Gâche, Bertrand-Fourment et Bertin, pour examiner l'appareil économique de M. Sechle.

Sur le rapport de M. Anizon, M. le docteur Blanchet est admis comme membre résidant.

Il en est de même de M. Eusèbe Jolly, ancien avoué, sur le rapport de M. Neveu-Derotrie.

Sur un autre rapport du même, M. le comte Olivier de Sesmaisons est admis en qualité de membre résidant.

Sur deux rapports de MM. Grégoire et Dugast-Mattifeu, MM. Eugène Talbot et Bonnteville, professeurs au Collége royal de Nantes, sont admis en qualité de membres résidants.

M. Grégoire lit ensuite la seconde partie de son compte rendu sur l'ouvrage de M. Championnière intitulé : *De la Propriété des Eaux courantes, et sur le Système féodal*.

Séance extraordinaire du 16 juin 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président fait connaître les ouvrages adressés à la Société.

Sur la proposition de M. Huette, M. le Président, avec l'assentiment de l'assemblée, nomme une commission, composée de MM. Hélie, Sallion, Huette, Legall, Neveu-Derotrie, Georges Demangeat, Bertrand-Geslin et Delamare, pour présenter un mémoire à M. le Ministre de l'instruction publique sur la création d'une faculté des sciences à Nantes.

M. Vandier lit ensuite un travail sur la Critique.

M. Huette donne ensuite lecture d'un travail sur un perfectionnement d'optique qu'il vient d'obtenir.

Séance du 7 juillet.

PRÉSIDÉE PAR M. ÉVARISTE COLOMBEL.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président annonce en ces termes, à la Société Académique, la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. le docteur Palois :

« MESSIEURS,

» J'ai le profond regret de vous annoncer la mort de l'un de vos membres, M. le docteur Palois. Dans son compte rendu, M. le Secrétaire général vous fera connaître, avec tous les détails qu'elle comporte et qu'elle mé-

rite, la vie de cet homme de bien et de savoir. Permettez-moi, en quelques mots, de rappeler quelques-uns de ses titres à vos souvenirs reconnaissants.

» M. le docteur Palois fut admis, en 1801, comme membre résidant de votre Société.

» En 1819, il fut nommé Secrétaire général.

» Trois fois il fut élu votre Président, en 1821, en 1832 et en 1833.

» Ces honneurs, Messieurs, il les avait mérités par de nombreux travaux, dont il me sera permis de citer quelques-uns :

» Nous lui devons, en 1808, une notice nécrologique sur le docteur Noël ;

» En 1822, une courte biographie de M. Laënnec père, et deux rapports, l'un sur la fièvre jaune, l'autre sur la vaccine ;

» En 1823, un compte rendu d'un ouvrage de M. Lefort sur la contagion de la fièvre jaune ;

» En 1824, une notice sur M. Dithury de Paimbœuf ;

» En 1832, une nécrologie du docteur Canny.

» En 1833, il prononça un discours officiel, comme votre Président, à l'occasion des Fêtes de Juillet, sur les bienfaits d'une sage liberté. Il y faisait un énergique appel à l'union de tous les honnêtes gens, comme la meilleure garantie de tout gouvernement.

» Enfin, Messieurs, en 1845, poursuivant, malgré son âge, au milieu des occupations de sa noble profession, la série de ses curieuses notices nécrologiques ; il nous faisait connaître celles du docteur Chervin et du docteur Larrey.

» Parmi vous, Messieurs, il se trouvera aussi un ami du docteur Pâlois, et nous lui devrons une révélation complète d'une carrière si bien remplie. — Je devais, le premier, comme votre Président, dire adieu à ce collègue que nous perdons, et dont la place vide se fera longtemps remarquer. »

Ensuite, M. le Président donne lecture de la correspondance.

M. Simon lit, à la place du rapporteur, le projet de mémoire adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur la création d'une faculté des sciences à Nantes.

M. Phelippe-Beaulieux donne lecture de son travail sur la transplantation des arbres résineux, puis il fait lire un fragment de sa traduction d'un ouvrage de Philippo Re sur la culture des prairies.

Séance extraordinaire du mercredi 21 juillet 1847.

PRÉSIDÉE PAR M. ÉVARISTE COLOMBEL.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président fait connaître quels sont les ouvrages envoyés à la Société.

M. Phelippe-Beaulieux fait achever sa lecture sur la culture des prairies du comte Philippo Re.

M. Simon lit ensuite un premier travail intitulé : *Recherches critiques et Citations sur la Littérature de l'Asie centrale et orientale.*

M. Évariste Colombel donne lecture de la partie critique de son ouvrage sur les livrets des ouvriers.

Enfin, M. Talbot lit un travail sur les lettres de M.me de Sévigné.

DU SYSTÈME FÉODAL,

PAR M. GRÉGOIRE.

I.

C'est de nos jours seulement qu'il a été possible de comprendre et d'écrire l'histoire de l'époque connue sous le nom de Féodalité. Jusqu'en 1789, tous les auteurs, même les plus savants, qui s'occupèrent des premiers siècles de notre société moderne, étaient dominés par des préoccupations impérieuses : les uns luttaient pour étendre les droits de la royauté, chaque jour de plus en plus envahissante ; les autres, avec plus de peine, défendaient les privilèges des seigneurs, sans cesse battus en brèche ; ou bien encore l'esprit moderne de liberté et d'égalité faisait entendre sa voix puissante, et préludait à la grande révolution par une attaque passionnée contre toutes les institutions du passé. Certes, la science et l'intelligence n'ont pas manqué aux légistes érudits du XVI.ᵉ siècle, aux admirables Bénédictins du XVII.ᵉ, aux publicistes éminents du XVIII.ᵉ, tels que Dubos et Montesquieu, par exemple ; mais trop de passions

et de préjugés obscurcissaient fatalement en quelque sorte à leurs yeux la vérité historique.

Dans la nuit du 4 août, la dernière heure du moyen âge a sonné; les derniers restes de l'édifice féodal se sont écroulés; et, malgré quelques efforts impuissants pour les relever, ces débris sont devenus poussière, et ne sont déjà plus que souvenir. Depuis cette époque mémorable, nos historiens, instruits par une laborieuse mais féconde expérience, ont pu juger cette société dont le berceau va se perdre dans l'antiquité romaine et dans la barbarie germanique; ils ont pu comprendre, sans haine comme sans partialité, *sine irâ et studio*, ce moyen âge encore si mal connu, si mal apprécié par les uns comme par les autres.

De nombreux et illustres travailleurs se sont mis à l'œuvre; et, grâce à leurs efforts, notre siècle a déjà conquis et mérité le nom de siècle historique, qui lui restera. Cependant, tout n'a pas encore été dit; il y a toujours de nombreuses lacunes à combler, des erreurs fâcheuses à redresser, et la route est encore longue à parcourir pour ceux qui veulent suivre les pas des illustres écrivains qui l'ont frayée. Parmi nos historiens, les uns, studieux amis de la sincérité historique, sévères mais justes, ont su tirer des sources mêmes de nos annales la raison ou la physionomie de ces temps passés sans retour; mais ils n'ont pas abordé toutes les questions, résolu tous les problèmes. Ainsi, pour ne mettre sous vos yeux qu'un exemple, bien remarquable il est vrai, ils ont démontré d'une manière claire et satisfaisante les origines et le développement du système féodal, ils ont fait connaître les rouages compliqués de cette vaste

machine, ils ont reconnu les principes bons ou mauvais qu'elle renfermait dans son sein. Mais ils n'ont pas généralement rendu compte du malheureux sort auquel était condamnée la plus grande partie de la population soumise aux exigences, souvent tyranniques, des membres de la société féodale; ils ne nous ont pas suffisamment expliqué les causes et l'histoire de cette situation inférieure et humiliante, qui se prolonge à travers les siècles pendant dix-huit cents ans. Et c'est là cependant une grande question, qui méritait un examen plus complet, une solution plus précise et plus décisive.

D'un autre côté, nous avons vu, dans ces dernières années, les essais d'une école que plusieurs ont appelée catholico-féodale, et qui semble vouloir refaire l'histoire, en repoussant les opinions et les jugements de nos plus savants écrivains. Ceux-ci, pleins de bonne foi dans leurs croyances, se laissent facilement égarer par un respect religieux, mais souvent peu éclairé, des choses du passé. Admirateurs sincères de nos belles cathédrales gothiques, charmés par les naïfs récits de nos pieuses légendes, ils célèbrent la foi profonde de nos pères, sans rappeler et sans voir les superstitions souvent peu religieuses, fruit de l'ignorance, qui en étaient comme la condition nécessaire. Pénétrés d'une douce émotion, en lisant l'énumération poétique des vertus chevaleresques d'autrefois, en retrouvant les belles maximes d'honneur, de fidélité, de dévouement, que présente l'histoire des relations féodales, ils n'ont pas reconnu combien ces principes étaient rarement appliqués, à une époque où la force remplaçait presque toujours la justice, et dominait presque tous les rapports sociaux. D'autres, mécontents à

différents titres du présent, pessimistes par état, par mode ou par ambition, se sont également plu à dénaturer l'histoire des siècles passés, et ils s'efforcent encore par des publications, heureusement sans grande portée, d'amoindrir, autant qu'il est en eux, l'importance féconde des événements qui depuis cinquante ans ont renouvelé l'état politique et social de notre pays. Pour eux, les grands principes, hautement appliqués pour la première fois par la révolution française, étaient depuis un temps immémorial connus et possédés par nos ancêtres du moyen âge ou de la Germanie. Parlez-vous de l'Assemblée constituante? Mais ce n'est qu'une réunion de factieux, plagiaires misérables, inutiles révolutionnaires, qui ignoraient que les champs de mars ou les cours féodales ne leur avaient plus rien laissé à faire? Êtes-vous fiers, avec raison, des droits glorieux et vraiment chrétiens conquis par nos pères: égalité de tous les citoyens devant la loi, plus de priviléges; liberté et respect des personnes et des biens, plus d'oppression légale, plus de servitude constituée? Ils vous diront que les Francs, nos aïeux étaient bien plus heureux, bien plus libres, dans le temps du roi Clotaire, ou de Charles le Chauve, alors que les lois se faisaient par le consentement du peuple et la volonté du roi: *Lex fit consensu populi et constitutione regis*. Et ils répètent volontiers cette parole tristement célèbre de M.me de Staël: *Il n'y a de nouveau en France que le despotisme*; oubliant sans doute, ou croyant faire oublier, que pour la grande majorité de la population, les siècles du moyen âge avaient été des siècles de dépendance onéreuse et humiliante, et souvent d'oppression terrible. Malheureux qui ne veulent pas voir que les peuples, guidés par Dieu

lui-même dans la voie du progrès et de la civilisation, ne peuvent pas reculer, mais avancent, malgré tous les obstacles que les passions des hommes jettent sur leur passage. Pardonnez-moi ce long préambule, qui n'est peut-être pas aussi étranger que vous pourriez le croire au sujet dont j'ai à vous entretenir. Car le livre de M. Championnière que je désire vous faire connaître, est à la fois une réfutation complète et sans réplique de tous les admirateurs exclusifs de la féodalité, et un complément précieux des ouvrages de nos grands historiens.

Ce livre est intitulé : De la Propriété des eaux courantes, du Droit des Riverains et de la valeur actuelle des Concessions féodales. Sous cette apparence trop modeste, l'on est tout étonné de rencontrer l'exposé complet des institutions seigneuriales. Néanmoins, quelles que soient les bonnes raisons de l'auteur, je regrette vivement qu'elles l'aient empêché de donner un autre titre et une autre forme à son ouvrage ; il aurait moins dérouté le lecteur qui n'est pas prévenu, et les idées vraiment remarquables, les nombreuses et savantes recherches qu'il renferme, auraient été plus facilement appréciées, et auraient acquis dans la science une valeur et une popularité plus rapide.

Mais enfin, M. Championnière est avant tout un jurisconsulte très-éclairé ; déjà justement estimé par son traité et son dictionnaire des droits d'enregistrement, il a été amené, par la question particulière de la propriété des eaux courantes, à étudier tout le système féodal ; l'accessoire est devenu le principal. Je ne suis pas légiste ; je me dispenserai donc de parler en aucune façon des questions de

droit par lesquelles l'auteur commence et finit son remarquable ouvrage. Je ne chercherai pas davantage à faire preuve de science, en vous montrant avec orgueil quelques erreurs, quelques opinions hasardées, quelques lacunes, que tout critique, avec un peu de bonne volonté, est toujours sûr de rencontrer, même dans les meilleurs ouvrages. Je veux me borner à vous exposer avec le plus de clarté et de concision possible les idées fondamentales de ce livre.

II.

M. Championnière lui-même résume en quelques mots le sujet dont son ouvrage n'est que le savant et complet développement. « C'est une idée généralement émise que » tous les droits tombés avec la féodalité dérivaient du » fief. Cette opinion se retrouve à chaque page dans les » écrits des feudistes (j'ajouterai même de nos historiens » modernes), et domine constamment leurs déductions. » Partout la condition du contrat féodal, la stipulation » de la concession, l'obligation souscrite, sont données » pour cause aux droits reconnus ou constatés par la pos- » session. Cette confusion n'a pas peu contribué à faire » du droit seigneurial un labyrinthe, ainsi que l'ont qua- » lifié les jurisconsultes contemporains.

» Cependant un peu de réflexion suffit pour faire aper- » cevoir que si de nombreux droits seigneuriaux se ratta- » chent à la concession féodale, il en est aussi plusieurs » qui ne peuvent avoir rien de commun avec cette con- » vention....

» .... Les institutions seigneuriales renfermaient deux » éléments plus profondément séparés à mesure qu'on » remonte à leur origine : *le fief et la justice ;* cette dis- » tinction s'exprimait dans la maxime célèbre écrite à » chaque page dans le livre des coutumiers : Fief et Jus- » tice n'ont rien de commun.

» Le seigneur justicier n'était pas le seigneur féodal ; » et si l'une et l'autre qualité se réunissaient parfois sur la » même tête, elles y demeuraient distinctes dans le droit... » Comme le seigneur féodal, le seigneur justicier a des » droits sur la terre, presque tous gênants et vexatoires, » et contre lesquels les haines se sont élevées; services per- » sonnels, corvées, censives, etc.

» Au contraire, la fidélité, l'affection, le dévouement » réciproque, caractérisent les droits des fiefs ; c'est dans » leurs éléments que se trouvent le lien généreux qui » rattache le seigneur au vassal, sans empreinte de ser- » vitude ; et ces obligations respectives qui n'excluent ni » l'égalité, ni la liberté (1). »

Deux questions se présentent naturellement. Qu'est-ce que le Fief? — Qu'est-ce que la Justice?

Les savants travaux de nos historiens, surtout les ouvrages de M. Guizot et ceux de l'infortuné Lehuërou, que la science historique regrettera longtemps, ont mis dans tout son jour cette première partie des institutions féodales. Le Fief, c'est la propriété servant de base à l'association.

Déjà, dans les derniers temps de la puissance romaine,

(1) Championnière, p. 94-97.

l'unité politique commençait à se briser dans les provinces; le pouvoir impérial déployait toute l'habileté de sa tyrannie pour opprimer, mais il était incapable de protéger les droits des simples citoyens, et ses propres excès amenaient sa ruine fatale. Alors des associations particulières se forment; les petits propriétaires, accablés par les agents du fisc, se réfugient sous la protection des grands, des hommes puissants, *potentes*, et placent leurs biens et leurs personnes sous leur patronage; ils se *recommandent*, en livrant leurs propriétés pour les recevoir immédiatement à titre de *bénéfices*. Après l'invasion, les mêmes causes produisent les mêmes résultats; la propriété libre continue de disparaître, pour se confondre dans la possession bénéficiaire.

D'un autre côté, les historiens nous montrent les nations germaniques constituées en bandes armées, pour la défense et surtout pour l'attaque, sous le commandement d'un chef élu; des présents servent de cause à la fidélité et au service des compagnons (*comites*) envers le prince (*princeps*) (1). Lors de la conquête, ce dernier, duc, comte ou leude, pour conserver ses guerriers, leur concède, également à titre de *bénéfices*, des terres dépendantes de son domaine, de son *alleu*: moyennant cette concession, le donataire fait partie de l'association, de la bande germanique; il a droit à la protection du donataire ou *seigneur*; mais il lui doit la fidélité et le service, principalement celui des armes (2).

(1) Tacite. Germanie.

(2) Guizot. Essais sur l'Histoire de France.

Voilà la double origine, romaine et germanique, de ces associations contre lesquelles lutte en vain le pouvoir royal des Mérovingiens et de Charlemagne. Au IX.e siècle, quand elles ont définitivement triomphé de l'unité nationale, la terre bénéficiaire devient le *fief*, son possesseur est le *vassal* (gesell, compagnon); les relations, les devoirs et les droits qui l'unissent à son supérieur, sont les relations féodales, les devoirs et les droits féodaux.

Remarquons seulement, avec M. Championnière, que le seigneur avait surtout besoin de richesse et de force armée : des produits et des soldats, tel fut le double objet des concessions ou des retenues bénéficiaires; les terres bénéficiaires d'origine romaine furent généralement soumises à une redevance en argent, en nature, en travaux; à un cens, en un mot; elles furent nommées *censives, censuelles, beneficia in censu*: les secondes, d'origine germanique, entraînèrent l'obligation du service personnel, et le plus souvent du service militaire; ce furent *les bénéfices militaires, les fiefs* proprement dits. Mais, et cette remarque est de la plus haute importance, dans l'une comme dans l'autre catégorie, la base de l'association fut un véritable contrat, une convention libre; les droits et les devoirs furent nettement stipulés. Le vassal prête l'hommage et le serment de fidélité à son seigneur, mais il en reçoit l'investiture de son fief; il lui doit le service militaire, mais il sera protégé dans ses biens, sa personne, son honneur, par les forces de l'association dont il fait partie. Il sera jugé par ses égaux, par ses pairs, réunis à la convocation de leur seigneur; c'est là aussi qu'il pourra s'adresser pour obtenir justice. Tous les droits, toutes les règles et obligations dérivant du fief, auront ce caractère de

liberté, de justice et de respect pour l'homme. Comme l'a bien dit M. Guizot, dans l'association des possesseurs de fiefs, il n'y avait ni sujets, ni citoyens (1). Entre eux tout fut contractuel et privé.

Sans doute, dans le fait, l'avidité grossière de ces temps peu civilisés, l'intérêt égoïste et puissant viola souvent les droits du vassal, et lui imposa des conditions nouvelles et plus dures que celles qu'il aurait consenties; souvent aussi le vassal, assez fort pour braver son seigneur, ne craignit pas de lui refuser les devoirs auxquels le soumettaient les règles féodales: vainement on exaltait la loyauté et la fidélité, ces deux vertus qui seules, dans l'absence d'une autorité supérieure, pouvaient assurer le maintien des conventions, et par suite la puissance et l'existence sociale. La force, avec tous ses excès, domine dans la société féodale, et produit ces malheureuses et interminables guerres privées, qui doivent seulement cesser devant l'apparition d'une puissance régulatrice et seule véritablement publique, la royauté.

Cependant, malgré toutes ces souffrances, si le régime féodal n'avait comporté que les droits et les devoirs dérivant du fief, il n'eût pas soulevé contre lui les haines et les résistances, qui le poursuivent depuis les premiers jours de son établissement jusqu'à sa dernière heure, lorsqu'il tombe sous les coups de la révolution. Vainement on a voulu, dans ces derniers temps surtout, et dans l'intérêt d'une cause à jamais perdue, réhabiliter l'époque féodale; les

(1) Cours d'histoire moderne, t. 4, p. 364.

paroles de M. Guizot n'ont pas été réfutées; elles sont restées fortes et vraies. « On trouvera partout, dit-il, le ré-
» gime féodal considéré par la masse de la population
» comme un ennemi qu'il faut combattre et exterminer à
» tout prix. De tout temps, quiconque lui a porté un coup
» a été populaire en France. On a vu les gouvernements
» les plus divers, les systèmes les plus funestes, le des-
» potisme, la théocratie, le régime des castes, acceptés,
» soutenus même de leurs sujets, par l'empire des tradi-
» tions, des habitudes, des croyances. Depuis sa naissance
» jusqu'à sa mort, aux jours de son éclat comme dans
» sa décadence, le régime féodal n'a jamais été accepté des
» peuples. Je défie qu'on me montre une époque où il pa-
» raisse enraciné dans leurs préjugés et protégé par leurs
» sentiments (1). »

III.

C'est qu'en effet, à côté du *Fief*, il y avait autre chose à l'époque féodale; la *Justice*, qu'il en faut distinguer avec soin, si l'on veut comprendre l'histoire de l'état social qui vient seulement de finir.

Personne, à notre connaissance du moins, n'a montré, comme l'a fait M. Championnière, avec une abondance, une clarté aussi remarquable, cette double base sur laquelle repose l'édifice féodal. Les relations du fief, le contrat, les principes de droit et de liberté, les garanties judiciaires, ne regardaient qu'une partie de la population, celle des

(1) Guizot. Essais sur l'histoire de France, p. 341.

puissants, des nobles, des ecclésiastiques; des privilégiés, en un mot. Mais la masse du peuple, déshéritée de ces avantages depuis la conquête romaine, et peut-être même avant Jules César; soumise, et dans les personnes et dans les biens, à la spoliation, à l'exploitation, d'abord de la république, puis des empereurs romains; soumise encore à l'exploitation des maîtres, qui, après l'invasion, remplacèrent la puissance romaine, la masse du peuple, dis-je, à travers des souffrances de toute nature, n'a véritablement recouvré ou conquis sa liberté qu'en 1789. Alors seulement, on peut le dire, la France eut véritablement des citoyens; jusqu'à cette époque il n'y avait eu que des privilégiés et des sujets; alors seulement au régime de l'exploitation a pu succéder le règne de la grande association qu'on appelle l'État, assise solidement sur les ruines de toutes les associations particulières, et que les siècles à venir doivent chaque jour de plus en plus perfectionner. Qu'était-ce donc que la Justice? Quelles en furent les origines?

Après la conquête de la Gaule par les Romains, le territoire fut divisé en deux parties: l'une appartint à la république, ce furent les *terres fiscales*; l'autre fut laissée à la propriété privée, et possédée par des Romains ou par des Gaulois favorisés de la fortune; ce furent les terres appelées dans les lois et les historiens, *agri, prædia*. Le produit de cette propriété privée était lui-même divisé en deux parties: l'une était réservée au possesseur, et s'appelait le *revenu* (*reditus*); l'autre, dévolue au trésor public, portait le nom de *tribut, cens* (*tributum, census*).

Outre cette redevance fiscale, les propriétaires et les hommes qui leur étaient soumis, comme colons, devaient

des services corporels, des travaux pour la construction, l'entretien des routes, des ponts, des édifices publics; pour le transport des objets publics; pour la réception des fonctionnaires défrayés dans toutes leurs tournées, aux dépens des habitants, etc., etc. Aux proconsuls républicains, de sinistre mémoire, avaient succédé les innombrables agents, délégués de la puissance impériale, qui s'abattaient sur les provinces, pour percevoir toutes les redevances au profit du maître, et à leur profit particulier également. Cette nuée d'officiers; *comites, vicarii, procuratores, inspectores, censitores, descriptores, exactores*, etc., etc., ayant tous quelque part à l'administration de la province, étaient souvent désignés sous la dénomination générique de *judices*; leur pouvoir s'appelait *judiciaria potestas*; l'ensemble des redevances qu'ils percevaient, *justitiæ* (1); voilà l'origine de la justice, du pouvoir *justicier*, qui dure, sans discontinuer, jusqu'en 1789.

La plupart de ces exacteurs ne songeaient qu'à s'enrichir au plus vite, par les moyens les plus cruels et les plus honteux; ou bien encore, propriétaires eux-mêmes à différents titres dans les lieux qu'ils exploitaient, ils employaient leur puissance pour appliquer à leur profit les obligations publiques, pour imposer de nouvelles redevances, commander de nouveaux travaux. Les lois impuissantes cherchent vainement à les arrêter; leurs excès grandissent chaque jour, au milieu des révoltes de plus en plus menaçantes de la Gaule. Le fouet retentit de tous côtés; les pri-

(1) Code justinien, liv. 1.er, tit. 45 et suivants; *passim*.

sons sont encombrées; les malheureux opprimés cherchent un asile dans l'esclavage ou même dans la mort; d'autres, plus énergiques, vont chercher la vengeance, en fuyant au milieu des barbares. Il faut lire sur cette oppression de la Gaule par les agents romains les pages éloquentes consacrées à ce triste sujet par Lehuërou, dans son livre sur les Institutions Mérovingiennes (1). On y verra ces *infâmes larrons* (c'est le titre que l'opinion publique donne avec raison aux magistrats) poursuivre le cours de leurs brigandages, et ruiner l'empire romain bien plus que les barbares, assurément moins cruels et moins redoutables : la république morte est étranglée par les liens de l'impôt, comme par les mains des voleurs : *Tributorum vinculis quasi prædonum manibus strangulata* (2).

Quand les Germains arrivèrent, presque rien ne fut changé dans la situation réelle de la Gaule, quoi qu'en aient dit les vaines déclamations des rhéteurs, trop longtemps répétées par nos historiens : les rois barbares, les chefs de bande avec leurs guerriers s'emparent des terres fiscales, et s'établissent dans ces grands domaines, alleux ou bénéfices, qui plus tard formeront surtout la terre féodale.

Mais la richesse la plus nette, la plus saisissable, la plus recherchée par l'avidité du barbare, ce n'est pas la terre à cultiver; non, c'est l'impôt, ce sont les redevances, les obligations de toute nature, qui formaient déjà la part la plus lucrative de la richesse romaine; c'est le bien du vaincu, *præmium belli*. Aussi l'on voit, comme par le

(1) Lehuërou, t. 1, ch. 8.

(2) Salvien. *De Gubernatione Dei.*

passé, les comtes, vicaires, etc., les *judices* enfin, exerçant le sol et ses produits : les chefs barbares ont seulement remplacé les exacteurs romains; ils sont moins savants dans l'art de la spoliation; c'est peut-être un avantage pour les vaincus; mais leur avidité n'est pas moins grande et elle est plus brutale (1).

Les comtes et autres officiers de l'époque barbare ambitionnent et se disputent leurs charges, uniquement en vue des profits qu'ils peuvent en tirer; il n'y a pas alors de patrie et de devoirs à remplir envers elle, pas de sentiment d'utilité générale; les agents du pouvoir royal, dominés par le seul égoïsme, se montrent dès le premier jour ses plus grands ennemis; ils entrent en lutte avec lui, pour le dépouiller des droits et des avantages qu'il prétend avoir reçus par héritage de l'empire romain (2). D'un côté, ils s'efforcent de conserver leurs charges essentiellement amovibles; c'est l'histoire de la lutte qui s'engage entre l'aristocratie des leudes et les rois mérovingiens; la puissance de Charlemagne suspend un instant leurs progrès; après lui ils arrivent enfin au but de leurs efforts; Charles le Chauve, son petit-fils, est forcé de reconnaître l'hérédité des *offices*.

D'un autre côté (et cette question n'a pas encore été aussi clairement traitée que par M. Championnière), la part du fisc, cette puissance que la royauté tirait du produit de l'impôt ou des services publics, et qui seule lui permettait

(1) Formules de Marculfe. — Grégoire de Tours, *passim*. — Lehuërou, t. 1, liv. 2, ch. 1 et 2.

(2) Lehuërou, t. 1, liv. 2, chap. 6.

de gouverner et d'être, s'amoindrit à mesure et disparaît sous les mêmes influences. Expliquons-nous.

L'immunité, c'est-à-dire l'affranchissement des obligations publiques, récompense des services ou don de la faveur, avait déjà, dès l'époque romaine, diminué le nombre des contribuables et la part du fisc. Sous les barbares, les immunités sont encore plus fréquentes, plus générales; les puissants parviennent tous à ces immunités; les possesseurs des anciennes terres fiscales, devenues des alleux ou concédées en bénéfices, sont également exempts de toutes ou de presque toutes les charges publiques (1).

Sous les Romains également, certaines fonctions étaient accompagnées ou suivies de l'attribution viagère d'une partie de l'impôt; c'était ce qu'on appelait un *honneur* (*honor*): ainsi les honorés percevaient à leur profit ou recevaient des percepteurs une part plus ou moins grande des revenus fiscaux. Après la conquête, les honneurs se multiplient singulièrement; c'est la monnaie avec laquelle les princes paient tous les services ou témoignent leur faveur; c'est la richesse abondante et facile, que dans leur imprévoyance grossière ils gaspillent, aux dépens de la puissance royale et des classes non privilégiées. Alors tout est matière de donation : le péage d'une rivière ou d'une route, les impôts perçus sur une ville ou sur un quartier, les redevances corporelles que devaient au gouvernement les habitants de tel ou tel canton, etc., etc. Les comtes surtout et les autres exacteurs tendent sans cesse à convertir leurs

(1) Championnière, p. 214, 216.

offices en *honneurs*, c'est-à-dire à s'approprier les revenus, les services de toute nature dont originairement ils devaient compte au roi. Ils y sont à peu près parvenus, quand ils obtiennent l'hérédité de leurs charges. Alors la royauté, sans terres à concéder en bénéfices, sans fonctions à donner, sans impôts à percevoir, est complétement dépouillée (1).

Ainsi, comme l'a dit M. Championnière, depuis l'envahissement de César jusqu'au X.e siècle, le sol gaulois a toujours été tributaire des vainqueurs; toujours pillé par eux; seulement la conquête romaine a été accomplie au nom et au profit d'un maître unique, le peuple romain, plus tard l'empereur, et ceux qu'il a bien voulu privilégier: la conquête barbare, au contraire, a été exécutée par des bandes armées, commandées par des chefs divers, ennemis naturels de tout pouvoir central et politique, par leur amour pour l'indépendance, par leurs habitudes et leurs idées. Le butin se trouve divisé comme l'armée victorieuse; les cens, les obligations imposées aux vaincus, les redevances et les vexations de toute sorte, créées par l'avidité romaine, tombent dans le domaine privé, et forment dès lors dans la richesse particulière un élément propre et permanent qui a duré jusqu'à la grande révolution de 1789.

Ce système de droits et de produits, ainsi patrimonialisés, constitue la *Justice* sous le régime seigneurial: les divers éléments de la justice devenue véritable possession, subissent un éparpillement fort irrégulier, tombent dans le commerce et sont soumis à toutes les transactions pri-

---

(1) Champ., 130, 134.

vées. Les droits et les produits de la justice sont partagés, vendus, affermés de mille manières différentes, sous mille conditions. Ainsi peuvent seulement s'expliquer les bizarreries innombrables qui ont dérouté la plupart des feudistes, cherchant à découvrir des lois générales là où il n'y avait que transactions particulières (1).

Nous voyons maintenant la différence radicale qui séparait les droits de fief des droits de justice ; toujours ils restent profondément distincts ; toujours est vraie la célèbre maxime *Fief et Justice n'ont rien de commun*. Mal expliquée cependant, souvent attaquée, elle n'est pas même abordée par M. Guizot, elle est repoussée dans les savantes recherches de Lehuërou sur les origines de la féodalité. Mais alors comment rendre compte de sa longue existence, prouvée par les coutumes et par les faits les plus évidents.

M. Championnière a, selon nous, complètement résolu cette importante question ; il montre, contrairement à Lehuërou par exemple, que la concession du fief n'emporte pas celle de la justice, et réciproquement ; beaucoup de justices existent sans fiefs, et beaucoup de fiefs sans justices : enfin, pour achever sa démonstration, déjà bien suffisante, il nous fait voir comment le fief et la justice se trouvèrent souvent confondus dans les mêmes mains par donations de terres fiscales, par immunités, par attributions d'honneurs, par usurpations des seigneurs féodaux

(1) Voyez Championn., ch. 9, § 1.er, sur la patrimonialité des fonctions publiques, ou usurpation des justices : exposition et critique des opinions contradictoires de Loyseau et de Montesquieu.

et justiciers. Il y eut sans doute peu d'hommes puissants ou seigneurs (*potentes*, *seniores*) qui ne devinssent comtes ou justiciers; et peu de justiciers qui ne parvinssent à se rendre seigneurs bénéficiers ou féodaux. Ce fut là une grande cause de confusion et d'erreurs. Mais toujours cependant ce qui appartient au fief reste bien distinct de ce qui dérive de la justice, même quand le fief et la justice semblent confondus entre les mains d'un seul possesseur (1).

Autre cause de confusion : à l'époque où tout tend à prendre la forme féodale, les droits utiles qui dérivent de la justice sont très-souvent concédés en fiefs par ceux qui les possèdent. Mais la situation des hommes, soumis à cette puissance justicière, reste toujours la même, que le justicier soit féodal ou indépendant : leurs obligations, leurs charges, ne sont en rien modifiées par les changements qui peuvent s'opérer dans la condition des puissants seigneurs dont ils sont les sujets.

Enfin, quand la société commença à sortir de l'anarchie féodale, grâce à l'influence des idées chrétiennes ; à la puissance de la royauté, à la science inflexible et envahissante des légistes, beaucoup de droits justiciers furent réglés par des conventions particulières, qui tendirent à en faire disparaître la nature et l'origine première. Les plus célèbres de ces conventions sont les *chartes de Commune, de Bourgeoisie*, par lesquelles les habitants libres des villes obtiennent, souvent par force, de leurs seigneurs, la détermination de leurs droits de jus-

(1) Championn. ; p. 154, 168, 169, 174.

tice. Alors, jusqu'à un certain point, la ville se trouvait entrer dans la société féodale ; elle formait, elle aussi, une association particulière régie par des institutions dérivant du contrat. Alors aussi les seigneurs falsifiaient leurs droits, et cherchaient à transformer en droits de fiefs leurs exactions justicières, à les rattacher à une cause légitime et généreuse. C'était un premier hommage rendu à la justice par l'égoïsme menacé ; c'était le symptôme d'une réaction nouvelle contre le système de la force et de la conquête (1).

Néanmoins, jusqu'aux derniers jours du XVIII.e siècle, il y eut un seigneur féodal et un seigneur justicier distinct. Si l'on examine avec soin la société féodale, on retrouve partout la même séparation entre le fief et la justice : dans l'état des personnes et dans celui des terres ; dans l'administration de la justice proprement dite, c'est-à-dire du droit de juger ; dans la nature et la classification des droits seigneuriaux ; enfin dans les nombreux abus qui dérivent également de l'autorité seigneuriale.

I.

Des Personnes dans le Fief et dans la Justice.

1.° Les seigneurs justiciers se distinguent de nom et de fait des seigneurs féodaux ; la hiérarchie justicière n'est pas la hiérarchie féodale. Les premiers sont ou publics ou

---

(1) Voir sur les causes de confusion du fief et de la justice, Championn., ch. 4 et ch. 5.

privés, c'est-à-dire qu'ils tiennent leurs pouvoirs soit du prince, soit d'un particulier privilégié : ce sont, d'une part, les ducs, comtes, marquis ou margraves, viguiers ou voyers ; de l'autre, les vidames, prévôts, avoués, maires, etc. (*vice-domini*, *præpositi*, *advocati*, *villici*, *villicarii*, *majores*, *etc.*) (1). Les justiciers privés, vers les temps de la troisième race, poussés par l'esprit d'usurpation et d'indépendance qui souffle sur la société, s'émancipent à leur tour ; l'histoire des cités, par exemple, est pleine des luttes des évêques et des monastères contre leurs vidames ou leurs avoués. Généralement, les héritiers des justices publiques avaient ce qu'on appelle le droit de *haute justice* ; ceux des justices privées possédaient seulement la basse justice.

La hiérarchie féodale est d'une tout autre nature : chaque *feudataire* est l'inférieur de son seigneur *dominant* ; il lui doit le service, la fidélité, l'hommage, etc. ; tandis que les justiciers sont en droit indépendants les uns des autres (2). Les noms diffèrent : ce sont les *vassaux*, les *chevaliers*, les *vavasseurs* ; tous ceux qui font partie de l'association féodale sont compris sous le nom d'*hommes* ou *barons* ; les femmes vassales elles-mêmes sont désignées sous le nom d'*hommesses* du seigneur.

Mais il y a eu un commencement de confusion, quand les justices furent inféodées comme des terres : tel comte, par exemple, était *comte* ou *justicier*, relativement aux

(1) Championnière, chap. 6. Des Hiérarchies justicières et féodales.

(2) Hévin. Questions féodales, p. 16.

droits qu'il exerçait; *seigneur suzerain*, relativement à l'inféodation qu'il avait faite de ses droits. Cependant des noms distincts désignent généralement ces justiciers inféodés : autour des comtes ou des princes, nous trouvons les *baillis*, chargés de la juridiction; les *sergents* (*servientes*), exécutant les jugements ; les *châtelains*, gardiens du château; le *sénéchal*, le *maréchal*, le *connétable*, le *procureur*, etc., tous percevant en fief tels ou tels produits justiciers. Ainsi le *bouteiller*, chargé du soin de la cave royale, était rétribué en droits sur les boissons; le maréchal avait les droits prélevés sur les chevaux, les charrois, les transports ; le châtelain exerçait les droits d'ost, etc.

2.° La maxime *Fief et Justice n'ont rien de commun* est également vraie, si l'on examine les noms des hommes soumis à l'autorité du justicier et de ceux qui vivaient dans les liens du vasselage. Jamais on n'a pu dire exactement les *vassaux du justicier*, ni *les sujets du seigneur féodal*.

Les hommes du seigneur féodal sont ses compagnons, ses fidèles, ses *égaux* même (*pares*); tous les possesseurs de fiefs sont guerriers (*milites*) ou nobles (*nobiles*), exempts par cela même de toute redevance, de toute obligation justicière (1). Le nom de *roturiers* (*ruptuarii*) désigne surtout ceux qui sont soumis au pouvoir du justicier, habitant sur son territoire, *couchant et levant*, suivant l'expression du moyen-âge. On les appelle encore *manants*

---

(1) Voir sur les origines de la noblesse, Championn., chap. 6, de la noblesse, de la roture, du servage ; et Lehuërou, Instit. Caroling, t. 2, liv. 2, ch. 7.

(*manentes*), c'est-à-dire habitants; *bourgeois* (*burgenses*), habitants des bourgs ou des villes; *vilains* (*villani*), habitants des villages (*villæ*); *gens de poeste* (*gens potestatis*), parce qu'ils étaient sous la juridiction du seigneur justicier (*sub potestate*): enfin ils reçoivent le nom de *hommes coutumiers*, c'est-à-dire soumis à tous les devoirs qui n'ont d'autre origine et d'autre justification que la *coutume* (1).

Au-dessous des nobles et des vilains se trouvait la classe des serfs, main-mortables, etc., subdivisée en espèces, dont il est difficile de se faire une idée exacte, à cause de l'absence de droit général. Mais, remarquons-le, le servage, reste malheureux de l'esclavage ancien, existait dans le fief et dans la justice, sans dériver des institutions féodales ou justicières. Les serfs étaient une propriété, qui appartenait au bourgeois, au vilain, comme au seigneur; généralement attachés à la terre, ils en subissaient toutes les conditions; ainsi le feudataire ne pouvait pas disposer de son serf plus que de sa terre, sans la permission du suzerain; et voilà pourquoi, lorsque les légistes eurent plus tard, par une interprétation forcée, constitué le roi *souverain fieffeux* du royaume, aucun serf ne put être affranchi sans la permission du roi (2).

II.

Des Terres.

Si l'on examine les conditions qui régissent la terre à

(1) Champ., page 231.

(2) De Laurière. Sur la règle 73.e de Loysel, liv. 1, tit. 1.

l'époque féodale, on retrouve encore l'application de cette maxime, *Fief et Justice n'ont rien de commun.*

1.° Le système du fief comprend la propriété tout entière : le seigneur *dominant* a ce qu'on appelle dans le langage du droit le *domaine direct ; le feudataire a le domaine utile.* Le seigneur peut successivement inféoder toutes les parties de son domaine primitif; il reste toujours seigneur féodal, sans avoir de château, de territoire, mais avec les droits qu'il a conservés sur les domaines *servants* de ses feudataires. Ces fiefs sans seigneuries, comme le montre M. Championnière, se rencontrent fréquemment en France, et sont connus sous le nom bizarre et souvent mal compris de *fiefs en l'air* (1).

Le feudataire a le droit de sous-inféoder le domaine dont il a la jouissance : d'abord, il faut le consentement du seigneur; mais, vers le XIV.e siècle, celui-ci ne peut plus le refuser. Seulement il conserve jusqu'à la révolution française deux droits qui rappellent et constatent son droit de propriété : 1.° les lods et ventes, partie plus ou moins considérable du droit de vente ; s'ils ne sont pas acquittés, le seigneur peut rentrer en possession de son fief : 2.° le retrait féodal, c'est-à-dire la faculté de reprendre le fief aliéné, en remboursant à l'acheteur le prix stipulé au contrat.

Les droits de fief ne pouvaient se séparer entre plusieurs possesseurs : les seigneurs dominants luttèrent même con-

(1) Championn., 143-152, ch. 7. Du domaine féodal et du territoire justicier.

tre les partages héréditaires; et cette opposition fut l'une des causes du droit d'aînesse, qui mit une entrave puissante au démembrement indéfini des terres féodales.

Le vassal devait, à chaque mutation, fournir au seigneur l'*aveu* et le *dénombrement* de ses possessions, avec l'énumération des conditions féodales; il était fait en double écrit: l'un pour le vassal, l'autre pour le seigneur.

Enfin, le territoire du féodal, s'appelait terre, fonds, fief (*terra*, *fundum*, *feodum*).

2.° La justice ne comprenait pas la propriété; les possessions n'étaient que l'objet déterminant de la quotité des redevances payées par les hommes. Souvent même les droits de justice sont incompatibles avec la propriété du fonds; car, souvent possédés par plusieurs, ils s'exercent à la fois sur un même territoire et sur un seul homme. Les possesseurs de ces droits, libres d'en disposer à leur gré, les séparent, les divisent sans obstacle d'abord; plus tard seulement l'inféodation des justices, puis les légistes avec leur maxime nouvelle, *La justice seigneuriale est indivisible comme la justice royale*, viennent modifier les conditions premières.

Le justicier pouvait obliger les hommes de sa juridiction à lui faire la déclaration des droits qu'ils lui devaient. Cet *aveu* ne pouvait être exigé par lui qu'une fois dans sa vie; il se faisait par proclamation générale, et ne ressemblait en rien au dénombrement féodal.

Le territoire du justicier s'appelait *pagus*, *villa*, *vicaria*, *comitatus*, ou généralement *justice*, *district*, ou bien encore *castrum*, *châtelenie*, *casteleria*.

En dehors des terres féodales et des terres qui étaient

dans la juridiction du seigneur justicier, se trouvaient les *terres allodiales*, grande et difficile question, qui a fourni à M. Championnière le sujet d'un chapitre intéressant, dans lequel il montre le caractère et l'origine de l'alleu noble et de l'alleu roturier, et les vicissitudes auxquelles ils furent soumis dans les diverses parties du territoire.

III.

Du Droit de Juger.

1.° *Dans le Fief.*

Depuis l'établissement des barbares, le pouvoir judiciaire a reposé en France sur deux principes diamétralement opposés : l'un considérant la justice comme un droit personnel ; l'autre faisant du droit de juger un attribut de la puissance publique, formulé dans cette maxime : *Nul ne peut se rendre justice à soi-même*, ou *toute justice émane du roi*. Du premier de ces principes dérivent toutes les *justices familières*, entre autres la *justice féodale ;* du second, la *justice justicière*, et la *justice royale* qui doit les absorber plus tard toutes deux.

Le principe que *Chacun a le droit de se faire justice* est au fond de toutes les institutions germaniques ; c'est l'orgueil de la force et de l'indépendance individuelle chez le barbare ; mais, au sortir de l'état sauvage, lorsque l'homme isolé reconnaît la faiblesse de son isolement, les petites sociétés, les confédérations se forment, *tribus*, *clans*, *bandes*, *associations féodales*, *communes ;* c'est par la confédération que s'exerce le droit de se faire justice à soi-même ; c'est elle qu'on offense en attaquant un de ses membres ; c'est elle

qui poursuit la vengeance; mais l'individu, dès qu'il entre dans l'association, a perdu par là même, et pour son bonheur, une partie de son indépendance primitive; aussi est-il soumis à la justice de la confédération, en échange de la défense qu'elle lui accorde.

Voilà l'origine et le caractère de toutes les justices familières. Au moyen âge, nous en trouvons de plusieurs sortes: la justice ecclésiastique, plus tard *cour de chrétienté*, qui s'étend à tous les membres de l'association ecclésiastique; la *justice communale*, de laquelle relèvent tous les bourgeois d'une ville, qui forment une confédération particulière; la *justice féodale*, que reconnaissent et par laquelle sont protégés tous les hommes unis par les devoirs et les relations qui dérivent du fief.

De savants publicistes, et dernièrement Lehuërou, ont confondu cette *justice familière du fief* avec la *puissance paternelle ou dominicale* exercée par le père de famille sur sa femme, ses enfants, ses domestiques, ou par le maître sur ses esclaves, fermiers ou colons; malgré quelques analogies, elles diffèrent essentiellement (1).

La *juridiction féodale* comporte des juges, une loi, des droits respectifs, des débats, des plaideurs; enfin ce qu'on appelle un jugement: *la justice du père de famille* ne contient rien de semblable; elle est discrétionnaire en quelque sorte; il l'exerce sans délégation, sans convention, comme il l'entend; elle existe, puissante, chez les Germains; mais elle n'est pas la source de la juridiction féodale; c'est

(1) Inst. Carol., liv. 2.

le droit que nous retrouvons dans nos coutumes, pour le mari de battre sa femme, pour le seigneur de frapper ses gens; mais il n'y a là rien qui tienne à la justice.

C'est encore une erreur de supposer que la justice féodale soit une dérivation de la propriété; car tous les propriétaires, par exemple les alleutiers, n'exerçaient pas le droit de justice: le seigneur n'avait pas la justice féodale dans son domaine, c'est-à-dire dans les terres dont il s'était réservé la jouissance immédiate. Enfin la justice féodale n'était en aucune façon une délégation ou une usurpation de la justice publique; tous les actes, toutes les coutumes, le prouvent avec évidence. La justice féodale était une conséquence du contrat du fief, de l'association. Comment s'exerçait-elle? Par les *pairs*, *pares;* c'est-à-dire par les membres de l'association féodale, hommes de fief, compagnons, covassaux. Le jugement par les pairs est la loi de toutes les institutions constituées sur le principe de la féodalité; M. Guizot (1), dans ses savantes leçons, a clairement exposé les principes et les rouages de cette justice féodale: il a fait voir les éléments de droit, d'équité, de garantie qu'elle renfermait; mais il a aussi montré combien souvent, dans l'application, les principes étaient violés, combien souvent la force remplaçait la justice.

Ordinairement le seigneur, en tant que féodal, avait en outre sur ses vassaux deux espèces de justice souvent confondues, distinctes cependant: 1.° la justice foncière, par laquelle il jugeait toutes les affaires qui concernaient la

(1) Cours de la civ. en France, t. 4, 10.e leçon.

terre, le fonds féodal, et les relations qui en dérivaient; 2.° la basse justice, concession faite le plus souvent avec le fief, émanée du pouvoir public ou d'un de ses héritiers, par laquelle le seigneur féodal avait le droit de juger les causes de moindre importance, *minores causas* (1).

2.° *Dans la Justice* (2).

Chez les Romains, comme chez tous les peuples où il y a véritablement un État, la justice était de droit public, éminemment sociale, imposée à tous, nécessaire et nullement conventionnelle. Après la conquête des barbares, la juridiction romaine reste dans la main du comte, officier public, et conserve son caractère primitif, malgré la présence et le contact continuel des idées et des habitudes germaniques. Tandis que les justices familières s'étendaient à tous ceux qui faisaient partie de l'association particulière, la justice du comte ou du vicomte s'appliquait au justiciable, à raison de son domicile et de sa condition personnelle; celui qui n'était ni vassal d'un seigneur, ni moine ou clerc, ni membre d'une commune, restait soumis à la puissance publique du comte ou du vicaire; il était *sujet* (*subjectus*), *homme de pooste* (*de potestate*), sous le rapport de la juridiction, comme sous les autres rapports.

Quand il y avait lieu à un procès, le demandeur ou le plaignant devait agir suivant la condition (*secundum legem*) du défendeur ou de l'accusé. Si celui-ci était un homme

---

(1) Champ., ch. 8, § 4.
(2) Champ., ch. 8, § 1.

de pooste, il le traduisait devant le plaid du comte; s'il était vassal, il s'adressait à son seigneur; s'il était clerc, à la justice ecclésiastique; s'il était membre d'une commune, au conseil de la commune; à défaut de justice de la part des juridictions familières, il revenait à celle du comte, qui dominait toutes les autres.

Quand l'autorité publique cessa véritablement d'exister, c'est-à-dire quand la juridiction du comte ou justicier quelconque fut tombée dans le domaine particulier, la justice ne s'exerça plus que par districts: entre deux habitants de deux justices différentes il n'y eût point de juridiction commune; la force seule pouvait décider; après avoir eu recours *à la demande, à la réquisition* (*per admonitionem et requisitionem*), la seule ressource était la violence; de là ce *droit de guerre*, l'un des principes de la société au moyen âge. Le seigneur devait garde et protection à son vassal; l'évêque, à ses clercs; la commune, à tous ses membres: mais le justicier ne les devait pas à ses hommes de pooste.

Qu'arrivait-il? Ceux-ci, privés du droit de guerre et de toute protection légitime, étaient forcés, pour ne pas rester ainsi faibles dans leur isolement, d'acheter de leur seigneur justicier l'*assurement*, c'est-à-dire la défense, en la payant au prix réglé suivant la coutume.

La justice justicière se distingue encore de la justice féodale par le mode de son exercice; elle est administrée par *la loi vilaine* (1). Remarquons d'abord que le justicier ne jugeait pas par lui-même; il est assisté d'assesseurs qui

(1) V. F. Hélie. Hist. de la procédure criminelle.

forment le tribunal ; ce sont, sous les Mérovingiens, et en partie sous l'influence des coutumes germaniques, les hommes libres de chaque canton, *boni homines*, *rachimbourgs*. Sous Charlemagne, auprès de ces derniers, l'on voit figurer les *scabins*, hommes libres également, mais désignés à l'avance pour remplir la charge onéreuse de rendre la justice. A l'époque féodale, le seigneur justicier doit toujours s'entourer de *jugeurs et gens suffisants*, pour décider le procès ; c'est lui qui préside, c'est lui qui fait exécuter le jugement, c'est lui surtout qui perçoit à son profit toutes les amendes ou confiscations prononcées par les juges. Irrégulièrement, par abus de pouvoir, par suite du refus ou de la négligence des juges naturels, le justicier ou son délégué jugea seul. Comme les hommes depooste montraient souvent de la répugnance à quitter leurs travaux pour assister aux plaids, les comtes et autres justiciers, voulant cependant avoir un nombre suffisant de jugeurs, stipulaient à tous ceux à qui ils concédaient des bénéfices féodaux, l'obligation de les assister dans l'exercice de la justice. C'est là ce qui explique l'intervention, souvent bien mal comprise, des hommes de fief dans l'administration de la justice justicière.

La compétence réservée aux comtes est très-exactement celle qui, dans les temps féodaux, a constitué la *haute justice* ; c'est celle des crimes les plus grands, meurtres, trahisons, homicides, viols, etc. La *basse justice* était celle qui appartenait aux justiciers inférieurs, et qui comprenait les moindres causes ; elle était souvent, nous l'avons vu, concédée avec le fief lui-même, et par conséquent exercée par le seigneur féodal.

C'était au seigneur justicier qu'appartenaient les amendes et confiscations si souvent prononcées sous les deux premières races, et longtemps après ; elles formaient l'un des éléments les plus considérables de ses profits. La *confiscation* justiciaire, souvent confondue avec la *commise* féodale, en est bien distincte : le justicier ne reprend pas sa terre, car elle ne lui a jamais appartenu ; son titre ne remonte pas au-delà de la condamnation. La confiscation n'est pas non plus le salaire du jugement, le prix du droit de juger ; puisque, 1.° ce n'est pas le justicier qui juge, et c'est lui qui profite de la confiscation ; 2.° ce n'est pas au justicier dont émane la condamnation qu'appartiennent les profits : chaque justicier saisit les biens des condamnés situés dans sa justice, quelque étranger qu'il soit au jugement ; règle que les feudistes trouvent fort étrange et que nos observations précédentes expliquent parfaitement bien (1). Ainsi les seigneurs justiciers n'ont jamais pris part aux jugements les plus féconds en matière de confiscation, à savoir aux condamnations pour hérésie ou pour désobéissance aux préceptes de l'église ; et cependant les biens du condamné étaient dévolus à son seigneur justicier. Réciproquement, les établissements ou pouvoirs ecclésiastiques ont toujours saisi les biens des condamnés situés dans le territoire de leur justice, même quand le jugement n'était pas du ressort du tribunal ecclésiastique, comme dans les causes capitales. C'est que la confiscation, bien différente de la commise, est le châtiment du coupable ; c'est un bénéfice du fisc : le justicier, dans les temps

(1) Brussel. De l'usage des fiefs, p. 392, 604, etc.

féodaux, a remplacé le pouvoir fiscal, pour une certaine étendue de territoire ; à lui donc les confiscations, comme les amendes, mais non pas en vertu de son droit de juger. On voit également les bénéfices de la justice partagés selon le temps, et chacun des possesseurs en jouir une partie de l'année (1).

De nombreux contrats nous montrent les hommes libres donnés, partagés, c'est-à-dire les tributs, les redevances, les amendes, etc., auxquels ils peuvent être assujettis : c'est ainsi que la justice des Juifs, très-profitable à cause des abus dont ils sont les victimes, était très-recherchée au moyen âge.

IV.

Dans les Droits seigneuriaux.

1.° *Droits dérivant du Fief.*

Le fief, nous l'avons vu, c'est l'association particulière, ayant pour but principal la défense et l'attaque ; aussi la base des relations féodales, le premier et le plus grand des devoirs auxquels s'oblige le vassal, c'est le *service militaire* (*militia*), avec toutes ses conditions, ses modes divers, ses usages variables, dont on peut voir l'énumération dans les livres de tous les feudistes.

Le vassal, après avoir prêté hommage et serment de fidélité, était encore soumis à tous les devoirs compris au moyen âge sous le nom de *fides* (foi, loyauté).

Il devait aussi reconnaître la juridiction familière de son

(1) Recueil des Olim, t. 1, *passim.*

seigneur, se soumettre aux décisions de la cour de ses pairs, présidée par le seigneur ; enfin, il devait assister ce dernier, lorsqu'il rendait la justice, et contribuer à former cette cour, pour juger les affaires du fief, et souvent même les affaires de justice, quand le seigneur féodal était en même temps seigneur justicier, ce qui arrivait souvent. Donc trois devoirs principaux du vassal : service militaire, devoirs de fidélité, service judiciaire.

Puis venaient tous les droits réels que le seigneur dominant conservait sur le domaine utile de son vassal, et qui résultaient du contrat féodal lui-même : 1.° droits de lods et ventes ou de relief ; 2.° droit de retrait féodal ; 3.° droit de commise ou de déshérence ; 4.° droit de tutelle ou de garde-noble, exercé par le seigneur pendant la minorité de son vassal ; 5.° droit de mariage sur la vassale héritière du fief, et qui devait choisir l'un des maris présentés par son seigneur, etc.

Le possesseur d'une terre censive, espèce de fief inférieur, qui était loin de posséder tous les avantages du contrat féodal, devait à son seigneur un cens déterminé ; puis, dans ses expéditions, s'il ne servait pas de sa personne, il était chargé de subvenir aux besoins de l'armée féodale.

2.° *Droits de Justice.*

Nous n'examinons d'abord que les droits perçus jusqu'à un certain point légalement par le seigneur justicier. Les droits de justice, c'est l'impôt, ce sont les redevances publiques établies par les conquérants romains sur la Gaule exploitée, accaparées par les conquérants barbares, leurs

héritiers, et appropriées par les hommes puissants des IX.e et X.e siècles et des âges suivants. Ils participent, en effet, de l'universalité de l'impôt romain; comme lui, ils affectent toute chose, toute possession; c'est du justicier qu'il est vrai de dire :

« *Le seigneur enferme ses manants comme sous voûtes ou » gonds; du ciel à la terre tout est à lui; forêts chenues, » oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, » l'onde qui coule, la cloche dont le son au loin roule.* »

Voici les principaux de ces droits:

1.° Les uns frappaient les biens : tels étaient les cens, les lods et ventes, les reliefs, les fouages et redevances de toute espèce.

Cens. Contrairement à l'opinion de Montesquieu, et avec Lehuërou, Pardessus, M. Championnière (1) montre que le cens romain ou impôt sur les terres persiste sous les barbares; les preuves sont nombreuses et de toute nature : contrairement a l'opinion de Lehuërou, il soutient que le cens, d'origine romaine, a persisté après Charlemagne et est devenu l'un des principaux droits de justice; il énumère avec clarté toutes les causes de confusion qui viennent alors dérober en quelque sorte le cens primitif aux regards même les plus exercés; et il prouve avec évidence que si, après Charlemagne, on ne trouve plus de redevances avec le caractère d'impôt public, quoique tom-

(1) Montesquieu, liv. 30, ch. 14. — Champ., p. 306 et suiv. — Lehuërou. Inst. Mérov., liv. 2, ch. 1. — Pardessus. Observations sur la loi salique.

bées dans le domaine individuel, elles n'ont pas pour cela perdu leur nature et leur cause première (1).

Pour le débiteur, elles n'ont pas changé de caractère; elles sont comme auparavant le *tributum* et le *census*; c'est toujours le fruit de la conquête, *premium belli*, l'exaction qui pèse sur le vaincu. Ceux qui le paient, ce sont les vilains, les hommes de poeste, les hommes justiciers; les hommes de fief en sont exempts, en vertu de l'immunité militaire, comme représentants de la conquête, ou possesseurs de terres fiscales de tout temps exemptes d'impôts: les hommes de l'ordre ecclésiastique jouissent aussi, en général, de l'exemption de cens, et cela depuis l'époque romaine elle-même; les possesseurs d'alleu ou de terres fiscales indépendantes ne paient pas le cens; c'est là leur principal, peut-être même leur seul avantage, etc.

Lods et ventes. — *Reliefs.* Ces droits que nous retrouvons dans le fief, et qui ont été la source de nombreuses confusions et de grandes erreurs, se rattachent également au cens, et remontent à l'impôt romain; ce sont des droits de mutation : les *lods* et *ventes* (*venda*, *venditio*, *laudes*, *laudimia*) sont la perception d'un impôt sur les ventes, *centesima rerum venalium*, établi à la fin de la république, étendu par Caracalla à toutes les provinces (2); c'est tantôt la 100.e, tantôt la 20.e, puis la 5.e partie du prix de vente, le *quint* qui est exigé.

Le *relief ou rachat*, c'est le 20.e des successions, perçu

---

(1) Champ., p. 316 et suiv.
(2) Tacite. Ann. 1, 78. Suétone.

depuis Auguste, et qui se maintient sous le nom de *relevium*, *rachamentum* (1). Pour comprendre la confusion des droits de justice et des droits de fief, rappelons-nous que les seigneurs, par une tendance naturelle, cherchaient eux-mêmes, au profit surtout de leur intérêt, à rapprocher, à confondre ces deux systèmes, qui, malgré tous leurs efforts, doivent cependant rester le plus souvent distincts, etc., etc.

2.° D'autres droits de justice affectaient directement le vilain, et l'assujettissaient au service corporel.

Corvées, droit de gîte ou de past, service militaire.

Lehuërou a parfaitement montré comment sous les Romains l'administration imposait aux habitants les différents ouvrages exigés par le service public; les contribuables devaient encore concourir à tous les travaux des ponts et chaussées, à la construction et à la réparation des édifices, palais du prince, relais de poste, maison de charité, tribunaux, etc., transport et entretien des officiers publics dans leurs tournées; ces obligations conservées par les barbares, qui en tiraient grand profit, sont devenues, sous le régime justicier, les *corvées*.

Parmi les corvées, nous trouvons les *angariæ* de la loi romaine, ou obligation de fournir des chars et de les conduire, conservant parfois le même nom, ou bien appelées *carroperæ*, *curvada in carro*, enfin *charrois* dans la langue féodale.

Les *veredi* ou *paraveredi*, bêtes de somme ou chevaux

(1) Ducange. *Relevium*.

de monture, pour le service des postes ou des agents du pouvoir.

Les *mansiones, hospitatura*, charge de recevoir et de loger soit les fonctionnaires, soit les soldats. Nous avons la formule de la *tractoria*, ou lettre dont l'agent public était investi pour se faire donner ce dont il avait besoin (1).

Ce n'était pas seulement le *missus* ou le comte qui jouissait de cet avantage ; celui-ci autorisait même ses hommes et ses amis à voyager ainsi aux dépens des justiciables ; et ce fut là une des sources les plus fécondes d'abus désastreux.

Ces prestations, désignées dès le VIII.e siècle sous les noms de *pastus* et de *gista*, deviennent plus tard les droits de *past* et de *giste*, qui même sont régularisés, et changés en redevances périodiques, conservant le même nom. Souvent alors aussi les seigneurs féodaux se réservaient des droits semblables, à raison des terres qu'ils concédaient; mais, comme toutes les stipulations de fief, ils avaient toujours le caractère de contrat, d'engagement réciproque. Souvent même les propriétaires des serfs, en les affranchissant, ont pu garder des services de cette nature; mais ce n'est que par imitation, et à une époque postérieure (2).

Avec les explications savantes de M. Championnière, il

---

(1) Ainsi, dès l'année 716, nous voyons les moines de Corbie obtenir du roi Chilpéric II une *tractoria* perpétuelle pour leurs employés en voyage. (Guérard Polyptique d'Irminon. 1, p. 806.)

(2) Champ., p. 253.

est facile de distinguer les différentes espèces de corvées que nous trouvons au moyen âge, et qui ont souvent embarrassé les jurisconsultes et les historiens.

1.° Les corvées personnelles étaient celles que les serfs devaient à leur maître.

2.° Les corvées réelles étaient une obligation contractuelle due par le tenancier à son seigneur.

3.° Enfin, les corvées justicières dues par le vilain, le manant, au seigneur justicier, héritier des droits de la puissance romaine, en raison du séjour, de l'habitation (1).

Service militaire.

A côté du service militaire, base des relations féodales, existe le service public, imposé à tout homme libre comme contribution générale; c'était le comte, vicomte ou justicier qui veillait à l'accomplissement de ce devoir, conduisant les hommes de son canton au lieu de rassemblement de l'armée, et contraignant par la force les récalcitrants, ou les punissant, lorsqu'ils n'avaient pas obéi à l'ordre du pouvoir, au *ban, bannus*. Les justiciers s'approprièrent ce droit, comme les autres droits dont nous avons parlé; au moyen âge, il est connu sous le nom *d'ost (ad hostem)*, tandis que le service féodal est désigné sous le nom de *chevauchée*. Ce devoir se composait lui-même de deux sortes d'obligations: celle d'aller à la guerre; celle de garder les propriétés publiques contre les voleurs et les attaques privées. Les ecclésiastiques convertirent promptement la pre-

(1) Champ., liv. 6, ch. 3.

mière en une redevance appelée *hostilitium*, ou même *heribannum;* les justiciers laïques, quand les guerres privées, ou brigandages armés, cessèrent, la convertirent également, mais beaucoup plus tard, en redevances.

La seconde obligation était celle de garder le château, *explorationes*, *excubiæ*, ou, selon l'expression du moyen âge, *wactæ*, c'est-à-dire *gardes et guets;* elle fut également, plus tard, convertie en rentes par la plupart des seigneurs.

Ces droits de justice furent nécessairement altérés, en passant du domaine public dans la possession privée; l'impôt fut modifié dans sa nature; les polyptiques des églises nous en offrent de curieux exemples; ainsi, le colon, au lieu de loger les fonctionnaires du roi, logera les moines en voyage; au lieu de fabriquer des tuniques militaires, les femmes confectionneront des chemises et des robes pour les religieux; au lieu de marcher personnellement pour le service du roi, le vilain paiera une redevance en argent. (*Guérard. Polyptique de l'abbé Irminon.*)

3.° D'autres droits justiciers se percevaient sur l'usage des choses publiques: tels que les péages, les droits de halles et de marchés, etc., *thelonei*, *navigii*, *portatici*, *pontatici*, *rivatici*, sur les fleuves navigables; *rotatici*, *vultatici*, *cespitatici*, *pulveratici*, etc.; sur les chemins; etc.

4.° D'autres s'appliquaient à certaines jouissances: comme les droits d'herbage, de panage, de pacage, de blairie, etc.; c'est-à-dire droits sur les forêts publiques, sur les anciennes pâtures fiscales, sur la jouissance ou la possession des terres incultes.

Les seigneurs justiciers, après avoir perçu des droits

sur les vacants, les forêts, les routes, les rivières, en usurpent la possession; puis ils s'attribuent le bénéfice des *épaves*, c'est-à-dire des choses mobilières perdues, abandonnées, ou sans maîtres; c'était le droit du plus fort. Puis, droits de succession aux bâtards, et aux aubains ou étrangers (*advenæ*), etc. (1).

5.° Le seigneur justicier percevait les amendes et condamnations que subissaient ses sujets pour délits ou contraventions aux lois, pour la violation de son ban, ou le défaut d'accomplissement des obligations judiciaires.

Des Abus seigneuriaux.

Nous voyons avec clarté la différence considérable qui sépare le Fief et la Justice, dans leur principe comme dans leurs conséquences : le fief, c'est la convention ; la justice, c'est le tribut imposé par le vainqueur, par le plus fort. Si, dans les relations féodales, nous trouvons des éléments de liberté, de garantie, qui plus tard doivent être féconds en se développant, dans les obligations justicières, nous rencontrons partout les traces malheureusement trop profondes de l'oppression, de l'injustice. Quoi qu'on en ait dit, il y a toujours eu pendant 1800 ans, sur le sol français, jusqu'à la révolution, comme deux populations ennemies, étrangères par leurs droits, leur situation, leurs lois; il y a toujours eu les vainqueurs et les vaincus.

Si encore cette oppression du grand nombre avait tou-

(1) V. Champ., ch. 7, § 4. Des Vacants.

jours été réglée ; limitée par quelques lois ; mais non ; ce qu'il y a de plus tyrannique et de plus odieux aux époques féodales, ce sont les abus nombreux auxquels se laissaient facilement entraîner les seigneurs, dont le caprice s'exerçait dans toute sa licence.

Les chapitres consacrés par M. Championnière aux abus seigneuriaux, sont peut-être les plus instructifs de son ouvrage remarquable, et il est loin d'avoir épuisé la matière ; car là plus de règles, plus de généralités quelconques, mais le désordre et la confusion la plus bizarre, la plus effrénée. Il n'est pas inutile d'en donner quelques exemples, quoiqu'il nous soit vraiment impossible de tout résumer.

L'auteur divise ces abus en deux grandes classes : les uns communs aux justiciers romains et aux justiciers seigneuriaux ; les autres propres aux comtes et justiciers barbares, et reconnaissables au caractère de violence et de brutalité dont ils sont empreints.

Les lois romaines, comme les écrits des contemporains, sont remplies de preuves trop nombreuses de la tyrannie vraiment incroyable des officiers romains : les populations, accablées par les exactions les plus odieuses, se soulèvent furieuses ; et, sous le nom de Bagaudes, portent la désolation dans toutes les campagnes de la Gaule ; les cultivateurs abandonnent le champ de leurs pères ; et ne trouvent un asile que dans l'esclavage ou chez les barbares (1).

---

(1) Lactance. *De Morte persecutorum*, 23. — Salvien. *De Gubernatione Dei*, liv. 5. — Novelles de l'emp.r Majorien. — V. Lehuërou.

Quand l'invasion est effectuée, les exactions continuent ; les officiers germains, plus rudes et plus grossiers, mais aussi moins savants dans l'art de torturer, remplacent les officiers romains ; les capitulaires sont remplis des vains efforts tentés par les rois, et surtout par Charlemagne, pour porter quelque remède à ces abus.

Partout, par exemple, *sur les routes, les ponts, les rivières*, s'élèvent des obstacles nouveaux que le voyageur et le marchand ne peuvent franchir sans laisser quelques débris de leurs dépouilles ; et, grâce à ces barrières, les populations s'isolent de plus en plus, les hommes se parquent par localités (1).

Les justiciers *abusent des plaids ;* ils convoquent sans cesse et sans raison leurs justiciables, pour les soumettre à l'amende du ban, quand ils ne répondent pas à la convocation ; Charlemagne, pour réprimer cet abus, établit les scabins et réduit à trois le nombre des plaids obligatoires. Puis, il faut payer pour obtenir jugement, et souvent aussi pour obtenir le gain du procès. Les comtes obligent les hommes du peuple à faire la récolte de leurs propres fruits, à labourer, semer, sarcler, charroyer, et autres services semblables (2).

On ajoute corvées sur corvées, et services illicites ; on extorque des dons, des cadeaux, qui n'ont rien de volontaire ; on usurpe les droits de past et de giste pour soi, ses valets, ses chiens : le seigneur a ses poids et mesures,

---

(1) Cap. Baluze, 1, 395, 402, 471 *et passim*.
(2) Baluze, 1, 468, 471, 615, 331.

source de profit pour lui, d'oppression pour ses sujets : et bientôt tout pouvoir répressif disparaît; les justiciers sont les maîtres souverains. « *Entre le seigneur et son vilain, il » n'y a d'autre juge que Dieu ;* » voilà la loi écrite et pratiquée de la féodalité.

Aussi ces déprédations justicières sont considérées bientôt comme des droits légitimes ; la coutume, c'est la loi. Malheur à celui sur qui un même abus s'exerçait deux fois ; la violence réitérée prenait à l'instant le caractère de droit (1).

Aussi, dans le désordre qui suit Charlemagne, les injustices, les extorsions de toute nature, se multiplient singulières et bizarres. L'état des populations devient aussi misérable qu'aux plus mauvais jours de l'empire romain; les terres sont abandonnées et deviennent solitudes; les contribuables forment de nouveau des bandes errantes, qui exercent le brigandage par tout le territoire ; les voyageurs sont pillés ou assassinés, les maisons incendiées; et, chose vraiment curieuse! ces associations de brigands sont souvent favorisées par les puissants, par les comtes, les justiciers, les ecclésiastiques même, qui partagent sans doute

---

(1) C'est ainsi que s'établissent ces incroyables coutumes qui autorisent les pillages et les dévastations dans des circonstances déterminées; par exemple, encore au XIII.e siècle, les seigneurs hauts justiciers réclamaient le droit de piller complétement le palais des évêques décédés; voyez l'ordonnance curieuse du roi Philippe 1.er, qui renonce à cette tyrannie pour l'évêché de Chartres. Champ., p. 500.

leur butin (1). C'est en vain que l'un des derniers Carlovingiens défend à ses officiers et aux ecclésiastiques de voler à main armée !

C'est sous de tels auspices que commence le triomphe de la féodalité : et cependant, si l'on en croyait Montesquieu, le défenseur exagéré de l'aristocratie, *chacun alors s'attacha avec une attention singulière à faire fleurir son petit pays* (2). Les prôneurs modernes du système féodal ont encore renchéri, comme cela devait être; et ils n'ont pas voulu voir les révoltes des vilains éclatant de toutes parts, en Normandie, en Bretagne, par exemple, au X.e et au XI.e siècle. Plus tard, ils n'ont pas voulu comprendre le sens terrible de ces soulèvements, qui au XIV.e siècle menacent un instant de bouleverser la société de fond en comble. Partout la misère et l'oppression font pousser des cris de mort contre les seigneurs; la Jacquerie du XIV.e siècle a tous les caractères de la révolte des Bagaudes au IV.e : mêmes excès, même haine, mêmes résultats. C'est qu'en effet la condition du vilain, homme libre, était souvent plus misérable que celle de l'esclave; le maître ne saurait dépouiller son esclave, sans s'appauvrir lui-même: le justicier peut pressurer à loisir son sujet; en le dépouillant, il s'enrichit.

Aussi voyons-nous, au moyen âge, sous cette domination *généreuse* de la féodalité, le serf refusant sa liberté, et l'homme libre se jetant dans la servitude (3).

---

(1) Baluze, t. 2, *passim*.
(2) Esprit des Lois, livre 23, ch. 24.
(3) Champ., p. 494 et suiv.

Toutes les redevances injustes, dons forcés, aides de toute nature, dont la nomenclature serait si longue, finissent par être désignés sous le nom vague et d'autant plus odieux de *tailles* (*hæc atque talia, his similia*), d'où l'on a fait le mot *talia, taliæ*, taille (1). Dans tous les actes de ces temps, lois, coutumes, diplômes, mais surtout dans les testaments, on voit les seigneurs eux-mêmes proclamer l'illégitimité de toutes ces obligations qu'ils imposent; ils les appellent *pravæ consuetudines, extorsiones, injustæ leges, vexationum genera*, exactions indues : souvent, à l'aspect de la mort prochaine, pour le salut de leurs âmes, ils déclarent renoncer à ces extorsions pour un avenir qui ne leur appartient plus; ils ordonnent, comme le dauphin Humbert dont parle M. Championnière (2), de restituer ce qu'ils ont soustrait et mal acquis, *malè ablata et acquisita ;* mais leurs successeurs s'empressent souvent de recommencer les mêmes abus.

Ajoutons les excès non moins nombreux et encore

---

(1) Il exprime principalement les redevances n'ayant pas de nom particulier : on trouve, au moyen âge, les tailles serves ou à merci, exigées des serfs; les tailles féodales, attachées à la possession d'une tenure et soumises aux conditions du fief roturier ; enfin, les tailles justicières, payées au seigneur justicier par ses sujets. C'est contre l'illégalité et la tyrannie de ces tailles que les bourgeois des villes se soulèvent, lorsqu'ils demandent à régler par un contrat (la charte communale) les redevances qu'ils ont à payer.

(2) Champ., p. 511.

plus odieux auxquels se livraient les officiers, les agents des seigneurs justiciers. De même que jadis les magistrats romains étaient entourés d'un nombreux cortége d'amis, de parents, de clients, de serviteurs; de même les comtes, les puissants seigneurs justiciers, ont un entourage désigné dans les capitulaires sous les noms de *juniores*; *castaldii, vicarii, centenarii*, etc., plus tard sous celui de *servientes*, (servants, sergents) (1). Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, cette espèce de cour, de clientèle, qui entoure le seigneur, se signale par ses excès, qui ont le droit d'impunité; c'est le fléau des hommes de basse condition, et ils ont certainement bien contribué pour leur part à accumuler tant de haines sur la féodalité.

A ces abus seigneuriaux viennent se joindre ceux qui dérivent du droit de police et de commandement : sous ce nom, M. Championnière fait l'histoire de ces avantages réels que le seigneur justicier s'était arrogés, dans l'absence de tout pouvoir public supérieur (2).

Le châtiment des malfaiteurs lui appartenait; dans ces capitulaires, la peine de mort peut être prononcée par le comte, qui doit avoir une prison : il a, comme on dit au moyen âge, le *jugement du sang et du larron*, ou la *haute justice* (3). Les vicaires et plus tard les justiciers inférieurs ont généralement la charge de faire pendre les criminels; aussi devaient-ils avoir une potence patibulaire.

---

(1) Ducange, au mot *Junior*.

(2) Champ., ch. 9, § 3.

(3) Baluze, 1, 350; 2, p. 230.

Alors les fourches patibulaires devinrent une marque de justice seigneuriale, quand la possession fut le seul titre du justicier ; aussi plusieurs bas justiciers en profitèrent-ils pour usurper la haute justice : le bas justicier n'avait qu'un pilier ; le haut justicier simple, deux ; le châtelain, trois ; les barons ou comtes, quatre : le mode, la forme des potences, étaient des preuves démonstratives du pouvoir justicier.

On peut aisément imaginer de quels effroyables abus fut cause le droit de vie et de mort aux mains des seigneurs, sans contrôle et sans frein, pendant l'anarchie féodale, de Charlemagne à Louis XI. Déjà, sous Charlemagne, les vicaires recevaient des dons des voleurs condamnés par les scabins, pour les soustraire à la mort (1). Les justiciers, qui plus tard s'associent aux voleurs eux-mêmes, ne devaient se servir de leur pouvoir que pour la vengeance et l'oppression.

Le commandement et l'autorité du haut justicier avaient pour signe distinctif et garantie efficace le droit d'avoir château, et d'empêcher tout autre d'en posséder dans le territoire de la justice. C'était, comme le dit Mezerai, avec ces châteaux élevés « sur la croupe des montagnes, que » les injustes et les brigands se saisissaient des passages » des rivières, des bois et des montagnes, gourmandaient » les marchands, exigeaient de rudes tributs et établissaient » des coutumes quelquefois extravagantes, quelquefois » brutales et vilaines. »

---

(1) Baluze, 1, 509.

La construction et la réparation du château (*opus castelli*) étaient rangées parmi les corvées auxquelles furent assujettis les hommes de pooste (1).

Le droit de guerre, nécessité de l'anarchie féodale, appartient d'abord et seulement à ceux qui exercent une fonction publique, aux comtes, aux justiciers; plus tard, les nobles tendirent tous à s'emparer de ce droit précieux de guerre, contre lequel les rois feront longtemps de vains efforts.

La surveillance et l'administration des chemins, voies, ponts, chaussées, font partie des attributions justicières; généralement les parts se distribuaient par villages, et, dans chaque localité, les chemins ruraux étaient à la charge des riverains. — Les péages, tombés dans le domaine privé, appartenaient le plus souvent au justicier chargé de la surveillance des routes; les abus de toute nature auxquels ils se laissèrent entraîner, devaient soulever les plaintes et les haines des populations, et servir plus tard singulièrement les prétentions des légistes royaux, qui finirent par faire déclarer le roi, *grand voyer* du royaume.

C'est encore au droit de commandement qu'il faut rattacher ces droits honorifiques auxquels les seigneurs restèrent toujours si attachés, par orgueil; à l'église, droit de préséance, dans les processions, les assemblées; droit à avoir les premiers l'aspersion de l'eau bénite, le pain bénit, l'encens, etc., à aller les premiers à l'offrande, à avoir leurs bancs, leurs sépultures au chœur, etc. Au moyen

(1) Ducange. *Castellum.*

âge, les coutumes entrent parfois dans de curieux détails à ce sujet: le seigneur doit être encensé 3 fois, sa femme 3 fois, ses enfants chacun une fois. L'eau bénite se donne par présentation ou par aspersion; les seigneurs préfèrent la présentation, comme plus honorable; l'aspersion doit être modérée; et plusieurs curés furent condamnés à donner l'eau bénite, parce qu'ils avaient inondé le seigneur ou la dame du lieu. Malgré les canons des conciles, il paraît que les curés se soumettaient difficilement à ce droit d'encenser le seigneur, qu'ils regardaient comme humiliant; l'encens, dit Hervé, a occasionné des milliers de procès (1). Un curé de Bourgogne fit plaider un seigneur 26 ans entiers sur le droit d'encens, et il y eut contre lui 5 arrêts rendus.

Des Banalités.

« Les Banalités, dit M. Championnière, furent peut-
» être l'abus le plus terrible et le plus général du droit de
» commandement; l'histoire des temps anciens et des plus
» exécrables tyrannies n'offre rien de semblable; cette
» catégorie d'oppressions ne peut évidemment s'appliquer
» qu'à l'homme libre, au possesseur, en violation de ses
» droits; elle n'a pour cause que l'abus de pouvoir dans
» l'intérêt de celui qui le commet (2). »

Les justiciers barbares, comme les gouverneurs romains,

---

(1) Hervé. Mat. féodales, t. 4, p. 304.
(2) Championnière, ch. 9, § 4, p. 552, 553.

avaient le droit de faire des règlements par proclamation; c'était ce qu'on appelle le *ban, bannus* ou *bannum* (1).

D'un côté, ceux qui se rendaient coupables de quelque infraction au ban, payaient l'amende à celui qui l'avait publié; c'est là la source de toutes les amendes coutumières. Le droit de ban, d'abord délégation du prince, du pouvoir public, devient patrimonial, comme tous les éléments de la justice; il entre dans le commerce, il est transmis de toutes les manières.

D'un autre côté, c'est en vertu de ce droit de ban que les justiciers établissent ces exactions, *malæ consuetudines*, *exactiones novæ*, qui oppriment les hommes de leur juridiction.

Cependant, le nom de *Banalités* est spécialement réservé à certaines prohibitions ayant le caractère d'interdiction ou de défense; probablement parce que ces défenses se faisaient surtout par proclamation adressée à tous.

Voyons quelques exemples de ces banalités si nombreuses et si oppressives au moyen âge.

Nous rencontrons le droit de *banvin*, qui défendait aux sujets du justicier de vendre leur vin tant que le seigneur n'avait pas vendu le sien, ou de vendanger tant qu'il n'avait pas terminé sa récolte; ici le seigneur ne vendait que le vin de son cru, là il vendit toute espèce de vins, et monopolisa le commerce de cette denrée; parfois, ce droit frappa toutes sortes de denrées.

La plus générale et la plus durable des banalités fut celle

---

(1) Champ., p. 213, 214; 554, 555.

des fours et des moulins, qui semble remonter seulement au XI.e siècle, loin d'être, comme l'ont prétendu plusieurs savants écrivains, un usage tout germanique, un droit dérivant de la famille. Les justiciables devaient, sous peine d'amende, porter leurs grains au moulin seigneurial, et leur pain à cuire au four banal, moyennant une redevance plus ou moins considérable. De droit commun, les moulins à vent ne furent pas soumis à la banalité; non pas, comme le disent les feudistes, à cause de *la liberté de l'air* qui les fait tourner, mais parce qu'ils furent seulement introduits en France à une époque où les institutions seigneuriales étaient arrêtées dans leurs développements par les empiétements de la royauté: les moulins à vent sont une importation des croisades; aussi, dans des titres anciens, les voit-on désignés sous le nom de *Turquois* (1).

C'est à cette classe de banalités que se rattache la défense faite au justiciable de fouler ses draps à son usine; d'aiguiser ses outils à sa meule; de faire son vin, son huile, son cidre à son pressoir; de vendre ses denrées au marché public; d'avoir étalon pour ses troupeaux, pigeons dans son colombier, lapins dans son clapier; de chasser sur ses terres, de pêcher dans ses eaux. Cette dernière banalité est connue sous le nom de *Droit de Forêts et de Garennes*; M. Championnière a traité cette question avec les détails les plus complets et les plus concluants; car c'est par l'étude seule de cette banalité que l'on peut résoudre l'importante question de la propriété des eaux courantes et du droit des

(1) V. Champ., ch. 10, § 3.

riverains, premier sujet de son livre; c'est par son exposé qu'il a commencé l'examen des institutions seigneuriales, et c'est après avoir expliqué, comme nous l'avons vu, tous les droits de fief et tous les droits de justice, qu'il rend parfaitement compte de la nature et de la valeur de la propriété des eaux courantes.

La chasse et la pêche étaient le goût dominant des races germaniques; aussi d'immenses régions furent réservées à la chasse et à la pêche du roi et de ses officiers : on peupla ces régions d'animaux sauvages, avec défense de les détruire. La culture dut y être abandonnée par les habitants, forcés d'émigrer devant les bêtes féroces qui ravageaient leurs terres; de là ces bois si nombreux au moyen âge. Ces espaces furent désignés sous les noms de *foresta, foreste, forêts*. Ceux que se réservaient les comtes ou justiciers inférieurs, étaient appelés *forestella* ou garennes (1) (*garenna, warenna*, de *waren* (germ.), défense (2). C'était par un ban que le seigneur frappait ainsi d'interdiction le territoire de ses vassaux : les prohibitions banales comprenaient à la fois la chasse et la pêche. Le droit de forêt et celui de garenne pesèrent donc également sur les terres et sur les eaux.

Remarquons que les seigneurs avaient le droit de garenne sur les terres de leurs sujets, et non dans leurs propres domaines; des populations nombreuses étaient souvent chassées de leurs demeures, par suite de l'établissement des

---

(1) Champ., p. 62, 68.
(2) Ducange. V.º *Warenna*.

forêts (1) : Guillaume le Bâtard ruina vingt-six paroisses de la Normandie, pour y faire une forêt de 30 lieues ; la forêt Nantaise, qui s'étendait de Nantes à Clisson, à Machecoul et à Princé, fut également établie sur les ruines de nombreux villages, pour que le duc de Retz pût se rendre, en chassant, d'un de ses châteaux à l'autre, etc. (2).

Contre un tel abus de la force les populations protestèrent longtemps, et souvent la haine amena la révolte (3) : au XI.ᵉ siècle, par exemple, les paysans de Normandie se soulèvent contre leur duc Richard et contre ces droits tyranniques sur les forêts et la jouissance des eaux ; on sait comment ils furent punis ; on prit les représentants de ces malheureux ; on leur coupa les mains et les pieds, et on les envoya ainsi, hors de service, aux leurs, afin que par leur expérience ils les rendissent prudents, de peur qu'il ne leur arrivât pire (4). Les peines établies par les rois normands contre la violation de leurs défenses, portent ce même caractère d'atrocité qui causa tant de douleurs en Angleterre.

« *Se quilibet in fraude venationis deprehensi fuissent, » eruebantur oculi eorum, abscidebantur virilia, manus » vel pedes truncabantur.* » Math. Paris. ; v. Aug. Thierry, *pass.*, t. 3 et 4.

Au XVI.ᵉ siècle, les mêmes causes soulevaient les pay-

(1) Hevin. Quest. féod., p. 211.

(2) Travers. Hist. de Nantes, 1, p. 216.

(3) V. sur ces abus Champ., p. 72, 74.

(4) Guill. de Jumiéges. Histoire des Normands, liv. 5, ch. 2, trad. de M. Guizot.

sans des bords du Rhin contre leurs seigneurs, lors de la guerre sociale des anabaptistes.

Comment dire, après toutes ces souffrances, dont le souvenir est écrit en caractères sanglants dans presque toutes les pages de notre histoire, que les « banalités » se sont établies par une espèce de convention entre les » seigneurs et les sujets? » Comment effacer de nos annales toutes ces oppressions justicières sous lesquelles les populations ont si longtemps gémi ? Et cependant (1) beaucoup d'écrivains au XVIII.e siècle, et de nos jours quelques auteurs ont cherché à légitimer toutes ces exactions, à les rattacher à quelque cause généreuse, pour en faire oublier l'odieux. Mais les faits et les souvenirs sont plus puissants que les théories erronées ou mensongères; la voix du peuple était véritablement la voix de Dieu, *vox populi, vox Dei*, et la révolution française, véritable réaction contre cette oppression de tant de siècles, devait enfin et seulement faire disparaître, pour toujours, nous l'espérons fermement, ces restes malheureux de la conquête et de la tyrannie.

Nous n'avons pu qu'indiquer sommairement, dans cette analyse, les principaux points du savant travail de M. Championnière, et nous n'avons pas même parlé d'un grand nombre de questions secondaires qui se rattachent au principe fondamental dont il s'est efforcé de prouver l'existence.

Nous avons cherché à montrer la grande séparation qui

(1) Voir les doctrines puériles et erronées des feudistes sur les garennes. Champ., p. 84, 87.

distingue le Fief et ses éléments de la Justice et de tous ses droits ou usurpations : nous croyons que M. Championnière a soutenu victorieusement sa thèse ; et, grâce à la lumière que ses recherches et ses idées répandent sur beaucoup de questions féodales, nous sommes persuadé que désormais il sera beaucoup plus facile de voir clair dans l'étude de nos institutions et de notre histoire. Cependant nous ne croyons pas que toutes les opinions de l'auteur soient encore assez complétement justifiées; nous aurions désiré parfois plus de preuves, plus d'éclaircissements ; nous aurions aimé un ordre plus sévère, une forme plus dogmatique : mais il faut espérer que, dans une nouvelle édition, M. Championnière, plus maître encore de son sujet, rendra inutiles les critiques bienveillantes que l'on pourrait, dans l'état actuel, adresser à plusieurs parties de son remarquable ouvrage.

RECHERCHES CRITIQUES,

ANALYSES ET CITATIONS

RELATIVES

A LA LITTÉRATURE DE QUELQUES PEUPLES

DE L'ASIE CENTRALE ET ORIENTALE,

PAR M. C.-G. SIMON.

INTRODUCTION.

Depuis les temps de la renaissance des lettres au XVI.[e] siècle, jusqu'à ce jour, la bibliographie des Romains et des Grecs, le culte de ces deux peuples célèbres, leurs sciences, leurs arts, leurs mœurs, tout a été l'objet des travaux de tant de savants historiens ou linguistes, de tant de traducteurs et de commentateurs, qu'il restait, dans cette mine vraiment féconde, mais par tant de mains et si fréquemment fouillée, bien peu de filons nouveaux à explorer. En

effet, sauf ces hasards heureux, mais de plus en plus rares, qui font encore, d'aventure, tomber un manuscrit, un fragment ignorés entre les mains de quelque patient fureteur de bibliothèques, quel bout de phrase grecque ou latine n'a donné lieu, depuis plusieurs siècles, à des milliers de gloses, de traductions, d'argumentations? Dans cet épuisement des mines d'Athènes et de Rome, nos ouvriers mineurs allaient chômer d'ouvrage, lorsque l'extension de l'empire britannique dans les Indes est venu offrir à notre curiosité moderne de nouvelles et inépuisables sources de richesses intellectuelles. Quelques savants anglais, précédés d'un enfant de la France, ont éventé le nouveau filon d'or; d'autres Français, et plusieurs Allemands avec eux, ont suivi la veine précieuse, les uns avec leur ardeur passionnée et vive, les autres avec leur infatigable patience, et tout un monde inconnu, un Eldorado véritable nous a été révélé.

« Il faut rendre cette justice au XVIII.e siècle, dirons-nous avec M. Edgar Quinet, que sous la raillerie il cacha une sorte de pressentiment d'une renaissance orientale. Ce pressentiment, allié au scepticisme, naissait principalement du désir de trouver dans l'ancien Orient une société rivale de la société hébraïque. Voltaire surtout allait le premier au-devant de cette société perdue. Mais si les bibliothèques d'Angleterre possédaient quelques lambeaux des anciennes langues de l'Inde et de la Perse, mortes dès le temps de Cyrus, personne en Europe n'en connaissait même l'alphabet. Pendant des milliers d'années le trésor des souvenirs de cette double civilisation avait été gardé par le génie de la solitude. Comment ce mystère va-t-il

être soulevé? Comment le sceau qui a été apposé sur les lèvres muettes de l'Orient, va-t-il être brisé? Comment les paroles ensevelies vont-elles se ranimer et révéler la pensée, les croyances, les dieux perdus de l'extrême Orient? Quel est celui qui laissera le premier son nom à cette découverte? C'est Anquetil-Duperron. Il fut le Marc-Pol du XVIII.e siècle.

» Une feuille enlevée à l'un des livres sacrés de la Perse tombe par hasard sous ses yeux. A la vue de ces caractères, dont la clef était perdue, ce jeune homme (il n'avait pas 23 ans) se sent consumé d'une curiosité infinie; il se représente toute la sagesse du monde entier cachée sous cette lettre enchantée; il fait serment d'apprendre cette langue que personne n'entend plus en Europe. Il ira l'épeler aux bords du Gange. Dans cette idée, il prend un engagement volontaire dans un détachement de la compagnie des Indes, et part à pied, tambour en tête, de l'esplanade des Invalides. »

Le cadre que je me suis tracé ne me permet pas de suivre le jeune soldat dans son voyage de découvertes; qu'il me suffise de dire qu'Anquetil, arrivé à Sourate, ajouta à la connaissance de presque toutes les langues vivantes, précédemment acquise, celle des langues orientales, et qu'il revint en France riche de cent quatre-vingts manuscrits précieux, obtenus par adresse ou de confiance des prêtres des diverses croyances de l'Asie, des ministres de Mahomet, des *destours parsis* ou de pauvres Guèbres. De ce moment la science de la tradition orientale est fondée, il n'y a plus qu'à la développer et à suivre la voie ouverte. L'Angleterre ne fera pas défaut. Restée maîtresse des Indes, elle

achève d'en prendre possession par la science. « Un Français, dit encore M. Quinet, a retrouvé la langue et la religion des peuples persans ou zends. Un Anglais, Williams Jones, a retrouvé la langue des anciens peuples Hindous. Depuis que cette double civilisation est rentrée dans la tradition vivante, chaque société a été, en quelque sorte, rejetée sur un autre plan. Par-delà les dieux de l'Ionie, on aperçoit dans les montagnes de l'Asie les dieux indiens. L'Olympe recule jusqu'à l'Himalaya. Peu à peu l'Occident recueille les dépouilles et la sagesse de ce vieux monde, manuscrits apportés par les missionnaires et les voyageurs, hymnes, genèses, liturgies, rituels, épopées, codes de lois écrits en vers, drames, philosophie, théologie, scolastique.

» Une partie de ces manuscrits, encore inédits, sont de notre temps ce qu'étaient l'Iliade et l'Odyssée pour Pétrarque, qui dévorait inutilement des yeux le premier exemplaire d'Homère, transporté de Constantinople à Venise. Ce que Lascaris et les réfugiés de Bysance firent pour la renaissance des lettres grecques, Williams Jones, Anquetil-Duperron, l'ont fait de nos jours pour la renaissance orientale. »

Ainsi les livres persans, hindous, sanscrits, tibétains et chinois nous sont ouverts; et déjà la foule des savants s'empresse de les lire, de les fouiller avec ardeur. Aux noms cités plus haut nous pouvons ajouter, pour la France, les noms d'Abel Rémusat, Loiseleur-des-Longchamps, Stanislas Julien, Burnouf, Pauthier, Garçin de Tassy et d'autres qui nous échappent; pour l'Angleterre, ceux des Colebrooke, Wilson, Wilkins, Morrisson, Thoms, etc. De

son côté, l'Allemagne nous offre ses Rosen, ses Lassen, ses Schlegel, ses Bapp; et le Danemarck, le docte Olzhausen, l'émule de notre infatigable Burnouf. Je serais coupable de ne pas ajouter que dans les rangs de ces savants illustres s'est glissé modestement un prélat que Nantes vénère: M.gr Jean-François de Hercé, notre digne et pieux évêque, eût pu facilement, ainsi qu'on le verra par la suite de ce travail, se faire aussi lui un nom glorieux parmi les orientalistes de notre époque; mais des devoirs plus élevés, de plus saints travaux ont réclamé en entier une vie religieusement consacrée à l'accomplissement du plus auguste ministère. Enfin, à la suite de ces illustres pionniers de la science, se presse aujourd'hui une nombreuse phalange de jeunes linguistes, parmi lesquels je suis heureux de citer deux enfants d'une cité voisine et amie, MM. Théodore Pavie et Édouard Foucaux, d'Angers: le premier plus spécialement adonné à l'étude du chinois, le second à celle des langues hindoustanie et tibétaine. Loin de moi de prétendre me placer à côté de ces laborieux philologues, et de pâlir, à leur exemple, sur les textes mêmes de ces incommensurables épopées, ces abîmes de philosophie ascétique et de mysticisme, ces merveilleuses et bizarres cosmogonies, ces théogonies vertigineuses, *Zend-Avesta, Lois de Manou, Védas, Bâgavad-gita, Mahâbhârata, Pourânas, Yaçna*, et cent autres. Je désire seulement, comme délassement littéraire, et sous ce titre qui dit toute ma pensée, *Recherches critiques, analyses et citations relatives à la littérature de quelques peuples de l'Asie*, faire passer successivement sous les yeux du lecteur des morceaux plus ou moins étendus, des analyses rapides,

coupées par des extraits des auteurs eux-mêmes, des fragments divers, susceptibles de donner à la fois une idée des coutumes, des préjugés, des mœurs ou du génie poétique des nations de l'Orient. Je ne serai donc et ne veux être, à proprement parler, qu'un *expositeur*. Toujours réservé dans mes observations personnelles et dans ma critique, je m'en rapporterai beaucoup plus au jugement des savants linguistes qui se sont appropriés les différents dialectes orientaux, qu'au mien propre; et je m'en tiendrai le plus souvent à l'humble rôle du copiste, ou peut-être du traducteur, si, la presse française me faisant défaut, je suis contraint d'en appeler à des ouvrages étrangers, mais sans sortir des langues européennes.

A l'heure qu'il est, le monde ne contient plus de plages inexplorées ; le commerce, l'industrie, la science, seuls vrais civilisateurs, nivellent partout les mœurs. Loin qu'une nouvelle Odyssée, course errante ou incertaine de dix ans à l'entour d'un petit groupe d'îles, soit possible, le simple vaisseau à voile (sans parler de la vapeur, qui se rit impertinemment d'Eole et de sa cohorte turbulente), le simple vaisseau lui-même n'a plus qu'un bien faible effroi du trident de Neptune irrité. De nouveau la Chine nous est ouverte ; le Japon ne tardera pas de l'être à son tour, et une active et puissante civilisation déjà cerne l'Océanie. S'il est certain, d'un autre côté, que la presse périodique fonctionne à Constantinople et au Caire, il est également vrai que la *Gazette de Pékin* est la plus ancienne gazette du monde, et qu'il se publie maintenant des journaux dans tous les idiomes de l'Inde et de l'Amérique : des journaux arméniens, parsis, chéroquis, etc. Le sultan fait vacciner

ses sujets, s'épanouit d'aise à la *Tarentelle* de Liszt; et, comme dit M. Ampère, le roi des îles Sandwich, dont le père était anthropophage, vient d'ouvrir son parlement. Ce n'est plus aussi l'Europe seule qui voyage : l'Inde, la Perse, Bornéo et jusqu'à l'Empire Céleste nous envoient leurs *touristes*; spirituels vagabonds dont nous aurons sans doute, dans ce travail, l'occasion de mentionner les curieuses impressions de voyage. Naguère Paris applaudissait à la danse voluptueuse de véritables bayadères; attendons un peu, et une vraie jonque du Bogue, munie d'authentiques certificats d'origine, mouillera dans les eaux de la Tamise, pour déployer devant les *dilettanti* du *King's Theatre* ou de *Covent-Garden*, le luxe étourdissant de l'opéra chinois, exécuté par des artistes chinois, au bruit d'une musique toute chinoise. Pouvions-nous plus à propos qu'en présence de ces faits, porter un regard investigateur sur ce mystérieux Orient, berceau des religions et de la lumière?

PREMIÈRE PARTIE.

LITTÉRATURE DE LA PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

Langues et littérature persanes.

Plus rapprochée de nous par la fréquence et l'ancienneté des relations, aussi bien que par la distance, la Perse

devait d'abord appeler notre attention : elle nous fournira, en conséquence, les matériaux de la première partie de cet ouvrage. Notre intention, je le répète, étant de ne donner principalement que des extraits et des analyses, nous serons forcé de renvoyer aux auteurs cités dans notre avant-propos ou dans le cours de notre travail les personnes que nous aurions le bonheur de rendre curieuses de détails plus étendus. Disons cependant, en commençant, quelques mots rapides sur les langues et la littérature de la Perse.

Ces langues, tant anciennes que modernes, appartiennent toutes, suivant quelques philologues, à la grande souche indo-européenne. Cette communauté d'origine explique les rapports qui existent entre elles et les langues européennes des temps passés et d'aujourd'hui. Trois idiomes distincts paraissent avoir successivement dominé en Perse : le *zend*, qui est la plus ancienne, que parlèrent les Mèdes suivant de grandes probabilités, et dans laquelle ont été écrits les livres sacrés de Zoroastre ; le *pehlvi*, ancienne langue de l'Iran occidental, dans laquelle M. Quatremère croit reconnaître aussi la langue nationale des Parthes ; enfin le *parsi*, ou persan moderne, qui n'a pas ou qui n'a que peu changé depuis plusieurs siècles, et qui reconnaît encore aujourd'hui pour premiers modèles les écrits des poëtes qui l'ont fixé il y a déjà près de mille ans.

Au dire de ceux qui le connaissent, le persan est une langue si mélodieuse et si douce, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que les musulmans orientaux la reconnaissent, à la presque unanimité, comme la seule qu'on parle en

Paradis. D'un autre côté, cette mélodie s'associe si parfaitement au rhythme, et se prête si bien au goût de la Perse pour l'hyperbole et la métaphore, que, chez cette nation d'une imagination vive et emphatique, il n'y a, pour ainsi dire, pas de prosateurs ; puisque leurs ouvrages contiennent en réalité plus de distiques rimés que de lignes de prose. En revanche, les poëtes surabondent, et ce serait un long travail que d'en transcrire la simple nomenclature (1). Nous n'en citerons donc que les principaux, au fur et à mesure que nous aurons à nous occuper de leurs poëmes.

Les manuscrits persans sont aujourd'hui distribués dans plusieurs bibliothèques publiques ou particulières de l'Europe, et principalement à Paris, à Copenhague, à Oxford et à Londres, où ils s'offrent à l'étude, sans qu'on soit obligé, comme il y a cinquante ans, de les aller chercher, au péril de sa vie, sur les bords de l'Euphrate ou du Tigre.

Les vers persans offrent le rhythme et la quantité syllabaire comme les vers grecs et latins ; la césure en est naturellement marquée, surtout dans le grand vers employé aux chants héroïques de l'épopée. Il serait même plus exact de dire que, dans ce dernier cas, le vers persan est un vrai distique ; le premier hémistiche du vers formant un vers lui-même, dont le dernier mot doit rimer avec le dernier mot de l'hémistiche suivant. Le *Schah-nameh*,

---

(1) Voir les *Notices biographiques sur les poëtes persans*, par feu sir Gore Ouseley (*en anglais*).

poëme héroïque et historique du célèbre Firdousi, est composé de vers ou distiques de cette mesure. Cette disposition métrique ne doit pas, d'ailleurs, être exclusivement attribuée à la Perse. Dans un curieux article publié dans la *Revue des deux Mondes*, M. E. Littré, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cite plusieurs exemples de vieux alexandrins français, d'après lesquels il est difficile de ne pas croire que nos poëtes du XIII.ᵉ siècle ne considéraient pas le premier hémistiche du vers de six pieds comme un vers véritable à la fin duquel le repos est parfaitement marqué, souvent même par une terminaison féminine qui ne s'élide pas toujours, comme aujourd'hui, avec le mot suivant. En cela nos vieux auteurs ne croyaient devoir de respect qu'à l'harmonie. Ils consultaient l'oreille et non pas les yeux, comme ont fait, peut-être à tort, leurs successeurs du XVII.ᵉ siècle jusqu'à nos jours.

« Les pièces de poésie persanes, dit le chevalier Chardin dans son langage suranné mais toujours exact, sont de beaucoup d'espèces : le *distique*, le *quadrain*, le *sixain*, le *huitain*, le *dixain*, la pièce de douze vers, et puis les grandes pièces où le nombre de vers n'est pas observé. La débauche et le libertinage sont le sujet ordinaire de ces pièces ; mais il faut remarquer que des poëtes plus sages, Hafiz, entre autres, traite dans ses *Gazelles* des plus sublimes matières de la théologie affective, sous les termes du libertinage et par allégorie. Le *Késidé* est un petit poëme qui doit être de plus de cent vers, mais pas au-dessus de deux cents : il est consacré à louer les hommes illustres et élevés. On y entremêle des histoires, des récits

et des contes. Une des beautés de ces pièces, c'est qu'elles soient sur deux rimes seulement, ou jointes ensemble ou entremêlées. Les pièces de longue haleine sont rares chez eux, on n'en rencontre guère dans leurs livres de plus de quatre-vingts à cent vers : j'entends des pièces qui soient de suite et sans pause, ou interruption; car d'ailleurs ils ont des ouvrages de poésie plus gros qu'aucune nation, comme leur *Schah-nameh* ou l'*Histoire des Rois*, qui contient soixante-six mille vers (1); mais ces ouvrages sont coupés en une infinité de chapitres. Ils appellent ces grands poëmes *divans*, mot qui signifie assemblée de sages, ou d'anciens, ou de sénateurs, et qui, en cet endroit, veut dire recueil, parce que ce sont des assemblages de diverses pièces, qui contiennent des conseils pour la conduite de la vie.

» Leur poésie est pleine de ces irrégularités qu'on appelle licences poétiques; mais, pour le reste, elle est partout noble, haute et relevée dans les pensées, douce dans les expressions et juste dans les termes, qui sont toujours les plus propres, et qui peignent la chose à l'imagination aussi vivement qu'un ouvrage matériel. Aussi disent-ils, par métaphore, un *poëte peintre*, un *poëte sculpteur*, pour exprimer la force de ses vers. Cette pensée prend souvent un vol si haut, qu'on la perd de vue, pour ainsi dire, à moins qu'on n'ait beaucoup de science et une imagination

---

(1) C'est une erreur : l'épopée de Firdousi n'en contient que cinquante-quatre mille, plus ou moins, selon que les copies sont plus ou moins exactes et contiennent moins d'interpolations de poëmes étrangers.

vive, *tant ses pointes sont fines, ses allusions délicates et ses figures hyperboliques.*

» Si on compare la poésie persane, qui est la plus estimée dans tout l'Orient, avec la nôtre, on trouvera que celle-ci n'est pas même de la prose, en comparaison. Les Persans se font entretenir dans leurs festins et dans leurs divertissements de ces grands poëmes, dont j'ai parlé ci-dessus, particulièrement de celui de l'histoire des anciens rois : leurs musiciens les récitent ou les lisent à plain-chant.

» Le sujet le plus commun de leur poésie est la morale; ensuite c'est l'amour qui excite le plus leur veine. Mais comme on ne fait pas l'amour en Perse à notre manière, à cause qu'on n'y voit ni les femmes mariées, ni les filles à marier, et qu'on n'a de commerce qu'avec celles dont on est en possession ou avec celles qui sont communes à tout le monde, toute leur poésie amoureuse consiste en jouissances, en plaintes de n'être pas aimé de ce qu'on possède, en description de beautés. Et comme dans les pays chauds on a l'imagination plus échauffée et les sentiments plus vifs, il ne se peut que la poésie ne se sente beaucoup de ce feu d'imagination.

» Aujourd'hui les plus fameux poëtes persans sont Hafiz et Saadi, le premier pour la beauté des vers, le second pour la pointe et pour le sens. Hafiz est si estimé pour la poésie, qu'on appelle par excellence les gens qui font bien des vers du nom d'Hafiz. Et Saadi l'est tant pour la sagesse, qu'on le fait lire à tous les jeunes gens, et que c'est leur principal livre de morale. Au reste, c'est dommage que les femmes persanes ne soient pas élevées à la poésie ; car,

étant beaucoup plus susceptibles de passion que les hommes, on apprendrait d'elles des choses tout à fait nouvelles et extraordinairement vives ; mais les hommes ont trop peur de leur esprit pour leur laisser rien apprendre, et surtout en matière de poésie. Il y a parmi eux ce terrible proverbe sur ce sujet : *Si la poule veut chanter comme le coq, il lui faut couper le gosier.* »

Conformément à la méthode que nous avons adoptée nous-même, Chardin, à la suite de cet exposé des règles et du caractère de la poésie persane, en cite d'assez longs morceaux. Nous choisirons parmi eux, avec une chansonnette d'amour d'auteur inconnu, deux fragments de Sadi et une fable d'Hafiz, à quoi nous ajouterons une courte chanson de Firdousi, traduite par M. Jules Mohl, afin de mettre de suite en rapport avec le lecteur les trois premiers poëtes de l'Iran. Mais ces citations, tout à fait dépourvues d'importance, ne nous empêcheront pas de revenir d'une manière plus étendue et plus digne d'eux, sur les œuvres de ces trois hommes célèbres.

DE L'EXCELLENCE DU PROPHÈTE,

Sur qui soit la grâce de Dieu et sur sa race.

« Magnifique en dons excellents et éclatants : prophète des créatures éclairées, intercesseur du peuple fidèle, avocat de tous les humains, médiateur pour la résurrection, guide de ceux qui montrent le chemin, président du jour du jugement, chef des prophètes et des apôtres, premier des guides infaillibles, dépositaire des volontés de Dieu, ambassadeur dont l'ange Gabriel était messager, in-

tercesseur des peuples, illustre prophète qui remet les péchés, élevé à une sublime hauteur, homme élu de Dieu, sage qui embrasse dans sa science le cours des cieux et toutes les révolutions des astres.

» Les lumières de tous les hommes sont des émanations de ses lumières; et avant que le Coran fût achevé, il avait effacé les écrits de mille sectes diverses.

» Du mouvement de son doigt qui fendit la lune en deux (1), il a percé les cœurs de la crainte de Dieu, comme d'une épée flamboyante.

» A sa naissance il a fait évanouir les choses qui jouissaient de la première renommée: le palais du grand Cosroës et les fondements de son empire.

» En étalant les beautés de sa loi, il a réduit les idoles en poussière.

» Une nuit, ayant mis le pied à l'étrier, il s'éleva en un lieu plus sublime que les cieux en gloire, en splendeur, en puissance; laissant les anges infiniment au-dessous de lui. Dans ce voyage céleste, il fit sa première traite si longue qu'il ne s'arrêta pas même où l'ange Gabriel fut contraint de s'arrêter.

» Alors le seigneur du temple de la Mecque lui dit: « Toi que j'ai chargé de mes oracles, que ne t'approches-» tu davantage, puisque je t'ai accordé mon amitié par-» faite? » — Et lui: « Je ne puis monter à un lieu » plus élevé, je me suis arrêté là où mes ailes ont faibli; » si je vole plus haut, seulement de l'épaisseur d'un fil,

(1) Miracle attribué à Mahomet.

» les rayons éclatants de ta gloire fondront mes faibles ailes. »

A la suite de cette nomenclature des mérites du Prophète, d'obligation pour tout poëte vrai croyant, et que nous avons fort abrégée, car elle nous semblait bien longue, dépourvue du mérite de l'original, nous placerons un autre morceau de Sadi qui conserve encore quelque noblesse, même dans une traduction bien imparfaite. Ce sont des vers à la gloire du prince Atabek-Mohamed, fils d'Aboubekr.

« Heureuse jeunesse, brillante aurore d'un cœur généreux; sur ton jeune visage règne la gravité de l'âge mûr; tu joins à un cœur intrépide, un esprit savant et un jugement formé.

» O jeune homme au bras vaillant, à la sage intelligence!

» Que la terre est une bonne et heureuse mère d'avoir élevé un tel enfant sur ses genoux!

» De sa main libérale *ce prince* a inondé le monde.

» En gloire, en grandeur, il a surpassé Soréia (1). C'est une merveille incomparable que ce regard de roi qui brille dans ses yeux.

. . . .

» Conserve, ô Dieu! ce jeune prince par ta bonté. Préserve-le de la maligne influence du mauvais regard. Rends-le, ô Dieu! le plus illustre prince du monde, en justice, en piété, en gloire, en magnificence! Environne-le de sécurité et de paix, et fais qu'il ait pour centre une bonne conscience! Fais que ses désirs en cette

(1) Nom d'une étoile de première grandeur.

» vie soient accomplis, et qu'en l'autre il soit au-dessus de
» tout désir ! »

La petite pièce suivante, fraîche, gracieuse et toute parfumée des senteurs du harem, fera un heureux contraste avec les fragments qui précèdent : c'est un chant voluptueux qui nous descendra mollement des sublimes hauteurs où nous a emportés le poëte de Chiraz.

CHANSONNETTE.

« — Votre teint est vermeil comme la fleur du grena-
» dier. Votre parler est un parfum dont je suis l'inséparable
» ami.

» — Le monde n'a rien de stable ; tout y change et tout
» y passe.

» Apportez des fleurs odoriférantes pour faire revenir le
» cœur à mon roi. »

» Celle qui tient mon cœur m'a dit languissamment :
« — Pourquoi donc êtes-vous morne et défait ? Quelles lè-
» vres embaumées vous ont pris dans leurs chaînes ? »

» J'ai pris un miroir, je le lui ai présenté en disant :
« — Voyez vous-même, voyez la beauté qui resplendit
» dans ce miroir. La douce fraîcheur de votre teint est
» l'ambre par qui la paille est attirée. Pourquoi vos yeux
» brûlent-ils ce qu'attire vos appas ? »

« — Maudit soit l'ami qui si vite se pâme !

» Apportez des fleurs odoriférantes pour faire revenir le
» cœur à mon roi. »

Voici maintenant la fable d'Hafiz :

L'HOMME PIEUX ET LE VIEUX CRANE.

« J'ai ouï dire qu'un jour, sur les bords du Tigre, un

» vieux crâne pourri parla de cette sorte à un homme » pieux :

« Je fus jadis un grand monarque, et je couronnais ma » tête d'un diadème. Le ciel me secondait ainsi que la for» tune. Ayant conquis la Perse par la puissance de mon » bras, il me prit envie de dévorer encore le *Kerman*; mais » ce furent les *vers* qui dévorèrent ma cervelle.

» Ote le coton des oreilles de ton entendement, ô » homme! et le sage conseil d'un mort arrivera à ton » oreille. »

Pour sentir tout le sel de cet apologue, il faut savoir qu'en langue persane, le mot *Kerman* signifie à la fois une contrée de l'Asie, la *Karamanie*, et les vers de la tombe. Ces jeux de mots ne se traduisent pas.

Nous allons terminer par la citation de Firdousi :

« Pendant *que le roi se divertissait ainsi avec les grands de sa cour*, un Div, déguisé en chanteur, s'approcha du chambellan, demandant accès auprès du roi en ces mots : « Je viens du pays de Mazenderan ; je suis un chanteur à la » douce voix. Si le roi veut agréer mes services, qu'il me » donne accès auprès de son trône. » Le chambellan entra, se présenta respectueusement devant le roi, et lui annonça qu'il y avait un chanteur à la porte, tenant une lyre et chantant d'une voix douce. Kaous ordonna qu'on le fît entrer et qu'on le plaçât auprès des musiciens. Il préluda sur la lyre d'une manière convenable, puis il chanta une chanson du pays de Mazenderan.

CHANSON. — « Que le Mazenderan, mon pays, soit célé» bré ; que ses plaines et ses campagnes soient toujours » cultivées. La rose ne cesse de fleurir dans ses jardins, et

» la tulipe et l'hyacinthe croissent dans ses montagnes. » L'air y est doux et la terre y est peinte de fleurs; il n'y a » ni froid ni chaleur, il y règne un printemps éternel. Le » rossignol qui chante dans ses jardins, la biche qui erre » dans ses vallées, ne se lassent pas de voler et de courir. » Pendant toute l'année, tous les lieux y sont pleins de » couleurs et de parfums. Tu dirais que dans ses rivières » coule l'eau de rose qui réjouit l'âme de son odeur. Que » ce soit le mois de Dî ou de Bahman, le mois d'Ader ou » de Ferwerdin, toujours tu y vois la terre couverte de » tulipes. Le bord des ruisseaux y sourit toute l'année; » partout les faucons de chasse y sont à l'œuvre. Le pays » tout entier est orné d'or, de brocart et de joyaux; les es- » claves, belles comme des idoles, y portent des couronnes » d'or. Quiconque ne demeure pas dans ce pays, ne peut se » réjouir d'avoir accompli le désir de son âme et de son » cœur. »

On ne se douterait guère que cette délicieuse description s'applique à cette même contrée que les Grecs et les Latins appelaient la *dure Hircanie :* c'est pourtant la vérité; et, ce qu'il y a de mieux ou de pis (comme on voudra), c'est que la chanson du Div provoqua contre son pays une guerre, source de grands malheurs, et qui se termina par la conquête entière du Mazenderan. Nouvelle page à coudre au long chapitre des grands effets par les petites causes.

C.-G. Simon.

SUR LES LETTRES

DE MADAME DE SÉVIGNÉ,

PAR M. EUGÈNE TALBOT.

Il est peu de livres qui aient plus souvent provoqué les jugements et ravi les suffrages de la critique, soit immédiate, soit indirecte, que le recueil dont nous entretenons aujourd'hui l'auditoire éclairé qui nous entoure. La grâce inimitable du style, la délicatesse négligée de la pensée a séduit tous les lecteurs, dont la voix s'est plu à saluer d'éloges mérités la femme spirituelle et aimante auteur d'une des œuvres les plus originales du grand siècle. Mais ne s'est-on pas quelquefois mépris sur la nature du talent de M.me de Sévigné; n'a-t-on pas mis sur le compte d'un abandon facile, d'une verve coulante et intarissable, des traits séduisants, des sentiments exquis que le travail seul avait rencontrés; en un mot, n'y a-t-il pas dans ces lettres charmantes autant d'art que de naturel? C'est une question que nous nous sommes parfois adressée et que nous cherchons aujourd'hui à résoudre.

Le premier recueil des Lettres de M.me de Sévigné ne parut qu'en 1726, trente ans après sa mort; et cependant, en 1657, la Fontaine, dans un dizain, exalte son nom au-delà du ciel, et, en 1713, le jésuite Claude Hervé, de Monteigu, dans un poëme latin, la célèbre comme un modèle de style épistolaire. C'est une preuve évidente que ses lettres, comme celles de Balzac, circulèrent manuscrites longtemps avant qu'elles fussent réunies en volume. Vers cette époque, en effet, la réputation de bel-esprit s'acquérait autant par la correspondance que par les ouvrages de forme arrêtée et sérieuse. Balzac et Voiture devaient toute leur célébrité à ce genre de composition. Bussy-Rabutin, cousin de M.me de Sévigné, passait, grâce à ses lettres, pour un des hommes les plus spirituels de son temps. Nombre de romans étaient écrits par lettres. La forme épistolaire des Provinciales n'avait pas moins servi à la renommée de Pascal, que la verve moqueuse et la logique serrée de son style. Ainsi les lettres, proprement dites, avaient alors une importance que l'invention des journaux a depuis beaucoup restreinte. On demandait à la correspondance des nouvelles de la cour et de la ville, parfois aussi de petits scandales. Les feuilletonistes n'existaient pas encore; on avait des épistoliers, qui mettaient l'eau à la bouche des curieux par leurs copies courantes. Une lettre était donc une œuvre d'art. Au milieu de cette société spirituelle et galante, un billet même n'était pas chose futile. On tenait à lui donner une tournure piquante. Il se peut bien que l'embarras de M. Jourdain pour formuler son billet à la marquise, soit en même temps une satire et un trait de mœurs. M.lle du Plessis, que M.me de Sévigné souhaiterait

de voir toujours par le verre éloignant de sa lorgnette, n'est pas plus fière d'avoir lu tous les romans que d'avoir reçu deux lettres de la princesse de Tarente. Que M.me de Grignan écrive un billet à Brancas, M.me de Sévigné le trouve admirable et en veut copie. M.me de Coulanges, glorieuse du talent de sa petite-fille, ne lui laisse pas ignorer que ses lettres font tout le bruit qu'elles méritent : « Il est certain, ajoute-t-elle, qu'elles sont délicieuses, et vous êtes comme vos lettres. » M. de Pompone, c'est M.me de Sévigné elle-même qui en rend témoignage, aime dans les lettres de son amie son style naturel et dérangé. Ainsi tout contribuait, vers cette époque, à donner du relief à ces sortes d'écrits. Une lettre, dès qu'elle avait un certain mérite, mettait en émoi la cour et la ville, surtout la cour. Le Roi lui-même, M.me de Sévigné eut cet honneur insigne, daignait parfois lire la copie de la lettre à la mode; et si un mot de suffrage tombait de ses augustes lèvres, quelle gloire pour l'auteur!

On conçoit aisément que les épistoliers attitrés fussent tenus en haleine par cet appât de la célébrité. La gloire, dit un ancien, est l'aliment des arts. La vanité égoïste de Balzac n'eût pas consenti volontiers à se priver de cette nourriture délicate. Aussi Balzac, qui doit des lettres à tout le monde, même à des têtes couronnées; Balzac, qui veut parfois se faire tirer du sang, afin que son esprit soit plus net à concevoir, plus léger à écrire, passe de longues heures à élaborer sa phrase, à lui donner du nombre, de la cadence, à la rendre en tout belle et digne des grands seigneurs qu'il courtise. Malheureusement il ne réussit pas toujours. Son style, en général, est guindé, lourd, com-

passé. L'art s'y fait trop sentir. Il est souvent empesé comme les fraises espagnoles du règne de Henri IV ou de Louis XIII. Voiture est moins affecté peut-être ; il rencontre parfois des traits de beauté franche et presque naïve. Il trouve, pour louer Richelieu, des expressions aussi simples, aussi naturelles, aussi vraies que M.me de Sévigné sait en trouver pour pleurer Turenne. Mais Voiture court si souvent après la grâce et la délicatesse, il veut si souvent être à tout prix charmant et spirituel, qu'il se lasse et lasse les autres.

Néanmoins ces deux artisans de style jouissaient d'une réputation immense, lorsque Marie Chantal fut présentée à l'hôtel Rambouillet, où Julie d'Angennes, l'incomparable Arthénice, présidait ce cercle unique, illustré par la réunion des hommes les plus savants et les plus ingénieux, des femmes les plus ravissantes par les grâces de leur esprit et de leur beauté. La jeune orpheline avait reçu une éducation solide, comme celle de M.me de La Fayette, son amie. Chapelain et Ménage l'avaient initiée à l'intelligence des auteurs latins, italiens et espagnols. Je ne serais point surpris que l'étude du grec s'y fût quelque peu mêlée. Ménage, en ouvrant à sa jeune élève les trésors de sa vaste érudition, ne put se garder sans doute de chercher à lui faire comprendre Platon et Homère. L'illustre savant songeait peut-être à faire de son aimable disciple une M.lle Le Fèvre, qui serait un jour devenue M.me Ménage, ainsi que l'autre devint M.me Dacier. C'est au moins ce que l'indiscret Bussy-Rabutin nous laisse à penser. Toujours est-il que Ménage, désappointé par la suite, n'appela jamais M.me de Sévigné que M.me de Sévigny. Singulière vengeance d'un amant savant et dépité, qui estropie le nom d'une maîtresse, cruelle par devoir !

M.me de Sévigné, veuve après cinq ans d'une union mal assortie, se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants et à la société des précieuses. Elle devint alors un des plus beaux ornements de l'hôtel Rambouillet. Aussi Somaize, dans la préface de son curieux dictionnaire, n'oublie-t-il pas de lui donner toutes les louanges dues à son esprit vif et enjoué, à son humeur pétulante, à ses fines reparties, à sa conversation pleine de saillies, de traits heureux et d'un goût exquis. Nourrie à cette école, M.me de Sévigné dut retenir, malgré le naturel admirable de son talent, je ne sais quoi d'artificiel et de factice dont elle-même n'a pas le secret, mais qu'on ne peut se défendre de remarquer dans ses écrits. Je ne veux pas dire qu'elle écrive une lettre d'après les préceptes de ceux qui ont tracé les lois du genre épistolaire. A coup sûr, elle ne s'est jamais inquiétée de savoir si Démétrius de Phalère ou d'Alexandrie a consacré un chapitre de son *Traité de l'Élocution* aux règles qu'on doit suivre dans la composition d'une épître. Je doute fort qu'elle ait lu le chapitre 27.e de Caïus Julius Victorius : *De conscribendis litteris*, ni le traité d'Érasme sur le même sujet. On ne peut présumer que le curieux ouvrage de Gasparino Barrizzio : *Margarita poetica de arte dictandi epistolas*, lui ait servi de guide et de modèle. Son talent ne relève que de lui-même, et c'est dans le caractère propre de cette femme célèbre qu'il faut aller chercher le secret de son style. Or, voici ce que lui disait M.me de La Fayette : Vous êtes sensible à la gloire, à l'ambition. Eh bien, lorsqu'elle écrivait ses lettres, et surtout les premières, cette idée seule qu'elles allaient être lues par les gens de la haute société, commentées, recherchées,

communiquées, ne devait-elle pas l'empêcher de laisser, comme plus tard, trotter sa plume, la bride sur le cou. Ce n'est point alors que son papier, son encre, tout vole. Quand elle mande à M. de Coulanges le mariage de Mademoiselle avec Lauzun, il faut bien croire que cette avalanche d'épithètes, qui roule jusqu'au milieu de la lettre, est lancée par une main exercée au style. L'incendie de la maison Guitaud; la mort de Vatel; l'histoire de Brancas, établi dans le fossé où il verse; le portrait de la Dauphine; l'aventure de l'archevêque de Reims, dont le carrosse écrase un homme qui s'enfuit à toutes jambes, et que le prélat veut faire assommer; le récit des États de Bretagne; la mort de Turenne, sont autant d'admirables tableaux, charmants ou sublimes, selon le genre, mais d'un style visiblement travaillé sous l'empire d'une préoccupation de quasi-publicité. L'auteur se souvient parfois de cette synonymie prétentieuse que la société d'Arthénice substituait au langage commun et ordinaire.

Dieu me garde de vouloir faire du paradoxe et de chercher, par esprit de système, à faire le procès à une femme dont j'adore les écrits! Je suis prêt à dire, comme le comte de la Rivière : Quand on a lu une lettre de M.me de Sévigné, on sent quelque peine, parce qu'on en a une de moins à lire. Mais je crois juste d'ajouter, avec Suard, que, Si le style de cette illustre femme est toujours naturel, il n'est presque jamais simple. Il est impossible que cette verve pétillante, cet esprit de toutes les minutes, cette continuité de pensées ingénieuses et saillantes, ne ressemble pas quelquefois aux fleurs venues en serre chaude : elles ont en apparence l'éclat, le velouté, le parfum même

des fleurs naturelles; mais c'est l'art qui les a produites. Pope appelle l'esprit la nature habillée à son avantage. Je consens à appliquer, comme Grouvelle, cette définition au talent de M.me de Sévigné; mais l'idée d'habillement implique l'idée d'art : et, bien que M.me de Sévigné revête ses écrits d'un style délicieux et magique, on sent l'artifice et la fiction au milieu même de la vérité. Une femme qui trouve sans cesse dans sa mémoire des souvenirs du Tasse, de l'Arioste, d'Horace, de Corneille, de Molière, de la Fontaine, de Racine, de Lucien même, d'Origène, de saint Paul et de saint Augustin; une femme qui était l'amie des Benserade, des Sarrasin, des Boileau; qui dévorait Nicole, qui revenait toujours à Pascal et à Bourdaloue; une femme qui disait d'elle-même, sans vanité : « Je suis » blessée des méchants styles, j'ai quelque lumière pour » les bons, et personne n'est plus touchée que moi des » charmes de l'éloquence; » une telle femme, douée d'un prodigieux esprit, d'une incroyable facilité, devait tenir à écrire bien et tourner toutes ses facultés à l'art de bien écrire. Or, qu'est-ce donc que l'art, si ce n'est cette attention délicate à n'admettre que des termes choisis, à donner une physionomie piquante et originale aux choses qu'on exprime, à farder même un peu celles qui auraient moins d'attrait?

Pour la langue, a dit Courier, il n'est femmelette du XVII.e siècle qui n'en remontrât aux Buffon et aux Rousseau. La proposition est exagérée. Mais, si l'on songe à l'immense quantité d'esprit qui se dépensait alors dans les ruelles, à la nécessité continue d'être neuf, aux grâces de langage que faisait éclore l'esprit de galanterie et de conversation, on comprendra qu'avec de l'esprit naturel,

même sans un grand fonds d'érudition et de lecture, des femmes d'un talent inférieur à celui des Sévigné ou des La Fayette pouvaient sans effort monter leur style au niveau des deux écrivains qui ont peut-être le plus travaillé le leur. Il faut songer aussi que madame de Sévigné correspond surtout avec sa fille, bel esprit de l'époque, excédant même les limites de la préciosité. Dans l'effusion et dans l'épanchement de la tendresse, elle oublie sans doute à qui elle s'adresse ; mais lorsqu'elle n'écrit à M.me de Grignan que pour lui écrire, elle s'en souvient. Ce n'est pas qu'elle soit pédante, qu'on surprenne en elle, comme chez sa fille, les traces d'un esprit occupé des tourbillons de Descartes ou de l'indéfectibilité de la matière: accuser M.me de Sévigné de pédanterie, ce serait taxer Voltaire de mauvais goût ou Béranger de folie. Nous disons seulement qu'elle ne peut se défendre de s'élever, je devrais dire de descendre à la portée de celle à qui elle s'adresse, et de lui parler son langage. Elle mérite alors le nom de caillette que Fontenelle lui jette à la tête, comme on l'appelait, lui, le pédant le plus joli du monde.

Ainsi que M.me de Grignan compose ses lettres, M.me de Sévigné travaille aussi les siennes. Quand elle les fait pour sa fille, elle y attache grande importance. Elle le dit sans détour: « Encore que je ne fasse pas grand cas de mes lettres, je veux pourtant que ceux à qui je les écris, les reçoivent : ce n'est jamais pour d'autres ni pour être perdues que je les écris. » Autre part elle se défend avec coquetterie du plaisir qu'elle ressent en apprenant que ses lettres sont montrées. « Mais vous êtes bien plaisante, madame la comtesse, de montrer mes lettres ; où est donc ce principe de ca-

chotterie que vous aimez? Vous souvient-il avec quelle peine nous attrapions les dates de celles de M. de Grignan? Vous pensez m'apaiser par vos louanges et me traiter toujours comme la Gazette de Hollande; je m'en vengerai. Vous cachez les tendresses que je vous mande, friponne; et moi, je montre quelquefois, et à certaines gens, celles que vous m'écrivez. » Sans être jalouse de sa fille (ce soupçon serait un sacrilége), M.me de Sévigné ne veut rien perdre à la comparaison avec elle. Aussi l'esprit qu'elle lui envoie n'inonde-t-il pas seulement ses lettres, il déborde jusque dans le titre. Ce n'est pas que, semblable à Trissotin, elle y cherche quelque chose de rare et qui prépare à mille traits d'esprit; mais, comme elle se sent en verve tout d'abord, elle s'engage dès la première ligne et ne recule plus jusqu'à la fin.

Boileau a dit de lui que c'est sans être malin qu'il fit ses plus grandes malices; je veux croire que c'est aussi malgré elle que M.me de Sévigné a de l'apprêt dans son naturel; mais il n'y est pas moins et fait corps avec lui. Seulement, par un heureux privilége de nature, cette femme admirable s'arrête juste sur la pente où le bon ton et le bel air tombent dans la quintessence et l'affectation. C'est sur cette limite délicate qu'elle trouve des phrases comme celle-ci : J'ai mal à la poitrine de ma fille; ou bien encore : Je n'ai point vu M.me la Dauphine, je m'en hais. Dans la première, il y a tant d'esprit que le sentiment a peine à paraître vrai; dans la seconde, il y a un de ces synonymes qui font les délices de Somaize. Heureusement ces endroits sont rares, et M.me de Sévigné, même en louant des savants comme Arnauld ou Nicole, conserve

toute sa grâce et son esprit de bon aloi. Elle ne fait point la savante sur des matières qu'elle paraît entendre fort bien : elle réalise un idéal de la Bruyère, elle unit en un même sujet la science et la sagesse ; j'entends la sagesse de l'esprit, ou, si l'on veut, le bon sens. C'est là son art véritable, art qui consiste parfois à cacher l'art lui-même. C'est ainsi que, sans le savoir, elle pratique le mot profond de Montaigne : « Si j'estois du mestier, je naturalizerois l'art autant comme ils artializent la nature. » Disons pourtant, afin d'être vrai, qu'elle n'a pas toujours ce mérite. Voltaire a dit : Les savants écrivent mal les lettres familières, comme les danseurs font mal la révérence. D'accord. M.ᵐᵉ de Sévigné, quoique savante, écrit bien les lettres familières ; mais son style, si j'ose le dire, fait aussi quelquefois la révérence, et la fait bien. Or, la révérence n'est point naturelle comme la simple démarche. C'est une sujétion de la politesse, que nous ne voulons point proscrire ; mais enfin c'est un mouvement du corps qui ne manque pas d'une certaine affectation. Est-ce une raison toutefois pour que la gloire de M.ᵐᵉ de Sévigné en soit diminuée ? Loin de nous cette idée. Sans parler de l'admiration judicieuse de la postérité, pour laquelle elle n'écrivait pas, un attrait invincible nous ramène sans cesse, tout le premier, vers ses pages charmantes, et nous lui appliquons un mot de Fléchier, qui semble lui payer le retour des lignes qu'elle lui a consacrées : « Il est, dit-il, des beautés régulières qui n'agréent pas tant que de jolies personnes ; il en est de même des écrits. Ce qui est, en effet, le plus beau et le meilleur, ne plaît quelquefois pas tant qu'une certaine manière d'écrire galante et agréable. »

DES LIVRETS D'OUVRIERS.

PARTIE CRITIQUE.

PAR M. ÉVARISTE COLOMBEL.

La question du livret des ouvriers, si vivement débattue dans la presse, abordée avec talent à la Chambre des Pairs, vient de nouveau d'éveiller l'attention publique, par la présentation du projet de loi à la Chambre des Députés.

Cette mesure, véritablement grave, diversement jugée suivant les perspectives qu'on adopte, mérite d'être étudiée sous différents aspects.

Nous examinerons successivement :

1.° L'origine des livrets ;

2.° L'état de la législation actuelle ;

3.° L'utilité du projet de loi ;

4.° Et enfin le parti qu'on pourrait tirer de l'institution des livrets.

I.

Origine des Livrets.

Dans l'ancien régime, on ne connaissait pas les livrets, à proprement parler; mais on connaissait et on pratiquait les *congés d'acquit*. Le congé d'acquit était un certificat donné par le maître à l'ouvrier qui le quittait; certificat qui avait pour but de constater que l'ouvrier avait satisfait à toutes ses obligations. C'était là le but principal du congé; peut-être aussi avait-il pour mission de retenir l'ouvrier dans sa corporation, dans le métier qu'il avait choisi et dans lequel il se trouvait comme emprisonné.

Le premier document qu'on rencontre dans l'histoire sur les *congés d'acquit*, se trouve dans les lettres patentes du 12 septembre 1749.

L'esprit de ces dispositions consiste en ceci :

1.° Défense à l'ouvrier de quitter le maître avant d'avoir obtenu un congé exprès et par écrit;

2.° Défense au maître d'employer l'ouvrier qui ne représenterait pas un congé d'acquit.

C'est, comme on voit, mettre entièrement l'ouvrier dans la dépendance du patron; car le patron, notez-le, est seul juge de l'existence de l'engagement, de sa nature, de sa durée, de son prix. L'ouvrier ne peut pas quitter le maître, mais le maître peut renvoyer l'ouvrier. Il n'y a pas égalité de position, et le contrat n'est pas ce qu'il doit toujours être, *synallagmatique;* il lie une partie sans enchaîner l'autre.

Il paraît que ce vice des lettres patentes de 1749 avait attiré l'attention des quelques personnes qui, de loin en

loin, songeaient aux classes laborieuses; car, en 1781, de nouvelles dispositions, toujours sous forme de lettres patentes, améliorèrent le régime des *congés d'acquit.* On y songe un peu plus à l'ouvrier: on lui fait sa part de droit et de liberté, bien mince, bien chétive; mais, enfin, il y a progrès, car on prévoit les cas dans lesquels le maître ne peut pas refuser la délivrance du congé d'acquit.

C'est dans ces lettres patentes de 1781 qu'on voit apparaître, pour la première fois, le livret: « Voulons que lesdits ouvriers aient un livre ou cahier, sur lequel seront » successivement portés les certificats qui leur seront délivrés par les maîtres chez lesquels ils auront travaillé.... »

Telle est, en peu de mots, l'ancienne législation; deux principes la dominent:

Premièrement, assurer l'exécution complète et entière des engagements contractés par l'ouvrier;

Deuxièmement, assurer le remboursement des avances faites à l'ouvrier.

Disons-le, — ces deux principes, sauf des modifications de détail, sont ceux que nous retrouverons dans la législation ultérieure et dans la législation projetée.

La Révolution, en détruisant les jurandes et les corporations, détruisit toutes ces dispositions réglementaires. Le grand principe de 1791, le principe de la liberté du travail, amena l'anéantissement de ces différentes entraves. L'ouvrier devint libre et uniquement soumis, comme les autres citoyens, au droit commun, en ce qui concerne l'exécution des engagements et le paiement des avances.

II.

Législation actuelle.

Deux documents principaux régissent la législation actuelle.

C'est, d'une part, la loi du 22 germinal an XI; et, d'autre part, l'arrêté des consuls en date du 9 frimaire an XII.

La loi de germinal se contente de poser d'une façon brève le principe du livret, en ces termes:

« Nul ne pourra, sous peine de dommages-intérêts, re-
» cevoir un ouvrier, s'il n'est porteur d'un livret portant
» le certificat d'acquit de ses engagements, délivré par
» celui de chez qui il sort. »

Le livret se confond avec le congé d'acquit. C'est toujours la question de savoir si l'ouvrier s'est ou non libéré, soit du travail promis, soit du salaire avancé.

Quant à la forme des livrets, aux règles à suivre pour leur délivrance, leur tenue et leur renouvellement, la loi de germinal renvoie à un règlement d'administration publique.

Ce règlement a été formulé dans l'arrêté du 9 frimaire an XII.

Cet arrêté, véritable usurpation du pouvoir exécutif, fait du livret ce que la loi de germinal n'a pas semblé vouloir en faire.

En effet, cet arrêté s'occupe du livret à un double point de vue, — en tant qu'il donne des garanties au maître et en tant qu'il donne des garanties à la police.

En tant qu'il donne des garanties au maître, — l'arrêté de frimaire renouvelle les dispositions des anciennes lettres patentes, c'est-à-dire qu'on assure l'exécution des engagements contractés par l'ouvrier et le remboursement des avances qui ont pu lui être faites. L'article VII est ainsi conçu :

« L'ouvrier qui aura reçu des avances sur son salaire ou » qui aura contracté l'engagement de travailler un certain » temps, ne pourra exiger la remise de son livret et la dé» livrance de son congé qu'après avoir acquitté sa dette » par son travail, et rempli ses engagements, si le maître » l'exige. » — C'est le même esprit que sous l'ancien régime ; c'est mettre l'ouvrier en dehors du droit commun, pour ce qui concerne et son travail et sa dette : son travail, puisqu'on le force au travail personnel ; sa dette, puisqu'on lui impose une sorte de contrainte par corps, pour qu'il arrive à sa libération. Dans les autres contrats, dans les autres rapports de la vie civile, on ne trouve rien de semblable. Lorsqu'un citoyen a contracté une obligation qui consiste à faire quelque chose, le défaut d'exécution ne donne lieu qu'à des dommages-intérêts; en aucun cas, on ne force à l'exécution matérielle de l'engagement: *Nemo potest cogi ad factum*, dit le Brocard latin. Quant aux questions de libération, sauf les matières commerciales et quelques cas exceptionnels, elles se traitent par l'exécution des valeurs mobilières et immobilières ; jamais par l'emprisonnement de l'individu, jamais par la contrainte par corps. Vous voyez toute la différence qui sépare, dans l'esprit de l'arrêté, la vie de l'atelier de la vie civile. L'engagement pèse plus personnellement sur l'ouvrier : l'ouvrier

n'a que ses bras; ils deviennent sa caution, sa garantie, le gage de ses obligations. Nous reviendrons sur ce point.

Poursuivons l'analyse de l'arrêté.

L'intérêt du maître n'était pas l'intérêt dominant, à l'époque de l'arrêté. On mettait bien au-dessus des moyens de discipline les moyens de police. Aussi, l'écrit des consuls se fait remarquer par la multiplicité des mesures ombrageuses et des pénalités sévères. En l'an IX, on croyait beaucoup à la police et à son efficacité; en revanche, on se doutait fort peu des questions d'organisation du travail.

Citons quelques traits de cet arrêté.

Il suppose que l'ouvrier a perdu son livret. Dans ce cas, l'ouvrier, sur la représentation de son passe-port en règle, pourra obtenir la permission provisoire de travailler. *Une permission provisoire de travail!* Comprenez-vous cela, Messieurs?

Ce n'est pas tout: tant que l'ouvrier n'est pas nanti de cette *permission provisoire de travail*, il n'a pas la liberté d'aller chercher de la besogne là où bon lui semble, là où il y en a.

Quand la *permission provisoire* est expirée et qu'il y a lieu d'accorder un nouveau livret, ce nouveau livret ne se donne qu'à la condition de fournir à l'officier de police chargé de la délivrance, la preuve qu'on est libre de tout engagement.

Comme cette preuve ne peut pas, par suite de l'adirement du livret, se faire par le certificat du maître, l'ouvrier est tenu de produire deux citoyens patentés, exer-

çant le même métier que l'ouvrier, et affirmant que le pétitionnaire est libre de tout engagement.

Certes, et il n'est pas besoin d'insister, ces dispositions sont prises, non pas au point de vue de l'organisation du travail, mais au point de vue d'une surveillance mesquine et tracassière. Il faut encourager le travail, le soutenir, l'appuyer, lui créer en quelque sorte des primes ; l'arrêté de frimaire, trop voisin de nos troubles, redoutant les coalitions, s'inspirant uniquement d'inquiétudes, multiplie les entraves et semble à plaisir créer les difficultés.

Telle est la législation actuelle, et on peut dire qu'elle est grandement tombée en désuétude. Cela tient à plusieurs causes, dont voici les principales :

Le maître fait peu d'avances à l'ouvrier...

Le maître ne tient pas à conserver de force un ouvrier qui veut partir...

Le maître est lui-même fort embarrassé de toutes les formalités du livret...

Enfin, et c'est la raison par excellence, si l'arrêté de l'an IX se fait remarquer par d'excessives sévérités, il est également remarquable par l'absence de toute sanction pénale. En effet, la jurisprudence a décidé que des dommages-intérêts sont la seule sanction à invoquer en cas de contravention aux dispositions relatives aux livrets.

Tel était l'état des choses, lorsqu'en discutant la loi du 22 mars 1841, le rapporteur émit l'opinion que les règlements sur les livrets pourraient être complétés et améliorés. Il engagea vivement le gouvernement à s'occuper de cette grave matière. De là, la présentation du projet de loi.

III.

Projet de Loi.

Ce projet de loi soulève des questions fort importantes. Il est, d'abord, à remarquer que de très-bons esprits ont accueilli avec faveur l'idée du livret.

M. Villermé accepte le livret comme une bonne institution. Il dit : « Quoi qu'il en soit, c'est avec raison qu'on attribue principalement au livret des ouvriers le bon système de police qui régit aujourd'hui nos manufactures. Ce livret, dont l'industrie française paraît être particulièrement redevable à M. le baron Louis Cassaz, notre confrère à l'Académie des Sciences mathématiques et physiques, est peut-être le meilleur moyen imaginé pour retenir les ouvriers, prévenir leur embauchage, les moraliser et avoir une garantie de leur fidélité. Celui d'entre eux qui voyage sans en être porteur, est réputé vagabond ; le livret lui donne, pour ainsi dire, un domicile ; s'il n'en est muni, peu de maîtres l'admettent dans leurs ateliers. C'est par son livret, c'est-à-dire par la suite des renseignements ou attestations qu'il contient sur sa vie d'ouvrier, écrits par les différents maîtres qui l'ont successivement employé, qu'il justifie de sa probité, de sa bonne conduite ; aussi, les bons ouvriers, les ouvriers honnêtes sont-ils très-attachés à leur livret. Beaucoup cependant n'en ont point, surtout dans certaines localités, parce que la loi ne les force pas à se les procurer.... »

M. Villermé a été, comme nous, frappé de l'absence de toute sanction pénale ; il signale cette absence en homme qui voudrait rendre le livret obligatoire.

M. Renouard, conseiller à la Cour de cassation, admet également l'institution du livret. « Les livrets, dit-il, ne blessent pas la juste liberté des ouvriers. On peut, on doit aller plus loin ; il est manifeste que, bien organisés, ils sont très-profitables aux bons ouvriers, auxquels ils servent de recommandation et d'appui par le témoignage irrécusable qu'ils portent de leur exactitude à remplir leurs engagements. »

M. Vivien, ancien ministre de la justice, aujourd'hui vice-président du Conseil d'État, homme d'un véritable talent et d'un accueil charmant, séduit par les illusions du livret, lui suppose bon nombre d'avantages qui probablement n'existent que dans son imagination. Nous sommes heureux, d'ailleurs, de pouvoir citer quelques lignes échappées à une plume habile : « La loi vient au secours » de l'ouvrier ; elle lui donne un livret, sorte de compte » courant de sa vie industrielle, journal fidèle de ce qu'il » a promis et de ce qu'il a tenu. Le livret n'est pas le » signe de la servitude ; mais bien le titre de la liberté, » le gage de la dette de l'ouvrier s'il a emprunté, et son » quitus s'il s'est libéré. Il imprime à ses rapports avec le » chef d'établissement le sceau de la probité ; il atteste la » loyauté de l'un, il affranchit la responsabilité de l'au- » tre envers ceux qui auraient précédemment employé le » même ouvrier, et le travailleur qui s'en est muni mar- » che la tête levée et ne redoute ni soupçons ni repro- » ches.... »

Il faut en convenir, c'est là la poésie du livret, et M. Vivien ne l'a vu qu'à travers le prisme de ses études théoriques ; un peu plus de pratique aurait peut-être fait ger-

mer dans ce docte et juste esprit des doutes sérieux sur cette prétendue probité réciproque, résultat du livret.

Aussi, il ne faut pas se dissimuler qu'à côté de vives sympathies, des antipathies se sont fait jour. Si les hommes d'étude, de pure spéculation, de simple théorie, ont émis des vœux favorables à l'institution du livret, les organes plus directs de la classe ouvrière ont protesté contre le projet de loi. Le cabinet s'est trouvé en lutte avec l'atelier, et le petit journal de l'artisan a vivement attaqué les savantes revues des économistes.

C'est qu'en effet cette question du livret est une des plus difficiles, des plus délicates qu'il soit possible de rencontrer.

Pour bien analyser la question du livret et nous en rendre un compte exact, mettons, d'abord, de côté tout ce qui n'est que mesure de police, tout ce qui n'est que surveillance de l'autorité sur les classes ouvrières. Si la question se posait de la sorte, sous l'aspect de police, il faudrait vite en dégager le livret et ne pas le compromettre par un contact toujours suspect. Si l'idée du livret est bonne, c'est comme moyen de discipline dans l'atelier, et non autrement; du moment que l'ouvrier verrait derrière son livret le chapeau d'un gardé de ville ou l'écharpe d'un commissaire, *cela*, cela seul suffirait pour exciter ses répulsions et motiver ses résistances.

Il n'y a donc en discussion, pour les hommes véritablement sérieux, que le livret; le livret considéré en lui-même, dans son utilité, dans ses avantages, dans les garanties qu'il offre.

Ces avantages, tels que les conçoit le projet de loi, sont très-problématiques et ne compensent pas les désavantages qui s'attachent au livret.

Qu'a voulu la loi?

Assurer l'exécution des engagements et aussi le remboursement des avances; donner cette double garantie au maître, tel est le but apparent de la loi.

Ces deux points, ces deux buts de la loi, au premier abord, semblent rationnels. En effet, l'ouvrier s'engage; il y a là une convention et elle doit être exécutée de bonne foi; l'atelier ne doit pas être déserté pour un simple caprice: d'autre part, la probité exige que l'ouvrier qui a obtenu des avances de son maître les lui restitue en valeur de travail et de besogne faite, s'il ne peut autrement payer sa dette. Quoi de plus simple, à la première perspective!

Mais, avec un peu d'attention, on découvre certains inconvénients, certains obstacles d'exécution qui se rattachent à une théorie si naturelle en apparence.

Parlons, d'abord, de la disposition qui a pour objet d'assurer l'exécution des engagements. Cette exécution est clairement voulue par ces deux textes:

Art. 4. Aucun chef d'établissement ne pourra employer un ouvrier soumis à l'obligation du livret, sans la présentation de ce livret.

Art. 5. L'ouvrier qui a contracté un engagement, ne peut exiger la remise de son livret avant d'avoir rempli cet engagement.

Ainsi, d'une part, on ne travaille pas si on n'a pas de

livret; et, d'autre part, on n'a pas de livret si on n'a pas exécuté son engagement. — Travail forcé ou pas de travail.

Nous l'avons dit, et nous y revenons : cette sévérité de la loi a un premier inconvénient; c'est celui de placer l'ouvrier dans une position exceptionnelle, c'est celui de le mettre hors du droit commun. Le principe général est que toute obligation de faire se résout en dommages-intérêts. Le Code civil porte, article 1142, Toute obligation de faire ou de ne pas faire se résout en dommages-intérêts, en cas d'inexécution de la part du débiteur.—Or, d'après le système du livret, ce principe n'existe plus pour l'ouvrier : il doit acquitter sa dette en nature, par son travail; l'action en dommages-intérêts n'existe pas pour lui, ou plutôt contre lui. La violation de la maxime est d'autant plus flagrante, que, dans le même article, on stipule que l'ouvrier a contre le maître l'action en dommages-intérêts, si le maître n'exécute pas son engagement.

D'autres considérations plus pratiques et mieux prises au sein même de la vie laborieuse se produisent contre l'adoption de la loi. Je veux les signaler.

Le maître, d'après le système proposé, peut, si bon lui semble, contraindre l'ouvrier à la réalisation de son engagement. C'est bien! Mais cet engagement, où est-il? Quel titre le contient? Quelle écriture en fait foi? Quelle est sa nature, sa durée, son prix? Est-il au jour, au mois, à la tâche? Autant de questions sur lesquelles le livret se tait et pour lesquelles il n'a pas d'utilité. L'engagement reste soumis aux dispositions de l'article 1781 du Code civil, c'est-à-dire dans la domination du maître. En effet, le projet

de loi n'impose point au maître l'obligation d'inscrire sur le livret quel est l'engagement, quelles sont ses conditions de temps et de prix. Quand bien même cette lacune serait comblée, comment sortir des difficultés qui naîtront de diverses circonstances, et notamment de ce que le maître ne saura pas écrire, de ce que l'ouvrier ne saura pas lire, de ce que le patron voudra tromper l'ouvrier illettré, de ce qu'il prétendra avoir perdu le livret; que sais-je?

Mais creusons plus avant. Les idées gagnent à être fouillées. Une considération m'a vivement frappé.

Il peut arriver, par suite des circonstances dans lesquelles se forme un engagement de maître à ouvrier, trois hypothèses :

Ou que cet engagement soit profitable à l'ouvrier;

Ou qu'il lui soit désavantageux;

Ou, enfin, qu'il ne soit onéreux ni pour l'un, ni pour l'autre.

Dans le cas où l'engagement profite à l'ouvrier, ce qui peut arriver lorsqu'il y a abondance d'ouvrage et disette de bras; dans ce cas, le maître a intérêt à faire cesser cet engagement le plus promptement possible; plus tôt il s'en débarrassera, mieux vaudra pour lui. Or, les prétextes ne lui manqueront pas, et l'ouvrier sera tenu de rompre un engagement fructueux, sans autre recours contre le patron qu'une action illusoire en dommages-intérêts. Quel est l'avocat qui osera conseiller à un ouvrier congédié d'intenter un procès au maître dont l'atelier vient de lui être fermé?

Si, au contraire, l'engagement profite au maître, et si, par conséquent, il est onéreux pour l'ouvrier, ce qui arrive

lorsqu'il y a chômage, le maître, intéressé au bas prix de la main-d'œuvre, saura bien user de ses droits, en contraignant l'ouvrier à remplir sa promesse, souvent arrachée par la faim. Il lui refusera son livret, et le mettra dans cette alternative dont nous parlions à l'instant : ou travailler à vil prix ou ne pas travailler ; demi-famine ou famine entière.

Comparez ces deux hypothèses, et vous verrez que la situation n'est pas identique ; il y a une position privilégiée à côté d'une qui ne l'est pas ; il y a un abus possible.

Reste la troisième hypothèse :

Si l'engagement n'est onéreux ni pour le maître ni pour l'ouvrier, à quoi bon le livret ? Tant que les rapports du maître et de l'ouvrier seront justement équilibrés, ils continueront d'être sans l'intervention du livret.

Il y a trois autres faces de l'engagement :

Il est au jour, — à la semaine ou au mois, — à la tâche.

L'utilité du livret pour les engagements au jour est contestable. A quoi bon cette longue et minutieuse formalité pour un engagement d'une aussi courte durée ? L'ouvrier qu'on embauche le matin et qu'on paie le soir, est suffisamment attaché à ses obligations par l'espoir du salaire.

Pour les engagements de plus longue durée, on conçoit mieux l'utilité du livret et son importance. Pourtant on se demande, *si* un ouvrier qu'on retiendra de force sera un bon travailleur, *si* sa besogne sera bien profitable au maître, *si* l'exemple de son mécontentement ne sera pas

contagieux, *s'il* ne trouvera pas dans son impatience mille moyens de se faire renvoyer ; on finira, enfin, par se demander *s'il* ne vaudrait pas mieux laisser les choses en pleine liberté.

On s'est beaucoup préoccupé des coalitions. C'est là, en effet, un mal à redouter, et l'abandon subit d'un atelier par une masse d'ouvriers pourrait causer d'irréparables maux à l'industrie particulière. Le Code pénal a prévu ces coalitions et les a sévèrement punies. Si les pénalités sont impuissantes à prévenir ce genre de délit, croit-on, en vérité, que la retenue du livret y suffira? Évidemment, non.

Quant aux engagements qui ont pour but un travail déterminé, l'ouvrier est payé quand il a fini son ouvrage. Il faut croire que, *là aussi*, l'espoir du salaire engagera le tâcheron à la confection de ce qu'il a entrepris.

Si, à côté de ces considérations générales, nous plaçons quelques observations de détail, nous nous convaincrons qu'en présence d'avantages problématiques se placent des abus réels, de véritables entraves, d'incessants obstacles.

Ainsi, il peut y avoir des inconvénients à soumettre les femmes et les filles à l'obligation du livret. Outre certains dangers faciles à prévoir, surtout pour les jeunes ouvrières, il y a cette fâcheuse complication qu'un exemple pratique fera mieux comprendre :

Voici un père, une mère et leur fille qui travaillent dans le même atelier. Leur engagement est le même quant à la durée, et le plaisir d'être ensemble leur a fait stipuler cette contemporanéité de travail. Il peut arriver que le

père soit renvoyé de l'atelier, parce qu'il aura failli à ses devoirs, qu'il aura, par exemple, outragé le contre-maître. On lui rend son livret; le voilà libre. Mais le maître tient à garder la mère et la fille; ce sont de bonnes ouvrières, dont l'engagement est à bas prix; leur temps n'est pas fini, et, bon gré, mal gré, les voilà séparées, l'une de son mari, l'autre de son père. Si la mère et la fille ne veulent pas quitter le chef de famille et s'obstinent à abandonner l'atelier, elles sont privées de leurs livrets et dans l'impossibilité de travailler ailleurs. C'est l'oisiveté forcée.

On assujettit au livret les ouvriers en chambre, quand ils ne travaillent pas pour plusieurs maîtres. Qu'on nous permette de le dire, c'est créer une sorte d'inquisition. Comment savoir si l'ouvrier en chambre travaille ou ne travaille pas pour plusieurs chefs d'établissement? Qui s'en inquiétera?

D'abord, l'ouvrier qui ira demander et recevoir de l'ouvrage, peu jaloux, d'ailleurs, d'avoir un livret, se gardera bien de dévoiler sa véritable situation. Avouer qu'il ne travaille que pour un maître, ce serait solliciter le livret, aller au-devant de lui; il n'y a pas à croire qu'il le fasse.

Le maître, qui, le matin, recevra la demande, au milieu de bien d'autres, prendra-t-il le soin d'interroger l'ouvrier? Perdra-t-il son temps dans de minutieuses informations? Cela est peu problable. Puis, qui empêchera l'ouvrier d'échapper au livret par un mensonge?

Fera-t-on intervenir la police dans cet examen? Aura-t-elle son rôle dans ces demandes et ces réceptions d'ouvrage? Mais elle n'y suffirait pas et gâterait tout.

Autre difficulté. Si le maître et l'ouvrier sont en contestation sur la remise du livret, le maire délivrera un congé provisoire avec lequel l'ouvrier pourra se présenter ailleurs. Ce congé provisoire sera toujours d'un mauvais augure pour l'ouvrier. Le maître nouveau qu'il abordera sera mis en défiance par la seule présentation de ce livret provisoire ; il croira aisément que c'est l'ouvrier qui a tort, que c'est lui qui a commis la faute, qu'il est malhabile, fâcheux dans ses relations ; enfin, il suspectera et pourra bien refuser d'employer le porteur de ce livret soupçonné.

Si ces mêmes contestations qui ont fait songer au livret provisoire, ne s'arrangent pas par la remise de l'ancien livret, que de temps perdu par ce dernier, que de journées employées à courir chez le prud'homme, chez le juge de paix ! Souvent un premier avertissement ne suffit pas, il en faut un second. Ajoutez à cela qu'avant d'aller trouver le juge, l'ouvrier croira devoir aller consulter un homme de loi, lui demander son avis. Encore du temps perdu et un peu d'argent dépensé !

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les causes d'empêchement du travail qui se trouvent dans la loi projetée. On parle beaucoup, dans ce pays-ci, de l'organisation du travail. Le livret aurait dû être une occasion d'essayer s'il y a quelque chose de réel, de praticable sous ce mot sonore et plein de séductions. Je ne sais si on y a songé ; mais, en tout cas, la tentative n'a pas réussi.

Nous croyons pouvoir conclure ceci, — c'est que le premier motif du projet de loi, qui est d'assurer l'exécution

des engagements contractés par l'ouvrier, n'est pas assez considérable, assez fécond en heureux résultats, assez plein d'utiles modifications, pour contre-balancer les énormes inconvénients de théorie et de pratique qui s'attachent au système proposé.

Le second motif du livret, — c'est d'assurer au maître le remboursement des avances qu'il a faites à l'ouvrier. Ce remboursement des avances a toujours été mis en avant pour excuser la formalité du livret. Dans le rapport présenté aux consuls, le 30 messidor an XI, on disait : « Il » arrive souvent qu'un ouvrier, après avoir reçu des avances, » quitte son atelier sans avoir travaillé le temps néces- » saire pour les rembourser. Des vols de cette nature, s'ils » étaient souvent répétés, finiraient par entraîner la ruine » des chefs de fabrique. Le désir de les empêcher a fait » insérer la clause qui permet à l'entrepreneur d'exiger » la remise du livret... Cette formalité a paru être la meil- » leure garantie qu'on pût lui donner contre la mauvaise » foi.... »

Plusieurs observations peuvent être faites.

D'abord, le privilége créé par la loi projetée est de 30 francs.

C'est donc pour assurer ce très-minime remboursement qu'on va affronter tous les inconvénients que nous avons signalés; non-seulement affronter tous les inconvénients que nous avons signalés, mais en créer un nouveau que voici :

Par *innovation* à l'arrêté des consuls, le nouveau projet de loi veut que le maître qui emploiera un ouvrier dont le livret indiquera la dette envers le maître qu'il quitte,

fasse une retenue sur le salaire; et que, s'il ne la fait pas, il en soit responsable.

Nous disons qu'il y à là un embarras assez considérable pour pas grand'chose.

D'abord, quand un ouvrier se présentera avec un livret chargé d'avances, il sera par cela seul suspecté par le nouveau maître. Un ouvrier endetté! mais, au premier coup d'œil, c'est un mauvais ouvrier, un ouvrier dissipateur; on lui croira de fâcheuses habitudes; en un mot, il y aura là une très-mauvaise recommandation, qui peut-être fera rejeter les offres de service. Cette seule considération a de l'importance.

Il faut ajouter que les maîtres, en général, seront peu jaloux d'opérer ces retenues et d'en être responsables. Il y a là de petites complications pratiques dont un grand chef de maison; qui emploie un grand nombre d'ouvriers, se souciera peu. Si l'engagement est au jour, par exemple, il faudra donc retenir le cinquième de la journée, mettre à part ce cinquième, tenir un livre tout exprès, attendre la réclamation de l'ancien maître, laquelle peut très-bien ne pas arriver promptement, et, s'il y a contestation, attendre le résultat de cette contestation. Ajoutez encore que, la mauvaise humeur aidant, des procès en saisie-arrêt et en déclaration de tiers saisi pourront très-bien s'engager entre les parties intéressées. Certes, on n'a pas réfléchi à toutes ces difficultés, quand on a voté, à la Chambre des Pairs, les dispositions de l'article 7.

Si encore il y avait souvent des avances et souvent des difficultés pour leur remboursement! Mais la pratique en-

seigne, d'une part, qu'il y a rarement des avances; d'autre part, qu'il y a peu de procès pour le remboursement,

Ce second motif de la loi n'a donc pas l'importance qu'on voudrait lui donner, et ne justifie pas suffisamment des mesures qui parfois sont rigoureuses.

La critique ne satisfait par l'esprit de l'homme. La négation n'est pas faite pour contenter son intelligence. Aussi, à côté des observations qui précèdent, on se demande si le livret ne pourrait pas devenir un instrument de progrès, de moralisation bien entendue, de véritable organisation, d'équilibre complet entre le capitaliste et le travailleur; si, enfin, il n'y aurait pas là quelque chose à faire, pour me servir d'une expression consacrée. Cette question est d'une solution difficile et mérite un examen à part. Le cadre de ce premier travail ne comportait que la partie critique; la partie organique viendra en son lieu. Ce sera l'objet d'une seconde lecture, et je crois qu'il me sera facile de vous convaincre qu'il y a dans le livret le germe d'une féconde institution.

106.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 4 août 1847.

PRÉSIDENCE DE M. CH. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

La Société a reçu :

1.° Une lettre du Secrétaire général de l'Académie de Rheims, qui invite à souscrire à l'Histoire de Rheims.

2.° Un programme de prix proposé par la Société agricole et littéraire des Pyrénées orientales.

3.° *Id.* par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

M. Lequerré donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Section de Médecine.

M. Boutteville communique à la Société Académique son examen critique de la Vie de Jésus, de Strauss.

Enfin, sur le rapport de M. Legall, M. Lemonnier, professeur de mathématiques au Collége royal de Nantes, est admis comme membre résidant.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1847 ;

PAR M. LEQUERRÉ,

SECRÉTAIRE.

Je viens, Messieurs, d'après l'obligation qui m'en est faite par le Règlement, vous rendre compte des travaux de la Section de Médecine pendant le premier semestre de l'année 1847.

Nous aurons à vous signaler peu de travaux individuels, parce que beaucoup de nos séances ont été consacrées à la discussion de la nouvelle loi sur l'enseignement et sur l'exercice de la médecine ; loi dont l'enfantement a occupé l'attention de la Chambre des Pairs pendant un mois, et qui, nous l'espérons bien, subira de nouvelles modifications devant la Chambre des Députés.

Pendant le premier semestre de 1847, la Section de Médecine s'est réunie neuf fois; elle a eu par conséquent trois séances extraordinaires, pour discuter des questions qui l'intéressaient au plus haut point, mais qui intéressaient surtout l'avenir de la profession médicale, ainsi que la santé publique.

M. Gély, élu président pour l'année 1847, a prononcé, en entrant en fonction, un discours dans lequel il s'attache à faire ressortir les points de rapprochement et les différences qui existent entre la médecine et les autres sciences. Elle leur fait à toutes de nombreux emprunts, mais elle ne saurait être absorbée par elles. La médecine a ses lois, ses formes, son style, ses procédés d'investigation, sa philosophie ou ses méthodes; on pourrait presque dire sa logique particulière. Développant ensuite chacune de ces propositions, M. Gély passe en revue toutes les conquêtes faites par la médecine dans les temps modernes, tant dans l'étude de nos tissus sains ou malades que dans celle de nos fluides. La découverte de l'auscultation a fourni, en outre, aux médecins un moyen précieux d'investigation pour assurer le diagnostic de beaucoup de maladies.

Il insiste surtout sur l'emploi d'une bonne méthode philosophique dans l'étude des sciences médicales, et signale particulièrement, comme des modèles sous ce rapport, les travaux d'Hippocrate, de Morgagni, d'Haller, de Bichat, de Broussais, de Bayle, de Laënnec, de Dupuytren et d'Andral. Il termine en regrettant qu'à notre époque on ne cherche pas à généraliser davantage les faits épars dans la science, et qu'on n'entreprenne pas de grands travaux d'ensemble.

Depuis 1829, notre savant collègue M. Mareschal avait eu l'idée de former une Association scientifique entre tous les médecins de l'Ouest de la France, pour étudier avec ensemble la topographie médicale de nos contrées, tout ce qui se rattache de près ou de loin à la grave question des épidémies et à la constitution médicale des départements de l'Ouest. Des congrès médicaux auraien en outre été institués, pour y traiter des sujets indiqués à l'avance. Un journal médical de l'Ouest aurait donné de la publicité aux faits recueillis.

Le projet de M. Mareschal a toujours été accueilli avec bienveillance par ses confrères de Nantes et par ceux des différentes villes qui devaient entrer dans l'Association projetée. Il n'y avait à surmonter que des difficultés d'exécution. En 1845, M. Mareschal a de nouveau soulevé cette question devant la Section de Médecine, qui l'a encore prise en considération, et a nommé une Commission, composée de MM. Mareschal, Aubinais, Allard, Maisonneuve fils et Malherbe, chargée de trouver les moyens de réaliser le projet de notre confrère.

M. Aubinais nous a fait, au nom de cette Commission, un rapport très-étendu, dans lequel il fait sentir avec énergie tous les avantages qu'on pourrait retirer d'une pareille Association, et propose, comme moyen de réalisation immédiat, la fondation d'un journal à Nantes, dans lequel on imprimerait tous les travaux admis par les Sociétés médicales de l'Ouest, avec lesquelles nous entrerions en relation.

A ce sujet, M. Foulon a vivement critiqué le rapport et le projet d'Association en discussion, et nous a lu un tra-

vail étendu, et très-piquant par sa forme, dans lequel il cherche à démontrer que toutes ces Sociétés nées et à naître n'ont pas produit et ne produiront pas les résultats attendus par leurs fondateurs. Suivant M. Foulon, la médecine ne peut exister que sous les quatre régimes suivants : Régime de répression, régime de corporation, d'association ou d'organisation.

1.° Le régime de répression, dit-il, est despote sans l'être ; s'il réprimait le charlatanisme, il réprimerait le droit absolu de guérison ; mais il ne fait ni l'un ni l'autre : car ses lois pénales sont inappliquées et inapplicables. Ce régime d'individualisme, de charlatanisme et de concurrence conclut à l'aumône.

2.° Le régime de corporation est mort.

3.° Le régime d'association n'est pas moins illusoire ; il n'est que nominal dans nos rangs, au point de vue de nos intérêts. Il ne peut pourtant qu'à ce point de vue réagir contre les maux dont nous nous plaignons. Au point de vue de l'étude, ce régime ne peut rien, en effet, contre ces maux, et ne pourra jamais rien. De ses fruits scientifiques beaucoup sont suspects. La fédération projetée n'en produirait sans doute que de bons ; mais elle manque de moyens de réalisation, et ne ferait qu'embarrasser par sa formation la voie de progrès et d'alliances encyclopédiques dans laquelle il faut lancer chaque société savante.

4.° Le régime d'organisation a tous les avantages des trois autres, moins leurs abus ; il en a plus, toutes sortes d'avantages qui ne sont qu'à lui, tant pour notre corps que pour un intérêt bien supérieur, l'énergie de la santé publique, second capital des peuples travailleurs.

L'analyse complète du mémoire de M. Foulon m'aurait entraîné beaucoup trop loin; je me suis borné à vous en indiquer les conclusions qu'il en a tirées lui-même, mais qui ne peuvent donner qu'une idée très-incomplète, je l'avoue, de ce travail, qui va paraître très-incessamment dans notre journal.

M. Marcé a communiqué à la Section la deuxième partie de son mémoire sur la myélite, dont la première partie a été publiée l'année dernière. Les observations contenues dans ce travail ont été recueillies avec beaucoup de soin, et l'auteur en tire des conclusions très-importantes pour l'étiologie et le traitement de cette maladie.

M. Le Ray avait été chargé par M. le Président d'analyser une brochure qui nous avait été adressée par M. Négrier, professeur à l'École préparatoire de Médecine à Angers. Cet ouvrage a pour titre : Recherches et Considérations sur la Constitution et les Fonctions du Col de l'Utérus, dans le but d'éclairer l'étiologie des insertions placentaires sur cette région, et de conduire à un choix de moyens propres à combattre les hémorragies qui en sont les conséquences.

M. Le Ray ne s'est pas borné à faire une simple analyse de cet ouvrage, auquel il a donné tous les éloges qu'il mérite; il y a ajouté les observations particulières qu'une longue pratique l'avait mis à même de faire, et a su de cette manière donner un intérêt beaucoup plus grand au travail dont il avait été chargé.

Je regrette de ne pouvoir vous faire connaître les développements pleins d'érudition dans lesquels il est entré; mais je craindrais, en raison de la spécialité de ces études, de fatiguer votre attention.

Il me reste maintenant à vous parler des travaux de la Section relatifs au projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. Dès le mois de février dernier, M. le Président, sachant que ce projet de loi avait été déposé sur le bureau de la Chambre des Pairs, nomma immédiatement une Commission, composée des membres du Bureau et de MM. Sallion, Bonamy, Hélie, Vallin, Hignard, Le Sant, Saillant, Danet et Maguéro, à l'effet d'étudier les dispositions de ce projet et d'en rendre compte à la Section.

Nous n'avions pas la prétention de nous poser en législateurs, et de formuler nous-mêmes des articles de loi; mais nous étions convaincus, et l'événement l'a prouvé, que MM. les pairs n'étaient pas très au courant de la matière difficile qu'ils allaient être appelés à codifier, et nous avions pensé qu'il était du devoir des Sociétés médicales de faire entendre leurs observations aux pouvoirs législatifs, afin d'obtenir, si cela était possible, une loi meilleure que celle qui nous régit, et qui cependant, malgré son insuffisance, dure depuis quarante-quatre ans. Si elle était toujours exécutée, elle serait encore meilleure que celle dont nous sommes menacés.

Ce travail a été entrepris par la Commission sans prévention aucune; nous avons fait taire la voix des intérêts personnels, pour ne nous occuper que des intérêts généraux, et nous avons la conscience que la Section de Médecine de la Société Académique de la Loire-Inférieure n'a pas mérité les reproches qui ont été adressés par M. Montalembert, du haut de la tribune, aux médecins en général. Le noble pair a, du reste, avoué qu'il ne connais-

sait pas les médecins, qu'il ne s'en était jamais servi pour son compte, et a prouvé, par ses étranges paroles, qu'il n'avait pas su apprécier le dévouement et le désintéressement dont ils donnent tous les jours et dont ils ont donné des preuves à toutes les époques.

La Section de Médecine a complétement approuvé l'exposé des motifs de M. le Ministre, et les grands principes posés dans le projet de loi du gouvernement; à savoir :

1.° L'élévation du temps des études, et, par suite, des connaissances nécessaires pour arriver au doctorat.

2.° L'abolition, pour l'avenir, du grade d'officier de santé.

3.° L'établissement de deux nouveaux grades médicaux, qui, pour le présent, permettront de donner à certaines professions spéciales une instruction suffisante et un titre scientifique convenable.

4.° L'incorporation définitive des Écoles préparatoires dans l'Université.

5.° Le concours admis en règle générale pour toutes les places et dans toutes les écoles.

6.° La suppléance obligatoire pour les professeurs âgés ou infirmes, sans diminution de traitement.

7.° La création d'élèves boursiers entretenus par l'État, les départements et les communes.

8.° L'établissement des médecins cantonaux déposé en germe fécond pour l'avenir.

9.° L'interdiction enfin prononcée contre les hommes qui ont forfait à l'honneur et à la probité.

10.° Une juste part accordée à l'hospitalité à l'égard des médecins étrangers, avec l'existence de garanties suffisantes contre les abus du passé.

11.° L'abaissement des frais universitaires.

12.° Enfin, l'établissement d'une Commission administrative chargée de pourvoir à quelques intérêts pressants, sous le nom de Conseils médicaux.

Après ces éloges, venaient de nombreuses critiques que je ne rappellerai pas ici, parce qu'il me faudrait entrer dans l'examen de nombreux articles du projet de loi; ce travail d'ailleurs est sous presse, et il vous sera facile de prendre une connaissance exacte de ce rapport fait par M. Gély, et adopté par la Section.

Nos observations ont été transmises à la Commission nommée par la Chambre des Pairs, par l'entremise de notre honorable Président, M. Colombel. Nous avons eu la satisfaction de voir que quelques-unes d'entre elles avaient été prises en considération, et qu'on avait fait droit à quelques-unes de nos demandes dans le nouveau projet présenté par la Commission à la Chambre des Pairs. Toutefois, ce nouveau projet ne répondait encore ni à notre attente, ni à l'attente du corps médical en général; la Commission chargée du premier travail a dû se remettre à l'œuvre de nouveau, et soumettre à la noble Chambre de nouvelles observations sur le projet qui allait servir de base à la discussion. M. Sallion a fait à cette occasion un nouveau rapport, dans lequel nous soutenions tous les principes adoptés dans le premier. Ce rapport, après avoir obtenu la sanction de la Section, a été imprimé et distribué à MM. les pairs.

Nous n'avons pas à vous parler ici de notre opinion sur la loi telle qu'elle est sortie de la discussion; mais elle a soulevé de toutes les parties de la France tant d'objec-

tions sérieuses, que nous pensons bien qu'elle sera modifiée plus tard par la Chambre des Députés. Votre Section de Médecine a l'intention de protester de nouveau, et de préparer un nouveau travail qui sera adressé à la Chambre des Députés.

Pendant que nous nous occupions de cette question, M. Foulon, toujours convaincu que le système actuel, avec toutes ses peines répressives, n'aboutirait jamais à nous doter d'un bonne loi, a obtenu de la Section de Médecine l'autorisation de lire un ouvrage qu'il a entrepris dans l'intention de démontrer qu'il était nécessaire, pour prévenir tous les abus et donner une juste satisfaction aux intérêts du corps médical, et surtout aux intérêts de toute la population, d'organiser le service médical en France de manière que les secours médicaux fussent toujours gratuits, et toujours présents, dans le plus pauvre village comme dans la cité la plus florissante.

Cette organisation est possible, dit-il, et le service de la santé pourrait s'organiser comme le service de la magistrature, des cultes et de l'armée. On devrait créer un ministère de la santé, qui serait chargé de toutes les questions qui s'y rattachent, et qui aurait à son service un budget particulier provenant d'une contribution spéciale, et fort minime, imposée à chaque citoyen, et en vertu de laquelle il aurait droit aux secours gratuits du médecin de sa circonscription. Les médecins eux-mêmes seraient organisés en mode hiérarchique; il y aurait des médecins ordinaires, des médecins consultants, des médecins inspecteurs, qui obtiendraient ces différents titres progressivement, en raison de leur mérite personnel et des services qu'ils auraient rendus à la chose publique. Leur nombre serait

plus considérable qu'aujourd'hui, et ils seraient répartis dans les différentes localités d'une manière plus intelligente, en évitant l'encombrement et la pénurie qui s'observent dans beaucoup d'endroits : chacun d'eux n'aurait à répondre que de la santé de huit à neuf cents habitants. Leur temps ne serait pas, comme aujourd'hui, entièrement absorbé par les fatigues écrasantes d'une nombreuse clientèle à satisfaire ; il leur resterait des loisirs pour l'étude et pour faire progresser la science. Soumis à un pouvoir central et directeur, de vastes travaux d'ensemble pourraient être entrepris, et une statistique médicale réelle pourrait enfin être créée, et produire tous les fruits qu'on était en droit d'attendre de cette science nouvelle, qui n'a produit jusqu'ici que des résultats contestés et contestables. Ajoutez à cela que le médecin acquerrait dans le monde une position plus convenable, et qu'il trouverait dans des honoraires suffisants la juste rémunération de ses peines, rémunération qu'il a tant de peine à obtenir aujourd'hui.

M. Foulon a étudié les voies et moyens pour réaliser son projet d'organisation, qu'il compte publier plus tard ; trois séances entières de la Section de Médecine ont été consacrées à la lecture de son manuscrit, qu'il n'a pas achevée. Cette pièce n'ayant pas été déposée entre mes mains, je serai forcé de me borner à cette analyse succincte des principales idées qu'il a émises dans ce travail de longue haleine, parce que je craindrais d'être infidèle et de ne pas rendre d'une manière exacte les idées de l'auteur.

Déjà M. Foulon a appelé l'attention de la Société Académique sur cette question ; mais ce nouveau travail est beaucoup plus étendu et plus développé que celui qu'il vous avait présenté.

HISTOIRE CRITIQUE

DE LA VIE DE JÉSUS,

PAR

LE D.r DAVID-FRÉDÉRIC STRAUSS.

Difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant.
(II. Epist. Petri, cap. iii, v. 16.)

Les siècles du moyen âge avaient vu se développer, presque sans obstacle, la forme catholique, la plus complète, la plus poétique et la plus vraie des formes revêtues par le Christianisme. Pour accomplir la tâche qu'elle avait d'abord reçue du ciel; pour opérer à la fois le salut et la fusion des peuples dans une même confraternité; pour organiser la grande société chrétienne et faire avancer l'humanité dans les routes ouvertes par une providence mys-

térieuse, dont les desseins sont encore voilés pour nous, l'Église avait dû comprimer sous sa pensée unique toutes les pensées individuelles, étouffer de sa voix immense toutes les voix particulières, enchaîner l'esprit par la loi de sa seule autorité, et faire céder aux exigences du pouvoir religieux l'orgueil du pouvoir politique. Le sceptre avait été soumis à la tiare ; la philosophie n'avait plus été que la servante de la théologie ; la foi des peuples, noyant dans un égal oubli et les attaques naguère dirigées contre le Christianisme par les Celse, les Porphyre, les Julien, et les systèmes d'interprétation que plusieurs Pères de l'Église appliquèrent d'abord à nos livres saints, avait cru ne pouvoir elle-même échapper à un naufrage éternel qu'en s'attachant à la lettre de l'Évangile comme à l'unique planche de salut.

Ainsi la religion du Christ, agissant sur le monde de toute la puissance de sa première jeunesse, avait pénétré tous les entendements, tous les usages, toutes les mœurs, toutes les sciences, tous les arts, toutes les lois, quand Luther, saisissant la torche allumée par Wiclef, la secoua brutalement sur l'Europe et y excita un vaste incendie. Quelques parties de l'ancien édifice en furent atteintes et s'écroulèrent.

La réformation arrêta les progrès de cette civilisation homogène que le christianisme théocratique avait créée ; en imprimant aux esprits une activité qui les portait à s'enquérir, à chercher, à apprendre, elle ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de la philosophie et dans celle de la religion. La lutte, depuis lors engagée, et qui a fait couler tant de flots d'encre et de sang, doit tourner, en définitive,

au profit de la vérité, à celui de l'humanité, au triomphe de l'Église catholique.

Mais d'abord, et par une suite nécessaire de cette indépendance de l'esprit proclamée par la réformation, deux abîmes s'ouvrirent, le doute et l'incrédulité : en venant s'y engouffrer tour à tour, les générations successives de plus de deux siècles devaient à peine suffire à les combler.

Le dix-septième et le dix-huitième siècle ont vu se renouveler, en effet, la polémique des premiers adversaires du Christianisme. La Bible, aux yeux des uns, ne fut plus qu'un assemblage de livres supposés et fabuleux ; aux yeux des autres, elle perdit tout caractère divin. Les attaques et les accusations d'imposture et de fourberie ne s'arrêtèrent pas à l'Ancien Testament et aux personnages qu'il célèbre ; elles s'adressèrent encore à l'Évangile, à Jésus-Christ lui-même, à ses premiers disciples. Les querelles, soulevées alors de toutes parts, enfantèrent bientôt, parmi les théologiens allemands, une nouvelle école de commentateurs, qui a joui de quelque célébrité, et qui compte encore aujourd'hui de nombreux adhérents. Les *Rationalistes*, sacrifiant le côté merveilleux des livres saints, prétendirent néanmoins que ces livres avaient été écrits avec bonne foi, et qu'on devait en maintenir la valeur historique. Ils affirmaient que, si l'on a été conduit à ne voir dans les plus grands hommes de l'antiquité, dans ceux qui exercèrent sur la raison des peuples une influence si puissante et si bienfaisante à la fois, que des imposteurs sans cesse occupés à tromper la multitude, c'est qu'on ne s'est point donné la peine d'étudier et de comprendre, selon l'esprit et dans le sens de leur époque, les antiques

monuments qu'ils nous ont laissés. — Ces principes furent appliqués à l'explication des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Pour cette école, Jésus-Christ ne fut plus le Fils de Dieu, dans le sens de l'Église, mais seulement un homme sage et vertueux ; ses miracles ne furent plus des miracles, mais simplement des actes de bonté et de charité, auxquels seraient venus en aide quelque science médicale et parfois aussi le hasard et d'heureuses circonstances.

On comprend tout ce qu'il y a d'étroit et de mesquin dans une semblable exégèse. Cette légèreté de jugement, ces vues superficielles ne sont plus de notre époque.

Notre époque n'est guère moins orgueilleuse, sans doute, que les âges qui l'ont précédée ; mais, si la supériorité de science et de raison qu'elle s'attribue ne lui permet pas d'accorder à l'Évangile cette foi simple et naïve d'autrefois, elle lui défend surtout de ne voir dans le héros de l'Évangile qu'un imposteur ambitieux, ou même un sage à la manière de Socrate.

Déjà, vers la fin du dix-huitième siècle, au milieu des commentaires de tout genre dont nos livres saints étaient alors l'objet, se produisit un intermède remarquable. Kant, dans l'interprétation qu'il donna des Écritures, ressuscita tout à coup l'ancienne explication allégorique des Pères de l'Église. Dans la pensée de ce philosophe, les faits, dépouillés de leur enveloppe historique, ne furent plus que des idées morales. Il prétendit que de tout temps on avait appliqué cette méthode d'interprétation à toutes les croyances religieuses qui reposent, en partie, sur des livres saints. Selon lui, les titres de la re-

ligion chrétienne, aussi bien ceux de l'Ancien que ceux du Nouveau Testament, doivent être rapportés à un sens qui s'harmonise avec les lois générales d'une pure religion rationnelle; et ce sens, dût-il même, en apparence ou en réalité, faire violence au texte, doit être préféré à un sens littéral qui n'offre rien d'utile pour les mœurs, ou qui même se trouve en opposition avec les principes de la morale, comme cela se rencontre assez fréquemment dans les histoires de la Bible.

Cependant on se livrait chaque jour davantage, et avec un succès croissant, à l'étude des mythologies : cette étude ne tarda pas à exercer aussi quelque influence sur la manière d'envisager l'histoire de la Bible, et bientôt on en vint à regarder comme mythes plusieurs récits des livres saints. Gabler, Schelling et quelques autres présentèrent l'idée du mythe comme applicable à l'histoire primitive des hommes et des peuples, aussi bien à l'histoire sainte qu'à l'histoire profane. Ils raisonnaient d'après le principe de Heyne : *A mythis omnis priscorum hominum cum historia tum philosophia procedit.* Et Bauer, prétendant que l'histoire des Hébreux ne saurait avoir seule le privilége de faire exception à ce principe, osa publier sa *Mythologie hébraïque.*

Un livre plus hardi encore, et conçu dans les mêmes idées, vient de remuer l'Allemagne savante et de soulever entre les diverses écoles philosophiques d'outre-Rhin une lutte qui est loin d'être terminée. — On raconte que le roi de Prusse, alarmé lui aussi de l'impression que produisait l'ouvrage du docteur Strauss, demanda au savant historien ecclésiastique Néander, professeur à l'U-

niversité de Berlin, si la prudence ne commandait pas d'en empêcher la propagation. Néander répondit que ces doctrines étaient en effet de nature à mettre en péril le christianisme pratique, s'il était possible que le peuple parvînt à les comprendre; mais que, n'étant pas accessibles aux intelligences vulgaires, elles ne devaient être combattues que par la science et la raison.

L'*Histoire de la Vie de Jésus* se recommande par une érudition fort rare, par un cachet de bonne foi, par une logique nerveuse, par une haute philosophie. Nous l'avouerons cependant, longtemps nous avons hésité à faire connaître ce livre en France: son auteur avait, à nos yeux, l'immense tort de l'avoir écrit. Mais déjà quelques esprits s'en sont inquiétés parmi nous; déjà l'on a essayé de le traduire, et les difficultés, qui d'abord ont arrêté les traducteurs, ne sont pas insurmontables. Nous savons d'ailleurs quelle est la puissance d'une idée: vainement on l'enfermerait au fond d'un sépulcre, vainement on en scellerait la pierre, vainement on y placerait des gardes; trois jours après, soulevant la pierre et brisant le sceau de la tombe, elle ressusciterait pour ne plus mourir.

Ajoutons aussi que la pensée du docteur Strauss n'est point tellement nouvelle, qu'elle n'ait eu le temps de germer dans plus d'une tête philosophique. On ne saurait se le dissimuler, en se parant du nom de chrétiens, les hommes les plus éclairés de notre époque sont loin d'avouer que ce titre leur impose l'obligation d'adopter, avec une foi semblable à celle des chrétiens du moyen âge, les récits de la naissance surnaturelle du Christ, de ses miracles, de sa résurrection et de son ascension. Si ces ré-

cits sont encore pour eux un objet de vénération, c'est seulement en considération des idées et des faits généreux qu'ils expriment et auxquels ils servent d'enveloppe : pour eux, l'histoire évangélique est au fond l'histoire de la nature humaine en général ; elle nous montre, dans la vie d'un seul homme, ce que doivent être tous les autres, et à quelle sublimité de vertu ils peuvent s'élever, unis à Jésus-Christ par l'observation de sa doctrine et de son exemple.

Essayer de combattre cette manière d'envisager le Christianisme, serait une tâche difficile et sans profit pour la religion. Un système qui considère la substance de la religion chrétienne, la plus sublime de toutes les religions, comme identique avec la plus sublime vérité philosophique ; qui reconnaît que, dans les principaux récits de l'Évangile, rien n'a été imaginé par caprice, et que tout y trouve son point d'attache dans la partie la plus profonde de l'âme humaine et la plus voisine de Dieu ; que dans l'histoire du Christ est renfermé tout ce qui doit fortifier nos espérances de gloire et d'immortalité, vivifier en nous le sentiment du devoir et de la vertu, satisfaire pleinement aux besoins de notre cœur et à ceux de notre instinct religieux ; un tel système, disons-nous, ne saurait être par lui-même hostile au Christianisme : car c'est dans ces motifs que le Christianisme puise ses titres les plus réels à notre croyance ; c'est sur eux qu'il appuie surtout ses prétentions à une origine divine.

M. Strauss s'est fait le représentant de ce système ; il l'a réduit en science. Nous voulons adopter ici le point de vue qu'il a choisi ; parcourir, en y jetant quelques obser-

vations, la route qu'il a suivie, et juger son œuvre en elle-même et dans ses conséquences.

Prétendre que le Christianisme se distingue des autres religions en ce qu'il n'est pas, comme celles-ci, une religion mythique, mais une religion historique (dans le sens qu'on attache d'ordinaire à cette expression), c'est émettre un principe qui n'a d'autre base que la faiblesse de notre esprit. Emprisonnés dans une forme de croyance qui nous est inculquée par l'éducation, nous devenons incapables de nous placer à son égard autrement que dans un rapport affirmatif, à l'égard des croyances étrangères autrement que dans un rapport négatif : préjugé sans aucune valeur scientifique, et qui doit s'évanouir de lui-même, dès que l'histoire en approche son flambeau. En effet, transportons-nous pour un instant dans une autre société religieuse : le disciple de Mahomet est persuadé que la vérité ne se trouve que dans son Koran, et que notre Bible, en grande partie, ne contient que des fables ; c'est dans l'Ancien Testament seul, non dans le Nouveau, que le juif reconnaît une histoire véritable et divine. Il a existé un état de choses semblable parmi les sectateurs des diverses religions de l'antiquité, avant l'époque du syncrétisme. Or, quels sont ceux qui possèdent la vérité ? Tous ensemble, il est impossible ; puisque leurs prétentions s'excluent mutuellement. Lequel en particulier ? Chacun affirme que la vérité est de son côté. Les prétentions étant égales, qui décidera, et sur quoi cette décision sera-t-elle fondée ? Sur l'origine de ces religions examinées chacune à part ? Toutes s'attribuent une origine divine.

A la suite de ce raisonnement, déjà si souvent exprimé,

M. Strauss prétend néanmoins que les histoires de la Bible et celles de l'Évangile en particulier obtiendraient un titre décisif à notre croyance, s'il était prouvé qu'elles ont été écrites par des témoins oculaires ou du moins par des hommes contemporains des événements qu'elles racontent. — « Par malheur, ajoute-t-il, croire à ce pré-
» tendu témoignage oculaire, à cette contemporanéité des
» écrivains bibliques par rapport aux événements qu'ils
» rapportent, c'est tomber dans un autre préjugé, dont la
» cause première se rattache aux titres que présentent
» dans notre canon les livres de la Bible. — Les plus
» anciens témoignages nous apprennent bien, il est vrai,
» tantôt qu'un apôtre ou un homme apostolique a écrit
» un Évangile, mais non si cet Évangile était le même que
» celui qui plus tard eut cours sous son nom dans l'É-
» glise; tantôt que des écrits de ce genre ont existé, mais
» non que ces écrits aient été précisément attribués à tel
» apôtre ou à tel de ses disciples. Ces témoignages, d'ail-
» leurs, ne remontent pas au-delà du commencement du
» second tiers du deuxième siècle, et ce n'est que dans la
» seconde moitié de ce siècle qu'apparaissent enfin quelques
» citations précises. Or, suivant le calcul des probabilités,
» les apôtres, sans même en excepter Jean, dont l'âge et
» la fin ont été de bonne heure, parmi les chrétiens, un
» sujet de fables, les apôtres étaient déjà morts dans le
» courant du premier siècle. Et dès lors quel vaste champ
» laissé au caprice et à l'arbitraire! et combien il a été
» facile de leur attribuer des écrits qu'ils n'avaient point
» composés! »

Ici se révèle, à notre sens, l'un des côtés faibles de l'argumentation du jeune et savant docteur.

Admettons, en effet, que les quatre Évangiles, que nous possédons, reconnus pour authentiques depuis plus de seize cents ans, n'aient pas eu pour auteurs les apôtres dont ils portent les noms et auxquels ils sont attribués, sera-t-on plus en droit de prétendre que les récits qu'ils présentent n'ont eu souvent d'autre origine que le caprice et l'arbitraire? La naissance merveilleuse du Christ en sera-t-elle moins constatée? sa mission divine, sa mort sur une croix, sa résurrection et son ascension en paraîtront-elles moins certaines? Non sans doute : à cet égard, la tradition constante de l'Église, qui, dès son origine, se montre attentive et infatigable à repousser toute innovation cherchant à s'introduire dans l'histoire de son chef et dans l'essence de ses dogmes; suffirait seule à motiver notre foi, si, pour la fortifier d'ailleurs, nous ne possédions, dans les *Épîtres des Apôtres* et dans les *Œuvres* des Pères apostoliques, qui tous ont reçu leur doctrine des apôtres, et dont plusieurs se distinguent par un grand savoir et par un beau génie, des monuments historiques dont on ne saurait méconnaître la valeur.

Si donc la vie de Jésus, telle qu'elle est rapportée dans l'Évangile, est un mythe; il faut, pour nous en convaincre, invoquer d'autres motifs que la vanité du témoignage des anciens; car le témoignage des anciens est positif. Il ne s'agit plus de le nier, mais d'en apprécier la valeur et de rechercher si le Nouveau Testament offre en lui-même un caractère mythique.

Et d'abord, on est forcé de reconnaître qu'il existe une grave différence entre l'histoire biblique en général et les

mythologies païennes. — Ici, ce qui nous scandalise avant tout, abstraction faite de la pluralité des dieux, c'est que ces dieux eux-mêmes ont une histoire; c'est qu'ils naissent, grandissent, se marient, engendrent des enfants, accomplissent des actions, soutiennent des combats et des fatigues, sont tour à tour vaincus et vainqueurs. Dans des récits de cette nature, contre lesquels se soulève l'idée que nous nous formons de la Divinité, nous ne saurions reconnaître un caractère historique; nous y voyons un mythe seulement. — Le Dieu de la Bible, au contraire, est pour nous le Dieu véritable; car tout ce que la Bible raconte de lui n'offre rien qui ne puisse se concilier avec l'idée que nous avons de Dieu. Il est vrai que, dans la Genèse, l'histoire de la création, par exemple, avec sa succession de jours, et le repos éternel qui suit l'accomplissement de cette œuvre, a pu favoriser l'opinion de ceux qui ne voient dans l'histoire du genre humain, racontée par Moïse, qu'un récit mythique. Toutefois, on peut dire en général de l'Ancien Testament, que l'activité de Dieu s'y montre dégagée de tout caractère temporel, et que, si parfois ce caractère se manifeste dans l'expression, ce n'est qu'une simple forme adaptée à la faiblesse et aux bornes de l'esprit humain.

Le Dieu de la Bible fait alliance avec Noé, avec Abraham; dans la suite, il tire son peuple d'Égypte; il lui donne des lois, le fait entrer dans la terre promise, lui suscite des juges, des rois, des prophètes, et le punit enfin de sa désobéissance par la captivité.

Jupiter est enfanté par Rhéa, dans l'île de Crète, et caché dans un rocher aux regards de son père; plus tard,

il enchaîne Saturne et délivre les Uranides; avec leur secours et celui de son tonnerre, il subjuge les Titans, et partage enfin l'empire du monde entre ses frères et ses enfants.

On comprend la différence essentielle qui se rencontre entre ces deux récits : dans le second, le dieu lui-même change et cesse d'être à la fin ce qu'il était au commencement; dans le premier, au contraire, s'il s'opère quelque changement, c'est du côté du monde; mais Dieu demeure avec lui-même dans son identité. — Dans la Mythologie païenne, les dieux ont une histoire; dans l'Ancien Testament, Dieu n'en a pas, mais seulement son peuple; et si, par mythologie, on doit entendre une histoire des dieux, la religion des Hébreux n'a point de mythologie.

La religion chrétienne a reçu de la religion juive le dogme de l'unité aussi bien que celui de l'immutabilité de Dieu. Que le Christ soit né, qu'il ait grandi, qu'il ait fait des miracles, qu'il ait souffert, qu'il soit mort et ressuscité, ce sont là des faits qui s'appliquent au Messie, au-dessus duquel Dieu se conserve immuable et toujours semblable à lui-même. Ainsi, le Nouveau Testament ne renferme encore rien de mythologique, si nous prenons le mot *mythologie* dans le sens indiqué plus haut. Cependant une distinction remarquable se présente ici : Jésus est appelé Fils de Dieu, non-seulement dans le sens qu'on donnait à ce titre, en l'appliquant aux rois théocratiques, mais aussi comme étant véritablement engendré par l'Esprit divin; ou parce que le Verbe divin s'est incarné en lui. En tant qu'il est un avec le Père et que la plénitude de

la divinité habite visiblement en lui, il y a ici plus que Moïse : les actions de Jésus et ses souffrances ne sont point des faits qui se passent en dehors de la divinité; et si l'on ne peut admettre, avec les Théopaschites (1), que toute la Trinité ait souffert dans la passion de Jésus, il n'en reste pas moins vrai que c'est un être divin qui vit et qui souffre en lui. — Suivant l'idée que nous avons conçue du mythe, le Nouveau Testament offrirait ainsi plus de mythes que l'Ancien. — Mais, lors même que l'histoire de Jésus devrait être appelée *mythique*, cette dénomination serait encore sans importance par rapport à la question *historique*, puisque l'idée de Dieu ne contredit en aucune manière ces sortes de transformations dans une existence, quand elles ne blessent en rien son immutabilité : par conséquent, l'histoire évangélique, quoique désignée comme mythique, pourrait être en même temps d'une vérité complétement historique.

Il est donc bien démontré que l'histoire biblique n'offense pas, comme la mythologie païenne, la conscience que nous avons de Dieu. Reste à examiner si elle s'harmonise aussi bien avec la conscience que nous avons de l'univers, ou si, dans son incompatibilité avec elle, elle ne porte pas un signe qui doive la faire exclure du domaine de l'histoire.

Pour le monde des anciens, pour l'Orient surtout, en raison de sa direction éminemment religieuse et du peu de connaissance qu'il avait des lois de la nature, la force

---

(1) Hérétiques du V.e siècle.

de connexion qui rattache les unes aux autres toutes les parties des êtres temporels et finis, était quelque chose de si faible et de si mobile, que les esprits étaient alors naturellement disposés à se lancer sans cesse dans l'infini, et à chercher en Dieu la cause immédiate de toutes les variations qui se succèdent dans la nature et dans l'humanité. C'est dans cet esprit que l'histoire biblique elle-même a été écrite. On n'y voit pas, il est vrai, que ce soit Dieu qui exécute chaque chose par lui-même; mais on y trouve une certaine tendance à tout faire dépendre immédiatement de lui, les événements même les plus isolés, pour peu qu'ils semblent offrir quelque importance. C'est lui qui donne la pluie et le soleil, qui précipite les vents et la tempête, qui suscite la guerre, la famine, la peste; il endurcit les cœurs et les amollit; il inspire les pensées et les résolutions. Mais c'est surtout par ses élus et ses favoris qu'il exerce immédiatement son action; l'histoire du peuple d'Israël offre à chaque pas les traces de son influence directe : Moïse, Élie, Jésus, sont les instruments de sa volonté; par eux, il accomplit des merveilles, que n'aurait jamais produites le cours ordinaire de la nature.

Les temps modernes, au contraire, doivent à une suite de recherches pénibles et continuées pendant plusieurs siècles, de comprendre enfin que tout, dans l'univers, se lie par une chaîne de causes et d'effets qui ne souffre aucune interruption. Ce principe a tellement pénétré les intelligences, que, dans la vie pratique, croire ou prétendre aujourd'hui qu'une cause surnaturelle, une efficacité divine a agi directement en quelque chose que ce soit, est considéré tout d'abord et sans examen comme une

marque d'ignorance ou de fourberie. En poussant jusqu'à l'excès cette persuasion des temps modernes, on a écarté entièrement la causalité divine, ou du moins on l'a reculée si loin, que cette causalité n'a plus été admise comme immédiate que dans l'acte de la création seulement. On a cru que, depuis lors, elle a dû être toujours et constamment médiate; c'est-à-dire que Dieu n'a dû agir sur l'univers qu'en tant qu'il lui a donné, lors de la création, cette organisation invariable que nous lui connaissons. — Aux yeux de ceux qui envisagent ainsi dans la nature et dans l'histoire un tissu solide de causes et d'effets limités, les récits de la Bible, où ce tissu se montre déchiré en mille endroits par l'intervention de la causalité divine, ne pouvaient sembler appartenir au domaine de l'histoire.

Cependant, en y faisant attention, on s'est aperçu que, si l'opinion des anciens dénaturait l'idée de l'univers, celle des modernes, à son tour, dénature l'idée de Dieu, ou même en rejette l'existence. En effet, comme on l'a remarqué souvent, ce n'est plus un Dieu créateur, mais un artiste borné, celui qui n'exerce immédiatement sa puissance sur son œuvre qu'à l'instant où il la produit, l'abandonnant ensuite à elle-même, et ne pouvant agir dans le cercle de son existence avec une pleine efficacité. — On a donc cherché à concilier les deux systèmes; afin de conserver à l'univers sa force de connexion, à Dieu son efficacité sans bornes, et de sauver en même temps la vérité de l'histoire biblique, on a imaginé de dire que, dans la règle générale, l'univers se meut dans un accord parfait en raison des causes et des effets qui sont combinés en lui; mais que, dans certains cas, où Dieu le juge nécessaire à

l'accomplissement de ses desseins particuliers, il ne lui est pas interdit d'intervenir immédiatement dans le cours des variations de ce monde.

Ce n'est pas ainsi que l'entend le docteur Strauss. Il repousse avec raison un essai de médiation qui réunit en lui, au lieu de les éviter, les vices des deux extrêmes opposés, et qui, de plus, se met en contradiction avec l'un et l'autre système.

Les merveilles que Dieu opère en faveur de Moïse, de Jésus, et par eux, ne découlent point de son activité immédiate sur le *tout*, mais supposent une influence immédiate sur la *partie*, et se trouvent ainsi en opposition avec le type que l'on se forme généralement aujourd'hui de l'action divine sur le monde. Le système des *Supranaturalistes* invoque une exception à ce type en faveur des histoires de la Bible ; mais, répond Strauss, du point de vue où nous sommes placés, nous ne saurions accueillir leur prétention : nous reconnaissons que les mêmes lois gouvernent tous les cercles de l'existence et de ses modifications, et, dès qu'un récit vient à heurter ces lois, nous le déclarons aussitôt étranger à l'histoire. — Il résulte donc, de l'aperçu général de l'histoire biblique, que les religions juive et chrétienne ont aussi leurs mythes, comme toutes les autres religions.

Cette conséquence acquiert une nouvelle force, si l'on sort de l'idée de la religion, pour rechercher ce qui convient à son essence, ce qui doit être le principe, la partie constitutive de toutes les religions, et en quoi, d'un autre côté, les religions peuvent encore se distinguer entre elles. Si, par une définition en rapport avec la philo-

sophie, on dit que la religion est la conscience de ce qui en est la substance absolue, non pas, il est vrai, dans la forme de l'idée, mais dans celle de l'image, il sera dès lors facile de comprendre que le mythe ne peut être absent qu'au-dessous et au-dessus du point de vue de la religion, mais qu'il se rencontre essentiellement et nécessairement au centre de la sphère religieuse.

Cette dernière observation nous paraît aussi juste que profonde.

Les peuples les plus sauvages et les plus misérables, les Eskimaux, par exemple, et ceux qui leur ressemblent, sont les seuls chez lesquels la religion ne se soit pas encore élevée jusqu'à la forme objective, renfermée qu'elle est dans un sentiment subjectif : de sorte que, parmi ces peuples, il n'est encore question ni de dieux, ni d'esprits ou de puissances supérieures ; toute leur religion consiste dans le sentiment confus qu'excitent en eux une éclipse de soleil ou les miracles de leurs sorciers. — Peu à peu cependant, et toujours progressivement, la substance absolue de la religion se dégage de ce mélange obscur avec la subjectivité, et parvient à la forme objective : on arrive à voir et à vénérer dans les objets du monde visible, dans le soleil, dans la lune, dans les montagnes et les animaux, des puissances supérieures ; mais, comme la signification que l'on attache à ces objets, est distincte de leur réalité, on se crée alors un monde nouveau, purement idéal, dont les rapports mutuels et la façon d'agir sont exprimés, par analogie, d'après les rapports mêmes qui existent entre les hommes, c'est-à-dire sous des images temporelles et historiques. Et lors même que la con-

science s'est élevée jusqu'à la pensée de l'unité d'un Dieu, on n'en continue pas moins d'envisager la vitalité et l'activité de ce Dieu sous la forme d'une série de faits qui procèdent de lui, en même temps que l'on élève jusqu'à une signification religieuse les événements qui se passent dans la nature et dans l'humanité, en y mêlant des circonstances divines et miraculeuses. — Ce n'est qu'au point de vue philosophique, que le monde, tel que l'a façonné la pensée religieuse, s'harmonise de nouveau avec le monde réel, lorsque l'idée de Dieu est comprise comme existence de ce même Dieu, et que la manifestation de la pensée divine se reconnaît précisément dans le cours régulier de la vie naturelle et historique.

On peut rattacher la formation des mythes à des causes prises tantôt dans la nature, tantôt dans l'histoire; quelquefois encore ils sont le produit et l'expression de certaines idées dogmatiques ou morales. Il est vrai cependant que d'ordinaire, et par suite de l'action du temps et des changements qu'il apporte, ces causes se mêlent et se confondent. Selon le caractère différent des diverses religions, l'un ou l'autre de ces éléments domine dans leurs mythes.

La plupart des mythes qui se rencontrent dans les religions juive et chrétienne, se fondent sur l'histoire ou consistent en certaines idées.

Les faits qui caractérisent les destinés du peuple hébreux, son génie propre, dont il avait conscience, sont la source principale d'où découlent les mythes de l'Ancien Testament. Toutefois, nous ne saurions admettre, avec Strauss, que l'origine de ces mythes se rattache exclusivement au berceau d'Israël, et qu'ils n'ont rien emprunté aux traditions

des religions environnantes. Les Juifs avaient une origine commune avec les autres peuples de l'Asie ; sortis de la Chaldée, dans la personne de leur père, Abraham, ils errèrent longtemps parmi les autres nations ; ils séjournèrent deux cents ans en Égypte ; dans la suite, ils furent traînés captifs à Ninive et à Babylone. Prétendre qu'au milieu de ces révolutions diverses, leurs traditions se soient conservées pures de tout alliage étranger, c'est se livrer à une supposition inadmissible aux yeux de la raison et de l'histoire. Elle entraînerait d'ailleurs des conséquences funestes pour l'intelligence des mythes religieux.

Quant aux récits mythiques du Nouveau Testament, on découvre l'origine de leur formation dans la grandeur d'esprit et de caractère de Jésus (dont Strauss est loin de nier l'existence, comme ont prétendu ceux qui ne l'ont pas compris), et dans les idées qui régnaient, avant lui, touchant le Messie, parmi son peuple. Sous le premier de ces deux aspects, on envisage les mythes de l'Évangile comme mythes historiques ; sous le second, comme mythes philosophiques.

Une objection se présente ici : comment des récits de ce genre, qui rapportent comme étant arrivé ce qui n'est pas arrivé, ont-ils pu se produire, sans que leurs auteurs eussent intention de tromper ? et comment ont-ils pu passer pour véritables, sans une crédulité inouïe ? — Tel est l'obstacle qu'on oppose comme insurmontable à l'explication mythique de beaucoup de récits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais, s'il en était ainsi, l'intelligence mythique des traditions païennes deviendrait, par cela même, impossible ; si, au contraire, la mythologie

profane a surmonté cette difficulté, pourquoi deviendrait-elle l'écueil de la mythologie biblique ?

Dans l'explication qu'il prétend donner ensuite de la formation des mythes en général, Strauss s'appuie d'abord de l'autorité de son compatriote Otfried Müller. Ce dernier pose ainsi la question (1) : « Comment admettrons-» nous à la fois que, dans le mythe, le *non-factum*, » l'idéal soit uni essentiellement au *factum*, et que les » mythes, comme il est arrivé, aient été crus et tenus » pour véritables ? » — Voici comme il y répond : « Cet » idéal, dira-t-on peut-être, n'est autre chose qu'une fic-» tion, une invention revêtue de la forme du récit ; mais » une fiction de ce genre ne saurait, sans prodige, être » produite en même temps par plusieurs, car cela exige-» rait une même rencontre de dessein, de puissance et » d'expression. Ainsi, cette fiction est l'œuvre d'un seul » homme. Mais comment cet homme a-t-il ensuite per-» suadé aux autres la réalité de sa fiction ? Faut-il ad-» mettre que cet homme était un esprit rusé, qui a su, » au moyen de toutes sortes d'illusions et de prestiges, » commander la croyance ? Croira-t-on, par exemple, » qu'il s'est associé d'autres fourbes, qui pensaient comme » lui, et qui ont rendu témoignage devant le peuple, en » affirmant qu'ils avaient vu les merveilles dont il était » question ? Ou bien, devons-nous nous représenter cet » homme comme un esprit doué de qualités supérieures,

(1) Prolégomènes d'une mythologie scientifique, pag. 110 et suivantes.

» comme un être sublime, à qui les autres ajoutaient foi
» sur parole, et dont ils recevaient, comme une sainte
» révélation, les mythes, sous l'enveloppe desquels il cher-
» chait à leur communiquer des vérités salutaires? Mais
» il serait possible de démontrer qu'une telle classe d'hom-
» mes rusés n'a jamais existé dans l'ancienne Grèce (dans
» la Palestine). Si, d'ailleurs, nous avons bien compris
» les anciennes productions du génie grec (et chrétien),
» nous sommes forcés d'avouer que ce système d'artifice
» et de ruse, qu'il soit empreint de grossièreté ou de
» finesse, d'égoïsme ou de philanthropie, est bien peu
» conforme à la noble et touchante simplicité de ces temps
» antiques. D'où il suit qu'on ne peut supposer que le
» mythe ait été l'œuvre d'un seul homme. Mais à quoi
» mène ce raisonnement? A rien autre, ce semble, qu'à
» montrer qu'il faut éloigner, comme inadmissible, pour
» expliquer l'origine du mythe, toute idée d'invention;
» en d'autres termes, que, pour comprendre la connexion
» de l'idéal et du réel, combinés dans le mythe, il faut
» admettre une sorte de nécessité, en vertu de laquelle les
» auteurs du mythe étaient conduits par des excitations
» alors également puissantes sur les autres hommes; de
» sorte que, dans le mythe, ces divers éléments grandis-
» saient ensemble et se développaient, sans que ceux-là
» mêmes qui servaient d'instruments, eussent la conscience
» de ces différences, sans qu'ils en eussent l'intelligence.
» Nécessité et Ignorance : voilà l'idée sur laquelle nous in-
» sistons. Dès qu'on l'a bien conçue, on comprend alors
» que la question de savoir si le mythe procède d'un seul
» ou de plusieurs, du poète ou du peuple, n'est pas le

» point principal, et qu'à peine elle doit trouver place dans » le sujet qui nous occupe. En effet, si celui qui ra» conte ne fait, dans l'invention du mythe, qu'obéir à » des impulsions qui agissent en même temps sur les es» prits de ceux qui écoutent, il n'est plus alors que la » bouche par laquelle tous les autres parlent : c'est le » peintre habile qui a su le premier donner la forme et » l'expression à ce que tous voulaient exprimer. — Il se » peut que cette idée de Nécessité et Ignorance paraisse » obscure et mystique à beaucoup de nos archéologues : » c'est qu'aujourd'hui notre pensée ne conçoit rien qui » ait quelque analogie avec cette puissance active qui pro» duit les mythes. Mais l'histoire ne doit-elle pas ad» mettre aussi ce qui est étrange, lorsque, d'ailleurs, elle » y est conduite par une recherche impartiale et déga» gée de préjugés? »

Müller choisit ensuite, pour exemple, le mythe grec d'Apollon et Marsyas, afin de montrer comment des mythes, même compliqués, et à la formation desquels ont dû concourir plusieurs circonstances en apparence éloignées, ont pu se former sans que leurs auteurs eussent eux-mêmes conscience de leur ouvrage. « Dans les fêtes d'Apollon, » dit-il, on jouait ordinairement de la lyre, et toute âme » pieuse voyait, comme de raison, dans le dieu lui-même » l'inventeur de cet instrument. En Phrygie, au contraire, » la flûte formait la musique nationale, et on en attri» buait aussi l'invention à un démon du pays, à Marsyas. » Les anciens Hellènes comprirent que la flûte était es» sentiellement opposée à la lyre : Apollon devait avoir » en horreur le son aigu de la flûte, et par suite il devait

» haïr Marsyas lui-même. Ce n'est pas tout : pour que le
» Grec, qui jouait de la lyre, pût reconnaître dans l'in-
» vention du dieu l'instrument le plus parfait, il fallait
» qu'Apollon vainquît Marsyas. Mais quelle nécessité que
» le pauvre Phrygien fût aussi écorché? La chose est
» simple : Au bourg de Célènes, en Phrygie, dans la
» grotte d'un rocher, d'où s'échappait un fleuve nommé
» Marsyas, était suspendue une outre, appelée par les
» Phrygiens l'outre de Marsyas, parce que Marsyas,
» comme le Silène grec, était un démon d'une nature
» obscène. A la vue de cette outre, un Hellène, ou un
» Phrygien élevé dans les idées helléniques, dut com-
» prendre clairement quelle avait été la fin de Marsyas :
» là était encore suspendue sa peau, semblable à une ou-
» tre; Apollon l'avait fait écorcher. Dans tout cela il n'y
» a point de fiction capricieuse ; plusieurs ont pu venir
» là-dessus, et quand l'un d'entre eux a d'abord exprimé
» ce récit, il savait que les autres, nourris des mêmes
» idées que lui, ne douteraient pas un instant de la vé-
» rité de ses paroles. — Ce qui fait surtout que les my-
» thes, en général, se montrent si simples à leur origine,
» c'est qu'ils ne sont point parvenus tout d'un coup à la
» forme sous laquelle nous les voyons, mais qu'ils se sont
» développés peu à peu et progressivement sous l'influence
» de circonstances et d'événements dont l'impression, vi-
» vant dans la bouche du peuple, n'était point fixée par
» l'écriture, et s'embellissait chaque jour de nouvelles tra-
» ditions. — C'est là un point aussi important que lumi-
» neux, et que l'on a pourtant négligé souvent dans l'ex-
» plication des mythes, parce qu'on envisage le mythe

» comme une allégorie imaginée tout d'un coup par un » seul homme, avec l'intention précise de cacher une » idée sous la forme d'un récit. »

Nous résumerions volontiers en quelques mots la pensée vraie, mais un peu obscure, et d'ailleurs trop absolue, d'Otfried Müller : Il n'est guère plus facile d'expliquer l'origine et la formation des mythes que l'origine et la formation des langues : étudiez leur caractère, leur histoire, leurs transformations, vous trouverez une frappante analogie entre les unes et les autres ; on sent qu'une même puissance, la puissance divine, en a créé les éléments, et que ces éléments ont été confiés à une certaine faculté de l'homme, chargée de les développer et de les épandre. — C'est là, sans doute, ce que veut faire entendre Müller par cette idée de Nécessité, sur laquelle il insiste. Mais nous ne saurions admettre avec lui qu'il y ait toujours eu, dans la formation des mythes, absence d'intention de la part de ceux qui en ont revêtu leurs idées : le contraire serait facile à démontrer, et par l'étude et l'intelligence des mythes en eux-mêmes, et par le témoignage des anciens. Que l'opinion de Müller soit vraie, restreinte à certains mythes historiques sans importance religieuse et parés des fictions des poètes : à la bonne heure ! Mais elle est fausse, appliquée à ces mythes philosophiques sous le voile desquels s'est cachée de tous temps la sagesse de Dieu et celle des hommes qu'il inspire. — « Je le dirai une fois » pour toutes (ce sont les expressions de saint Clément » d'Alexandrie), tous ceux qui se sont occupés des choses » divines, tant Barbares que Grecs, ont caché les prin- » cipes des choses, et n'ont montré la vérité que sous le

» voile des énigmes, des symboles, des allégories, des » métaphores (1). » — Entre cinquante autorités dont nous pourrions appuyer celle de saint Clément, nous choisirons l'empereur Julien : « Les énigmes religieuses, dit- » il, ont été imaginées, afin que les sublimes vérités de la » religion, qui, toutes nues, ne parviendraient pas sans » danger aux oreilles du vulgaire, y pénétrassent sous l'en- » veloppe des mythes (2). »

Notre opinion semble être partagée par le docteur Strauss lui-même, quand il avoue qu'il n'est point facile de tracer, dans les récits mythiques, une ligne de démarcation entre ce qui a été fait sans dessein et ce qui a été fait à dessein.

A cet égard (ajoute notre auteur), quoi qu'il en soit de la formation des mythes en général, du moins est-il évident que, dans les mythes évangéliques, les fictions qui s'y rencontrent ont pu se former aisément, sans aucune intention de la part de ceux qui leur donnaient cours. Déjà longtemps avant l'époque de Jésus, l'attente du Messie était enracinée dans le peuple israélite. Elle était alors parvenue à sa maturité, à son plus grand développement. Elle reposait, dès le principe, sur des assurances positives. Moïse, comme on le prétendait, avait promis à son peuple un prophète semblable à lui, en disant : — « Le » Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète comme » moi, de votre nation et d'entre vos frères (3) ; » et ces

(1) S. Clém. Alex. *Strom.*, lib. v.
(2) Julian. Imper. *Orat.* VII.
(3) Deutéron., c. XVIII, ℣ 15.

paroles étaient alors appliquées au Messie. — Le Messie devait être, d'ailleurs, de la race de David, et, comme un second David, il devait prendre possession du trône de son aïeul (1). De là l'opinion, dans laquelle on était au temps de Jésus, que, comme David, il naîtrait dans la petite ville de Bethléhem (2). — Or, dans l'ancienne tradition nationale, les prophètes étaient glorifiés par les actions et les destinées les plus miraculeuses. Pouvait-on attendre moins du Messie lui-même, le chef et la clé des prophètes et des prophéties? Sa vie ne devait-elle pas d'avance être ornée et embellie de tout ce que la vie des autres prophètes présentait de plus glorieux et de plus significatif? Le peuple, dans son attente, ne devait-il pas déjà lui donner en partage le côté brillant de la destinée des prophètes, de même que plus tard, quand il parut, le Messie Jésus envisagea, dans ses souffrances et celles de ses disciples, la part qu'elles leur donnaient à tous au côté sombre de la destinée de ces mêmes prophètes (3)? Moïse et les prophètes avaient prophétisé touchant le Messie (4): par suite de sa tendance *typologique*, le peuple juif était porté à voir, dans les actions et les destinées de ces prophètes, des figures applicables au Messie, comme il voyait, dans leurs oracles, des prophéties qui le concernaient: *omnia in figuris contingebant eis* (5). Enfin,

(1) Matth., c. XXII, ✝. 42; Luc, c. I, ✝ 32; Act., c. II, ✝ 30.
(2) Joan., c. VII, ✝. 42; Matth., c. II, ✝ 5.
(3) Matth., c. XXIII, ✝ 29; Luc, c. XIII, ✝ 33.
(4) Joan., c. V, ✝ 46; Luc, c. IV, ✝ 21; XXIV, 27.
(5) I. ad Cor., c. X, ✝. 11.

l'époque du Messie était généralement attendue comme une époque de signes et de miracles. Les yeux des aveugles devaient recouvrer la lumière, les oreilles des sourds être ouvertes; le boiteux devait bondir, et la langue du muet être déliée (1). Tout ce qui d'abord n'avait été dit et conçu en partie qu'au figuré, fut ensuite compris à la lettre (2), et bientôt l'image du Messie se trouva dessinée dans chacune de ses parties, longtemps même avant l'apparition de Jésus. Lorsqu'il se montra parmi les hommes, il ne s'agissait donc plus d'inventer de nouvelles traditions, de nouveaux mythes touchant la personne de Jésus; il suffisait de reporter sur lui, en la modifiant d'après les caractères de son existence et de sa doctrine, l'image messianique qui vivait dans les espérances du peuple.

On peut objecter, il est vrai, que, plus les idées que l'on s'était généralement formées des faits et des prodiges qui devaient accompagner l'existence du Messie, étaient précises, moins les contemporains de Jésus auraient dû se persuader qu'il fût le Messie, si Jésus lui-même n'eût point répondu complétement à leur attente.

Mais, tant que Jésus se montra vivant parmi les hommes, la sensation produite par son caractère et ses discours, ne permit pas aux esprits de se reporter, par la réflexion, à cette échelle messianique : ajoutons que, d'ailleurs, Jésus n'arriva que lentement à être reconnu pour

---

(1) Isaïe, c. XXXV, ℣ 5; XLII, 7; XXXII, 3, 4.
(2) Matth., c. XI, ℣ 5; Luc, c. VII, ℣ 21.

le Messie dans des cercles un peu étendus, et aussi que le peuple, dès le temps où Jésus vivait, a pu raconter de lui une foule d'aventures merveilleuses ; mais surtout qu'après sa mort il y eut, dans la croyance à sa résurrection, quelle qu'ait été l'origine de cette croyance, plus qu'il n'en fallait pour qu'on demeurât persuadé de sa qualité de Messie : de sorte que toutes les autres merveilles de sa vie n'ont pas besoin d'être supposées pour expliquer la croyance à cette résurrection, mais peuvent être considérées comme une conséquence de cette même croyance. — Du reste, cette ignorance et cette absence d'intention, que nous avons signalées, ne sauraient s'étendre indistinctement à tous les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, que nous devons considérer comme inadmissibles en histoire. — Mais une fiction, lors même qu'elle n'est pas faite sans intention, peut fort bien ne pas toujours être faite avec malice. Ce n'est pas que l'on puisse établir ici quelque rapprochement avec les poètes proprement dits ; car le poète n'a pas, comme les auteurs d'une foule de fictions bibliques, la prétention de faire accepter son poème pour une œuvre historique ; seulement, n'oublions pas que, dans l'antiquité, principalement chez les Hébreux, surtout dans les sujets inspirés chez ce peuple par la religion, l'histoire et la fiction, aussi bien que la prose et la poésie, n'étaient pas encore séparées d'une manière aussi distincte qu'elles le sont aujourd'hui parmi nous. Ajoutez une autre circonstance : il est de fait que, surtout chez les Juifs et les premiers chrétiens, les écrivains les plus recommandables ne craignaient pas de publier leurs ouvrages sous des noms supposés, mais cé-

lèbres; ils croyaient n'avoir à se reprocher en cela ni mensonge ni fourberie.

Quelle que soit ici la valeur du système de Strauss (nous sommes loin de l'adopter dans toutes ses parties), s'il est possible qu'il se trouve des mythes dans nos Évangiles; si cette possibilité a été démontrée, il ne s'agit plus, pour conclure, que de résoudre la question de savoir comment, dans certains cas, on peut en reconnaître l'existence réelle.

Le mythe doit être envisagé sous deux faces : sous l'une, on le considère comme n'étant pas de l'histoire; sous l'autre, comme étant une fiction produite par la direction d'esprit d'une certaine société. Ainsi le mythe se fera reconnaître, d'une part, à l'aide d'un *criterium* négatif; de l'autre, à l'aide d'un *criterium* positif.

Et d'abord, on s'aperçoit qu'un récit n'est pas historique, et que le fait qu'il a pour objet n'a pu se passer comme on le raconte, si ce récit est incompatible avec les lois des événements partout admises et reconnues.

Or, en conséquence des idées philosophiques les plus justes, aussi bien que de toute expérience digne de foi, il est de l'essence de ces lois que la causalité absolue n'agisse jamais par des actes particuliers dans la chaîne des causes conditionnelles; elle ne se manifeste, au contraire, que dans la production du *complexe* entier de causalités infinies et de leur action réciproque. Lors donc qu'il se trouve un récit qui nous présente un phénomène ou un événement, avec la prétention exprimée ou sous-entendue, que ce phénomène ou cet événement a été produit immédiatement par Dieu même (comme lorsqu'il est question

de voix du ciel, de Théophanies, etc.), ou par des hommes qui agissaient en vertu d'une puissance surnaturelle qu'ils avaient reçue de Dieu (comme lorsqu'il est question de miracles et de prophéties), nous ne saurions reconnaître dans ce récit une relation historique. Et comme, en général, l'intervention, dans les choses humaines, d'êtres appartenant à un monde invisible, ne se rencontre que dans des relations sans garantie, et qu'elle est incompatible avec de justes idées, on peut regarder comme impossible en histoire ce qui est raconté des apparitions et des influences des anges et des démons.

Une autre loi, qu'il est facile d'observer dans tout événement, est celle de la succession : c'est en vertu de cette loi que, même aux époques les plus violentes et dans les révolutions les plus rapides, tout marche cependant dans un certain ordre, avec une certaine suite, et selon des progrès d'accroissement et de déclin. Si donc on vient nous dire d'un personnage célèbre, qu'il a eu et qu'il a exprimé, encore enfant, des sentiments et des opinions qui ne distinguent que les hommes déjà formés et parvenus à un certain âge; si l'on raconte de ses sectateurs, qu'ils l'ont tout d'abord reconnu pour ce qu'il était; si l'on prétend qu'après sa mort ils se sont élevés tout d'un coup de l'accablement le plus profond à l'enthousiasme le plus sublime, il est alors plus que douteux que ce soit là de l'histoire.

Enfin il faut avoir égard à toutes les lois psychologiques : elles rendent invraisemblable qu'un homme ait pu sentir, penser, agir contrairement à toute manière et façon humaine, ou contrairement à sa manière et à sa fa-

çon d'autrefois. Ces lois sont violées, par exemple, lorsque le sanhédrin juif ajoute foi à la déposition des gardes placés au tombeau de Jésus, et lorsqu'au lieu de les accuser d'avoir dérobé son cadavre, il corrompt ces gardes et les engage à publier qu'on a enlevé le corps furtivement pendant leur sommeil. — Il faut encore observer que, d'après toutes les lois de l'expérience humaine, il paraît impossible que des discours, comme ceux que l'on attribue à Jésus dans le quatrième Évangile, aient été exactement reproduits.

Il ne suffit pas, d'ailleurs, qu'une relation s'accorde avec les lois générales des faits; il faut encore, si elle prétend à une valeur historique, qu'elle ne se trouve en contradiction ni avec elle-même ni avec d'autres récits.

La contradiction est évidente lorsqu'une relation affirme ce qu'une autre nie : elle existe, par exemple, entre les deux récits, dont l'un fait aller Jésus en Galilée aussitôt après l'emprisonnement de Jean-Baptiste, tandis que l'autre, après que Jésus s'est montré longtemps dans la Galilée aussi bien que dans la Judée, remarque que Jean n'avait pas encore été jeté en prison.

Si la seconde relation s'écarte de la première, soit dans l'ordre des faits, soit dans la manière dont ils se sont passés, etc., la contradiction tombe alors ou sur des points qui tiennent à la forme, sur certaines circonstances de temps (les vendeurs chassés du temple); de lieu (le séjour primitif des parents de Jésus); de nombre (les Gadaréniens, les anges au tombeau); de noms (Matthieu et Lévi); ou bien elle touche à l'essence même des faits; c'est ce qui arrive, lorsque certains caractères ou certaines

circonstances sont représentés dans un récit autrement que dans un autre : par exemple, lorsque, d'après une narration, Jean reconnaît Jésus comme le Messie destiné à souffrir, tandis que, d'après une autre, les souffrances de Jésus lui auraient été un sujet de scandale. C'est encore ce qui arrive, lorsqu'un fait est raconté de deux ou de plusieurs manières différentes, quoiqu'une seule puisse être conforme à la vérité : par exemple, lorsque, suivant un récit, Jésus appelle ses premiers disciples et leur fait quitter leurs filets près de la mer de Galilée, tandis que, suivant un autre, ce serait en Judée et sur le chemin qui conduit en Galilée qu'il les aurait attachés à sa suite.

C'est, d'un côté, par la forme, de l'autre, par le fond, qu'un récit se fait reconnaître positivement pour saga et fiction.

Si la forme est poétique, si les acteurs échangent des discours hymniques, plus longtemps et avec plus d'enthousiasme qu'on ne devrait l'attendre de leur éducation et de leur situation, nul doute alors que ces discours, du moins, ne soient étrangers à l'histoire. Du reste, l'absence de ce signe formel ne suffirait nullement à prouver le caractère historique d'un récit, puisque la poésie des sagas affecte la forme la plus simple, celle en apparence qui convient le mieux à l'histoire. — Le fond doit ici décider.

Si le fond d'un récit s'accorde d'une manière frappante avec certaines idées, avec certaines relations écrites ou traditionnelles, ayant de l'importance parmi le peuple où elles sont nées d'abord, et qui elles-mêmes semblent plutôt le fruit de la prévention que de l'expérience, des

circonstances particulières vous mettent alors plus ou moins en droit d'assigner à ce récit une origine fabuleuse. Et d'abord, nous savons que les Juifs étaient enclins à considérer comme de grands hommes les enfants dont les mères avaient été longtemps stériles: or, ceci doit nous mettre en garde contre tout ce qui est rapporté comme historique, à cet égard, de Jean-Baptiste. Nous savons aussi que, partout dans les écrits de leurs prophètes et de leurs poètes, comme aussi dans la vie des anciens hommes de Dieu, les Juifs voyaient des prophéties ou des types, applicables au Messie: en conséquence, nous devons présumer que tout ce qui, dans la vie de Jésus, a été calqué sur ces types convenus, pourrait bien plutôt appartenir au domaine du mythe qu'à celui de l'histoire.

Il est vrai cependant qu'en prenant à part et en eux-mêmes chacun de ces motifs d'un côté, et de l'autre chaque récit évangélique, nous ne pourrions qu'en bien peu de cas émettre une opinion certaine sur le caractère de ces récits, et les désigner comme absolument étrangers à l'histoire. Pour sortir du système des probabilités, pour atteindre à un résultat positif, il faut que plusieurs de ces motifs se réunissent et s'accordent ensemble. Ainsi l'histoire des mages et celle du massacre des innocents à Bethléem concordent, il est vrai, d'une manière frappante avec l'idée juive de l'étoile du Messie prophétisée par Balaam, et avec le type de l'ordre sanguinaire de Pharaon: toutefois, cela seul ne suffit pas à les faire déclarer mythiques. Mais ajoutez que ce qui est raconté de l'étoile des mages contredit les lois de la nature, et que la conduite attribuée à Hérode contredit celles de la psycho

logie ; ajoutez encore que Josèphe, qui d'ailleurs entre sur Hérode en de si grands détails, se tait, de même que les autres sources historiques, sur le massacre de Bethléem, et que la visite des mages et la fuite en Égypte, d'après un récit, ou la présentation au temple, d'après un autre, s'excluent mutuellement : — quand tous les signes du mythe s'agglomèrent ainsi, le résultat n'est plus douteux ; notre jugement est alors d'autant plus sûr, que ces signes eux-mêmes sont plus décisifs et plus nombreux.

Il peut arriver aussi qu'un récit, pris en lui-même et à part, ne renferme que de faibles marques de mythe, ou même qu'il n'en contienne pas du tout ; mais alors ce récit est joint à d'autres récits reconnus mythiques, et qui jettent sur celui dont il s'agit un reflet qui le rend suspect. C'est ainsi que dans tout récit, quelque merveilleux qu'il soit, se rencontrent des traits naturels, qui en eux-mêmes pourraient être historiques, mais qui, par suite de leur connexion avec le reste, doivent également exciter le doute.

Au surplus, il sera toujours impossible de tracer entre l'histoire et le mythe une ligne de démarcation droite et invariable, pour l'appliquer à des récits qui, comme ceux des Évangiles, ont reçu en eux le premier de ces deux éléments, l'élément historique.

C'est par cette dernière réflexion que le docteur Strauss termine l'exposé général de son système.

Nous avons indiqué par quelle suite d'études et de raisonnements il a été conduit à ne voir dans l'histoire évangélique qu'un mythe religieux : on comprend maintenant quelle méthode il a dû appliquer à son travail.

« Si j'avais la main pleine de vérités, disait sagement le vieux Fontenelle, je me garderais bien de l'ouvrir. » — Nous croyons qu'à quarante ans Strauss eût pensé comme Fontenelle, et qu'il n'eût point écrit son livre. Alors, sans doute, il eût compris qu'il est des vérités sur lesquelles on ne doit jamais appeler le grand jour de la publicité, et qui sont de nature à n'être communiquées qu'avec une extrême réserve, même aux esprits d'élite, dont le nombre, en tout temps, est toujours fort restreint. Il eût compris combien il est dangereux de livrer les mystères aux caprices et aux fausses interprétations de la multitude : or, dans cette multitude, nous comprenons tous ceux qu'une éducation forte et savante n'a pas préparés à l'initiation, et pour qui l'arbre de vérité et de vie, s'ils y portent la main, ne produit que des fruits d'erreur et de mort.

Suffisait-il d'ailleurs de démontrer que l'histoire de Jésus, telle qu'elle est rapportée dans l'Évangile, est un mythe? Non sans doute; et, si l'on se croit obligé de reconnaître et de signaler comme mythiques les circonstances merveilleuses de la vie du Christ, on est aussi forcé d'y voir autre chose que les enfantements d'une imagination déréglée.

Après avoir promené tour à tour sur l'histoire de la naissance et de l'enfance de Jésus, sur l'histoire de sa vie publique, sur celle de sa passion, de sa mort et de sa résurrection, le flambeau, tantôt pâle, tantôt éclatant, de sa critique, Strauss se demande enfin si les recherches auxquelles il vient de se livrer, n'ont pas anéanti la foi du chrétien, et avec elle toutes les espérances, toutes les

consolations, toute la force dont cette foi était la source : l'immense trésor de vérité et de vie dont l'humanité s'est nourrie depuis dix-huit siècles, est-il détruit à jamais ? Dieu a-t-il perdu sa miséricorde, l'homme sa dignité ? Le lien qui unissait la terre au ciel, est-il brisé sans retour ?

Près de se livrer à ce nouvel examen, Strauss y est conduit, dit-il, par un reste de foi. — Pourquoi cette subtilité de dialectique et toutes celles qui en découlent ? La tâche qui vous attend, ne ressort-elle point de l'ensemble de votre système et de la nature du mythe, dont vous adoptez l'application à l'histoire évangélique ? Un mythe renferme un sens, il cache un fait ou une idée. A la suite de la critique historique se présente donc nécessairement la critique dogmatique ; et ce n'est, en effet, qu'après avoir subi l'un et l'autre examen, que la foi, fortifiée par cette double épreuve, doit s'élever jusqu'à devenir une science.

Cette nouvelle tâche, l'auteur a voulu l'esquisser d'abord dans ses traits principaux, se réservant d'en faire l'objet d'un ouvrage spécial.

Quelle sera donc, au point de vue dogmatique, la christologie du docteur Strauss ?

On comprend que ce ne saurait être celle de ce qu'il nomme le système orthodoxe ; moins encore la christologie du rationalisme. La christologie éclectique de Schleiermacher ne peut davantage lui convenir. Nous n'en sommes point surpris : Schleiermacher, qui, d'une part, adopta et fortifia même la critique négative du rationalisme, en même temps que, de l'autre, il prétendit main-

tenir la partie essentielle de la doctrine de l'Église; Schleiermacher voulut, sans porter atteinte à la foi, concilier ensemble et les exigences de la doctrine de l'Église et celles de la science humaine. Mais, en dépit de ses efforts et de son grand talent, son système blesse en même temps et la foi et la science : il admet, en effet, que le côté merveilleux de la vie de Jésus, sa génération surnaturelle, ses miracles, sa résurrection et son ascension, ainsi que les prophéties qui annoncent sa venue pour le jugement dernier, peuvent à la rigueur ne pas être considérés comme parties constituantes de la doctrine touchant le Christ, et cependant il affirme que Jésus, en la personne duquel se trouvaient réunies la nature divine et la nature humaine, a été le modèle, le type rigoureusement historique, offert à l'imitation des hommes.

Reste la chrystologie symbolique de Kant.

Avant lui déjà, Spinosa avait établi une distinction remarquable entre le Christ historique et le type idéal que notre pensée conçoit en lui. Il avait prétendu qu'il n'était point nécessaire, pour le salut, de connaître le Christ historique, mais bien le Christ idéal, qui n'est autre que la sagesse éternelle de Dieu, manifestée en toutes choses, principalement dans l'âme humaine, et qui seule enseigne à l'homme à distinguer le bien du mal, la vérité de l'erreur.

Kant, à son tour, affirme aussi qu'on ne saurait faire une condition de salut, de croire qu'il y a eu, à une certaine époque, un homme qui, par sa sainteté et ses mérites, a satisfait, pour lui et pour les autres hommes, à la justice de Dieu : la raison ne nous dit rien de semblable;

ce qu'elle nous apprend, c'est qu'il est d'obligation absolue, pour les hommes, de s'élever à l'idéal de la perfection morale, idéal qui gît dans la raison, et de fortifier notre âme par l'image de cet idéal : c'est à cette croyance morale seulement, non à une croyance historique, que l'homme est soumis par devoir.

Kant essaie ensuite d'approprier à cet idéal les traits de la doctrine des Écritures et de l'Église, relative à Jésus-Christ. Voici comme il raisonne : « Il n'y a que l'humanité, ou en général le monde raisonnable dans toute sa perfection morale, qui ait pu, comme objet, déterminer la création. Cette idée d'une humanité agréable à Dieu, réside en Dieu de toute éternité ; elle procède de son essence, et, en ce sens, elle n'est point une chose créée, mais elle est le Fils unique de Dieu, le Verbe, par lequel, c'est-à-dire pour l'amour duquel, tout a été fait, et dans lequel Dieu a aimé le monde. L'homme n'est pas lui-même l'auteur de cette idée de perfection morale, mais elle se rencontre en lui, sans qu'il nous soit donné de comprendre comment la nature humaine s'est trouvée apte à la recevoir ; en conséquence, on peut dire que ce type est descendu du ciel en nous, qu'il a revêtu l'humanité, et cette union du type divin avec nous peut être considérée comme un état d'abaissement de la part du Fils de Dieu. — Cet idéal de la perfection morale, telle qu'elle est possible dans un être soumis à des besoins et à des penchants, nous ne saurions nous le représenter autrement que dans l'image d'un homme, non-seulement prêt à accomplir tous les devoirs de l'homme et à propager le bien autour de lui, par sa

» doctrine et par ses exemples, mais encore disposé, en
» dépit de toutes les séductions, à surmonter, pour amé-
» liorer le monde, toutes les souffrances et jusqu'à la
» mort la plus ignominieuse. — Tous les hommes devant
» se conformer à ce type et voir en lui un modèle à imi-
» ter, il s'ensuit qu'ils doivent aussi le pouvoir. — Or,
» celui qui s'est senti dans une disposition morale telle,
» qu'il a pu raisonnablement mettre assez de confiance
» en lui-même pour croire qu'au milieu de séductions
» et de souffrances semblables à celles qu'il avait conçues,
» comme pierre de touche, dans le type de l'humanité,
» il resterait inébranlablement attaché à ce type par une
» imitation parfaite, celui-là seul était en droit de s'esti-
» mer l'objet d'une complaisance divine. — Pour atteindre
» à la sublimité de cette disposition morale, il faut quit-
» ter les sentiers du mal, dépouiller le vieil homme, cru-
» cifier sa chair : transformation nécessairement liée à
» une suite de douleurs et de souffrances. Elles sont
» comme autant de punitions que le vieil homme a mé-
» ritées : toutefois, elles atteignent aussi le nouveau ; car
» l'homme régénéré, qui les accepte, n'a point cessé,
» comme être sensitif, de rester le vieil homme ; ce n'est
» que moralement, comme être intellectuel, qu'il est
» devenu, par le changement de sa disposition, un homme
» nouveau. Dans cette transformation, il a reçu en lui la
» disposition du Fils de Dieu ; cette substitution de l'hom-
» me nouveau au vieil homme peut, si l'on personnifie
» l'idée, être représentée comme substitution du Fils de
» Dieu, et l'on peut dire que ce dernier, en qualité de
» substitut, porte pour l'homme, pour tous ceux qui

» croient en lui, la dette du péché; satisfait, en qualité de
» Sauveur, par ses souffrances et par sa mort, à la justice
» suprême, et fait, en sa qualité d'avocat, qu'ils peuvent
» espérer de paraître justifiés devant le juge; la souffrance
» que le nouvel homme, en mourant à l'ancien, doit
» continuer à accepter durant la vie, étant représentée
» dans le substitut de l'humanité comme une mort endu-
» rée une fois pour toutes. »

Kant, appropriant ses idées à la doctrine de l'Église, s'arrête, comme Schleiermacher, à la mort du Christ : la résurrection de Jésus et son ascension ne peuvent, dans la pensée du philosophe allemand, apporter aucune utilité à la religion, dans les limites de la raison; parce que, dit-il, elles conduiraient au matérialisme de tous les êtres. D'un autre côté, cependant, il veut que l'on considère ces faits eux-mêmes comme des symboles d'idées raisonnables, comme des images de l'entrée en possession de la félicité. Tieftrunk, venant à la suite, affirme positivement que, sans la résurrection, l'histoire de Jésus n'offrirait qu'une issue repoussante, et que notre regard se détournerait avec douleur et répugnance d'un drame qui nous montrerait le modèle de l'humanité succombant, victime d'une rage impie, aux souffrances d'une mort qu'il n'a point méritée : il fallait, dit-il, que le dénouement de ce drame fût couronné par l'accomplissement du bonheur vers lequel se portent irrésistiblement les désirs de notre âme, par le passage à une immortalité glorieuse.

De Wette, adoptant à son tour le système de Kant, prétend, comme lui, qu'il faut attacher à l'histoire évangélique, comme à toute histoire religieuse, un caractère

symbolique, idéal, en vertu duquel elle soit l'expression et l'image de l'esprit humain et de ses opérations. A ses yeux, l'histoire de la merveilleuse génération de Jésus représente la divine origine de la religion; ses miracles expriment la puissance de l'esprit de l'homme; sa résurrection est l'image du triomphe de la vérité, le présage de la victoire du bien sur le mal; son ascension, le symbole de la splendeur éternelle de la religion. Les principales idées religieuses que Jésus a exprimées dans sa doctrine, se trouvent aussi clairement reproduites dans son histoire: elle est l'expression de l'inspiration, dans l'indépendance et le courage de Jésus et dans la vertu de son apparition; de la résignation, dans sa lutte contre la méchanceté des hommes, dans la mélancolie de ses discours prophétiques, et surtout dans sa mort; le Christ en croix est l'image de l'humanité purifiée par le sacrifice. Nous devons tous nous crucifier avec lui, pour ressusciter avec lui à une vie nouvelle. Enfin l'idée de la piété est celle qui domine en particulier l'histoire de Jésus, chaque instant de sa vie étant consacré à la pensée de son père céleste.

Si nous avons rappelé avec quelques détails le système de Kant et de ses adhérents, c'est qu'il doit servir comme d'introduction à celui du docteur Strauss, et nous aider à mieux comprendre la christologie spéculative de ce dernier.

Kant avait dit que ce n'est pas à une certaine époque, mais dès l'origine du genre humain, que le bon Principe est descendu du ciel, d'une manière invisible, dans l'humanité; et Schelling a émis cette proposition: que l'incarnation divine est une incarnation de toute éternité. Nous

avons vu que, sous cette expression, le premier n'avait compris que l'aptitude, qui de tout temps est implantée dans l'homme, de concevoir le type idéal de la perfection morale. Schelling, au contraire, a compris dans le Fils de Dieu, devenu homme, le Fini, tel qu'il se révèle à la conscience de l'homme; tel qu'il se manifeste, distingué de l'Infini (avec lequel il est un cependant), comme Dieu souffrant et soumis aux rapports du temps.

La philosophie moderne a été plus loin (1). De cette définition, que Dieu est esprit, il résulte, puisque l'homme est aussi esprit, que Dieu et l'homme ne sont pas en eux-mêmes et par leur nature des êtres différents. L'esprit a cela d'essentiel, qu'il reste, dans la distinction qu'il fait de lui d'avec lui-même, identique avec lui, et qu'il se retrouve lui-même dans un autre que lui. Dès que l'on conçoit Dieu comme esprit, il faut donc aussi concevoir que Dieu ne se maintient pas, comme un Infini dédaigneux, en dehors et au-dessus du Fini; mais qu'il pénètre dans ce même Fini, et que la finité, la nature et l'esprit humain ne sont en lui qu'une simple abdication, qui cesse lorsqu'il rentre dans son unité avec lui-même. L'homme, comme esprit simplement fini et adhérent à sa finité, n'a point de vérité; Dieu, comme esprit simplement infini et s'abstrayant dans son infinité, n'a point de réalité : l'esprit infini n'a de réalité qu'autant qu'il s'unit à des esprits finis;

---

(1) Hegel, Phénoménologie de l'esprit; Philosophie de la religion. — Marheinèke, Principes de la Dogmatique chrétienne. — Rosenkranz, Encyclopédie des sciences théologiques.

de même que l'esprit fini n'a de vérité qu'autant qu'il s'abîme et s'absorbe dans l'esprit infini. Ainsi, l'existence vraie et réelle de l'esprit ne se trouve ni en Dieu pris à part, ni dans l'homme pris à part, mais dans l'Homme-Dieu : elle ne se trouve ni dans son infinité seulement, ni seulement dans sa finité ; mais dans le mouvement de va-et-vient qui s'opère éternellement entre elles, et qui de la part de Dieu est révélation ; de la part de l'homme, religion.

Dieu et l'homme sont donc un en soi ; la religion est le côté humain, la conscience humaine de cette unité. C'est donc dans la religion que cette unité doit se trouver pour l'homme ; c'est par la religion qu'elle parvient en lui à la réalité. Aussi longtemps, il est vrai, que l'homme ne se connaît pas lui-même comme esprit, il ne peut connaître Dieu comme homme. Esprit physique, il divinisera la nature ; esprit légal, qui ne maîtrise sa nature que d'une manière extérieure et sensible, il se représentera Dieu comme législateur ; mais s'il arrive que, dans les révolutions de l'histoire du monde, l'homme vienne à concevoir la corruption de sa nature, d'un part ; de l'autre, la misère et la rigueur des lois auxquelles il est soumis ; alors aussi il sentira le besoin d'avoir un Dieu qui s'élève au-dessus de lui, en même temps que celui d'en avoir un qui s'abaisse jusqu'à lui. L'humanité parvient-elle ensuite à ce point de maturité, d'adopter, en principe religieux, cette vérité, que Dieu est homme, et que l'homme est d'une race divine ; il en résultera que, la religion étant la forme sous laquelle la vérité se révèle à la conscience générale, cette vérité devra se manifester

d'une manière généralement compréhensible, et se revêtir d'une certitude qui tombe sous les sens; c'est-à-dire qu'il faudra qu'un homme se présente, qui soit reconnu pour le Dieu, dans sa manifestation. En tant que cet Homme-Dieu réunit en sa personne l'être divin et l'individualité humaine, on peut dire de lui qu'il a l'esprit divin pour père, et une mère humaine; en tant que son individualité ne se réfléchit pas sur elle-même, mais dans la substance absolue, et qu'elle ne veut être rien pour elle-même, mais tout pour Dieu, il n'y a en lui ni péché ni imperfection; homme vivant d'une vie divine, sa puissance s'exerce sur la nature, et il opère des miracles; Dieu manifesté sous une forme humaine, il est dépendant de la nature, soumis à ses besoins et à ses douleurs, il se trouve dans un état d'abaissement. Paiera-t-il aussi à la nature le dernier tribut? La nature humaine succombant à la mort, n'est-ce point un fait qui s'élève contre la prétention que cette nature est une avec la nature divine? Non : l'Homme-Dieu meurt, et par là même il montre qu'il est Dieu dans la réalité de son incarnation; qu'il ne dédaigne pas de descendre jusqu'aux derniers degrés de la finité; car il sait que, pour s'en relever, il trouvera un chemin de retour, et qu'il a puissance de rester identique avec lui-même, jusque dans la plus complète abdication. — Pénétrons plus avant dans la question : l'Homme-Dieu, dont l'esprit se réfléchit sans cesse dans son infinité, se trouve en opposition avec les hommes attachés à leur finité; il doit en résulter une lutte, et le meurtre de l'Homme-Dieu par les mains des pécheurs. Dieu trouvant ainsi le chemin du ciel à la tombe, il doit y avoir aussi pour

l'homme un chemin à trouver de la tombe au ciel; la mort du prince de la vie est la vie du mortel. Déjà, par sa venue au monde comme Homme-Dieu, Dieu s'est montré réconcilié avec le monde; en mourant, il a dépouillé sa nature; il a montré par quelle voie il effectue éternellement la rédemption: c'est en abdiquant et reprenant tour à tour cette propriété de sa nature, de demeurer identique avec lui-même. La mort de l'Homme-Dieu n'étant que la cessation de son abdication et de son abaissement, elle est dans le fait une élévation et un retour à Dieu: c'est ainsi qu'à la suite de la mort viennent nécessairement la résurrection et l'ascension.

L'Homme-Dieu, pendant sa vie, s'était montré, par son excellence, en opposition avec ses contemporains; la mort le dérobe à leurs sens; mais il continue de vivre dans leur imagination et leur souvenir: ainsi l'union de la divinité et de l'humanité, qui résidait en lui, est désormais une vérité accessible à la conscience de tous les hommes, et la société, qui l'adopte, doit à son tour reproduire en elle, d'une manière spirituelle, toutes les phases de sa vie, phases qu'il a traversées d'une manière sensible. Le croyant, qui d'abord ne vivait que d'une vie physique, doit, à l'exemple du Christ (mais seulement intérieurement, comme il a fait extérieurement), mourir à sa nature, se crucifier et se laisser ensevelir, afin de s'identifier avec lui et d'entrer dans le partage de la gloire et de la félicité du Christ.

Ainsi serait ramenée au point de vue orthodoxe, quoique par une voie détournée, la vérité de l'exposition de la doctrine de l'Église touchant le Christ: de même que la vé-

rité de l'idée que l'Église conçoit en Jésus-Christ, est déduite de l'exactitude de l'histoire évangélique, ainsi de la vérité de l'idée est déduite l'exactitude de l'histoire. Le raisonnable est aussi le réel : comme telle, l'idée de l'unité de la nature divine et de la nature humaine doit donc avoir aussi une existence historique. L'unité de Dieu avec l'homme, dit en conséquence Marheinéke, est, dans la personne de Jésus-Christ, manifeste et réelle comme un fait accompli. En Jésus-Christ, selon Rosenkranz, était concentrée la puissance divine sur la nature ; il ne pouvait agir autrement que d'une manière miraculeuse, et le prodige, qui nous est étranger, lui était naturel. Sa résurrection, dit Conradi, est la conséquence nécessaire de la perfection de son individualité, et doit nous surprendre si peu, que nous aurions droit de nous étonner si elle n'avait pas eu lieu.

Ces conséquences, demande ici Strauss, renferment-elles la solution des contradictions que nous avons signalées dans la doctrine de l'Église touchant le Christ ? Le phénomène que présenterait un individu dans lequel se serait exclusivement manifestée l'unité de la nature divine et de la nature humaine, est-il rendu moins incompréhensible ? Nullement, répond-il à son tour. « Je puis concevoir, il est vrai, que l'esprit divin, dans son abdication » et son abaissement, est l'esprit humain, et que l'esprit » humain, dans son recueillement en lui-même et dans sa » sublimité, est l'esprit divin ; mais cela même ne fait » pas encore que je puisse me représenter et concevoir » comment la nature divine et la nature humaine peuvent » avoir formé les parties constitutives, distinctes et ce-

» pendant inséparables d'une personne historique. Autre
» chose est de voir l'esprit humain, dans son unité avec
» l'esprit divin, se manifester, dans le cours de l'histoire
» du monde, par des actes qui témoignent de sa puis-
» sance sur la nature; autre chose est d'imaginer un
» homme, un individu doué de cette même puissance
» qu'il exerce par quelques actes d'un mérite arbitraire.
» Nous serions ainsi rejetés au point de vue de Kant,
» que nous avons jugé lui-même insuffisant; car, si la
» réalité n'est jointe à l'idée, l'idée elle-même n'a plus
» de sens. Mais ôtons-nous donc à l'idée toute réalité ?
» En aucune manière ; nous lui refusons seulement celle
» qui n'est point la conséquence des prémisses. Attribuer
» de la réalité à l'idée de l'unité de la nature divine et
» de la nature humaine, est-ce admettre que cette idée
» a dû se réaliser dans un individu une fois pour toutes?
» Ce n'est sûrement pas ainsi que l'idée se réalise : elle
» ne répand pas dans un seul modèle toute sa plénitude,
» pour se montrer avare à l'égard de tous les autres; elle
» ne place pas dans un seul son expression complète, pour
» ne se produire partout ailleurs que d'une manière in-
» complète. Loin de là, c'est dans une multiplicité de
» copies, qui se complètent mutuellement ; c'est dans
» une immense succession d'individus, qui s'abaissent et
» s'élèvent tour à tour, qu'elle aime à répandre sa ri-
» chesse. Niera-t-on que ce ne soit là la véritable réalité
» de l'idée ? L'idée de l'unité de la nature divine et de la
» nature humaine ne serait pas plutôt une idée réelle,
» dans un sens infiniment plus élevé, quand je conçois
» sa réalisation dans l'humanité entière, que si je la place

» dans un homme isolé, dans un seul individu? Une in-
» carnation divine, de toute éternité, ne serait pas plus
» vraie qu'une incarnation opérée dans un point circon-
» scrit du temps?

» C'est là la clé de toute la christologie : comme sujet
» des attributs que l'Église applique au Christ, au lieu
» d'un individu, substituez une idée, mais une idée réelle,
» non une idée sans réalité, à la façon de Kant. Imaginées
» dans un individu, dans un Homme-Dieu, les propriétés
» et les fonctions que la doctrine de l'Église attribue au
» Christ, se contredisent; dans l'idée de l'espèce, elles
» s'accordent et s'harmonisent. L'humanité réunit en elle
» les deux natures; l'humanité, c'est Dieu fait homme;
» c'est l'esprit infini s'abaissant à la finité, et l'esprit fini se
» souvenant de son infinité : l'humanité est l'enfant d'une
» mère visible et d'un père invisible, de l'esprit et de la
» nature (1). Elle opère des miracles, en ce sens que, dans le
» cours de l'histoire des hommes, l'esprit se rend toujours
» de plus en plus maître de la nature, dans l'homme aussi
» bien que hors de l'homme, et que la nature étrangère
» lui est soumise comme matière inerte livrée à son ac-
» tivité. Il n'y a point de péché en elle, en ce sens que
» la marche de son développement est sans imperfection,
» et que la souillure ne s'attache qu'à l'individu, jamais
» à l'espèce. Elle est le Christ mourant, le Christ res-
» suscitant et montant au ciel, en ce sens que, par la re-
» nonciation à sa nature, elle se crée une vie spirituelle,

---

(1) Ceci rappelle l'hymne d'Orphée à la Nature, qu'il appelle *la Vierge née la première*, *la Vierge éternelle*.

» et que, par la cessation de sa finité, elle arrive à s'u-
» nir à l'esprit infini du ciel. C'est par la foi en ce
» Christ, particulièrement à sa mort et à sa résurrec-
» tion, que l'homme est ainsi justifié devant Dieu. »

Eh! dirons-nous ici au docteur Strauss, qui prétend nier que cette doctrine, ou telle autre plus sublime encore, plus complète et plus vraie, ne soit celle que le Christianisme enveloppe de ses voiles mystérieux?

Oui (et ce n'est pas de vous, docteur, que nous l'avons appris), le Christianisme, comme toutes les religions positives, a ses mystères, sa doctrine secrète, sa mythologie, si, par ce mot, on veut entendre la représentation, le vêtement et, pour tout dire, l'égide dont se couvre la religion.

Pourquoi en serait-il autrement? « N'y aura-t-il donc
» que les Égyptiens et les Grecs qui auront le droit d'en-
» seigner leur doctrine sous le voile de l'allégorie et le
» secret des mystères? Pourquoi les Juifs n'auraient-ils
» pas le même privilége? Seraient-ils les plus stupides
» des hommes (1)? » Ces paroles sont empruntées à l'un des plus illustres Pères de l'Église. — Or, le Nouveau Testament est, comme l'Ancien, l'œuvre d'un même esprit: le sens des Évangiles est donc souvent mystérieux. Telle était la pensée d'Origène: pour s'en convaincre, il suffit de parcourir ses Exégétiques, son Apologie de la religion chrétienne, son Traité des principes de la foi, ses nombreuses homélies.

Avant lui, saint Clément d'Alexandrie, qui, faisant

(1) Origen., *contra Cels.*, lib. IV, cap. 38.

abstraction des traditions judaïques, raisonne en philosophe sur les dogmes du Christianisme, en avait prouvé l'excellence et l'accord avec la saine raison. Dans ses Stromates, il raconte que Jésus-Christ, après sa résurrection, révéla une doctrine secrète (γνῶσις) à trois de ses apôtres seulement : saint Pierre, saint Jacques et saint Jean. Ceux-ci la transmirent à quelques autres. Saint Clément y avait été initié. Il la fait consister dans une interprétation philosophique des dogmes chrétiens et dans l'explication mystique d'une foule de passages bibliques, dont le vulgaire ne saisit que le sens littéral.

Eusèbe a sans doute en vue le même fait, lorsqu'il raconte (1) qu'à l'endroit où Jésus-Christ monta au ciel, se trouvait une grotte où, suivant une tradition certaine, le Sauveur avait fait entrer ses disciples dans la participation de ses mystères les plus secrets. Et c'est là, d'ailleurs, nous n'en saurions douter, ce que signifient les paroles pleines de sens qui ouvrent l'histoire des Actes des apôtres, où il est dit que Jésus fut élévé au ciel, après avoir instruit *par le Saint-Esprit* ceux des apôtres qu'il avait choisis (2).

Nous faut-il encore d'autres autorités? écoutons saint Grégoire de Naziance, s'adressant aux païens : « Oui, je ne le nierai pas, il y a des mythes dans les enseignements de la religion chrétienne; mais ici les formes du mythe n'ont rien d'indécent, rien de choquant, et la doctrine

(1) *Vita Constant.*, lib. III, cap. 41, 43.

(2) *Præcipiens Apostolis per Spiritum sanctum, quos elegit, assumptus est.* — Act. Apost., cap. 1, v. 2.

qu'elles cachent, est digne de l'admiration et de la vénération des fidèles à qui on la dévoile (1). »

C'est aux païens que Théodoret, évêque de Cyrus, savant théologien du V.e siècle, adressait aussi ces paroles : « Dès que nos disciples ont manifesté leur foi, nous leur dévoilons le sens de toutes nos énigmes. C'est ce que vous faites vous-mêmes ; vous ne connaissez pas tous le secret de vos mystères, l'hiérophante seul en tient la clé (2). »

On ne doit pas oublier que, chez les Grecs, le baptême, qui souvent n'était accordé que longtemps après la profession de foi, était appelé l'illumination.

Enfin, quand saint Jérôme, dans son traité *de optimo genere interpretandi*, affirme qu'il n'y a que l'Écriture sainte où il ne soit jamais permis de s'écarter de la lettre le moins du monde ; il se fonde sur ce que tout y est sacré, mystérieux, jusqu'à l'ordre et l'arrangement des mots (3).

En invoquant nos souvenirs, il nous serait facile d'ajouter à ces citations une foule de citations semblables. Qu'il nous suffise de les couronner ici par les paroles du grand apôtre (4) : « La lettre tue, et l'esprit vivifie. »

Nous retrouverons l'occasion d'examiner en lui-même le système de christologie du docteur Strauss, quand il l'aura développé dans ses détails. Accordons, quant à présent, qu'il soit l'expression philosophique de l'histoire

(1) S. Greg. Nazianz., Orat. IV, cap. 118, 119 ; tom. 1. Opp., p. 144.

(2) Theod. *de Fid.*, tom. IV ; Opp., p. 481, 482, 483.

(3) Epist. 33, *ad Pammachum*.

(4) Pauli Epist. II ad Corinth., c. III, ✝ 6.

évangélique. En substituant à un fait particulier le fait universel, ce système ne saurait d'ailleurs prétendre à nier la révélation divine, ni le principe fondamental de la théologie chrétienne, qui proclame que le Christianisme est une religion historique.

D'autres considérations nous appellent ici.

Une doctrine ésotérique, qui procède de Dieu, est cachée sous le voile des mystères qui composent l'enseignement dogmatique de l'Église chrétienne. Le dépôt en a été confié au sein de cette communion qui se pare encore aujourd'hui du beau nom de catholique : c'est là surtout, nous n'en saurions douter, qu'elle s'est conservée pure et entière. Là brûle, sans jamais s'éteindre, sans se consumer jamais, le grand foyer de lumière : c'est à la lueur de ses rayons, que le Christianisme nous apparaît comme une science divine, dont les abords ne sont accessibles qu'aux intelligences les plus hautes et les plus épurées ; car elle a pour objet la conception de Dieu, de l'homme, de l'univers.

Nous croyons que le temps est venu où, pour guérir les plaies de notre âme, qui s'est roulée, avec Satan, dans les abîmes de l'orgueil et de l'incrédulité ; pour fixer le sentiment religieux et calmer la mélancolie du siècle ; pour conquérir à la vérité notre époque avide de croyances, la foi chrétienne, reprenant cet abandon qui la caractérisait aux premiers jours de sa naissance, doit soulever en faveur des esprits qui se tournent vers elle, les pans du manteau qui dérobe son éclat aux regards des profanes.

Mais, qui voudra supposer, avec le docteur Strauss, que la science de nos jours est assez avancée, pour

comprendre que la foi chrétienne trouve son affirmation non plus dans l'histoire, mais dans la philosophie, et qu'en lui donnant pour objet un individu, Jésus-Christ, on n'a fait que revêtir la doctrine de l'Église d'une forme appropriée au temps et aux peuples qui l'ont vue naître? — Qui osera prétendre, avec lui, que désormais l'action de l'Église doit, par une révolution complète dans sa méthode d'enseignement, se mettre en rapport avec la christologie spéculative? — Qui voudra exiger que désormais, sous peine de se mentir à eux-mêmes et de mentir aux autres, les prédicateurs évangéliques livrent à la foule la doctrine secrète du Christianisme, supposé qu'eux-mêmes y soient initiés?

Étrange aberration!

Le prêtre chrétien, ayant l'intelligence des mystères de sa religion, les enseigne sous une forme qui les rend saisissables à l'intelligence de ceux qui l'écoutent. Pour lui, comme pour ses auditeurs, il s'agit d'une vérité historique. Il est vrai que ceux-ci la considèrent dans un individu, celui-là dans l'humanité entière; mais qu'importe cette différence de forme, si le fond reste le même; si, de part et d'autre, la foi est de même nature, et s'applique au même objet? — Depuis quand serait-il défendu, sous peine de mensonge, de parler aux enfants le langage qui leur convient; le seul qu'ils puissent entendre?

Objectera-t-on qu'il se mêle des fictions à la doctrine exotérique de l'Église? — Qu'importe encore, si ces fictions ont leur utilité? si elles doivent transmettre à l'esprit des idées justes et vraies? — Pour Dieu! ne portons pas le scrupule plus loin que n'ont jamais fait les sages.

Il nous sied bien, vraiment, d'avoir, à cet égard, la conscience plus délicate que ne l'avait Pascal : Pascal, si passionnément amoureux de la vérité, si franchement ennemi du mensonge et de l'hypocrisie religieuse, Pascal n'a pas craint d'applaudir à cette maxime de celui qu'il nomme le plus sage des législateurs (1) : ***Pour le bien des hommes, il faut souvent les piper*** (2) ; et à cette autre qu'il dit partir d'un bon politique : *Cum veritatem qua liberetur ignoret (homo), expedit quod fallatur* (3).

Allons plus loin : supposons tous les peuples unis par la foi chrétienne ; tous les hommes participant à l'intelligence de ses mystères ; sera-t-il temps alors de proscrire les mythes et les allégories ? Non ; car il ne nous est point donné de transmettre une seule de nos idées sans l'habiller d'un voile, ne serait-ce que du voile de l'expression. Non ; car la science religieuse, aussi bien que les autres sciences, réclame, afin de s'exprimer avec lucidité, un langage qui lui soit propre. Non ; car la doctrine ésotérique du Christianisme ne saurait se conserver pure, entière, intelligible, si elle ne s'exprime habituellement sous la forme qu'elle revêt depuis plus de dix-huit siècles, et qui lui sert de sauvegarde. « Supprimez tous les symboles sensibles, a » dit un de nos meilleurs esprits, et le reste se réduira » bientôt à un galimatias métaphysique, qui prendra au- » tant de formes et de tournures bizarres qu'il y aura de » têtes (4). »

(1) Platon, *Republ.*, lib. v.
(2) Pensées, 1.re part., art. 6, pensée 9e.
(3) *Ibidem.*
(4) Diderot, Essais sur la Peinture.

Diderot, dont la remarque perce à jour la question qui nous occupe, aurait pu ajouter : Supprimez les symboles, et vous condamnez le genre humain à un mutisme complet ; car il n'est point une seule de nos paroles qui ne soit elle-même un symbole. Supprimez les symboles, et vous anéantissez le monde sensible : ce monde, en effet, n'est pas autre chose qu'un symbole, la Parole éternelle de l'Esprit.

M. Strauss a fait preuve d'une vaste intelligence et d'un immense savoir. Nous croyons cependant que Jésus possédait une intelligence plus vaste encore, une science plus complète et plus vraie de sa propre doctrine, une connaissance plus approfondie des hommes de tous les temps.

Aussi le nom de Strauss et son volumineux ouvrage, qui n'aura rien changé aux croyances du monde chrétien, seront oubliés depuis des siècles, quand le nom de Jésus et les pages si courtes et si puissantes de son Évangile seront encore pour les peuples un objet de foi et d'adoration, une source de consolation et d'espérance, et le plus ferme appui des progrès de l'humanité.

M.-L. BOUTTEVILLE.

Paris, septembre 1837.

107.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 1.er septembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verval, M. le Président fait connaître les divers ouvrages offerts à la Société.

Sur un rapport de M. Dugast-Mattifeu, M. Goullin de la Brosse est admis en qualité de membre résidant.

M. Simon continue la lecture de ses études sur la poésie persanne.

M. Talbot lit ensuite la première partie d'une étude critique sur Balzac.

Séance du 6 *octobre* 1847.

PRÉSIDENCE DE M. ÉVARISTE COLOMBEL.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président prononce quelques paroles de regret sur la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Malard ; puis, il communique une petite Géographie élémentaire de la Loire-Inférieure, adressée par MM. Le Sant père et Verger.

M. Talbot continue sa lecture sur le caractère et les ouvrages de Balzac, et spécialement sur le Prince.

M. Lechalas lit ensuite un examen critique du célèbre Malthus, économiste anglais.

Enfin, M. Bertin donne connaissance d'un travail sur la Boulangerie.

Séance du 20 *octobre* 1847.

PRÉSIDENCE DE M. RENOUL, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président fait connaître les divers ouvrages offerts à la Société.

M. Halgan lit ensuite une étude littéraire sur un volume de Sonnets de M. Évariste Boulay-Paty.

MALTHUS,

PAR M. LECHALAS.

Si l'on voulait caractériser le passé et le présent de l'humanité par un seul fait, vrai pour tous les temps et tous les lieux, on reconnaîtrait que cette sorte de lien entre les peuples et les âges consiste dans le malheur du plus grand nombre.

En sera-t-il toujours ainsi? Il est permis d'espérer que non. — Qui oserait, en présence des progrès accomplis dans le passé, poser des limites aux progrès de l'avenir?

Je me propose d'étudier les principales idées qui se partagent aujourd'hui le monde des intelligences, relativement aux destinées de l'humanité.

Les doctrines des économistes se présentent d'abord à notre attention. Quelle que soit l'opinion qu'on professe sur ces doctrines, on doit reconnaître que les études d'Adam Smith, de Jean-Baptiste Say, etc., ont rendu de grands ser-

vices, en faisant pénétrer la lumière dans la constitution économique de nos sociétés modernes; mais, s'ils ont rassemblé des matériaux utiles, ils n'ont pas indiqué de solution sérieuse du problème social. — Les idées d'avenir de l'école dont nous parlons se résument, en effet, dans ces mots : Liberté commerciale et industrielle illimitée, libre débat du salaire entre les capitalistes et ceux qu'ils emploient, libre échange des produits à l'extérieur comme à l'intérieur. — Nous avons en France le libre débat du salaire, et il existe sans contre-poids, dans les conditions préconisées par les économistes. Il en est de même dans la plus grande partie de l'Europe. C'est pour cela, sans doute, que les plus intelligents des continuateurs de Smith et de Say, frappés des faits qui se passent sous leurs yeux, commencent à reconnaître que la concurrence illimitée engendre l'anarchie et l'exploitation des faibles par les forts; mais ils ne s'élèvent pas encore à une conception supérieure. — Écoutez sur ce sujet M. Blanqui, et vous reconnaîtrez que l'apôtre du libre échange appliqué au commerce international, n'en est pas moins un rude adversaire de la concurrence illimitée.

« ..... De la liberté illimitée du commerce et de la concurrence universelle s'est déversé sur le monde un torrent de richesses qui fertilise bien des provinces, mais qui a laissé dans plus d'une contrée des traces funestes de son passage; semblable à un char brillant et mystérieux, dont les voyageurs qu'il emporte ne peuvent pas même voir et plaindre les passants qu'il écrase. La question en est venue au point qu'on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter des progrès d'une richesse qui traîne à sa suite

tant de misères, et qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais. . . . . Il n'est plus question de richesse absolue, mais de richesse relative; l'humanité commande qu'on cesse de sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes qui n'en profiteront point. Ainsi le veulent les lois éternelles de la justice et de la morale, trop longtemps méconnues dans la répartition sociale des profits et des peines; et nous ne consentirions plus à donner le nom de richesse qu'à la somme du produit national équitablement distribué entre tous les producteurs. »

Malheureusement, M. Blanqui ne nous apprend pas par quel moyen cette équitable distribution pourra s'obtenir.

Quant au libre échange international, nous croyons que les économistes reviendront de leurs illusions sur ce point, dès les premières expériences, comme ils reviennent déjà de leur ancienne confiance dans l'échange soi-disant libre du salaire contre le travail. — Dans les rapports entre nations, comme dans les rapports entre hommes, on verrait l'exploitation du faible par le fort résulter d'une libre concurrence prématurément introduite. — Lorsque la paix perpétuelle sera universellement assurée, chaque pays pourra se livrer sans danger pour aucune nationalité aux industries, agricoles et autres, les plus en rapport avec ses forces productives et ses ressources de toute nature. On conçoit qu'alors, mais seulement alors, et sauf l'emploi de mesures transitoires, le libre échange puisse régner dans le monde sans faire de victimes.

I.

Un écrivain que l'on range ordinairement parmi les économistes, Robert Malthus, nous paraît mériter une attention spéciale. Les principes qu'il a émis, et ensuite soutenus avec un courage qui ne s'est pas démenti, ont eu et ont encore une influence considérable dans les affaires humaines; nous les discuterons avec quelque développement.

L'ouvrage capital de Malthus est l'*Essai sur le Principe de Population*. L'auteur définit son système dès les premières pages; ce système a pour base les deux théorèmes suivants :

1.° Lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans, et croît ainsi de période en période suivant une progression géométrique.

2.° Les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que suivant une progression arithmétique.

On ne peut s'étonner que Malthus, partant de ces prémisses, ait conclu à la nécessité de restreindre le nombre des mariages. Suivant lui, le devoir commande à tout homme de ne se marier que lorsqu'il a la certitude de pouvoir nourrir une famille. — Si vous n'arrêtez pas le développement de la population dans sa source, dit-il, si vous n'employez pas les moyens préventifs, la nature saura rétablir l'équilibre entre la population et les subsistances, à l'aide des moyens répressifs, tels que famine, épidémies, etc.

Si Malthus s'était borné à donner des conseils de prudence, on l'eût classé parmi les moralistes, et il n'eût point fait école. Mais il a voulu formuler des lois et établir la nécessité éternelle, pour l'humanité, de modérer sa fécondité naturelle. Or, ces prétendues lois ne sont rien moins que démontrées, et c'est ce que nous chercherons à établir.

Constatons d'abord les conséquences monstrueuses que certains admirateurs de l'économiste anglais ont tirées de ce qu'ils appellent sa découverte. — On lit dans une note insérée par un disciple dans l'une des dernières éditions de l'Essai sur le Principe de Population : « Plus on perfectionnera l'état social, et plus l'excès » de population sera à craindre. » Ce qui veut dire, venant d'un homme qui craint avant tout l'excès de population, que chercher à perfectionner l'état social, c'est faire acte de mauvais citoyen.

Nous ne nommerons pas l'auteur de cette note; nous nous bornerons à dire qu'il vient d'être chargé de professer l'économie politique dans une de nos premières écoles savantes.

Malthus lui-même est quelquefois moins absolu, car nous lisons (page 487 de l'édition Guillaumin) :

« Ce n'est pas néanmoins que nous devions diminuer » d'activité pour accroître la quantité des subsistances; » mais il faut y joindre un effort constant pour mainte- » nir la population un peu au-dessous du niveau. Ainsi » nous obtiendrons à la fois les deux fins qu'on doit se » proposer : une grande population et un état de société » d'où la pauvreté sordide et la dépendance servile soient

» bannies, *autant que la nature des choses peut le per-» mettre;* deux fins qui n'ont rien de contradictoire. » Nous avouerons, d'ailleurs, que Malthus ne paraît pas très à l'aise dans ce passage, rendu fort obscur par la restriction finale. — Le célèbre écrivain est beaucoup plus sûr de lui-même dans les lignes suivantes, qui résument tout son livre, bien qu'il les ait fait disparaître des dernières éditions :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé; si » sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, ou si la » société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a » pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque » de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. » Au grand banquet de la nature, il n'y a point de cou-» vert mis pour lui. La nature lui commande de s'en al-» ler, et elle ne tarde pas à mettre cet ordre à exécu-» tion. » — A la bonne heure! voilà qui est net, sans ambages ni détours.

Arrivons maintenant à la discussion des deux théorèmes qui constituent « le principe de population. »

Si l'on interroge la statistique sur la vitesse d'accroissement des populations européennes, on trouve que les périodes de doublement sont :

Pour l'Irlande..........	50 ans.
Pour l'Écosse..........	57 ans.
Pour l'Angleterre.......	78 ans.
Pour la France..........	118 ans (1).

(1) Ces chiffres ont été établis d'après des documents relatifs à plusieurs années récentes.

C'est-à-dire que l'accroissement est plus rapide dans les pays où la misère est le plus grande. Sans prétendre que ce fait suffise pour détruire la théorie de Malthus, nous remarquerons cependant qu'il est contraire à cette idée : Que la misère et les fléaux qu'elle traîne à sa suite seraient le moyen répressif par excellence, employé par la nature, pour arrêter les débordements de la population.

M. Moreau de Jonnès, statisticien distingué, après avoir constaté que la fécondité diminue graduellement dans les pays de l'Europe moderne, s'exprime ainsi sur le système de Malthus :

« Le système de Malthus s'applique avec justesse à ces » peuples barbares (les Celtes, les Germains, les Huns, etc.); » car leurs transmigrations ont bien réellement pour » cause l'accroissement de leur nombre dans une propor- » tion qui dépasse celle de l'augmentation de leurs moyens » de subsistance. Mais ce système est sans fondement » quand on en fait l'application aux peuples civilisés; puis- » que chez eux la fécondité diminue en raison des pro- » grès de l'état social, tandis que les ressources alimen- » taires sont étendues et multipliées par tous les moyens » que donne l'intelligence publique et qu'agrandissent les » sciences et les arts. »

Nous avons reproduit ce jugement non pas, comme on pourrait le croire, pour nous en faire un appui, mais pour montrer combien il faut se tenir en garde contre les jugements précipités, alors même qu'ils sont basés sur les documents les plus positifs. — Quoiqu'il y ait beaucoup de vérité dans la conclusion de M. Moreau de Jonnès, les motifs sur lesquels il s'appuie ne suffisent réellement pas pour

démontrer la fausseté des lois posées par Malthus. Les disciples de celui-ci ne pourraient-ils pas, en effet, répondre à M. Moreau de Jonnès : « Vous constatez que les ressources alimentaires sont multipliées par l'intelligence publique, chez les nations civilisées. L'avons-nous jamais nié? N'avons-nous pas, au contraire, soutenu des principes qui font une part énorme à l'influence des progrès de l'industrie sur l'accroissement des subsistances? De quel droit venez-vous donc nous opposer ce fait? — Ce qu'il faut nous prouver, si vous voulez détruire la théorie de Malthus, c'est que l'augmentation des ressources alimentaires peut être aussi rapide que le *mouvement naturel* de la population; et, en vérité, avez-vous seulement abordé ce problème? — Vous dites que la fécondité diminue lorsque la civilisation augmente; eh bien, cela prouve simplement que les populations suivent déjà, dans une certaine mesure, les règles de conduite si sages indiquées par Malthus. »

Ces faciles controverses nous font comprendre que si les chiffres de la statistique sont des documents précieux, ils ne suffisent pas à eux seuls pour constituer des lois. Il faut non-seulement découvrir le lien qui les rassemble, mais encore les relations qui rattachent ce lien aux lois générales de la nature.

II.

L'homme doit arriver, dans un avenir plus ou moins éloigné, à la mise en valeur de toutes les forces productives de la nature; son travail fécondera toutes les parties

habitables du globe : c'est une vérité que proclame la conscience universelle. — Il résulte logiquement de là que l'accroissement de population doit être dans la destinée de l'espèce humaine, tant que la culture aussi complète que possible de la terre n'est pas réalisée. Lorsque ce moment sera venu, l'accroissement devra s'arrêter naturellement ; sans quoi nous serions contraints de ne plus voir en Dieu qu'une puissance fatale acharnée à notre perte. — Je dis que ces déductions sont logiques, parce qu'elles n'invoquent pas d'autre axiome que la prévoyance du Créateur. Tant pis pour ceux qui ne voient là qu'une hypothèse !

L'humanité est encore dans une phase d'enfance maladive ; elle endure bien des douleurs dont elle n'entrevoit pas la fin, ignorante qu'elle est des transformations futures de sa vie : c'est pour cela que mille causes nous détournent si facilement des idées les plus simples et les plus grandes à la fois ! — Dans les faits humains, il faut toujours considérer deux choses : la direction générale et les mouvements partiels. Ceux-ci cachent souvent celle-là ; c'est la source de tant de faux jugements. — La direction générale est bonne, parce qu'elle résulte de l'essence même de la nature humaine, qui est l'œuvre de Dieu. Les mouvements partiels peuvent être mauvais, parce que chaque individualité est douée de libre arbitre, source du mérite et du démérite. — Ainsi se trouve conciliée l'idée de la grandeur et de la bonté divines avec celle de la liberté et de la dignité humaines. Ainsi se trouvent expliquées nos souffrances, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer je ne sais quelles lois sauvages, rêves d'hommes aveuglés par des circonstances passagères.

Mais cherchons, dans les créations si variées qui nous entourent, si la nature elle-même ne confirmera pas, en les précisant, les idées que nous venons d'esquisser rapidement.

III.

En étudiant le règne végétal et le règne animal on constate cette loi : La fécondité est directement proportionnelle à l'intensité des causes qui tendent à détruire les individus de chaque espèce ; ou, si l'on veut, inversement proportionnelle aux causes tendant à leur conservation ; c'est-à-dire inversement proportionnelle à leur bien-être, à leur perfectionnement.

« Lorsqu'une plante, dit Hippolyte Renaud, est cultivée avec soin, sous un ciel et dans un sol qui lui conviennent, lorsqu'elle se trouve dans les conditions les plus favorables à son développement, elle devient belle et vigoureuse; mais, si la fleur est brillante, c'est que le nombre des pétales s'est accru aux dépens des étamines et des pistils, c'est que les organes de la reproduction ont été amoindris, c'est que même ils ont pu s'effacer entièrement.

» Si de cette plate-bande où l'on cultive la plante avec tant de soins, il s'échappe une graine que le vent porte sur un sol aride, cette graine donnera une plante faible et maladive, mais présentant au complet tous les organes de la reproduction, par la réduction des pétales à leur moindre nombre. Il semble que la plante, sentant le danger de mort qui pèse sur elle, reporte tout ce qui lui

reste d'énergie sur les organes sexuels, afin que la perte de l'espèce ne soit pas la conséquence de la mort de l'individu (1). »

Il n'est pas rare, m'affirmait il y a quelques jours un amateur d'horticulture de notre ville, d'entendre les jardiniers dire : « Il faudra que je change cet arbuste de place, et que je le tourmente pour le faire fleurir ; il se trouve trop bien là. »

Dans le règne animal, nous trouvons des phénomènes qui se rallient aussi à la loi précédemment indiquée : les grandes races de quadrupèdes qui vivent de la chair des animaux ne sont pas douées de la même fécondité que les races destinées à leur servir de pâture. La perdrix multiplie plus que l'oiseau de proie, le hareng que la baleine. — La jument trop bien nourrie perd son lait ; sa fécondité diminue, ou même elle devient stérile. — On est quelquefois obligé de préparer les juments de race à la reproduction par un régime convenable, ayant pour but de déranger le parfait équilibre existant dans les fonctions de l'animal, en lui offrant une nourriture peu substantielle, en le fatiguant, et même en le maltraitant.

Si nous nous laissons guider par l'analogie, nous serons disposés à croire que la fécondité humaine est en raison inverse de la santé, de la vigueur, de la bonté du régime hygiénique. — Certains faits semblent annoncer qu'en effet la loi qui se découvre chez les végétaux et

(1) *Solidarité*, p. 196.

chez les animaux, est encore vraie pour le règne hominal : « En Irlande, dit M. Moreau de Jonnès, plus la disette est grande, plus il survient d'enfants. » Une influence en sens inverse se remarque au Paraguay : la population de ce pays, placée dans des conditions très-favorables au bien-être matériel, « s'accroît avec une lenteur surprenante pour ceux qui regardent l'accroissement rapide des populations comme un des signes de la prospérité d'un pays (1). »

M. Doubleday a publié en 1837 un travail intéressant, dans lequel il établit : 1.° qu'un peuple abondamment ou suffisamment pourvu de nourriture solide n'a pas, en général, de tendance à s'accroître rapidement ; 2.° que si une espèce est en danger faute d'une subsistance suffisante ou par d'autres causes affaiblissantes, la tendance à la multiplication est immédiatement augmentée, et que cette loi s'étend au règne végétal aussi bien qu'au règne animal (2).

Sous le rapport physiologique, on peut suivre le passage des végétaux aux animaux, et des animaux à l'homme, par une série de variations insensibles ; on ne peut donc être surpris de voir les mêmes lois présider à la reproduction dans le règne végétal, le règne animal et le règne hominal.

On comprend maintenant tout ce qu'il y a d'étrange dans le ton péremptoire avec lequel cet annotateur de Malthus

---

(1) *Solidarité*, p. 198.

(2) Voyez *Blackwood's Magazine*, n.° 257, mars 1837.

pose en principe que « plus on perfectionnera l'état social, et plus l'excès de population sera à craindre. » — Non, il n'est pas vrai que Dieu, en donnant à l'homme la passion du progrès, en mettant dans son cœur le besoin de travailler sans relâche au perfectionnement de l'ordre social, lui ait fait un don funeste. — Les tendances de notre nature sont une révélation continue de la volonté divine, et les apôtres du malheur sans fin sur la terre seront bientôt obligés de le reconnaître eux-mêmes, car la science ne tardera pas à éclairer d'une manière complète ce terrible problème de population qu'on a pris l'habitude de jeter à la tête des hommes qui ont foi dans l'avenir; et la lumière qui rejaillira sur cette question si controversée fera ressortir, une fois de plus, la sagesse de celui qui préside à nos destinées.

IV.

Ce que nous avons dit suffit pour démontrer que Malthus n'a pas tenu compte de tous les éléments du problème qu'il a voulu résoudre. Le théorème de l'accroissement de la population en progression géométrique, lorsque le mouvement n'est arrêté par aucun obstacle (1), est faux, parce que l'amélioration des conditions de la vie sociale est une cause naturelle de diminution dans la fécondité. Malthus ne s'est pas douté de cette influence, et tout l'échafaudage de sa théorie croule par la base.

(1) Nous faisons abstraction du chiffre de 25 ans indiqué pour la période de doublement, parce que l'inexactitude de ce chiffre ne prouve rien contre l'idée principale.

Pour nous, nous comprenons maintenant les différences constatées par la statistique, dans les accroissements de population des diverses parties de l'Europe; nous comprenons que l'Irlande puisse offrir le spectacle d'une pullulation croissant avec sa misère. — L'Irlande est fertile cependant; mais l'organisation sociale y est tellement vicieuse, que les malheureux Irlandais meurent de faim sur un sol qui pourrait les faire vivre dans l'aisance. — Nous comprenons que l'accroissement de la population puisse être moins rapide en France, où l'ordre social sans être parfait, il s'en faut bien, est moins contraire qu'en Irlande au bien-être des masses.

Dès le commencement de cette étude, nous avons posé, en nous appuyant sur notre seule foi en la prévoyance du Créateur, un principe de population bien différent de celui de Malthus. Rappelons ici ce principe, à l'appui duquel on peut invoquer tous les faits que nous avons cités:

« L'accroissement de population doit être dans la destinée de l'espèce humaine, tant que la culture aussi complète que possible du globe n'est pas réalisée. Lorsque ce moment sera venu, l'accroissement s'arrêtera naturellement, après avoir suivi une marche décroissante, parallèle aux progrès généraux des sociétés. »

La possibilité d'une pareille loi s'explique par l'influence qu'exercent sur la fécondité les conditions dans lesquelles se trouvent les individus sous le rapport du bien-être (1).

---

(1) Dans cette expression *bien-être*, on comprend le luxe

Ces conditions sont essentiellement liées aux progrès des sciences et de l'industrie ; progrès qui, d'un autre côté, facilitent les prises de possession successives des parties habitables du globe non encore mises en valeur. Ce que nous disons des progrès de l'industrie, nous pouvons le dire également des améliorations dans l'organisation sociale (1). La fondation d'un ordre nouveau, basé sur la conciliation des intérêts des classes et des individus, deviendra réalisable grâce à l'immense accroissement de la force productive de l'homme, accroissement qui est l'œuvre de l'industrie, fille de la science. L'expansion colonisatrice marchera donc parallèlement avec l'amélioration du sort de l'espèce humaine; nous pouvons espérer que, le jour où l'humanité occupera définitivement toutes les parties de la planète dont l'exploitation est possible, le bien-être des individus sera tel, grâce à l'industrie et à l'association, que la fécondité suffira seulement à entretenir la population du globe, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la famine et la guerre pour établir l'équilibre.

---

interne et le luxe externe; c'est-à-dire la santé, qui n'est parfaite que si tous les organes reçoivent un développement harmonique par l'exercice intégral, et le *bien-vivre*, consistant dans l'usage de nourriture, etc., appropriés aux tempéraments.

(1) Croit-on que, dans une société bien organisée, des surfaces immenses de terrains cultivables, situées en France même, resteraient longtemps stériles? Il faut toute l'incurie qui distingue notre civilisation, pour que des faits de ce genre puissent être signalés.

V.

Nous avons commencé par discuter la théorie de Malthus en nous plaçant au point de vue le plus général; suivant en cela l'exemple de cet économiste, qui pose le problème social dès la première page de son livre, en ces termes: « Quelles sont les causes qui ont arrêté jusqu'ici les progrès des hommes, ou l'accroissement de leur bonheur ? » fait pressentir sa solution quelques lignes plus bas : « La cause que j'ai en vue est la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée; » et qui énonce les deux prétendues lois que nous avons fait connaître dès la quatrième ou la cinquième page, croyant déjà les avoir démontrées. — Mais, après l'appréciation du principe de population en lui-même, il est utile de rechercher quelle part les circonstances au milieu desquelles l'auteur a vécu ont eue dans sa conception, et quelle influence celle-ci peut avoir exercée dans le monde. Les événements qui ont signalé la fin du XVIII.e siècle, la révolution française et la formation des républiques américaines, ont excité un grand mouvement intellectuel en Angleterre. Fascinés par le spectacle de ces grandes transformations politiques, que tant d'hommes regardaient comme le commencement de l'ère du bonheur sur la terre, beaucoup d'écrivains anglais se firent les défenseurs de cette thèse : Qu'il suffisait d'introduire certaines réformes dans l'ordre politique pour que rien ne s'opposât désormais au bonheur des peuples.

— C'est pour soutenir cette idée que William Godwin publia son livre sur la *Justice Politique*. Cet ouvrage, commencé en 1791, parut en 1793. Après s'être attaché à démontrer que les gouvernements sont la source de tous les maux, Godwin propose un système d'égalité dans lequel les riches sont considérés comme simples administrateurs des valeurs sociales.

Pendant qu'on imprimait la *Justice Politique*, il se passait en France des événements qui excitaient beaucoup de frayeur dans une partie de la nation anglaise. Le livre de Godwin fit néanmoins une grande sensation, et l'on doit compter parmi ses plus chauds admirateurs Daniel Malthus, père de Thomas-Robert Malthus. — Celui-ci, homme d'études et observateur attentif, avait reconnu depuis longtemps que le sort des populations ne dépend pas exclusivement des gouvernements, et qu'il devait y avoir quelque cause, jusqu'alors vainement cherchée, à laquelle il fallait attribuer cette persistance des malheurs de l'espèce humaine, que l'on constate dans tous les temps et tous les pays, bien qu'avec des variations d'intensité. — Un nouveau travail de Godwin, publié en 1797, décida Malthus à prendre la plume pour combattre des idées qu'il croyait dangereuses. Mais, au lieu de combattre à la manière des critiques négatifs, il eut la hardiesse d'opposer théorie à théorie, et de soutenir que la pauvreté des masses a pour cause une reproduction désordonnée, bien plus que les vices des gouvernements. — Plusieurs écrivains attaquaient la propriété individuelle, et surtout l'héritage, qu'ils considéraient comme une prime accordée à l'oisiveté ; Malthus établit en principe qu'un homme qui

naît dans un monde déjà occupé, n'a aucun droit à la subsistance, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail. — De pareilles doctrines sont monstrueuses, et nous parlons aussi bien de celles des égalitaires que de celles de Malthus. Nous reviendrons sur celles-là dans un second travail; constatons seulement ici que les erreurs de Malthus sont des réactions contre d'autres erreurs, aussi dangereuses que les siennes.

Le livre de Malthus produisit une sensation profonde en Angleterre; les uns l'attaquèrent avec fureur, d'autres l'accueillirent avec enthousiasme. Les ennemis des gouvernements se déchaînèrent contre l'auteur, ceux qui craignaient les révolutions exaltèrent ses idées comme des révélations.

Après avoir voyagé sur le continent, Malthus publia une seconde édition de son ouvrage; et cette fois il se nomma, ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors. La seconde édition du *Principe de Population* contient beaucoup de développements nouveaux; cette circonstance explique sans doute le redoublement de violence qui suivit son apparition.

Malthus tire de terribles conséquences de son *principe*. La première, c'est qu'on ne parviendra jamais à soulager, par des distributions gratuites et régulières, les maux que la pauvreté produit. La seconde, que les maisons pour les enfants trouvés, les hospices ouverts à l'indigence, et surtout les contributions établies pour faire vivre les nécessiteux, produisent beaucoup plus de mal que de bien. — Il propose de rendre une loi déclarant « Qu'aucun enfant issu d'un mariage contracté après l'année

qui suivrait la promulgation de cette loi, et qu'aucun enfant illégitime né deux ans après la même époque, n'aurait droit à l'assistance de la paroisse. — Ce serait, disait-il, un avis clair et précis, sur le sens duquel nul ne saurait se méprendre. Personne ne serait trompé ni lésé, et, par conséquent, personne n'aurait le droit de se plaindre. »

« Pourquoi frémissez-vous, répondait Malthus à ceux qui s'indignaient ; votre charité est plus cruelle que ma rigueur, et vos hospices d'enfants trouvés ne sont que des catacombes. »

Ces anathèmes lancés contre la charité sociale, contre l'adoption par le pays des enfants abandonnés, sont effrayants. Oui, effrayants, parce que l'homme qui les profère est un homme de bien ; un homme qui compatissait à toutes les souffrances, quelque cruelles que soient certaines pages de son livre. Il faut que cet homme ait eu sous les yeux une société bien hideuse et bien inintelligente, pour avoir été amené, de bonne foi, à de telles monstruosités. Mais aussi, comment ne pas frémir en voyant, comme Malthus ne le disait que trop justement, ces hospices d'enfants trouvés qui ne sont que des catacombes ! — Comment ne pas frémir en voyant le paupérisme faire chaque jour de nouveaux progrès, en Angleterre où existait une taxe des pauvres, et dans tant d'autres pays où cette taxe n'existait pas ?

« *L'Essai sur le Principe de Population*, dit M. Charles Comte, malgré les erreurs qu'on pouvait y rencontrer, frappa vivement tous les hommes doués d'un esprit juste, qui désiraient sincèrement le bien de leurs concitoyens :

il fit voir distinctement les vices de quelques institutions qu'on avait toujours mal appréciées. Peu de temps après qu'il eut été publié, un des meilleurs patriotes de l'Angleterre et des plus éloquents orateurs de la Chambre des Communes, M. Samuel Whitbread, proposa de réformer les lois qui établissaient un impôt au profit des pauvres. Sa proposition ayant échoué contre des préjugés que le temps n'avait pas encore déracinés, une autre proposition, sur le même objet, fut faite quelques années plus tard (en 1821) par un savant jurisconsulte, M. J. Scarlett; mais elle eut le même sort. Enfin, en 1834, après une enquête dont le résultat a confirmé la plupart des vérités que Malthus avait proclamées, les lois sur les pauvres ont été réformées par le Parlement.

» Malthus n'a pas seulement contribué à corriger une des institutions les plus vicieuses de la Grande-Bretagne, continue M. Comte; il a empêché que des institutions semblables ne fussent établies chez d'autres nations, et particulièrement en France. Dans les premières années de notre révolution, la Convention nationale adopta des lois analogues à celles qui, chez les Anglais, ont établi des impôts au profit des pauvres. Si ces lois, qui ne purent alors être mises à exécution, sont tombées en désuétude, et si la pensée de les reproduire n'est venue à personne, il ne faut pas douter que *l'Essai sur le Principe de Population* n'ait puissamment concouru à les tenir dans l'oubli.

» Les opinions établies dans ce grand ouvrage ont passé dans les écrits des économistes les plus célèbres; nous les trouvons dans les circulaires et dans les actes de l'admi-

nistration ; et, dans quelques pays, on les fait entendre du haut de la chaire évangélique. »

Nous nous félicitons que l'énoncé de ce dernier fait ne soit accompagné d'aucune preuve par M. Charles Comte. Cette circonstance nous permet d'élever quelques doutes, et de croire que si des ministres de l'Évangile ont recommandé aux pauvres de ne se marier que lorsqu'ils ont l'espoir sérieusement fondé de pouvoir nourrir leurs enfants, ils n'ont pas dit aux riches de fermer leur cœur aux misères qui les entourent, alors même qu'un défaut de prudence en serait la cause première.

L'ancienne loi des pauvres en Angleterre méritait les critiques les plus sérieuses. On peut lire à ce sujet un curieux chapitre dans le livre publié par l'ancien ministre d'Haussez, ayant pour titre : « *La Grande-Bretagne en 1833* ». « Dans beaucoup de paroisses, dit-il, les secours sont l'objet d'une étrange spéculation. Au moyen d'une somme beaucoup plus forte que celle qui suffirait à une charité intelligente, un entrepreneur se charge, sinon de pourvoir aux besoins, au moins d'arrêter les plaintes des indigents. Peu importe qu'ils soient soulagés, pourvu qu'ils se taisent !

» . . . . . Dans les lieux où les secours s'administrent sans l'intermédiaire d'un entrepreneur, ils sont réduits en quotité et en efficacité par les prélèvements que les distributeurs n'ont pas honte de se réserver en forme d'émoluments ; et, par le vice de leur répartition, la paresse y trouve sa part comme l'activité. On compte les individus dont se compose la famille, et on jette de l'argent, sans s'inquiéter si parmi eux il n'en est pas

qui puissent pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs parents. »

La nouvelle loi sur les pauvres (1834) a fait disparaître quelques-uns des inconvénients de l'ancienne loi ; le travail remplace en partie l'aumône, et les enfants aisés sont obligés de nourrir leurs parents. — On doit de la reconnaissance à Malthus pour la part incontestable qu'ont eue dans cette réforme les idées qu'il a répandues en Angleterre. Il est vrai que la pratique est encore bien loin de sa théorie ; espérons qu'elle ne l'atteindra jamais.

Nous tenions à rendre justice aux intentions de l'économiste anglais, à signaler les services qu'il a rendus, après avoir essayé de faire entrevoir ce qu'il y a de contraire à la vérité dans les lois générales qu'il s'est efforcé d'établir. — Au surplus, Malthus a presque confessé ses erreurs en disant ; dans une réponse à des critiques adressées à son système : « J'ai trouvé l'arc trop courbé d'un côté ; j'ai été porté à le trop courber de l'autre, dans la vue de le rendre droit. »

Après tout ce que nous avons dit, on pensera sans doute avec nous qu'il est souvent difficile, dans le milieu social où nous vivons, de suivre les impulsions du cœur sans s'exposer à faire indirectement autant de mal qu'on espérait faire de bien. Cette crainte peut devenir impossible ; il faut pour cela que la charité se transforme, qu'elle *prévienne* la misère sans encourager la paresse : c'est toute une révolution !

Un jour viendra, n'en doutons pas, où la société pourra, sans aucun inconvénient, garantir à chacun de

ses membres un *minimum* suffisant pour vivre. Nous avons à faire un long trajet pour arriver là ; mais il dépend de nous d'abréger la route. Oui, l'humanité possède aujourd'hui tous les éléments nécessaires pour hâter sa marche vers les sociétés de l'avenir : l'industrie et la science ont multiplié sa force productive dans une énorme proportion ; il ne lui manque que de savoir utiliser cette force vive sans en rien perdre par des frottements nuisibles, et de répartir les richesses qu'elle enfante suivant les lois de la justice.

Le développement de ces idées trouvera sa place dans les études que j'ai l'intention de vous soumettre ultérieurement. Quelle que soit mon insuffisance, j'aurai la conviction d'avoir du moins abordé le plus important des problèmes, celui que notre siècle doit résoudre, si nos sociétés modernes ne veulent périr au milieu de désordres dont rien, dans l'histoire des derniers siècles, ne saurait donner une idée. Je ne puis mieux rendre sensible l'opportunité d'une solution qu'en répétant cette citation d'un ouvrage de M. Blanqui, écrivain qui a le bonheur de n'être pas classé parmi les utopistes :

« ..... De la liberté illimitée du commerce et de la concurrence universelle s'est déversé sur le monde un torrent de richesses qui fertilise bien des provinces, mais qui a laissé dans plus d'une contrée des traces funestes de son passage ; semblable à un char brillant et mystérieux, dont les voyageurs qu'il emporte ne peuvent pas même voir et plaindre les passants qu'il écrase. La question en est venue au point qu'on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter des progrès d'une richesse qui

traîne à sa suite tant de misères, et qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais.... Il n'est plus question de richesse absolue, mais de richesse relative; l'humanité commande qu'on cesse de sacrifier aux progrès de l'opulence publique des masses d'hommes qui n'en profiteront point. Ainsi le veulent les lois éternelles de la justice et de la morale, trop longtemps méconnues dans la répartition sociale des profits et des peines; et nous ne consentirions plus à donner le nom de richesse qu'à la somme du produit national équitablement distribué entre tous les producteurs. »

COMPTE RENDU

D'UN VOLUME DE SONNETS

DE M. ÉVARISTE BOULAY-PATY,

Par M. E. HALGAN.

La Société Académique a déjà entendu avec une vive sympathie divers rapports sur les œuvres poétiques de notre compatriote Évariste Boulay-Pâty. Au milieu des suffrages qui lui ont été décernés, les vôtres, Messieurs, ont été particulièrement chers et précieux à son cœur breton ; il a donc désiré qu'une voix amie vous rendît compte d'un ouvrage nouveau qu'il publie en ce moment, et sur lequel il croit pouvoir pressentir en quelque sorte le jugement du public, en consultant votre goût éclairé.

Cet ouvrage est un recueil de Sonnets : à ce titre un sentiment de surprise s'empare peut-être de quelques-uns d'entre vous. Pour eux, le sonnet était un genre mort de-

puis longtemps, et un recueil de sonnets semble une apparition d'une suite de spectres revenant de l'autre monde. Qu'ils se rassurent, et qu'ils comparent plutôt le sonnet à un papillon brillant et léger qui s'était endormi dans sa larve; mais, en reprenant ses ailes dorées, l'insecte a repris son essor.

Au surplus, dans une préface que je n'ai pas lue, M. Boulay-Paty doit donner une sorte d'histoire du sonnet, et présenter au public les titres de noblesse du genre dont, avec plusieurs de nos poètes modernes, il a entrepris la restauration. Je suis loin d'avoir fait sur ce sujet les études qu'il a suivies. Aussi, en vous donnant sur cette question quelques idées à moi, je m'excuse d'avance des erreurs que je pourrais commettre, et crains de me trouver en contradiction avec mon auteur.

Le mot de sonnet se trouve employé pour la première fois, je crois, dans les poésies de Thibaut, comte de Champagne, le célèbre contemporain de saint Louis; les troubadours provençaux allaient de châteaux en châteaux, débitant sonnets et sirventes. Sa forme actuelle de quatorze vers, partagés en deux quatrains suivis de deux tercets, fut fixée, suivant les uns, dans la Sicile, par quelques descendants de Théocrite; suivant les autres, et cela paraît plus certain, en Italie, au XIII.e siècle, par *Fra Guittone* d'Arezzo. Depuis lors, la vogue du sonnet alla toujours croissant jusqu'à Pétrarque, que quelques-unes de ces légères poésies ont immortalisé, bien plus que son poème latin de l'Afrique; ce grand ouvrage lui eût valu sans doute une place dans les dictionnaires biographiques, mais n'eût point gravé son nom dans la mémoire des hommes. Il le sentait

lui-même; car, couronné en 1341, à Rome, du laurier poétique qu'il avait désiré, il remercia le peuple romain en récitant, aussitôt après son triomphe, un sonnet en l'honneur de la ville éternelle.

Pétrarque avait eu pour prédécesseur et pour maître dans l'art du sonnet, *Cino* de Pistoie, l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps. Je cite cet exemple, en passant, aux esprits graves et trop positifs peut-être qui comprennent peu l'alliance des études simplement littéraires qui ornent l'esprit, avec les travaux d'une nature plus sérieuse.

Une sorte d'obscurité règne donc sur l'origine du sonnet. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je crois que, dans son étymologie, *sonnet* ne veut dire autre chose que poésie rimée. Il y a eu, en effet, une longue période de transition entre la poésie scandée des anciens et la poésie rimée actuelle. Cette transition se suit dans la langue latine du moyen-âge, depuis les vers consonnants, dits Léonins, jusqu'à ces *proses* de l'église, le *Stabat Mater* et le *Dies Iræ*, qui, composées cent cinquante ans environ avant Pétrarque, ne sont autre chose que des tercets à rimes consonnantes. Ainsi, *sonnet*, *consonnance*, poésie rimée, tout cela, pendant longtemps, fut équivalent ou pris l'un pour l'autre.

Mais la poésie rimée prit de préférence, en France, la forme du quatrain, plus en rapport avec notre esprit méthodique. Dans les nations méridionales, au contraire, le tercet fut de préférence adopté. Le premier et le plus admirable poème de la langue italienne n'est qu'une suite de tercets. Il dut venir dès lors, dans quelques esprits, cette

idée que le *sonnet*, ou la poésie par excellence, devait se composer de la réunion du quatrain et du tercet; mais, le tercet étant nécessairement double pour amener la seconde consonnance, la loi de la symétrie amena d'autre part à doubler le quatrain qui le précède : de là l'origine des lois du sonnet.

Il est de singulières analogies : en songeant à cette forme poétique si amoureusement cultivée dans le moyen-âge, je ne puis m'empêcher de songer aux travaux des alchimistes mystiques de ce temps qui poursuivaient la recherche de la Pierre philosophale par l'alliance du ternaire et du quaternaire, et surtout à ces grandes œuvres des architectes leurs contemporains, qui, après avoir aligné dans les nefs de leurs vastes cathédrales quatre rangs de piliers doublés, terminaient l'édifice par ces deux flèches hardies et dentelées qui s'élèvent jusque dans les nues.

Quoi qu'il en soit, c'est de Pétrarque que commença le règne triomphal du sonnet, et ce règne dura trois cents ans. Vous donner les noms de ceux qui, pendant ce temps, se livrèrent à cet exercice de l'esprit, ce serait vous donner une liste complète de tous les poètes, non-seulement français ou italiens, mais anglais, espagnols ou portugais. Ce règne devait avoir un terme, et le coup fatal lui fut porté par les grands écrivains du siècle de Louis XIV.

On comprend les motifs de cette chute : la littérature de ce temps, quelque admirable qu'elle puisse être, repose sur un principe absolu, celui de l'imitation, servile en quelque sorte, des poètes grecs et latins, qui n'avaient

fait ni sonnets ni rondeaux; et quand on voit Boileau, l'organe officiel de cette époque si sincèrement religieuse, faire une sorte d'abjuration, au point de vue poétique, de la foi chrétienne en faveur des dieux d'Homère et de Virgile, pouvait-on espérer qu'on n'abjurât pas en même temps le culte du sonnet?

Il périt donc, le sonnet, et il eut le sort de tous les grands vaincus; c'est-à-dire qu'il reçut, d'une part, les derniers honneurs de la part de ce même Boileau qui se chargea de son oraison funèbre, dans ces vers de l'Art Poétique que tout le monde connaît; et, d'autre part, il fut livré à la risée des vainqueurs, par Molière, sous les traits d'Oronte et de Trissotin.

Après avoir eu aussi elle son premier et son second âge, la littérature classique était parvenue, au commencement de ce siècle, à un état de pétrification. M. de Châteaubriand et M.me de Staël donnèrent les premiers le signal d'une réaction qui, après avoir fermenté quelque temps, éclata de 1820 à 1825. A cette époque parut une vaillante armée de jeunes poètes, où M. Boulay-Pâty alla occuper l'un des premiers rangs, et qui, faisant une guerre, violente comme toutes les insurrections, à la doctrine établie de la poésie classique, alla chercher d'autres inspirations poétiques dans les souvenirs du moyen-âge. De là à reprendre la forme poétique même adoptée dans l'époque que l'on admirait, il n'y avait qu'un pas: ce pas fut franchi, et le sonnet fut ressuscité.

Mais il n'a pas suffi à M. Boulay-Pâty d'avoir concouru avec quelques autres à faire reprendre au sonnet son rang parmi les œuvres littéraires, il a voulu, par une publica-

tion spéciale consacrée exclusivement à ce genre, forcer le goût du public à se prononcer. L'entreprise était hardie, mais non au-dessus de ses forces. La première et la plus grande difficulté était le danger de la monotonie; l'auteur y a échappé, d'une part, par une grande variété de ton et de rhythme; d'autre part, par le soin qu'il a eu de diviser son œuvre en cinq groupes principaux, dont il a fait cinq livres, sous les titres suivants : *Amour, Art, Famille, Nature,* et *Philosophie.*

Cette division ne nous semble pas arbitraire, elle représente en quelque sorte la vie d'un poète : agité d'abord par les vives passions de la jeunesse, il ne peut chanter que la beauté, dont son cœur est plein; vient ensuite un moment où, les ardeurs de cet âge le dominent moins impérieusement; il n'a pas cessé de se passionner pour la forme, mais, cette forme, il l'idéalise, et l'amour de l'art devient la première de ses affections. Après cette double effervescence, et au moment où la jeunesse va s'échapper, survient dans les âmes bien nées un vif retour vers les souvenirs des années de l'enfance et vers les sentiments de la famille; puis, quand ce dernier édifice de nos affections terrestres tombe abattu par la hache de la mort et du temps, le poète cherche ses consolations dans la contemplation des grandes scènes de la nature, et, conduit par elle à se livrer aux inspirations d'une haute philosophie, il arrive enfin à la consolation suprême, à la contemplation de la beauté dans sa plus pure essence, au divin et éternel amour.

Mais revenons à notre auteur et à l'amour terrestre, dont il sait si bien parler le langage, dans un style élevé,

chaste et pur, qui permet au père de famille de placer son volume au premier rang de sa bibliothèque. Dans deux sonnets de son premier livre, que je choisis non pour leur supériorité aux autres, mais pour leur opposition, il a peint dans la femme la tendresse et la froideur. Voici ces deux sonnets :

UNE IDÉE D'AMANTE.

Fraîches inventions de l'esprit d'une femme!
Elle allume un flambeau, confident de son âme,
De ma lettre d'amour il sera le bûcher;
Et pour le sacrifice elle court la chercher,

L'apprend phrase par phrase, et, de crainte de blâme,
Fait un suprême effort et la livre à la flamme.
Puis, sur un papier blanc qu'elle vient d'approcher,
Je la vois retenir son souffle et se pencher;

Elle amasse avec soin la feuille consumée,
L'inhume en un sachet, sa tombe parfumée,
A son cou le suspend, et, loin d'un œil moqueur,

Cache dans son beau sein la relique chérie,
Dont la cendre, trésor de douce rêverie,
Là, muette pour tous, parle encor à son cœur.

A UNE FEMME FROIDE.

Ils ont l'éclat noir des corbeaux
Vos yeux dont la muse est ravie;

Vos yeux aux morts rendraient la vie,
Tant ils brûlent, ardents et beaux!

Pourtant, malgré ces deux flambeaux
Luisant sur la foule asservie,
Vous êtes froide à faire envie,
Envie au marbre des tombeaux!

Vos grands yeux, si remplis de flamme,
Quand vous avez la glace à l'âme
Pour l'amour et les beaux vers,

Sont ces étoiles scintillantes
Qui brillent plus étincelantes
Dans le ciel glacé des hivers.

Il n'est pas un sentiment tendre et naïf du cœur qui n'ait trouvé sa place dans ce premier livre, intitulé *Amour*. Et quoique l'auteur, dans sa sévérité, le place au-dessous des autres parties du même volume, je me hasarde à lui prédire que ce sont ces premières pages qui seront le plus souvent feuilletées par le doigt du lecteur.

Le livre de l'Art, qui le suit, est une galerie immense où figurent, parmi les gloires anciennes, Orphée, Michel-Ange, Raphaël, Guido-Reni; et, parmi les illustrations contemporaines, Châteaubriand, Etex, David, Sainte-Beuve et notre Élisa Mercœur. A ces noms que je prends au hasard en parcourant le volume, que d'autres je pourrais ajouter; et je m'arrête malgré moi sur ces vers que M. Boulay-Pâty a consacrés à l'un des hommes dans lesquels on ne peut s'empêcher de saluer une de nos grandes gloires poétiques, à Victor Hugo.

LES VERS D'HUGO.

Les vers d'Hugo, debout, alignés hardiment,
Sont une armée, un jour de bataille donnée,
Quand flotte l'étendard, quand la charge est sonnée,
Quand le pas guerrier bat le sol incessamment.

Les grands alexandrins, s'avançant pesamment,
Sont les vieux grenadiers de mine basanée;
Et sur les ailes court l'ode à strophe effrénée,
Cavalerie étrange au galop écumant.

Tous ces soldats serrés, rangs fiers, troupe choisie
De ce Napoléon de notre poésie,
Foule immense qu'il sait lâcher ou retenir;

Tous ces soldats, sentant sa pensée électrique,
Ayant à leurs drapeaux l'aigle, l'aigle lyrique,
Marchent à ta conquête, avenir, avenir!

Je vous parlais tout à l'heure, Messieurs, de la levée insurrectionnelle de boucliers faite en 1825 par l'école romantique; ne vous semble-t-il pas, dans les vers que je viens de vous lire, avoir entendu la fanfare de cette bruyante armée en l'honneur de son général. Sans doute, depuis le temps dont nous parlons, la manière de M. Boulay-Paty s'est modifiée; mais, en louant Victor Hugo, il était impossible de ne pas lui emprunter la riche hardiesse de ses images. C'est ce que me paraît avoir fait l'auteur de ce sonnet, en y joignant des vers admirables au point de vue de l'harmonie imitative.

En parcourant ce livre de l'Art, j'aime aussi à m'arrê-

ter sur ce sonnet d'un titre singulier : L'Horloge à Musique.

L'HORLOGE A MUSIQUE.

Une horloge parfois (timbre gai, soucieux,
Interprète du temps ou qui rit ou qui pleure)
Renferme un instrument que son aiguille effleure,
Et dont le bruit soudain semble venir des cieux ;

Et ce doux instrument, chant vague et gracieux,
Invisible, secret au fond de sa demeure,
Sous un doigt inconnu, nous redit à chaque heure
Qui rappelle la vie, un air délicieux.

N'est-ce pas là le cœur caché dans le poète ;
Organisation agitée, inquiète,
Qu'un sublime horloger ne créa pas en vain ?

A chaque émotion, à chaque circonstance
Qui lui compte le temps, lui marque l'existence,
Son cœur mystérieux exhale un son divin.

Il nous paraît difficile de rendre mieux cette inspiration intérieure que le choc des événements de la vie développe dans l'âme du poète.

Mais c'est surtout dans le livre de la Famille que le talent d'Évariste prend le caractère qui lui est particulier. Ce livre est animé du souvenir de son père, qui, mêlé aux luttes législatives de nos assemblées républicaines, resta, après ces temps d'épreuve difficile, pauvre, pur et vénéré, et qui, dans la seconde partie de sa carrière, acquit une

illustration scientifique plus paisible ; mais plus solide, et a placé son nom à côté de celui des Valin et des Emerigon. Puis apparaissent la mémoire d'un frère mort jeune et promettant déjà à son père un digne successeur, puis l'image d'une sœur tendrement chérie, seul débris survivant d'affection, au milieu de tant de bonheurs disparus. Tous ces souvenirs se retrouvent à chaque page de son livre, comme dans chaque repli de son cœur ; mais il est un sentiment qui domine en lui tous les autres, c'est l'amour de sa mère : ce sentiment sacré est la corde la plus douce et la plus inépuisable de sa lyre ; écoutons quelques-uns des sons qu'elle sait rendre.

L'AMOUR MATERNEL.

Dans cette vie humaine où tout n'est que chimère,
Où chaque sentiment vif et beau se ternit,
Où le plus étroit nœud demain se désunit,
Où la douce amitié bientôt devient amère ;

L'amour maternel seul n'est point chose éphémère,
Il ne trompe jamais, et jamais ne finit.
Le vaisseau vole au port, l'oiseau vole à son nid,
Et le cœur de l'enfant vole au cœur de la mère.

Le doute affreux se glisse en chaque attachement ;
L'expérience est triste et cache un ver en elle ;
Si l'on aime beaucoup, l'on craint profondément.

Mais qui douta jamais de l'âme maternelle ?...
L'amour coule de source en ce grand sentiment,
Et la lèvre du fils boit à l'onde éternelle.

VIEILLESSE.

S'il passe une femme âgée,
Avec les beaux cheveux blancs
Dont sa tête est enneigée,
Ses regards pensifs et lents,

Sa figure ennuagée
Par les vieux maux accablants,
Et sa marche prolongée
Par ses pauvres pas tremblants;

Femme du peuple ou bien dame,
Avec un saint respect d'âme
Je reste à la voir passer;

Je verse une larme amère,
J'irais presque l'embrasser!
C'est que je pense à ma mère.

Heureuse dans sa vie, et j'ajouterai, heureuse dans sa mort, la mère qui a pu inspirer de tels chants et faire couler de semblables larmes!

Mais la mère universelle, la nature vient à son tour faire vibrer le luth du poète. Continuant à vous faire apprécier son talent par la meilleure des méthodes, c'est-à-dire par les citations, je prends le sonnet suivant, intitulé :

LA FÊTE DU ROI.

C'est la fête du roi : Paris brille, il le faut;
L'artifice pétille en rapides volées,

Monte en jets d'or, retombe en gerbes étoilées,
Et les clartés des quais se mirent dans le flot.

Le grand ciel voit de loin, témoin qui ne dit mot;
Les lunes, les soleils, les étranges mêlées
Des astres radieux, les comètes ailées,
En souriant, je crois, regardent de là-haut.

Ils prennent en pitié ces tristes parodies
De leurs ardents rayons, de leurs flammes hardies,
Eux, voûte flamboyante, admirable paroi.

Eux, sans nombre, sans fin; immense, solennelle
Illumination de la fête éternelle
Que la nature donne à son éternel roi!

Ce n'est pas seulement dans son immensité que notre poète admire la nature; il l'apprécie, il l'étudie avec amour dans ses détails. Témoin tant de belles pages qui se suivent, dans cette partie de son livre, sur les bords de notre Loire; sur Rennes, sa ville natale; sur les souvenirs de la Bretagne, qui le poursuivent au milieu des bruits de la capitale : puis vient une suite de sonnets inspirés par l'aspect des Pyrénées, dont il a chanté les sites les plus gracieux et les plus imposants, en des vers tels que ceux-ci :

CASCADE DES EAUX-BONNES.

Du haut de ce ravin quand je te vois sortir,
Lavant ces rocs d'une eau qui jamais ne dévie,

O cascade! ma vue en extase est ravie;
Je regarde et longtemps t'écoute retentir.

Je ne puis m'empêcher de penser, de sentir,
Sous ton jet spacieux, combien j'eus dans la vie
La fange du péché; puis, d'une grande envie
Je me sens pris au cœur, tant j'ai de repentir.

O torrent! je voudrais que ton onde incessante,
Tombant en flots de pleurs, et masse gémissante,
Me lavât du limon de mon iniquité;

Je voudrais que ton eau, qui reflète la flamme
Du soleil éternel dans toute sa beauté,
Comme sur ce rocher pût me passer sur l'âme.

Vous le voyez, Messieurs, combien la contemplation de la nature conduit le poète dans le champ des hautes idées philosophiques, et comment ce sonnet fait une sorte de transition entre l'avant-dernière et la dernière partie de l'ouvrage.

Les citations que je vous ai faites ont pu vous faire pressentir d'avance quel est le caractère de la philosophie de M. Boulay-Pâty, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est dans cette voie haute et spiritualiste où se meuvent, à des degrés plus ou moins avancés, toutes les intelligences qui ont le mouvement et la vie. Deux sonnets pris dans cette partie, l'un de philosophie morale, l'autre de philosophie spéculative, termineront les citations que j'ai à vous faire, et à l'attrait desquelles je crains de m'être laissé trop entraîner.

L'AVARICE.

L'Avare ! à lui l'enfer demain!
Et que l'enfer sans indulgence
Verse un or fondu, pour vengeance,
Dans le gosier de l'inhumain.

Puits fermé sur notre chemin,
Il dit notre soif : exigence.
Jamais il n'ouvre à l'indigence
Le marbre glacé de sa main.

Pauvre, ton espérance est vaine :
Le sang est figé dans sa veine,
C'est un mal terrible et vainqueur.

Et ne crois pas qu'il en guérisse!
Sais-tu bien ce qu'est l'avarice?
C'est la paralysie au cœur.

DERNIERS RAYONS.

Tout le monde à présent ne croit plus, mais calcule;
Contre le sentiment l'esprit est spécieux;
L'intérêt engourdit le monde spacieux;
La glace du néant jusques au cœur circule.

Quand le jour de la foi pour quelque temps recule
Et semble abandonner l'univers soucieux,
Les hommes élevés, toujours plus près des cieux,
Conservent leur croyance en ce froid crépuscule.

A cette heure où s'éteint toute noble pudeur,
Qu'on ne s'étonne pas si ces mortels sublimes
Gardent encore au front cette divine ardeur :

Quand l'ombre de la nuit flotte sur les abîmes,
Et de la plaine au loin couvre la profondeur,
Le soleil, de clarté couronne encor les cimes.

En voilà assez pour faire juger de l'ouvrage qui nous est communiqué ; chacun d'entre nous, avec des appréciations diverses peut-être, le considérera comme une œuvre d'art curieuse et sérieuse tout à la fois; et en remerciant le membre correspondant qui nous offre la primeur d'une semblable production, je crois être l'interprète de votre sentiment unanime.

108.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance publique annuelle du 7 novembre 1847.

A une heure de l'après-midi, et en présence d'une nombreuse assemblée et des principales autorités du Département et de la Ville, notamment de M. le lieutenant général de Bar, de M. le Préfet, de M. de Bréa, commandant le département, M. Évariste Colombel, président, a ouvert la séance et prononcé le discours d'usage, sur le Travail industriel.

Ensuite, M. Eugène Lambert, secrétaire général, a fait le rapport de tous les travaux de la Société pendant l'année 1847.

M. Lechalas a présenté le rapport sur le Concours, au nom d'une commission.

En conséquence de ce rapport, M. le Président, en proclamant le nom de M. Eugène Bonnemère comme auteur du Mémoire n.° 5, qui a remporté le prix, lui remet à lui-même la médaille d'or votée et décernée par la Société.

M. le Président annonce ensuite que, sur le même concours, il a été décerné une première mention honorable à MM. Labretonnière, homme de lettres à la Rochelle, et Vidal, pasteur à Bergerac; et une seconde mention à MM. Isidore Masseron, employé des douanes; Toinette, d'Ancenis, et de la Pilorgerie, de Châteaubriant.

Cette séance a été agréablement variée par divers morceaux de musique exécutés avec beaucoup de talent, notamment par M. de Konstki, qui a fait en faveur des salles d'asile une quête à laquelle la Société s'est associée.

Séance d'élections du 8 novembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. ÉVARISTE COLOMBEL.

La Société a renouvelé son Bureau et son Conseil d'administration de la manière suivante, et au scrutin secret.

BUREAU.

Président,	MM. Évariste Colombel;
Vice-Président,	Renoul;
Secrétaire général,	Gatterre;

Secrétaire adjoint, GRÉGOIRE ;
Bibliothécaire, LE RAY ;
Bibliothécaire adjoint, DELAMARE ;
Trésorier, NEAUD.

COMITÉ CENTRAL.

Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

MM. Georges DEMANGEAT,
BRAHEIX,
Et NEVEU-DEROTRIE.

Section de Médecine.

MM. GÉLY,
FOULON,
Et HIGNARD.

Section des Lettres, Sciences et Arts.

MM. HUETTE,
LAMBERT,
Et DUGAST-MATIFEU.

Section des Sciences Naturelles.

MM. PRADAL,
DUCOUDRAY-BOURGAULT,
Et Charles de TOLLENARE.

Séance du 1.er décembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. ÉVARISTE COLOMBEL.

M. Colombel, en prenant place au bureau avec les nou-

veaux membres, fait à la Société une allocution écoutée avec un vif intérêt.

La Société entend :

1.° Une lecture de M. Colombel (Évariste), intitulée : Rognures de mon Discours ;

2.° Une lecture de M. Talbot sur l'Éternité de la Poésie.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ÉVARISTE COLOMBEL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1847.

MESSIEURS,

A la veille des événements qui marquent dans l'existence, — l'homme éprouve l'impérieuse nécessité de s'entourer de sages conseils, — de grouper de sincères avis autour des résolutions qu'il va prendre. Dans ces moments de lutte, l'esprit appelle à son aide ces auxiliaires sérieux qui le soutiennent et l'encouragent.

Parmi les conseillers qu'ainsi l'on convoque, — se rencontrent ces fidèles amis, — toujours sûrs, toujours dévoués, — et qu'on retrouve quand tous les autres nous délaissent ; — je veux dire les livres aimés, les ouvrages qu'on

préfère. On en relit quelques fragments, — des pages déjà connues, déjà consolatrices. A ce contact, l'âme se retrempe; elle s'assimile de plus nobles pensées, et elle sort de cette lecture mieux préparée aux heures difficiles.

On dit que, la veille d'une bataille, l'homme d'épée lit les Commentaires de César; l'homme d'État s'inspire aux Vies de Plutarque; et l'homme de Dieu, prêt à confesser sa foi, s'abreuve de conviction dans les saintes Écritures.

Sans vouloir, Messieurs, comparer les très-petites choses aux grandes, — usant toutefois de l'exemple de Virgile, — permettez-moi de croire que ce discours, — dette annuelle de votre Président, — est toujours un des points lumineux et privilégiés de sa carrière. Il lui rappelle un signe de libre confiance; et s'il lui est une tâche, dans les jours de préparation, il lui demeure, dans ceux qui suivent, un doux souvenir, — puisqu'il a eu l'honneur d'être publiquement votre organe et comme le mandataire de votre institution.

Pour m'y préparer, j'avais, aussi moi, mes Commentaires de César, — mon volume de Plutarque. — J'avais les discours de mes prédécesseurs: brillants modèles qui devaient m'inspirer, car leur étude me rappelait vos applaudissements et vos unanimes suffrages, — la meilleure des récompenses.

Et j'ai sagement fait; — je me suis bien trouvé de ne pas croire au *nil mirari* du satirique latin. Deux de ces discours, non oubliés par vous, ont éveillé en moi l'idée dont je vais vous entretenir; ce sont ceux de messieurs Halgan et de La Giraudais, — qui vous ont parlé, en termes si beaux et si vrais, — de la loi du travail.

Certes, — la pensée d'une concurrence ne m'est pas venue; elle ne pouvait pas me venir. Mais, dans un sujet dont les perspectives sont si vastes et si variées, il m'a semblé qu'en se plaçant à un autre point de vue que celui adopté par mes devanciers, il y avait encore des aperçus nouveaux et dignes de votre attention.

Oui, — Messieurs, — le travail est la grande loi de l'homme. Bienfait ou châtiment, cette loi existe; c'est au berceau du monde qu'elle a été fulminée, vous disait un de nos collègues. J'ajouterai qu'avant la chute, la Divinité paraît avoir donné elle-même l'exemple du travail. Car, ainsi que l'écrit Bossuet, — Dieu, ce puissant architecte, auquel les choses coûtent si peu, a voulu pourtant les faire à plusieurs reprises et créer l'univers en six jours, pour montrer qu'il n'agit point par une impétuosité aveugle. — N'est-ce pas là l'image du travail qui persévère, le symbole de cette destinée laborieuse à laquelle l'humanité a été vouée?

Le monde existait donc, — immense arène toujours ouverte, imposante énigme perpétuellement posée: pour en contempler les merveilles, et pour en sonder les mystérieuses profondeurs, — il fallait un travailleur. Dieu créa l'homme, et, comme le dit la Genèse, s'il le plaça dans un jardin céleste, c'était pour le cultiver.

Livré à l'action incessante des générations humaines, — le monde en a subi les miraculeux effets. Vous les connaissez, Messieurs; et ma plume n'est pas assez téméraire pour se permettre ici ces magnifiques descriptions qui captivent l'esprit en charmant l'oreille. Je n'ai point, moi, de pinceau pour de si brillantes couleurs. Vous savez ce que

nous devons à la persistance des âges écoulés, — dans le double rayonnement matériel et intellectuel : pour en exprimer les bienfaits, nos pères ont inventé le mot progrès; et ce mot, quoi qu'en ait dit un ingénieux discours, celui du docteur Mareschal, ce mot, disons-nous, n'est pas une vaine illusion. S'il est sonore, — ce n'est pas parce qu'il est vide.

Oh! sans doute, — le progrès n'est pas soumis à une loi constante, parfaitement réglée, géométriquement calculée. Ce n'est pas l'aiguille du cadran, qui tourne toujours, et dont l'action, mesurée par la science, va sans cesse d'un pas uniforme. Non.... chaque jour ne vaut pas nécessairement mieux que le jour qui précède; chaque année n'est pas fatalement meilleure que l'année expirée. Je me figure bien plutôt la marche de l'humanité comme celle d'un voyageur. — Il part, le matin; le ciel est bleu, la route est belle; il va, il va.... Vient un orage, il s'arrête; vient la nuit, il s'égare; souvent même, il revient sur ses pas. Mais, le lendemain, il reprend bravement son voyage, avec le soleil naissant, sous l'azur revenu. Puis, enfin, il touche au terme, et, en regardant en arrière, c'est à peine s'il regrette les moments perdus. Eh bien, Messieurs, — l'humanité, aussi elle, a ses jours de halte, ses nuits d'égarement, ses pas rétrogrades; dans l'ombre qui l'enveloppe, elle paraît reculer, — elle avance, — et, comme elle a bon courage, elle finira par arriver.

Croyons donc au progrès et conservons cette foi, quand tant d'autres s'en vont. Déjà et bien souvent, on vous a parlé des résultats acquis ou à acquérir. Je veux tout simplement vous dire ce que je pense du moyen en lui-même,

du travail, avec les caractères nouveaux qu'il doit aux phénomènes contemporains.

Une histoire, — de toutes la plus curieuse, — est encore à faire. C'est celle du travailleur...

Dans cette biographie, qui, à mon sens, serait l'épopée du genre humain, le chapitre du XIX.e siècle occuperait une place importante. En toutes choses humaines, chaque âge apporte son contingent d'efforts, son tribut, sa pierre; ce qu'on devra au nôtre, Messieurs, ce sera, en première ligne, la réhabilitation du travail.

Égarée dans ses voies, se débattant en vain sous les conséquences de l'erreur religieuse, ne comprenant la liberté que par le contre-poids de l'esclavage, — la société païenne n'avait du travail, de sa valeur, de son importance, qu'une notion incomplète. C'était pour elle une tâche dont l'origine lui était inconnue, dont les desseins lui étaient cachés; lourd fardeau — que n'allégeait pas l'espérance, et qui semblait être bien plutôt le fait de l'esclave que celui de l'homme libre.

Me permettrez-vous d'appuyer ma thèse par vos propres souvenirs?

L'antiquité païenne a deux grandes manifestations qui nous sont familières: la civilisation grecque et la civilisation latine. Elles-mêmes, — elles ont leurs expressions collectives et individuelles, cités et hommes, dans lesquelles il nous est donné de les étudier et de les comprendre.

A Athènes, — tous les travaux qui conduisaient à gagner de l'argent, étaient regardés comme indignes d'un homme libre. « La plupart des arts, dit Xénophon, cor-

rompent le corps de ceux qui les exercent; ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou au coin du feu; on n'a de temps ni pour ses amis, ni pour la République. » Aussi ce ne fut que dans la décadence de quelques démocraties que les artisans grecs parvinrent à se faire recevoir citoyens. Aristote s'en indigne, et prétend qu'une telle incorporation n'aura jamais lieu sous un gouvernement régulier.

Quant au commerce, on le considérait comme infâme; — et Platon, oui, le divin Platon, veut qu'on punisse tout citoyen qui s'y livre.

A Rome, — abordons directement l'écrivain illustre qui, venu plus tard, presque placé aux confins du vieux monde, a, pour moi du moins, le mérite suprême d'avoir résumé le paganisme, et d'en avoir, dans un admirable langage, livré le dernier mot, la dernière formule; j'entends dire Cicéron.

Le grand orateur n'a pour le travail qu'une considération limitée. Il établit une quadruple division:

1. L'agriculture;

2. Les arts libéraux;

3. Les professions industrielles,

Et 4. Le commerce.

Voyons son opinion sur chacune de ces branches de l'activité humaine.

De toutes les professions, dit-il, l'agriculture est la meilleure, la plus féconde, la plus digne d'envie. Il ajoute: et la plus douce. Aussi, il nous sera permis de croire que le gentilhomme romain, tout radieux des loisirs de la campagne, n'entendait pas par l'agriculture la dure journée de notre laboureur, ses rudes travaux, ses

privations, ses soucis. Non! il comprenait plutôt la vie du patricien au milieu de ses terres, quelque chose comme l'existence d'un riche colon des Antilles surveillant ses esclaves et ses plantations.

Cicéron accepte encore, — non pas comme honorables, — mais comme honnêtes, — les arts libéraux, parmi lesquels il range la médecine, l'architecture, l'art du grammairien.

Son estime ne va pas au-delà.

Demandez-lui ce qu'il pense des professions industrielles, il vous répondra, sans détour, que tous les métiers sont bas et serviles, et qu'une boutique est indigne d'un homme libre. Parlez-lui du commerce, il vous dira que le trafic est ignoble, *mercatura sordida est*. Pourtant, il vous fera cette concession; à savoir, que si le commerce se fait en grand, il est un peu moins répréhensible, *non est admodùm vituperanda*.

Bref, et pour tout dire, l'esprit romain, — esprit si judicieux pourtant, — révélé à nous par son écrivain le plus complet, considère tout ce qui est salaire comme un signe de servitude. De même que le chien de la fable, chaque travailleur avait le cou pelé.

Voilà, Messieurs, voilà l'anathème que jetait aux masses laborieuses la philosophie païenne.

Mais, — à peine ces paroles de malédiction étaient-elles prononcées par l'antique sagesse, — qu'une grande société allait se former sous un grand exemple, — heurtant de front les idées admises dans l'univers romain. — Les générations chrétiennes vont naître; et, — remarquez-le, — dans l'ordre des temps, dans la série chronologique, bien

avant la leçon des miracles, bien avant celle du Calvaire, — le premier enseignement qui leur est donné, — le voici :

Jésus-Christ est un travailleur. Né dans l'atelier, il y a vécu trente ans, au milieu de ces occupations mécaniques et vulgaires que répudiait l'orgueil des philosophes. Avant de se révéler le Fils de Dieu, — le Nazaréen a voulu être le fils du charpentier, — maniant le rabot avant d'aborder la prédication, — simple et pauvre ouvrier avant d'être le Messie. — Puis, — quand l'heure a sonné, quand, pour marcher à la conquête du monde, il lui faut des disciples, des apôtres, des soldats, où le divin artisan va-t-il recruter son armée? — Va-t-il chercher et choisir les confesseurs de la foi nouvelle parmi les désœuvrés de l'époque? Non pas! il prend douze hommes, douze hommes de peine, des journaliers comme lui, — un pêcheur, un petit marchand, un batelier.... En vérité, Messieurs, n'y a-t-il pas là comme la rédemption du travail, — dans sa manifestation la plus humble, dans l'emploi de l'outil !

Cet enseignement, venu de si haut, ne pouvait pas être perdu ; il ne le fut pas. Pourtant, les vieilles traditions continuèrent ; d'absurdes préjugés envahirent nos sociétés modernes. La fainéantise eut son culte ; l'oisiveté, ses autels. On s'avilissait par le travail, par le commerce, par la culture des belles-lettres.

« Roi qui rime déroge, »

a dit un poète, — et je ne sais plus quel satyrique du XVII.[e] siècle, flagellant son époque, s'écriait ironiquement :

« Travailler est le fait de la canaille. »

Au même âge, — il est vrai, — un homme dont le

nom réveille en l'esprit les plus saines appréciations, comme il fait naître au cœur les meilleurs sentiments, disait :

« Le travail est un trésor. »

Quand il parlait de la sorte, — La Fontaine avait vu de près le travail, — le travail dans sa froide réalité, dans sa glaciale nudité. Il ne rêvait pas ce monde idéal, créé par les romanciers du temps, peuplé d'idylles et d'églogues, habité par de beaux bergers et des bergères impossibles. Non, Messieurs, non. — Le fabuliste connaissait les douleurs du métier, ses amertumes, ses étreintes; et, sans doute, quand il fait allusion au travail, à ce fonds qui manque le moins, — il se rappelle involontairement son bûcheron qui demande la mort....

Si nous suivions la pente de ces idées, nous arriverions aux lugubres peintures du travail manufacturier et aux sombres chiffres des statistiques anglaises. Mais tel n'est pas mon projet : laissons à d'autres heures le soin de ces pénibles détails; ne prenons la question que par ses côtés supérieurs.

Aujourd'hui, — ces fiers dédains d'une société oisive n'existent plus. Justement glorifié, relevé à toute sa hauteur, le travail a conquis son rang. Ce n'est plus l'esclavage des temps antiques, ce n'est plus le servage du moyen âge. Tout labeur est honoré, et les penseurs de toutes les écoles le considèrent comme un merveilleux instrument de bien-être et de morale. Dieu, Messieurs, a placé des jouissances jusque dans ses punitions; et ne pourrait-on pas dire que, si le travail est l'enfant du crime, il est le père de la vertu? Après avoir perdu l'humanité, il la sauvera.

L'humanité a trois faces principales :

L'individu ;

La famille ;

Et l'État.

Pour bien comprendre la loi dont nous parlons dans la répartition de ses bienfaits, — il faudrait la suivre pas à pas dans ces trois manifestations, consultant chaque situation et demandant à chacune ce qu'elle doit au labeur. Les résultats nous auraient vite répondu, — chez l'individu, par la probité, — dans la famille, par l'aisance, — dans l'État, par l'ordre. Puis, chemin faisant, moissonnant alentour, nous aurions rencontré les tableaux les plus gracieux à côté des drames les plus sinistres, les idées les plus fraîches à côté des thèses les plus brûlantes. — Parmi ces dernières, — une surtout aurait vivement enchaîné votre attention. Vous me permettrez d'en crayonner le profil.

L'activité française, après s'être épuisée, d'abord, dans les secousses politiques, — puis, dans les propagandes guerrières de l'Empire, — semblait, la paix venue, devoir se reposer dans les calmes conquêtes de la civilisation. D'autres crises l'attendaient.

Au milieu du développement des forces productrices, — un problème nouveau naissait, grandissait, se dressait, — se posait comme une menace à l'esprit effrayé, — culbutant la politique, — déroutant la science économique, — alarmant la philanthropie; — mais, rare et beau privilége! — ralliant tous les drapeaux, toutes les bannières; — créant un rendez-vous commun et neutre à tous les publicistes, à tous les moralistes, à tous les idéologues; —

conviant chacun à donner son système, sa combinaison, son rêve; — interrogeant tous les souvenirs, tous les calculs, toutes les inspirations, — pour avoir une solution pacifique, — une réponse par l'étude, pour éviter celle par glaive.

Cette énigme, Messieurs, c'est l'énigme industrielle. Vous savez, en effet, le phénomène qui s'est produit.

L'industrie, cette reine du moment, groupe incessamment autour d'elle des populations entières, qui lui sacrifient leurs jours, souvent leurs nuits, leur vie parfois, en échange d'un modeste salaire, — ce pain quotidien de l'ouvrier, — qu'il réclame du travail après l'avoir imploré de Dieu. Cette multitude française, à laquelle on demande des prodiges et qui les fait, comme elle en faisait et elle en ferait encore sur les champs de bataille; — cette multitude, disons-nous, véritable milice industrielle, vit donc uniquement par l'industrie. Or, dans des proportions plus ou moins étendues, l'industrie a ses moments de repos. Tantôt c'est une découverte nouvelle, tantôt un simple perfectionnement; — ici, l'excès de la production; là, l'absence d'un débouché; — plus loin, ce sera une compression financière; ailleurs, un chômage forcé. Toujours est-il qu'il y a suspension du rouage industriel. La conséquence, vous la devinez! Et cette conséquence, quand se produit-elle? Dans un milieu encombré, à une époque où, d'une part, le taux du salaire ne permet pas les économies, et où, d'autre part, il y a augmentation progressive dans le prix des denrées alimentaires. Donnez à ce fait les proportions qu'il a atteintes dans l'empire britannique, et vous aurez cet effrayant résultat: la mendicité armée.

Ainsi posé, — dans ses termes les plus rigoureusement vrais, — le problème a sollicité toutes les intelligences, et toutes ont voulu y répondre.

Depuis les théories les plus audacieuses jusqu'aux détails les plus menus, tout a été remué. Tandis que l'utopie remonte jusqu'à l'éternelle question du bien et du mal, — essayant à nouveau de rouler cette pierre de Sisyphe, qui n'atteint le sommet du mont que pour retomber encore, — l'expérience pratique, plus modeste en ses allures, apporte le tribut de ses observations. — De leur côté, de hardis novateurs scrutent la famille et la propriété, se demandant si le remède ne se trouverait pas dans une nouvelle constitution de ces deux éléments primordiaux. — Dans une sphère moins élevée et dont on aperçoit mieux les horizons, des esprits, moins aventureux, explorent les réformes politiques et croient qu'elles contiennent la solution cherchée. — Plus prudents, les adeptes de l'école économique se consolent de ces tracas inattendus avec leurs paisibles maximes de la liberté du commerce et de l'industrie. — Enfin, dans ce grand mouvement, la tribune catholique ne reste pas en arrière; fidèle au dogme de la résignation et de l'espérance, elle enseigne au chrétien qui souffre que, si la loi du travail a ses rigueurs, elle a ses rémunérations, et qu'elle est providentielle, non-seulement par son caractère d'expiation, mais encore, mais surtout, par sa mission de délivrance.

Tant et si bien, Messieurs, que c'est là, là seulement, qu'est le mouvement intellectuel de l'époque, pour lequel vraiment tout autre a été abandonné. Consultez les âges qui nous précèdent, les deux derniers siècles notamment;

comparez les faits saillants qui les distinguent avec les événement actuels, et vous verrez quel énorme déplacement s'est opéré dans les directions de l'esprit français.

Souffrez que j'insiste et que j'examine rapidement les trois périodes par lesquelles notre pays a passé.

Au sortir des guerres de religion, — après la rénovation des lettres, sous l'impulsion de quelques grands maîtres, — l'intelligence française, enivrée des chefs-d'œuvre de l'antiquité, se précipita dans le mouvement littéraire. Pour lui, on abandonna les controverses religieuses; on négligea les querelles parlementaires. Il se fit comme une grande place pour le culte des belles-lettres.

Cela s'explique aisément: — A une société inoccupée dans ses régions supérieures, dont les classes intermédiaires naissaient à peine et dont les basses couches n'existaient pas, nationalement parlant, — à une telle société, qui allait faire une halte de deux cents ans dans la monarchie absolue, il fallait un délassement qui fût à la fois, — un frein dans le présent et une préparation pour l'avenir; il fallait les plaisirs faciles d'une littérature élégante. Richelieu, ce grand ministre, devina cette situation, et la main qui abattait les dernières résistances féodales, signait l'édit de création de l'Académie française: oui, une hache, une plume; avec la hache, comprimant la noblesse qui meurt; avec la plume, éclairant la bourgeoisie qui naît. — Aussi, les lettres devinrent l'unique aliment de l'activité nationale. Jetez plutôt un regard sur les deux règnes pendant lesquels l'essor français a été retenu dans les liens de la suprématie royale.

Assurément, — le siècle de Louis XIV est aussi bien le

siècle des gens de lettres que celui des gens d'épée. Le nom du grand Roi fait naître aussi spontanément le souvenir de Racine, de Boileau et de Molière, — que celui de Condé, de Turenne et de Villars. Les grands auteurs marchent avec les grands capitaines. — Une tragédie, une comédie de haut style, une ode, une satire, une épître, et c'en était assez pour captiver l'attention publique. Dans ce monde exceptionel, qui, suivant le langage à la mode, se nommait la Ville et la Cour; dans ce monde, disons-nous, il pourrait bien se faire que la première représentation du *Tartufe* ait été un événement de la même importance que la bataille de Denain.

Sous la régence et sous Louis XV, — c'est bien autre chose. Le véritable roi de l'époque, c'est Voltaire; et, à sa suite, le flot littéraire a tout submergé. C'est une marée montante de compositions de tout genre, — vers et prose, — depuis le sonnet jusqu'au poëme épique, depuis les romans de Diderot jusqu'aux correspondances de Grimm. La grande littérature s'en va avec la grande monarchie.

Le reste est de l'histoire contemporaine; et pourquoi vous parler longuement des faits dont nous sommes les spectateurs? Les temps sont bien changés, et je me figure que la querelle des romantiques et des classiques a été le dernier soupir, la dernière étincelle de cette littérature brillante, — ensevelie aujourd'hui dans les basses colonnes du feuilleton. Ce n'est plus de l'art qu'on fait, c'est du métier; et ses productions ne meurent si vite que parce qu'elles ont été trop vite conçues. La décadence est partout. A l'exemple du lecteur français, qui ne demande

plus qu'on le respecte, l'écrivain de nos jours a abdiqué sa pudeur. Sacrifiant à une fantaisie corruptrice, il s'est fait marchand de distractions scandaleuses et de curiosités à bas prix.

On me dira que c'est là l'abus. Je le sais, mais l'abus se généralise; en se généralisant, il tue les plus nobles inspirations.

D'ailleurs, pourquoi ne dirais-je pas toute ma pensée? — Le vœu de Platon semble exaucé: vous le savez, le philosophe grec ne bannissait pas de sa république seulement les gens adonnés au commerce; il en exilait encore les poètes. Or, au milieu de nos affaires fiévreuses et de nos intérêts haletants, qu'a fait la poésie? Elle a quitté le grand théâtre de la publicité. En échange de son rôle antique, elle s'est fait une valeur d'un autre genre, — valeur intime, valeur individuelle, valeur d'intérieur et de coin du feu....

Dans ces proportions réduites, — le poète aura bien encore des chants consolateurs pour quelque blessure personnelle; mais il n'aura point de remède pour la grande plaie sociale. Sa voix ne va plus aux masses. — Et, tolérez, Messieurs, qu'à l'appui de ma doctrine, j'apporte une preuve, oh! bien légère en apparence, décisive en réalité. Qu'est devenue cette électrique et populaire expression de la poésie, la chanson? — Elle est morte; — morte avant Béranger, — et Béranger lui-même n'avait su rendre aux refrains de nos pères un éclat passager qu'en les associant, eux si simples, si naïfs et si gais, qu'en les associant à nos rancunes politiques.

Voilà pour les questions littéraires. La vie n'est plus là,

et, malgré de généreux regrets, elle n'y reviendra pas.

A la fin du dernier siècle, au déclin déjà sensible de la littérature, sont nées des questions d'un autre ordre.

Sous l'action révolutionnaire de 89, et à l'exemple de quelques publicistes anglais et génevois, s'inaugura une science nouvelle, — celle qui a pour objet :

L'élaboration des chartes;

La pondération des pouvoirs;

La mesure des droits et des garanties;

Le maintien des institutions, et —

Le mécanisme du haut régime administratif. — Il faut bien l'avouer : déjà résolus ou reconnus insolubles, ces problèmes, purement politiques, perdent chaque jour de leur importance. Ces longues discussions sur la métaphysique constitutionnelle, — filles de l'esprit protestant, — grand aliment de l'école libérale; — ces discussions, disons-le, imitent les faux dieux du Capitole, elles s'en vont! Parfois aussi, — par certains retours de la pensée, — on se demande, avec tristesse, si l'auteur de la monarchie selon la Charte trouverait aujourd'hui des disciples. Hélas! il en est des polémiques de l'illustre vicomte comme des romans de Benjamin Constant; et ce simple rapprochement de deux amitiés illustres aura donné à ma pensée une précision qui, sans cela, lui aurait manqué. Oui, il prouvera, par un double exemple, ce que j'ai avancé, — c'est que la vie n'est pas plus aux questions politiques qu'elle n'est aux questions littéraires.

Restent donc, — mais restent vives et entières, restent pleines de sève et d'avenir, — les questions sociales; reste à étudier la charte du travail, ses principes, ses applica-

tions : — vaste thèse, au sein de laquelle bourdonne, comme dans une ruche, un essaim de difficultés : —

A l'intérieur, — les problèmes de la propriété, du capital, du salaire, des coalitions, de la concurrence industrielle, de notre population qui s'augmente, de l'agriculture qu'on déserte, des prisons qui regorgent, des hôpitaux qui deviennent trop étroits...

A l'extérieur, — les projets de colonisation, la création de débouchés, les doctrines du libre échange, les résistances du travail national, la protection, la prohibition...

Que sais-je ? que sais-je, en vérité ? — Toutes questions pour lesquelles on a créé naguère une magique formule : l'Organisation du travail.

Comme je vous le disais, — à l'une de nos dernières séances particulières, — qu'y a-t-il sous cette appellation nouvelle ? — Réalités ou chimères, rêveries brillantes ou méthodes assurées, — le temps nous le dira. Mais ce doute n'a rien enlevé de leur vivacité aux questions soulevées par les théories modernes. Tous les jours le groupe s'enrichit de partisans, et le mot de Tertullien trouverait encore son application : Qu'étions-nous hier, — que sommes-nous aujourd'hui !

Au demeurant, — Messieurs, — ces questions difficiles, ces thèses ardues, apportent avec elles cette grande consolation : c'est qu'elles sont sincères.

A ce signe, à lui seul, on reconnaît une société pleine de vie et de force encore. — Parfois, j'ai entendu d'étranges prophéties ; — des voix sinistres s'élevaient qui parlaient vaguement de catastrophes prochaines, de décomposition sociale ; — comme un tocsin d'alarme qui jette ses

notes funèbres, l'oracle disait que la société française, battue par la tempête, sans boussole ni gouvernail, délaissée par le pilote qui est là-haut, — allait, — sombrant au sein de la chrétienté effrayée, — réaliser un second Bas-Empire.

Mensonge, Messieurs, mensonge!

Quand jadis les temps furent venus, quand la capitale des derniers empereurs romains dut succomber sous l'invasion barbare, — notez-le bien! — les rhéteurs de Byzance, dignes héritiers des sophistes grecs, perdaient leurs heures et leurs sciences dans de futiles controverses....

Nous avons, nous aussi! et nos rhéteurs et nos paradoxes. Comme la reine du Bosphore, — la métropole parisienne a ses corruptions de tout genre, — crimes sanglants, viles intrigues, qui, par leur fréquence et leur perversité, s'élèvent à toute la hauteur d'une calamité publique. C'est vrai! Mais, ne l'oublions pas, nous avons ce que n'avait pas l'empire d'Orient, ce que n'ont pas les nations qui vont mourir.

Nous avons un but certain à atteindre, — de belles études à continuer, et, pour nous guider dans le dédale des conceptions diverses, une passion nouvelle, la seule qu'on puisse avouer, la passion de l'humanité....

Gardons, d'ailleurs, cette espérance, — c'est que, du haut de son trône solitaire, le roi de la création bénira nos efforts; car, désormais, si rien de grand est tenté, si rien de grand est réalisé, pour l'amélioration des classes laborieuses, — ce sera, Messieurs, au nom de son précepte divin : La solidarité humaine.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

PENDANT L'ANNÉE 1847;

PAR M. EUGÈNE LAMBERT,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Messieurs,

Il y a un an, à pareil jour, vous étiez ici rassemblés: la grande salle de la Maison commune ne vous disait pas

seule que vous assistiez à une solennité; car, ainsi qu'aujourd'hui, vous étiez entourés de l'élite d'une grande cité, de ses sommités militaires, administratives, ecclésiastiques et judiciaires, et de cette société élégante et choisie à laquelle vous m'avez confié le privilége, à la fois charmant et périlleux, de parler en même temps qu'à vous, pour rendre compte de la mission que vous avez accomplie.

Dans cette séance, vous avez d'abord entendu M. Mareschal, votre Président, qui, dans un discours plein de sagacité et d'atticisme de langage, vous a retracé les véritables lois du progrès à notre époque, ses abus déplorables, et la ligne de démarcation qu'il ne pouvait franchir, sous peine de perdre ses conquêtes, comme tout conquérant trop ambitieux; puis M. Renoul, votre Secrétaire général, vous a rendu un compte fidèle et consciencieux de vos travaux, dans un rapport que vous avez constamment écouté avec l'intérêt qu'il méritait; enfin, à cette réunion s'attachait encore un attrait d'un autre genre que je crois pouvoir vous rappeler, car les corps constitués doivent avoir, comme les individus, le sentiment de la reconnaissance envers les artistes qui viennent prendre part, pour les embellir, à leurs solennités, en y jetant un peu de cette flamme qui est en eux, et une étincelle de ce feu sacré de l'art qui change de foyer, sans s'éteindre jamais. — Permettez-moi surtout de donner un souvenir à une jeune et intelligente artiste que d'éclatants succès viennent de placer au premier rang sur la plus éminente scène lyrique. Elle se privait ici pour vous de son prestige ordinaire, de cette puissance d'expression et de ces élans passionnés qui remuent profondément les masses; car, chez

elle, le sentiment dramatique est toujours à la hauteur du sentiment musical; mais elle vous apportait en échange les notes fondantes d'une mélodie de Schubert, et les mélancolies de cet admirable Lac, de Lamartine, où la poésie conservait toujours son droit de suprématie, mais auquel une voix sonore et inspirée venait donner ici une illustration nouvelle.

Le lendemain de cette séance, qui avait épuisé les pouvoirs annuels de votre Bureau, vous l'avez renouvelé, par voie d'élection, de la manière suivante, ainsi que votre Conseil d'Administration :

Bureau.

Président,	MM. Évariste Colombel ;
Vice-Président,	Charles Renoul ;
Secrétaire général,	Eugène Lambert ;
Secrétaire adjoint,	Le docteur Gatterre ;
Bibliothécaire,	Le docteur Le Ray ;
Bibliothécaire adjoint,	Le docteur Delamare.

Comité central.

Section d'Agriculture : MM. Georges Demangeat, Neveu-Derotrie, Phelippe-Beaulieux et Frédéric Braheix.

Section de Médecine : MM. Hignard, Marcé, Bonamy et Gély.

Section des Lettres, Sciences et Arts : MM. Huette, Grégoire, Simon et Dugast-Mattifeu.

Le personnel de notre Société, Messieurs, a reçu cette

année des modifications douloureuses, et de remarquables compensations.

Le jeu terrible des générations se fait sentir partout, dans la société comme dans la famille, dans les corps constitués comme dans les individus : — telle est la condition de l'homme, qu'il mêle incessamment aux riantes espérances qui s'élèvent d'un berceau, les regrets déchirants qui sortent d'une tombe ; et telle est celle de notre famille académique, qui n'a pu cette année encore échapper à cette loi de la succession des êtres.

Nous avons perdu d'abord M. Guillet, qui a été pendant quarante ans membre de la Société, et qui vous a parlé, comme Secrétaire général, de la place même que j'occupe aujourd'hui. — Professeur honorable, sa vie s'est écoulée paisible dans l'étude des langues et des littératures ; et on lui avait confié, pour retraite, l'administration de la Bibliothèque de Nantes, comme pour lui continuer en quelque sorte la direction des jeunes esprits, et prolonger pour lui l'apaisement et les consolations que les livres et l'étude apportent toujours avec eux.

Ensuite la perte de l'excellent M. Malard est venue récemment ouvrir un nouveau vide dans vos rangs : vous regretterez en lui une vieillesse aimable, une grande douceur de caractère, une candeur presque enfantine, et une persévérance ingénue à suivre un idéal de perfectionnement social dont la mort vient de lui sauver la déception.

La mort de l'honorable docteur Palois a eu plus de retentissement dans la cité, parce qu'en effet sa vie s'y trouvait mêlée à beaucoup d'autres existences, et que les

affections qui se créent au bord du lit d'un mourant, auprès du berceau d'un enfant, ne se brisent pas tout à coup, sans la manifestation d'une grande douleur commune.

Il y aurait en moi bien de la présomption, si, nouveau venu parmi vous, je cherchais à vous apprendre quelque chose de la longue et laborieuse carrière de M. Palois. — A vous, ses collègues, qu'il a présidés trois fois avec autant de zèle que d'éclat, et qui avez su apprécier, dans l'épanchement de vos réunions particulières, comme dans les communications plus arrêtées de vos solennités publiques, les trésors de son éducation toute littéraire et les formes variées de son élocution brillante. — A vous, ses confrères, dont il a tant de fois partagé les pénibles travaux, et qui l'avez vu constamment dévoué aux souffrances du pauvre comme aux douleurs du riche, et rachetant ce que son esprit avait quelquefois d'un peu sarcastique, par une grande droiture de cœur et un désintéressement à toute épreuve. — A vous surtout, familles reconnaissantes, qui lui devez la conservation d'un père, d'une fille chérie, ou qui, tant de fois, hélas! à l'aspect d'une nature irritée, avez dû à sa seule présence de conserver, au moins jusqu'au moment suprême, une sainte espérance. — Mais, dans cette lutte de tous les jours et de tous les instants contre le pouvoir désorganisateur qui décime l'humanité, il devait être vaincu à son tour; donnant ainsi, en échange d'existences arrachées aux lois de la destruction, une part de celle que la science et la nature lui devaient encore.

D'illustres amitiés, du reste, témoignaient assez de la

valeur morale et intellectuelle de M. Palois; et les regrets manifestés par la foule qui se pressait avec vous autour de son cercueil, ont été ici-bas la récompense des devoirs accomplis, dont il reçoit là-haut la véritable et éternelle couronne.

M. Adolphe François a donné sa démission, et M. Desvaux, en échangeant son titre de membre résidant pour celui de membre correspondant, est allé porter dans un département voisin le tribut de ses longues et patientes études de la nature.

Voilà nos pertes, Messieurs; mais, pour les compenser largement, des administrations publiques, des professions libérales, et des facultés diverses de l'esprit humain se sont plu à l'envi à nous envoyer des représentants. Nous devons successivement au corps médical: M. Blanchet, de Nantes, comme membre résidant, et MM. Andrieux, d'Amiens, et Martin, de Colmar, comme correspondants (1); à la magistrature et au barreau : MM. Michel de la Morvonnais et Anthyme Ménard, en qualité de membres résidants, et MM. Habasque fils, de Saint-Brieuc, et Justin Méresse, de Guérande, comme correspondants (2); à l'administration des ponts et chaussées, M. Wolski (3); à la science agronomique, MM. Eusèbe Jolly et le comte Olivier de Sesmaisons (4); à l'uni-

(1) MM. Anizon, Chenantais, Mahot, rapporteurs.
(2) MM. Daniel Lacombe et Neveu-Derotrie, rapporteurs.
(3) M. Lechalas, rapporteur.
(4) M. Neveu-Derotrie, rapporteur.

versité et aux hautes études du collége de Nantes : MM. Boutteville, Talbot, Lemonnier (1); aux sciences naturelles : MM. Bignon, Pradal, de Boissy, Ducoudray-Bourgault, de la Tour-du-Pin, Impost, Lalande, Thomas, Auger de Lassus, Charles de Tollenare et Frédéric Cailliaud (2); au commerce de Nantes enfin, M. Goullin de la Brosse (3).

Dans cet empressement de tant d'esprits studieux et éclairés à prendre part à nos travaux, et à enrichir nos Annales, il n'y a pas seulement pour nous une satisfaction présente d'amour-propre, mais une promesse d'avenir.

Section des Sciences Naturelles.

Vous le savez, Messieurs, une Société des Sciences Naturelles venait de se former à Nantes; elle avait mis son existence sous le patronage du grand nom de Linné, qui rappelle à la fois les plus profondes méditations de la science et les plus séduisantes idéalités de la poésie; et sa première pensée a été de s'adjoindre à nous, pour former dans notre sein une quatrième Section, dite des Sciences Naturelles.

Comme vous l'a dit M. Gély, dans l'excellent rapport qu'il vous a présenté à ce sujet, il y a profit pour tout le monde dans cette heureuse adjonction; car, si la Société Acadé-

(1) MM. Dugast-Mattifeu, Grégoire et Le Gall, rapporteurs.
(2) MM. Gély, Huette, rapporteurs.
(3) M. Dugast-Mattifeu, rapporteur.

mique possédait en elle-même les éléments de cette quatrième Section, ils étaient sans lien entre eux et dispersés dans les trois autres.

Un centre spécial d'études de ce genre manquait à notre organisation, et nous nous sommes trouvés heureux de pouvoir combler, cette année, une semblable lacune.

Oui, Messieurs, indépendamment de l'attrait qui est en elle, l'étude des sciences naturelles est le plus puissant élément de vitalité que possèdent les académiés de province; car la nature est à nos portes; car, ainsi qu'une aïeule complaisante, elle est toujours prête à dire à notre esprit quelques-uns de ses merveilleux secrets: soit que la géologie et la minéralogie unissent leurs efforts pour chercher, sous son linceul d'argile, les mystères de ses transformations successives, et pour aller demander son âge aux couches granitiques, aux substances végétales, qui sont les ossements et les chairs pétrifiées de cet immense cadavre; soit que la botanique s'arrête, moins téméraire, et par conséquent plus heureuse, aux beautés infinies de sa forme extérieure, aux fleurs de sa couronne et aux frais enchantements de sa robe étoilée.

La nature est la grande inspiratrice, la mère féconde de toutes les sciences et de toutes les poésies; et c'est surtout à une époque aussi tourmentée que la nôtre, que nous sentons le besoin d'aller nous retremper sans cesse à sa sereine contemplation.

La nature est toujours le paradis terrestre de l'humanité; mais, dégagé des tristes passions de l'esprit, l'arbre de la science y a perdu son fruit empoisonné, et tout le monde peut y boire sans enivrement, pour apaiser sa soif.

Que la Section des Sciences Naturelles soit donc la bienvenue ; et, quoiqu'elle ait eu à peine le temps de se reconnaître et de s'impatroniser au milieu de nous par les travaux de son règlement particulier et de son organisation intérieure, nous lui devons cette fois les honneurs de la séance.

Elle a commencé son œuvre ; et M. Pradal, avec ce soin éclairé et cet amour de la science que nous lui connaissons, vient d'enrichir notre bibliothèque d'un beau et élégant Herbier en deux volumes, contenant le commencement de la Flore du département de la Loire-Inférieure.

M. Derivas, préoccupé d'abord de la partie animée de l'histoire naturelle, a communiqué un mémoire plein de faits et d'observations, sur les armes et défenses des animaux ; et il a parcouru successivement les différentes classifications, depuis les quadrumanes jusqu'aux mollusques, pour rechercher avec soin par quels moyens ingénieux la nature avait pourvu à la conservation de chaque espèce ; puis il a lu à la Société mère une notice intéressante et très-bien étudiée sur le Musée d'Histoire Naturelle de la ville de Nantes, et sur les difficultés administratives et financières qui ont accompagné sa fondation.

M. Derivas, s'occupant du local affecté au dépôt de toutes ses richesses, s'est élevé avec force et avec raison contre la situation insalubre de cet édifice, et son exiguïté déplorable, au point de vue de l'exposition, de la conservation et du classement des objets précieux qui s'y trouvent renfermés, et notamment des reptiles, des poissons et des mammifères, qui sont menacés d'une complète destruction. — Il vous a entretenus aussi du danger de contagion qui

existe pour les insectes, malgré leur excellente classification; de l'insuffisance rudimentaire de la collection anatomique; mais il s'est plu à reconnaître, avec la justice dont une critique éclairée est toujours inséparable, l'état très-satisfaisant, la bonne tenue et le classement parfait de la collection minéralogique; des coquilles et des polypiers.

L'Administration municipale, dont tout le monde connaît le zèle et le dévouement pour tous les intérêts de la cité, apprécie la justesse et l'opportunité de ces observations; car elle attend elle-même le moment de donner au Musée d'Histoire Naturelle un bâtiment plus convenable, et digne en tout point de son importance scientifique.

Section d'Agriculture, Commerce et Industrie.

M. Phelippe-Beaulieux, fidèle à son système de traduction des ouvrages italiens, a passé cette année de la poésie de Pindémonte aux essais théoriques de M. le comte Philippo Re, sur la culture des prairies dans le royaume Lombard-Vénitien; puis, apportant le tribut de ses propres expériences, il vous a fait l'histoire de transplantations d'arbres verts, qui lui ont constamment réussi, parce qu'il les a pratiquées sur des sujets déjà forts et très-développés, au lieu de les choisir trop jeunes au milieu des semis, suivant la méthode généralement adoptée.

Agrandissant la sphère des études agricoles et commerciales, votre première Section s'est préoccupée, cette année, de deux questions immenses: le rapport des subsistances avec les ressources des populations, et l'avenir

commercial de la ville de Nantes, sous la triple influence des voies de fer, de l'existence du bassin du bas de la Loire et de l'encombrement progressif du lit du fleuve.

Sur cette question dernière, dont le seul énoncé indique toute l'importance, M. Renoul a groupé tous les éléments d'appréciation qu'elle présente, et a examiné à la fois la situation géographique de Nantes et sa similitude au moins apparente avec celle d'une grande cité que la création du port du Havre a déshéritée de tout commerce maritime important, en la réduisant à une existence presque exclusivement industrielle et manufacturière; et il a conclu, d'une manière trop absolue peut-être, que si un canal maritime, reliant le port de Nantes au bassin de Saint-Nazaire, ne venait y verser les navires d'un grand tonnage que notre industrie maritime ramènera chargés de produits étrangers, Nantes aurait infailliblement le sort de Rouen, dans un avenir plus ou moins éloigné.

M. Wolsky, qui cherche toutes les occasions de payer en dévouement l'hospitalité d'une patrie nouvelle, est entré scientifiquement dans l'examen d'un pareil projet, et, tout en admettant sa possibilité, il a exposé les difficultés et les dépenses énormes qu'il entraîne avec lui.

Quoi qu'il en soit de sa réalisation, la ville de Nantes est dans une de ces heureuses situations topographiques qui sont marquées d'avance pour une grande prospérité. — Placée comme intermédiaire obligé entre la Bretagne, la Vendée, l'Anjou et le Poitou, elle est à la fois la clef de ces provinces et l'entrepôt central auquel viennent aboutir leurs richesses et puiser leurs besoins. — Assise magnifiquement sur ses trois rivières, elle est destinée à verser

toujours le tribut des deux mondes, que lui apporte l'Océan, aux contrées populeuses du centre de la France, qui lui envoient, en échange, par la grande artère fluviale qui leur sert de lien, tous les éléments nécessaires à la loi de son développement et de sa prospérité.

La question relative aux subsistances a heureusement perdu de son actualité, grâce à l'abondance providentielle par laquelle l'agriculture, cette source première de la prospérité des nations, cette précieuse nourrice qui contient dans la fécondité ou la stérilité de ses mamelles la vie ou la mort des civilisations, a répondu, en mère généreuse, aux appréhensions des gouvernements et aux cris d'angoisse de l'industrie, sa fille un peu jalouse.

L'agriculture a besoin de bras pour remuer la terre, et surtout de capitaux pour la féconder par des engrais; et ces deux éléments essentiels, sinon uniques, de prospérité lui sont enlevés à la fois, et détournés de leur destination la meilleure; car les forces et l'argent sont allés augmenter ce luxe inouï de production manufacturière qui ne peut trouver de débouchés suffisants pour rétribuer convenablement et le capitaliste et le travailleur. — Qu'importe que les produits fabriqués soient à la portée des plus minces fortunes, si le prix des subsistances augmente en proportion. — Il y a évidemment là quelque chose d'anormal et un équilibre rompu qu'il faut se hâter de rétablir à tout prix.

M. Charles Varsavaux, chargé du rapport, a proposé un nouveau système d'échange des produits ruraux, et d'association pour améliorer l'agriculture nationale; M. Renoul, une augmentation des produits agricoles, au moyen de vastes défrichements, que M. Neveu-Derotrie, avec son

expérience, a été d'avis de modérer, en raison de la pénurie des engrais.

Pour ce qui concerne nos contrées occidentales, il n'est personne qui, en les parcourant, n'ait senti son cœur se resserrer douloureusement, et son œil s'attrister, à mesure qu'il s'étendait sur ces landes stériles, où quelques fleurs, croissant çà et là, ne forment qu'un contraste de plus avec cette contrée endormie, où quelques lisières éloignées semblent seules consoler un moment de cette vaste nature que Dieu a livrée à l'homme, et qui depuis des siècles ne peut accomplir sa loi.

Là est le secret de la situation et l'espérance de l'avenir.

Donnez, et par avance, à l'agriculteur qui promettra de défricher une certaine quantité de ces landes, une prime, arrachée à l'exubérante production industrielle et à la trop grande extension des travaux publics ; les bras et les capitaux reviendront avec les bestiaux nécessaires à toute bonne culture, et nous verrons renaître la confiance en l'avenir, et disparaître ces crises qui alarment si profondément la sécurité publique.

Cette question des subsistances a évidemment préoccupé M. Lechalas dans son examen critique de la loi de Malthus; et il a remué un grand nombre de questions économiques et de problèmes sociaux en analysant les doctrines étranges de cet économiste anglais, qui a posé en principe que, dans des conditions normales, la population, croissant dans une proportion géométrique, devait doubler tous les 25 ans, tandis que la production du sol, chargée de pourvoir à sa subsistance, ne suivait qu'une

proportion arithmétique ; en partant d'une pareille donnée, il est arrivé à cette monstrueuse conséquence, qu'un homme qui naît dans un monde déjà occupé, n'a aucun droit à la subsistance, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir, et si la société n'a pas de travail à lui donner. — M. Lechalas n'a pas voulu lui passer ses prémisses, même en se servant des statistiques, qui sont, comme les chiffres, despotiques en apparence, mais auxquelles, comme aux oracles, on fait dire tout ce qu'on veut; et, dans un travail ferme et soutenu, il a vigoureusement combattu un pareil système, qui tue la charité, offense toutes les lois humaines, et calomnie la Providence.

M. Bertin, sous l'impression aussi de la crise des subsistances que nous venons de traverser, vous a donné, dans un but d'hygiène et d'utilité publique, le résultat de ses nombreuses expériences sur les lois de la panification et sur la nature et les véritables proportions du gluten que doit contenir toute bonne farine marchande; et, comme un homme convaincu dont les observations chimiques sont venues éclairer les bonnes intentions, il a appelé de ses vœux l'intervention énergique de l'autorité administrative, non-seulement sur les habitudes et les abus de la boulangerie, qui devrait être l'objet d'une surveillance active et d'un contrôle incessant, mais encore sur la vente du blé et des farines, dont un règlement administratif devrait arrêter les conditions et fixer le titre par un préalable examen.

Les observations critiques que vous a présentées M. Évariste Colombel au sujet de la loi sur les livrets des ouvriers, se rattachent évidemment par le fond à la Sec-

tion de l'Industrie, bien que par leur forme peut-être elles dussent appartenir à celle des Lettres.

M. Colombel vous a fait, comme toujours, la bibliographie du livret, dont il trouve l'origine sous le nom de congé d'acquit et dont il a suivi les transformations diverses depuis les lettres patentes de 1749 jusqu'à l'arrêté des consuls du 9 frimaire an XII, qui régit encore aujourd'hui cette importante et difficile matière. Rien n'est plus complet que cet exposé succinct; car la lumière se fait autour de toute question industrielle, économique et législative abordée par l'esprit juste et analytique de M. Évariste Colombel.

Sans mettre positivement en question l'utilité des livrets, qui sont, en effet, la meilleure garantie de travail que possède l'ouvrier, puisqu'il porte partout avec lui une sorte d'état civil industriel, il a signalé un assez grand nombre de difficultés d'exécution, au point de vue de la liberté de l'ouvrier; et il a surtout insisté sur cette alternative obligée d'un travail forcé pour accomplir un engagement dont les termes ne sont fixés par aucun contrat, d'un obstacle à tout travail par la privation du livret: il y a vu une anomalie légale, puisque ce serait substituer l'exécution matérielle des engagements au principe plus rationnel des dommages et intérêts écrit dans l'article 1142 du Code civil.

Espérons que la discussion qui va s'ouvrir prochainement, jettera des lumières nouvelles sur les droits et les devoirs respectifs des maîtres et des ouvriers, et que M. Colombel nous apportera la partie théorique de son travail; parce que, comme il l'a très-bien dit lui-même, la cri-

tique ne satisfait point l'esprit de l'homme, et que la négation ne peut répondre aux lois de son intelligence.

Section de Médecine.

Comme vous le savez, Messieurs, si votre Section de Médecine abandonne aux trois autres les séances générales, elle est la plus laborieuse de toutes dans ses réunions particulières; et cette année encore elle n'a point failli à ses précédents:

M. Marcé a communiqué d'abord un mémoire sur la myélite; puis M. Le Ray a lu une analyse pleine de faits et d'érudition personnelle sur une question chirurgicale importante soulevée par M. Négrier, d'Angers.

M. Gély, comme président de la Section de Médecine, a prononcé un éloge digne et mérité de M. Palois, et a énuméré, en homme compétent, tous ses titres scientifiques aux regrets de ses collègues et de ses concitoyens.

M. Aubinais, dans un mémoire sur les propriétés du seigle ergoté, a fait un bon résumé des principaux travaux dont cet agent médicinal a été l'objet, et y a ajouté des considérations pratiques tirées de ses propres observations.

M. Malherbe a lu successivement, comme éléments de l'histoire de la médecine, deux fragments traduits par lui de l'Allemand: le premier, relatif à la vie et aux ouvrages d'un savant médecin du neuvième siècle, connu sous le nom de Maur; et le second, plein d'un grand intérêt, sur un ouvrage arabe de Macrizi, et qui contient la description des hôpitaux du Caire, leur histoire, les parti-

cularités de leur fondation et les ressources matérielles et scientifiques dont ils sont pourvus.

Cette lecture a amené dans le sein de la Section une discussion intéressante sur l'origine et la création des hôpitaux, que M. Anizon a exclusivement attribuées au christianisme, en s'appuyant sur d'éminentes autorités et sur le silence complet de l'histoire à cet égard, tandis que messieurs Mareschal et Foulon ont soutenu que, si le christianisme, par son admirable loi de charité et de fraternité, avait perfectionné ces établissements de bienfaisance publique, ils étaient certainement en germe dans la sociabilité antique.

Indépendamment de ces travaux individuels, votre Section de Médecine est entrée dans la voie plus fructueuse peut-être des travaux collectifs, d'abord en répondant par un rapport demandé par M. le Préfet sur l'emploi du sel de sardines dans la fabrication du pain, puis en examinant le projet d'association scientifique entre les médecins de l'Ouest, de M. Mareschal, avec création d'un journal médical : à ce sujet, M. Aubinais a lu un rapport énergique et très-développé dans le sens du projet ; et M. Foulon, dans un écrit plein de verve et de conviction, a soutenu, au contraire, tout en rendant justice aux vues honorables et aux bonnes intentions de M. Mareschal, que, les principes de corporation, d'association partielle et de répression judiciaire ayant fait leur temps, il fallait avoir recours à un système d'organisation plus efficace et qui pût régénérer la médecine en France en la faisant monter au rang d'une grande institution publique.

Dans un travail plus étendu, il a fait table rase du vieux

sol médical, pour y tracer le plan large et radical d'une organisation nouvelle.

Si je l'ai bien comprise, voici la thèse de M. Foulon, que je suis obligé de dégager ici, à cause des bornes qui me sont imposées, des riches et luxuriantes ramifications dont son esprit généralisateur a su l'entourer; réalisant ainsi l'un de ses thèmes favoris, la variété dans l'unité. — Chaque sociabilité s'est enfermée dans un cercle géographique qu'on appelle des frontières, et une armée, une force publique veille sans cesse à son intégralité. — Chaque homme a reçu un patrimoine, ou a acquis des biens par le travail de ses mains ou de son intelligence, et une justice a été hiérarchiquement organisée pour assurer son droit et protéger sa propriété. — L'homme, aussi destiné à ne passer sur la terre qu'un court espace de temps, voit un culte de plus de dix-huit siècles l'assister dans sa force et le soutenir dans sa faiblesse, depuis le berceau jusqu'à la tombe. — Eh bien, quand il s'agit de son existence même, à la conservation de laquelle il a droit, par cela seul qu'il l'a reçue de Dieu et de la nature; de la santé, qui en est la condition essentielle, et que M. Foulon a qualifiée de la manière la plus originale en la nommant le second capital du travailleur, il ne trouverait pas dans les institutions de son pays les mêmes lois de protection publique que les choses matérielles même qui sont à son usage? Cela est impossible plus longtemps. — Il a droit à la vie et à la santé, et cela *de plano*; par le fait même de sa raison d'être, et indépendamment de toute faculté rémunératrice et de toute condition sociale. — Et, comme l'armée, comme la magistrature, comme le culte, la santé publique, c'est-à-dire la mé-

decine doit devenir une grande institution nationale, et avoir son budget particulier, son ministre au conseil, ses fonctionnaires salariés, et ses secours gratuits depuis la cité mère jusqu'au plus humble hameau.

Nous ne savons, Messieurs, si ce plan est immédiatement réalisable, et s'il résisterait aux détails, qui, comme l'a dit ingénieusement M. Arago, sont la pierre de touche des systèmes; mais c'est assurément là une grande et belle idée, et si elle choque des droits acquis et tend à déplacer bien des existences, elle fait certainement honneur à M. Foulon, par la générosité de sa conception et la remarquable puissance de style qui a servi à la mettre en lumière.

Enfin, Messieurs, votre Section de Médecine a occupé un grand nombre de ses séances à l'examen de la loi sur la médecine qui a été discutée cette année, et à préparer par le travail de ses commissions les observations qu'elle a cru devoir adresser à la Chambre des Pairs. — Elle est partie des grands principes d'ordre et de progrès exprimés avec tant d'autorité par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, dans un exposé des motifs qui, s'il n'avait pas le caractère d'un monument législatif, serait un remarquable morceau littéraire, aussi brillant par le style qu'élevé par les idées; mais, tout en les adoptant pour base de ses observations, elle y a ajouté des critiques de détail, aussi modérées par la forme que fermes et progressives par le fond, et qui lui ont été suggérées par l'enseignement d'une longue pratique, et par l'examen réfléchi d'hommes sérieux et éclairés qui, sans autre passion que celle du bien public, ont voulu concourir à doter le pays d'une loi devenue nécessaire.

Le principe du concours, cette grande question qui a divisé les meilleurs esprits et les plus hautes intelligences, ayant succombé à la Chambre des Pairs, la Section de Médecine en a pris occasion pour se remettre à l'œuvre, et préparer à ce sujet de nouvelles observations pour la Chambre des Députés. — Les sociétés savantes, Messieurs, ne peuvent que s'honorer elles-mêmes et s'élever dans l'opinion, en entrant ainsi, pour l'améliorer, dans le mouvement social.

Section des Lettres, Sciences et Arts.

Il me reste à vous parler, Messieurs, de la brillante carrière qu'a parcourue cette année votre troisième Section, des Lettres, Sciences et Arts, qui, par l'importance et la variété des études auxquelles elle s'est livrée, a presque exclusivement rempli vos Annales et vos séances mensuelles.

M. Charles de Tollenare vous a soumis, sur le *Prisme*, un travail de hautes mathématiques dont il ne m'est pas donné de pouvoir indiquer toute l'importance scientifique, parce que la Commission nommée pour l'examiner n'a pas encore présenté son rapport; et M. Huette est venu vous initier au résultat des longues et laborieuses combinaisons d'optique auxquelles il se livre depuis bien des années, et qui sont appelées à rendre d'éminents services à la science nautique et aux études microscopiques de l'histoire naturelle.

D'ordinaire, le grossissement des objets s'obtenait aux dépens de la netteté de leur image; et M. Huette a été

assez heureux pour augmenter à la fois, par la portée plus puissante de ses instruments d'optique, et l'étendue du champ de vision, et l'intensité de la lumière, et le grossissement de l'objet observé sans aucune altération de sa forme et de ses contours; triple condition essentielle pourtant, mais que la science n'avait pu parvenir à concilier jusqu'ici.

Quant aux procédés et aux combinaisons employés par notre intelligent collègue, une grande réserve me serait imposée; mais heureusement mon insuffisance vient au secours de ma discrétion; et, avant d'arriver aux travaux historiques de MM. de Sainte-Hermine, de Wismes, Grégoire et Bizeul, je dois vous parler d'une charmante fantaisie littéraire de M. de Wismes sur une collection d'autographes.

Comme il faut toujours au penseur une liaison aux faits les plus indépendants et une idée générale pour enfermer dans un même cercle une foule d'idées éparses, M. de Wismes a classé par catégories les divers genres d'illustration auxquels se rattachent tous ceux qui ont laissé dans quelques lignes légères de leur écriture une trace au moins visible de leur passage sur la terre; puis, rois, ministres, artistes, poètes, orateurs, philosophes, femmes de beauté et d'intelligence, séparés dans l'histoire, se trouvent réunis une fois par le lien de la célébrité et par le choix d'un esprit curieux, comme dans une sorte de Panthéon où chacun peut aller choisir ses dieux.

Dans une notice intéressante, M. de Sainte-Hermine, après avoir décrit l'île Dieu sous le point de vue géogra-

phique, pittoresque et géologique, a examiné le mouvement et l'esprit de sa population, et sa situation comme port militaire et commercial; puis, sans oublier l'élément anecdotique et légendaire, qui donne de la vie et de la couleur à tout travail historique, il a suivi avec sagacité ce petit îlot à travers les différents âges : après une invasion danoise et une assez longue lacune dans son histoire, après Strabon, il nous le montre soumis au pouvoir spirituel, sous la protection de plusieurs couvents, puis au régime féodal et à la juridiction coutumière, et enfin se fondant, après la Révolution, dans la grande unité nationale, sans avoir perdu à aucune époque le caractère propre à sa nature insulaire et l'indépendance inhérente à sa position géographique, et sans avoir pris une part quelconque aux guerres civiles, politiques et religieuses qui ont dévasté et ensanglanté la Vendée et le Poitou aux époques de la Ligue et de la Révolution.

Hâtons-nous de jouir de cette situation privilégiée, et d'envier le sort de cette île perdue, pour son bonheur, au milieu de l'Océan ; car, en passant sur le continent, nous allons y trouver les traces ineffaçables des passions des hommes et de la fureur des partis. — Ce qui domine, en effet, dans l'ouvrage sur la Vendée dont M. le baron de Wismes vient d'achever la publication, ce sont les ruines et les débris, les traces de dévastation et les souvenirs funèbres.

Avec un cicerone moins impartial, il y aurait eu bien des difficultés pour nous à entrependre un semblable voyage à travers cette contrée célèbre, que son crayon et sa plume exercée ont reproduite avec amour ; car un homme

absolu n'eût pas manqué de planter son drapeau à tous les points de l'horizon, pour nous enfermer dans un cercle inflexible, et sur tous les massifs du Bocage, au risque d'en dérober aux yeux le feuillage luxuriant et la grâce mélancolique; mais M. de Wismes ne pouvait pas se laisser absorber ainsi, et nous imposer d'exclusives préoccupations. S'il a conservé, comme une foi, les regrets du passé, le remarquable mouvement lyrique par lequel débute la préface dont il vous a donné lecture, indique assez quelles seraient ses idées sur le grand mouvement de 1789, si les souvenirs de 93 ne venaient peser sur elles de tout leur poids sanglant.

Il lui était difficile de ne pas accuser les hommes qui, à son point de vue, ont amené la grande insurrection vendéenne; et surtout de ne pas rencontrer des crimes inouïs et d'affreuses représailles, dès le moment qu'il mettait le pied sur le terrain brûlant de la guerre civile; mais, si le pinceau de M. de Wismes a trouvé d'ardentes couleurs pour retracer le cynisme brutal et les rigueurs impitoyables des généraux républicains Santerre, Ronsin et Rossignol, et de ce farouche proconsul dont on ne peut à Nantes prononcer le nom, tant que la Loire passera dans nos murs, il n'a pas flétri avec moins d'indignation le chapelet de Machecoul de l'infâme Souchu et l'assassinat juridique de M. de Marigny; et si, d'un autre côté, les Bonchamp, les Cathelineau et les Larochejacquelin sont entourés par lui d'une auréole de gloire et d'héroïsme, de pareilles couronnes ne sont pas suspectes dans la main même qui en décerne de semblables aux grands noms de Marceau, de Kléber, de Hoche et de Lamarque.

Sans doute, un sentiment très-vif pour les choses qui ont péri dans la tempête révolutionnaire, se fait jour à travers cette impartialité : mais M. de Wismes n'a pas seulement donné satisfaction à ce sentiment, qu'on doit savoir honorer, même sans le partager, parce qu'à notre époque de doute et de croyances affaiblies, il faut laisser aux hommes de foi la consolation de pleurer sur des ruines et de gémir avec le lévite sous les saules de Babylone ; il a de plus fait connaître à fond, par la préface, les notices et les dessins de son ouvrage, qui révèle un triple talent de dessinateur, d'archéologue et d'écrivain, ces diverses contrées vendéennes du Marais, de la Plaine et du Bocage, avec leur aspect pittoresque, leur caractère tranché, leur physionomie sévère et leurs mœurs naïves, la nature agreste et poétique de leurs paysages, leurs souvenirs historiques habilement groupés, et, dans le milieu même où elles se sont accomplies, les grandes scènes dramatiques de leur passé, depuis les époques féodales et chevaleresques les plus reculées jusqu'à la terrible guerre civile que Napoléon a si généreusement qualifiée du fond de son exil.

Malgré l'évocation des grands noms de Roland et de Richard Cœur-de-Lion, de Latrémouille et d'Olivier de Clisson, il est un souvenir plus récent qui pèse sur cette province, et il semble que l'on aperçoive toujours à l'horizon le géant des guerres civiles qui secoue sur elle une torche enflammée : on a beau s'enfoncer avec M. de Wismes dans la délicieuse vallée de Mortagne, gravir à pas lents les charmants coteaux de Roche-Servière, ou s'asseoir près de lui pour suivre au bord des eaux les

traits de son élégant crayon, c'est toujours un château en ruine, un donjon pittoresque où la flamme a laissé sa trace, qui viennent dominer le paysage et projeter leur masse noire sur la limpidité de cette onde qui passe : — l'art tente vainement de s'unir à la nature pour nous consoler des hommes.

S'il est une idée triste qui nous domine encore, c'est que les vieux monuments s'en vont et emportent avec eux les traditions du passé : — quand ils auront tout à fait disparu, que nous restera-t-il du temps dont ils sont la vivante image; car ils sont à la fois le domaine de l'artiste et le trésor du poète. — Que voulez-vous qu'ils fassent de nos mœurs effacées, des costumes qui s'harmonisent, des dialectes qui se perdent et des nuances qui se fondent ? — La civilisation, en passant son niveau sur la société, l'a certainement changée pour l'améliorer, en donnant aux vœux et aux besoins des peuples les moyens de se produire et de se satisfaire; mais elle en fait aussi une surface plane et unie, sans saillie comme sans contours, et qui n'offre plus à l'artiste et au poète ces vifs contrastes, ces accidents d'ombre et de lumière, et ces harmonies sublimes qui stimulent les pinceaux et éveillent l'inspiration.

Honneur donc à ceux qui, se retirant à l'écart, se mettent, comme M. de Wismes, à sauver de l'oubli les vieux débris des âges, et qui nous conservent, par la double tradition de la plume et du burin, ces pages granitiques de l'histoire que notre vandalisme vient aider chaque jour le temps à déchirer.

Vous comprenez, Messieurs, qu'une transition n'a pas

besoin d'être ménagée pour arriver à l'exposition du système féodal que nous a faite M. Grégoire, avec autant de netteté que de précision, dans son compte rendu remarquable de l'ouvrage que vient de publier M. Lucas Championnière, notre compatriote, sur l'origine, les droits et les abus de la féodalité. — Seulement, à leur point de vue à tous deux, le moyen âge a perdu son prestige, son côté chevaleresque, et ces merveilleuses couleurs des tournois et des fêtes, des troubadours et des trouvères, des héros d'Artus et de la Table-Ronde, et des brillants paladins de Charlemagne, et des croisades, auxquels le génie de l'Arioste et du Tasse a donné cette vie poétique qui sera conservée à jamais, pour leur enchantement, dans la mémoire des hommes. — C'est au contraire dans la voie de violence et de ruse, de misère et d'abjection, d'abus intolérables et d'exploitation séculaire de la race humaine, qu'ils nous ont fait pénétrer avec eux, pour nous démontrer cette thèse de légistes et de jurisconsultes, quelque peu obscure jusqu'ici, que tous les droits féodaux ne dérivaient pas du fief; que les deux éléments constitutifs des institutions seigneuriales, le fief et la justice, n'avaient ni la même origine, ni la même signification, ni les mêmes conséquences; et c'est à détruire et à expliquer cette confusion des historiens, que M. Championnière, et M. Grégoire après lui, ont employé leur science historique et leur patiente sagacité. — Ils ont établi, avec une grande autorité de raison, que ce qu'on appelait la justice, et qui, grâce au ciel, n'avait rien de commun avec l'administration sociale et protectrice qui porte aujourd'hui ce nom, était d'origine romaine, et s'était traduite par la

conquête et perpétuée, après la chute de l'empire, en impôts; redevances, charges de toute sorte pour le vaincu gaulois; tandis que l'établissement du fief, qui était postérieur et d'origine germanique et barbare, bien qu'il fût aussi sorti de la conquête, avait néanmoins en lui-même quelque chose de moins odieux, puisqu'il constituait une sorte de contrat, de convention, de lien, entre le seigneur suzerain et le feudataire, entre la grande et la petite propriété, et faisait naître aussi entre eux des droits et des devoirs de protection et de fidélité.

M. Grégoire a suivi avec méthode et une clarté parfaite M. Championnière dans la démonstration, souvent heureuse, quelquefois un peu systématique, de cette donnée féconde; et il lui a fallu toute la précision d'intelligence et l'habitude des matières historiques que nous lui connaissons tous, pour enfermer, sans confusion et sans encombrement, dans l'espace de quelques pages, un résumé aussi substantiel et aussi complet d'un ouvrage considérable.

On s'étonne à bon droit, après avoir entendu son énergique et éloquente peinture de tous ces abus seigneuriaux et de toutes ces misères sociales, que le régime féodal ait pu si longtemps subsister, lorsqu'il avait à la fois pour ennemies, et la masse souffrante qu'il comprimait dans les mailles de fer de son immense réseau, et la puissance royale qu'il limitait sans cesse, et l'unité nationale qu'il a tant de fois compromise dans les guerres d'invasion, par les trahisons et les luttes intestines des grands vassaux de la couronne; mais, après les rudes coups que lui avait portés la main puissante de Louis XI et de Ri-

chelieu, cette vieille armure gothique devait s'écrouler pour jamais dans la célèbre nuit du 4 août, en laissant aux légistes et aux historiens et le soin et la gloire de reconnaître et d'analyser ses débris.

M. Bizeul a recueilli et classé quelques-uns de ces débris, en suivant avec persévérance ses études sur les voies romaines; et, lorsque, cette année encore, il nous a conduits avec lui sur celles qu'il a découvertes, se dirigeant de Blain vers Rennes et vers le Maine, nous avons retrouvé cette érudition locale et étymologique qu'il possède d'une manière complète, et qu'il traduit toujours dans un style simple et clair, et empreint d'un cachet particulier approprié au sujet.

Quand la voie lui échappe un instant à travers les bois et les terres cultivées, il se fait archéologue et légendaire, pour ne pas laisser oisive la faculté d'antiquaire qui est en lui, et nous raconte tantôt l'histoire du château et de l'illustre maison de Derval, tantôt l'histoire semi-philosophique et semi-fantastique de cette princesse de Jouyance ou de Jouvence qui voulait faire le tour de la terre sur un chemin tracé à mesure au-devant de ses pas, et qui s'arrêta tout à coup à l'aspect d'un oiseau mort, qui lui donna pour la première fois l'idée de l'incertitude et de la brièveté de la vie; tradition d'autant plus curieuse, que M. Bizeul l'a trouvée à la fois dans la mémoire des paysans bretons et dans un vieux poème du XIII.e siècle, dont il nous a cité plusieurs fragments pleins d'originalité.

C'est ainsi qu'après avoir payé en passant le tribut que doit à la poésie tout esprit distingué, il a repris sa route à travers la solitude des landes, pour y chercher l'empreinte

de cette Rome des Césars qui remplissait le monde du bruit de sa puissance, et qui conserve à peine là-bas, sous le ciel protecteur de l'Italie, quelques chapiteaux de colonnes, tremblants au vent d'Afrique, et quelques arcs de triomphe qui sont une ironie en face des ruines du Colysée, et ici quelques traces fugitives, et souvent incertaines, de ce pas gigantesque que toute la sagacité et le coup d'œil exercé d'un antiquaire suffisent à peine à reconnaître sur le sol.

Ne gémissons pas trop pourtant sur cette grandeur évanouie, puisqu'elle nous a laissé la meilleure part d'elle-même : les travaux de ses admirables jurisconsultes, les inspirations poétiques d'Horace et de Virgile, les paroles éloquentes de son grand orateur et les pages sublimes de ses historiens. — Ce sont là, Messieurs, les véritables voies romaines ; et celles-là, ni l'invasion des barbares ni la civilisation moderne n'ont pu les effacer.

C'est un autre point de vue des contrastes dans les choses humaines que M. Vandier a voulu développer dans son travail, plein de faits et d'érudition scientifique, sur les Oppositions.

En observant les lois qui régissent le monde, il a été frappé de voir que les principes les plus opposés en apparence, quand on les considère abstractivement et d'un coup d'œil incomplet, concourent au contraire, par leur ensemble et leur corrélation, à l'ordre général des choses.

Il a donc interrogé tour à tour les éléments qui composent le monde moral, le bien et le mal, la joie et la douleur, le vice et la vertu, la force et la faiblesse, et qui sont à la fois l'aliment et l'explication de la liberté de

l'homme; comme il a demandé à l'univers physique, au calorique et à l'attraction, par exemple, à la force de projection et à la force centripète le secret providentiel de ces forces opposées qui, prises isolément, troubleraient les conditions d'existence de toute la création, mais qui, en combinant leurs rapports, assurent au contraire et l'harmonie du monde et l'équilibre universel.

En sortant de ce cercle scientifique, on trouve cette même loi des oppositions et des contrastes dans la nature et dans l'art : c'est au pied des plus arides montagnes des Pyrénées que s'enfoncent, plus luxuriantes et plus fraîches, les délicieuses vallées de Luz et d'Argelez! C'est au miroir des plus limpides eaux que les sombres forêts aiment à baigner leur ombre, comme c'est aux rochers les plus noirs des côtes de Bretagne que la mer jette avec le plus de complaisance et de grâce les plis étincelants de sa plus blanche écume...

Quand on entre dans une église gothique, on admire le contraste des voûtes si sombres et si mystérieuses, et de ces colonnettes si frêles, de ces dentelles de granit si légères, qu'on les dirait brodées par l'aiguille d'une fée; comme en lisant Shakespeare, le plus grand peintre du cœur humain avec notre Molière, on se demande avec étonnement par quelles lois de l'art et de l'inspiration la même intelligence a pu trouver à la fois les couleurs si terribles et si profondément vraies de *Macbeth* et d'*Othello*, et les divines fantaisies du *Songe d'une Nuit d'Été;* le grotesque et hideux Coliban, ce type original des instincts matérialistes de l'homme, et cette radieuse figure d'Ariel, personnification de l'âme et de la spiritualité:

c'est que, dans les créations de génie, comme dans les œuvres de la nature, la grâce et la force viennent se mêler sans cesse, pour doubler respectivement leur charme et leur puissance.

Dans un second travail, étendu et consciencieux, M. Vandier a abordé le champ riche et varié de la critique, qu'il n'a pas bornée aux productions de l'esprit, mais qu'il a étendue aux actions des hommes, comme aux éléments constitutifs des sociétés ; c'est-à-dire à l'histoire et à la politique, et à tout ce qui peut être l'objet du blâme ou de l'éloge.

Il l'a divisée en trois catégories : la critique insignifiante, qui ne peut rien fonder ni rien détruire, qui s'excuse de vous trouver un défaut, et dont les éloges, comme ceux du Philinte de Molière, en s'appliquant à tout le monde, n'ont de valeur pour personne ; — puis, la critique vénale, passionnée et malveillante, dont M. Vandier a tracé, pour la flétrir, un énergique tableau, qui cherche toujours le mal sous l'apparence du bien, et qui, comme le feu caché de la calomnie dont parle Diderot, noircit tout ce qu'il ne peut consumer ; — enfin, la critique éclairée et consciencieuse, qui met tout en lumière, qui blâme pour corriger, qui ne détruit que pour réédifier, et qui fait la juste part des erreurs involontaires et des intentions mauvaises, encourage le bien moral, élève le beau intellectuel, et n'a de blâme absolu que pour les vices persévérants et les systèmes désorganisateurs.

La critique, ainsi entendue, aurait aujourd'hui, comme toujours, un beau rôle à remplir, si elle avait la conscience d'elle-même et le courage de s'élever à la hauteur

de sa mission ; mais elle s'amoindrit aux proportions d'une faction politique ou d'une coterie littéraire, entre les mains de ceux qui se disputent quotidiennement le sceptre de l'opinion pour régner sur une époque de dénigrement et de passions ambitieuses.

Les uns s'efforcent, pour toute victoire, de glorifier des amis, de rabaisser des adversaires et de méconnaître, hors de leurs rangs, toute éminente vertu, toute intelligence privilégiée.

D'autres ne peuvent souffrir aucune supériorité ; ils tourneraient le dos au Mont-Blanc, pour ne pas apercevoir et son manteau de neige et son front couronné. — Il n'y a que la médiocrité qui trouve grâce auprès d'eux ; — ils ont pour elle des trésors d'indulgence ; — il faut être vulgaire, pour qu'ils vous comprennent ; débiles, pour qu'ils vous soutiennent : il semble que le génie soit un vol fait à leur vanité.

D'autres, obstinément attachés à un système qui a péri, à une sociabilité qui a fait son temps, s'aveuglent de bonne foi, et rétrécissent la sphère de leurs perceptions, en n'éclairant jamais qu'un seul côté des choses. — Aussi ne voient-ils dans l'espace qu'un seul point toujours le même, qu'une idée dans le monde intellectuel, qu'un intérêt dans l'ordre social, qu'un astre lumineux dans le ciel étoilé. — Ceux-là sont les Robinsons de la critique ; mais, moins heureux que leur type original, ils mourront dans leur île, en laissant passer au loin les voiles blanchissantes qui pourraient les délivrer.

Grâce au ciel, Messieurs, toute la critique de notre époque n'est pas enfermée dans le cercle de ces catégories, et

l'on se console de ces tristes tableaux en prononçant le nom des Villemain, des Sainte-Beuve, des Ampère et des Charles Nodier; et vous reconnaîtrez tout à la fois un esprit d'indépendance et de bienveillance éclairée dans les différents travaux de critique littéraire et philosophique dont il me reste à vous entretenir.

Ainsi M. Simon a abordé avec un louable courage les littératures orientales, et par conséquent les civilisations curieuses dont elles sont l'expression. — Il vous a exposé quelle est l'importance des travaux de la vieille Asie, et quelle source de jouissances intellectuelles pouvaient maintenant y puiser, grâce aux voyageurs français et anglais qui ont exploré ces contrées, tous les esprits érudits que les civilisations grecques et romaines avaient, jusqu'à notre époque, à peu près occupés sans partage. — Puis, parmi les orientalistes distingués qui en ont rapporté de précieux manuscrits, il vous a cité, avec des éloges mérités, M. Théodore Pavie, d'Angers, et le vénérable prélat qui préside aux destinées spirituelles de ce diocèse, et qui, avant d'édifier le monde chrétien par l'exemple de la tolérance et des vertus évangéliques, était allé demander aux régions orientales le double secret de leur grandeur passée et de leur décadence actuelle.

M. Simon s'est préoccupé d'abord des poètes de la Perse, et il vous a rappelé les trois idiomes qui se sont partagé cette partie de l'Asie centrale : le zend, ancienne langue des Mèdes et des livres de Zoroastre; le pehlvi, langue des Parthes et de l'Iran occidental; et le parsi, ou persan moderne, fixé il y a près de mille ans par les trois grands poètes qui l'ont illustré; et il vous a

lu une pièce lyrique de Saadi, une fable ingénieuse d'Hafiz, et une ravissante chanson de Ferdousi.

Après une curieuse biographie de ce dernier poète, qui a eu la destinée aventureuse et persécutée de tous les grands génies, et ce triomphe posthume du Tasse et d'Inez de Castro, qui ne pose une couronne que sur un front inanimé, M. Simon est entré largement et avec un grand bonheur d'appréciation dans l'analyse critique de la grande épopée historique de Ferdousi, qui contient toute l'histoire des dynasties de l'Iran, et il vous a fait connaître, au moyen de citations très-étendues, la forme grandiose, l'harmonie de son ensemble, et l'incomparable puissance de son exécution.

Remercions M. Simon de nous avoir rappelé toutes ces richesses. — Qu'il continue à entrer plus avant, au moyen d'une esthétique bien entendue, dans ces mines intellectuelles plus inépuisables que celles du Potôse, et à suivre le filon d'or de cette poésie orientale qui, après plus de 800 ans, brille toujours de la même jeunesse et du reflet éternel de cet univers enchanté.

M. Talbot, vous ramenant aux littératures nationales, vous a lu deux notices sur Balzac et sur M.me de Sévigné.

Pour un esprit sagace et érudit, il y avait en effet une curieuse étude à faire sur les transformations de notre vieil idiome sous l'influence de la renaissance, et sur la marche et les progrès de la langue française, qui n'était qu'un mélange souvent heureux, mais souvent hétérogène, de naïveté gauloise et de pédanterie grecque et latine; et qui, remaniée par Balzac dans la prose et par Malherbe

dans la poésie, a gagné en régularité, en nombre et en harmonie ce qu'elle a perdu peut être en originalité.

M. Talbot a touché ces questions avec beaucoup de savoir et de goût; et, après un portrait de Balzac, plein de vie et d'animation, il a étudié dans ses moindres parties la composition et la marche de l'une de ses œuvres les plus importantes, intitulée le Prince, pour faire ressortir les qualités et les défauts de cette nature étrange qui, sous les plus plates adulations et les plus amusantes flagorneries, conservait néanmoins la plus orgueilleuse personnalité.

Les saillies vives et spirituelles, les observations judicieuses de cette étude littéraire, se sont un peu laissé envahir par des citations trop prodiguées peut-être; mais M. Talbot a voulu établir d'une manière complète que la pompe sonore des mots tenait bien souvent, chez Balzac, la place de la valeur des idées et de la dignité des sentiments, et constater en même temps, par esprit de justice et d'impartialité, une ampleur de période, une nouveauté de tour, une régularité de forme et des beautés de style du premier ordre, qui annonçaient la venue prochaine de Pascal et de M.me de Sévigné.

M. Talbot a rappelé avec à-propos le milieu élégant dans lequel a vécu cette femme célèbre, l'importance qu'on attachait, de son temps même, à ses admirables lettres, qui, pour le grand monde du XVII.e siècle, devançaient la création du feuilleton littéraire; et, combinant ce fait de leur célébrité avec leur valeur intrinsèque, il a établi, par des citations heureuses et un choix de preu-

ves plein de sagacité, que non-seulement on ne doit point uniquement les attribuer à la verve naturelle et sans efforts de cet esprit brillant, mais qu'un travail d'art et de composition très-bien entendu a présidé souvent au plan et aux détails de ces lettres, qui décèlent à la fois un esprit plein de naturel et une main habile et exercée. — M. Talbot, en développant avec conviction cette pensée, croit avoir trouvé en M.me de Sévigné un mérite de plus, celui de la forme et de l'art, et qui lui assure la durée de sa gloire dans la postérité.

C'est qu'en effet, Messieurs, l'art sauve l'œuvre, comme la cotte de mailles protégeait le guerrier. — Le soin que l'on met à bien dire et à parer sa pensée, ressemble à la flatteuse et instinctive coquetterie d'une femme distinguée. — C'est l'indice du haut prix qu'elle attache à nos hommages; c'est la monnaie d'or de la valeur qu'elle trouve en nous.

Pour payer aussi dignement que son collègue M. Talbot, sa bienvenue parmi nous, M. Boutteville a rendu un compte très-développé de l'ouvrage du docteur Strauss intitulé *Vie de Jésus*. — Ce titre nu et triste, comme la théorie de l'auteur, et sans la glorieuse qualification de *Christ* qui l'accompagne toujours dans les idées régénératrices du christianisme, vous dit assez, Messieurs, que je ne viens point discuter des doctrines que je ne puis ni ne dois vous exposer ici dans toute leur extension, parce que tout ce qui tient aux croyances et aux sentiments religieux demande une extrême circonspection. M. Boutteville a procédé lui-même à cet égard avec une convenance parfaite.

Il a étudié profondément la composition aussi étrange qu'insolite du docteur Strauss, et l'a traduite à vos es-

prits dans une analyse détaillée : il vous a fait pénétrer dans ce dédale philosophique de la formation et de la distinction des différents mythes, ces composés bizarres et capricieux d'un élément idéal et d'un fait accompli, que l'école allemande a été si heureuse d'arracher à l'étymologie grecque, pour expliquer les énigmes des théogonies antiques et les mystères des traditions évangéliques.

M. Bonttevile a étudié ensuite, avec soin et une grande sûreté de méthode, et le système de christologie symbolique de Kant et le système mythique de Strauss, qui se touchent, du reste, en quelques points importants. — Tous deux, en effet, font de la religion une science ; élèvent à dessein son côté moral et civilisateur, pour en sacrifier avec plus d'autorité le côté miraculeux ; et ne voient dans les faits que des idées morales, dans les récits merveilleux que d'ingénieuses allégories, et dans la personnalité la plus radieuse et la plus originale qu'un type idéal de perfection conçu par la pensée pour la manifestation de l'éternelle sagesse de Dieu, qu'un admirable symbole de l'humanité, qui doit se purifier en sanctifiant sa chair, et se relever meilleure pour une vie nouvelle.

C'est donc sur ce thème des mythes et des symboles, des métaphores et des allégories, qui revient, comme une conséquence mathématique, après chaque démonstration, que le docteur Strauss a jeté et accumulé à profusion, et comme dans un immense résumé d'un grand travail de destruction, tous les traits égarés, tous les faits négatifs du scepticisme du dernier siècle ; et c'est au mi-

lieu de ces informes débris, et dans la poussière de ces ruines, qu'il est allé chercher ses matériaux, pour construire un monument de même nature, auquel il a donné pourtant une forme nouvelle, mais qui croulera lui-même comme les autres, parce qu'il ne donne aucune solution, ne satisfait à aucun besoin et ne répond à aucune espérance.

M. Boutteville a porté le flambeau de la critique et de l'analyse dans ce chaos, formé d'éléments hétérogènes et des théories philosophiques les plus contradictoires, depuis l'idéalisme rationnel de Descartes et la sceptique indifférence de Bayle, jusqu'au sensualisme de Locke et de Condillac, et au spiritualisme de Leibnitz et de saint Martin, et desquelles néanmoins le docteur Strauss tire imperturbablement une conclusion toujours la même ; ce qui décèle un parti pris de tout faire entrer dans une formule, et annonce que chez lui le système n'est pas venu à la suite de l'examen, mais qu'au contraire l'examen n'a été que l'instrument complaisant du système.

M. Boutteville a eu, du reste, pour la jeunesse, la vaste érudition et le cachet de bonne foi de l'auteur une indulgence que tout le monde comprendra, parce que la critique qui se modère est sûre d'une plus grande autorité; mais il a combattu les tendances, indiqué les erreurs, dévoilé les sophismes, et montré le côté mesquin, aride et désolé de ces théories si froides et si tristement géométriques, que le protestantisme allemand s'en est ému lui-même.

On ne peut comprendre, en effet, cette prétention des idéologues de déifier à ce point la raison humaine, en

la dégageant de tout sentiment intime, que tout ce qui dépasse son horizon et sa portée est mis au rang des symboles et des éléments mythologiques ; comme si l'univers physique lui-même n'avait pas ses mystères à jamais impénétrables ; comme si cette raison avait jamais compris, dans la vanité de son isolement, la limite des choses créées et des choses infinies. — On leur demande une croyance, ils vous répondent par une thèse. — On leur parle du mouvement du cœur, ils portent la main à leur front. — Vous leur montrez le ciel, les nuages de leur pensée semblent leur en dérober l'éclat. — Le sentiment, qui fait la moitié de la nature de l'homme, doit leur dire, comme à nous, que la vérité est avec la doctrine qui a rendu à l'homme sa dignité, à la femme son égalité sociale, qui donne une espérance à ceux qui n'en ont plus ici-bas, et qui passe un niveau de justice et de rémunération sur les inégalités de la vie; mais le rationalisme systématique, s'obstinant à ne tenir compte que des opérations de l'esprit et des seules données de la science, répond par une formule métaphysique, cette satisfaction suprême de la philosophie allemande, et qui console de tout, même des ruines qu'elle fait autour d'elle.

Quoi! quand vous n'avez pas assez de toutes vos facultés réunies pour arriver à la connaissance, quand vous avez besoin de combler, par l'aspiration de l'âme autant que par les méditations de l'esprit, l'espace qui vous sépare du Créateur de toutes choses, vous dédoublez à plaisir la nature humaine, vous ne consultez que son élément le plus imparfait, et vous éteignez la plus pure lumière qu'il y ait en vous, pour ne suivre que cette lueur de la raison, sou-

vent vive, en effet; mais aussi, incertaine et trompeuse, et bien souvent semblable aux aurores boréales, qui éclairent la nature sans l'échauffer jamais, et sans y développer aucun germe.

Au milieu de son vaste travail, le docteur Strauss s'est demandé, sans doute pour combattre un scrupule et rassurer sa conscience, si son système n'anéantit pas la foi du chrétien avec toutes ses espérances et ses consolations; puis, sans une seule émotion, sans une parole d'hésitation ou de regret, il poursuit tranquillement son œuvre de destruction, comme s'il accomplissait une mission sociale; — et cela dans l'âge des illusions et de la poésie, et sans soupçonner peut-être qu'il ouvre sous ses pas, par l'abus de la science, un abîme effrayant que ne pourront combler ni les remords de la vieillesse de Faust, ni la douleur touchante d'Abbadona, cette sublime création du génie de Klopstock, cet ange de la mort égaré par l'orgueil, image triste et mélancolique de l'expiation par le repentir.

M. Boutteville a terminé dignement ainsi son remarquable travail: — « Le nom de Strauss, dit-il, et de » son volumineux ouvrage, qui n'aura rien changé aux » croyances du monde chrétien, seront oubliés depuis » des siècles, quand le nom de Jésus et les pages si cour» tes et si puissantes de son Évangile seront encore pour » les peuples un objet de foi et d'adoration, une source » de consolation et d'espérance, et le plus ferme rem» part du perfectionnement et des progrès de l'huma» nité. »

Ce sont là, Messieurs, de belles et nobles paroles qui

ne seront pas perdues ; et le docteur Strauss, quand il aura parcouru les tristes plages de mort et de solitude sur lesquelles il a engagé sa jeunesse, reviendra sans doute de lui-même aux rivages qui font vivre et aux croyances qui consolent. — Espérons qu'en cela il suivra l'exemple de son illustre maître, Schelling, qui, après avoir professé la divinité de la matière, l'identité du réel et de l'idéal, c'est-à-dire le panthéisme de l'Orient étrangement mêlé aux rêveries mystiques des Scandinaves, et après vingt années de silence et de méditation, vient, presque octogénaire, de remonter dans sa chaire de philosophie, pour dire à l'Allemagne attentive que le Dieu impersonnel de la nature, que sa doctrine avait encensé, n'était qu'un faux Dieu, et que les principes de la foi chrétienne étaient les seuls qui pussent satisfaire à la fois aux besoins des sociétés, aux instincts les meilleurs de la nature de l'homme, et aux aspirations les plus ardentes de son âme : enseignement suprême d'une belle intelligence, qui accomplit enfin sa *véritable loi, et qui,* comme une lumière prête à s'éteindre, nous jette pour adieu sa plus vive clarté.

De la philosophie à la poésie il n'y aurait qu'un pas; mais de la philosophie sceptique et négative à la poésie spiritualiste il y a un abîme, que vient heureusement nous aider à franchir le beau volume de sonnets que publie en ce moment M. Évariste Boulay-Pâty, notre compatriote et notre collègue correspondant, et qui a fourni à M. Emmanuel Halgan l'occasion de nous apporter l'une de ces communications heureuses dont il est trop avare, mais dont est si bien rempli son passé académique.

Il nous a fait l'histoire et la bibliographie du sonnet, ce délicieux petit poème dans la réunion des quatrains et des tercets duquel il a ingénieusement cru trouver l'alliance de la symétrie française et de la fantaisie italienne; puis, étudiant avec soin le livre de M. Boulay-Paty, il a rattaché ainsi les groupes d'idées et de sentiments qui s'y pressent sous ces cinq titres divers : *Amour.* — *Art.* — *Famille.* — *Nature.* — *Philosophie.*

« Le poète, vous a-t-il dit, agité des vives passions de » la jeunesse, ne peut chanter que la beauté; mais vient » un moment où les ardeurs de l'âge le dominent moins » impérieusement : il ne cesse pas de se passionner pour la » forme; mais il l'idéalise, et l'amour de l'art devient la » première de ses affections. — Après cette double effer- » vescence, au moment où la jeunesse va s'échapper, sur- » vient dans les âmes un vif retour vers les sentiments de » la famille; puis, quand ce dernier édifice vient à s'écrou- » ler, le poète cherche des consolations dans la contem- » plation des grandes scènes de la nature, et, conduit par » elle à se livrer aux inspirations de la philosophie, il ar- » rive à la consolation suprême, à la contemplation de » la beauté dans sa plus pure essence, au divin et éternel » amour. »

Tel est, Messieurs, le lien ingénieux, mais vrai, que M. Halgan a établi entre les diverses parties du volume de M. Boulay-Paty, et qui résume, en effet, toute une vie d'artiste, d'homme de cœur et de poète inspiré; puis, avec un goût parfait, il vous a initiés partiellement, par des citations bien choisies, aux grâces charmantes et aux beautés élevées de ce remarquable volume; et il vous a

prouvé quelle bonne fortune il y a pour un poète à être jugé par un autre poète et par un esprit distingué auquel rien de ce qui est grand et digne, tendre et gracieux, ne peut rester étranger.

C'est un cadre charmant, en effet, que le sonnet, une forme aussi difficile qu'elle est favorable à la mise en lumière d'une grande pensée morale et d'un sentiment délicat; mais qui n'admet point de lieu commun ni de médiocrité. — L'art seul peut suffire à cette forme d'élite. — La pensée, quelle qu'elle soit, gracieuse ou sévère, légère ou sublime, doit se replier sur elle-même, se concentrer par une évaporation première, et devenir essence. — Ce sont, par analogie, tous les parfums en une goutte d'ambre, tous les rayons réunis en un prisme lumineux; c'est toute la rosée du matin en une perle brillante; — et ce sera aussi le titre principal de M. Boulay-Paty à la renommée littéraire, car il attachera son nom à la complète restauration du sonnet.

Dans sa lente et patiente composition, on voit qu'il a caressé la forme et le détail avec amour; et, dans ce fin travail de ciselure et de relief, on retrouve le fini précieux du joaillier et du lapidaire.

Un peu de recherche se fait parfois remarquer au milieu d'une grande franchise d'expression; mais la forme qui se présente la première à l'esprit n'est pas toujours la meilleure, et le poète se rappelle souvent que c'est aux flots les plus profonds des mers de l'Inde qu'il faut aller chercher les perles les plus pures et de la plus belle eau.

Cependant, la théorie de l'art pour l'art ne pourrait satisfaire au besoin d'émotion et de sentiment vrai dont

toute œuvre a besoin pour vivre. — A la forme il fallait la pensée, la liqueur au flacon ciselé ; et c'est aussi dans la partie morale et intellectuelle de son œuvre que M. Boulay-Pâty trouvera son succès ; car il a su accorder la vérité humaine avec la fantaisie artistique, et réconcilier le cœur et l'esprit, ces frères si souvent ennemis. — Ses sonnets forment le poème entier de sa vie idéale et réelle ; et chacun d'eux, à son tour, est le poème d'un sentiment et d'une idée ; ce sont les anneaux d'or de la chaîne de son existence, et où sont gravés tour à tour les illusions de la jeunesse, les désabusements de l'âge mûr, l'admiration des grandes œuvres de la pensée, et la contemplation des magnificences de la création. — A de fraîches naïvetés d'enfant se mêlent de mélodieuses tristesses d'un âge plus avancé : on y sent l'âme qui prie pour relever l'esprit qui doute ; le rayon qui sourit à travers le nuage qui pleure ; la consolation à côté du désespoir ; la crainte de la nuit avec la foi à l'aurore ; les terreurs de la mort aussitôt apaisées par les espérances d'une autre vie ; et, pour couronner de son auréole tous ces sentiments d'élite, l'enthousiasme, sans lequel il n'est pas de véritable poète. — L'enthousiasme, cette faculté des âmes élevées ; cette meilleure part de nous-mêmes qui se dégage pour remonter ; ce sentiment qui se fait jour, comme une lumière supérieure, pour nous faire admirer et les beautés de l'art et les sublimités de la nature.

L'amour, l'art, la nature, ont eu dans tous les âges leurs poètes glorieux et leurs grands écrivains ; mais le poème de la famille était encore à faire, et c'est cette partie surtout de son œuvre qui lui donne une originalité

complète, et qui assignera à M. Évariste Boulay-Pâty une place à part dans la poésie contemporaine.

Lorsqu'on a vu fuir pour jamais les heures insoucieuses de la jeunesse; qu'un plus grand silence se fait sous le toit paternel; que les ombres, comme au soir, s'allongent près du seuil; quand au foyer le cercle se rétrécit; qu'une place vide se fait à la table commune; qu'enfin on a vu se tarir en ce monde cette grande source d'amour et de dévouement qu'on appelle l'amour maternel; — c'est alors qu'à l'aspect de toutes les ruines, à la vue des tombeaux qui bornent notre route, le poète sent le besoin et le devoir de rassembler en un poétique faisceau et de conserver pour l'avenir toutes les joies envolées, toutes les sensations évanouies, et toutes les phases enfin de la vie de famille et des tendresses maternelles, — et c'est ce que M. Boulay-Pâty vient d'exécuter avec un grand bonheur de pensée et d'expression dans son livre de la Famille.

C'est aussi le secret de cette profonde mélancolie qui empreint toutes ses pages d'un cachet douloureux : comme nous croyons l'avoir dit ailleurs, on s'entend gémir soi-même en lisant les vers du poète; sa tristesse nous gagne, et nous envahit tout entier; parce que d'une grande douleur individuelle il a pu s'élever à trouver l'expression de la douleur de tous; parce qu'en pleurant sa mère, il a fait planer sur nous tous une menace accablante ou un funèbre souvenir.

A ce point de vue surtout, Messieurs, son succès est assuré. — Il est écrit à l'avance dans le cœur de tous les fils qui ont perdu leur mère, dans le cœur des femmes

qui cherchent dans un livre l'exquise délicatesse des sentiments, et dans l'âme de tous ceux qui ont besoin de pleurer pour soulager leur vie du poids de leur passé, et qui, à jamais isolés et tristes ici-bas, ont mis hors de ce monde le baume de leur blessure et la couronne de leur martyre.

En finissant, Messieurs, je dois vous rappeler, pour leur en exprimer notre reconnaissance, la haute marque de bienveillance dont la Société Royale Académique a été l'objet de la part de M. le Ministre de l'instruction publique, qui, étendant jusqu'à vous sa protection éclairée pour les sciences, les lettres et les arts, vous a compris dès cette année dans son budget particulier, et de la part du Conseil municipal de la ville de Nantes, qui a bien voulu doubler pour l'année prochaine son allocation ordinaire.

Je dois vous rappeler aussi que, dans la nomenclature des ouvrages qui vous ont été adressés, figurent au premier rang une collection complète de curieuses planches coloriées, sur les arts et métiers et les usages de la vie civile et domestique des anciens Égyptiens, fruit des courageux travaux et des savantes explorations de notre collègue M. Frédéric Caillaud; une brochure très-bien étudiée de M. Chérot, sur le rapport de la loi des douanes avec le commerce maritime; une petite géographie élémentaire de la Loire-Inférieure, par MM. Le Sant père et Verger, pleine des connaissances locales les plus essentielles, et aussi complète que le comportait sa forme abrégée; enfin le recueil de sermons du bon abbé Lechat, que nous regrettons à double titre de ne pas voir

plus souvent parmi nous : continuation pratique de son excellent cours de philosophie, car on y trouve les sollicitudes d'un père sous les conseils du professeur, et un cœur d'homme sous la robe du théologien.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention. — Je sais que si, comme on le disait autrefois, l'exactitude est la politesse des rois, la brièveté devrait toujours être la politesse des orateurs ; mais vous avez à cet égard votre bonne part de responsabilité, par la variété et la multiplicité de vos travaux, dont je ne crois pas avoir exagéré l'importance.

Vous continuerez à suivre la voie de progrès dans laquelle vous êtes entrés cette année principalement, et à accomplir aussi la mission que vous vous êtes imposée, et à laquelle répond parfaitement d'ailleurs votre organisation ; car vos Sections diverses correspondent par leurs travaux à tous les besoins de l'époque, aux sciences comme aux arts, aux intérêts matériels comme aux études spéculatives.

Les hommes, ainsi que les nations, ont en eux deux natures auxquelles ils doivent continuellement obéir, sous peine de manquer aux lois providentielles ; deux éléments qui doivent se combiner toujours, sans s'absorber jamais : c'est la vie active, plastique, matérielle, qui se manifeste par des soins corporels de conservation, et par le développement progressif du commerce et de l'industrie ; mais c'est aussi, et avant tout, la vie morale et intellectuelle, qui se dégage sans cesse par les aspirations de l'âme, les productions des arts et les œuvres du génie ; et c'est *à celle-là*

surtout que, sous peine de périr et de perdre leur rang dans l'histoire, les sociétés humaines doivent s'attacher sans cesse, pour lui conserver son influence et pour mettre en lumière les éléments glorieux de la suprématie à laquelle elle a droit.

Une nation dont les éléments industriels viendraient absorber toute l'activité morale et toutes les richesses intellectuelles; qui n'aurait plus en elle d'élans vers l'inconnu, et le besoin impérieux de se survivre à elle-même par la glorification d'œuvres impérissables; et qui pousserait la foule à passer indifférente près des grandes pages de Raphaël et de Poussin, et à dédaigner les mélodies enchanteresse de Moïse et de Guillaume Tell, et les pages inspirées du grand poète des Méditations et des Harmonies, s'enchaînerait au néant, se déshériterait de tout avenir, et ne serait pas beaucoup au-dessus de l'agrégation instinctive des castors ou des abeilles.

Que le travail industriel soit honoré sans doute; car il est la source de la prospérité matérielle des États et du bien-être des populations; mais que le travail de la pensée soit surtout en honneur, parce que seul il peut lutter contre les ravages du temps et les lois de la destruction. — Que sont devenus les jardins suspendus de Babylone, les palais de Ninive, les temples de Balbek? — Ne sont-ils pas à jamais la proie du silence et du sable des déserts; tandis que les psaumes de David, les inspirations des prophètes, et les chants d'Homère et de Pindare sont arrivés tout entiers jusqu'à nous, et sans avoir rien perdu de leur puissance première et de leur sublimité?

De quoi se compose aujourd'hui la gloire des Médicis et

de Léon X? — N'est-ce pas de l'éternel reflet des grandes écoles florentines et romaines qui ont immortalisé leur protection?

Quand on nomme le siècle de Louis XIV, croyez-vous que ce soit le canal du Languedoc, si magnifique pourtant, ou bien les œuvres de Pascal et de Molière, de Racine et de Bossuet, qui se présentent tout d'abord à la pensée?

A la pensée donc la grande suprématie dans le labeur humain, car elle seule peut sauver les civilisations du dédain de l'histoire; et soyez assurés qu'une grande voix s'élèverait encore pour crier : *Tu n'iras pas plus loin !* à la mer industrielle qui monte et nous déborde, si, en dehors de la sphère déjà belle qui lui est donnée, ses flots ambitieux se croyaient la mission de tout envahir, jusqu'au rivage de l'art et au domaine de la pensée. — Et cette voix, Messieurs, serait un écho de celle de l'Éternel Ouvrier qui donna des barrières à l'Océan qui nous entoure, et des lois immuables aux globes qui nous éclairent; mais qui créa en même temps l'âme humaine, pour se manifester par des œuvres sublimes, avant de remonter à lui; qui jeta les poètes et les artistes, ces anges de lumière, sur la route de l'humanité, pour l'élever dans sa gloire et la consoler dans ses misères; et qui n'a jamais mieux manifesté sa toute-puissante protection, qu'en créant Shakespeare le jour même où mourait Michel-Ange, pour que le monde ne restât pas vide et découronné de tout avenir.

CONCOURS DE 1846-1847.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. LECHALAS,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE (1).

La Société Royale Académique a annoncé, dans sa séance annuelle de 1846, qu'une médaille d'or serait décernée, en 1847, à l'auteur du meilleur Mémoire sur les causes qui engendrent le mouvement des populations agricoles vers les villes, et sur les moyens de l'arrêter.

(1) Cette Commission était composée de MM. Colombel, député, président; Renoul; Lambert; C.-G. Simon; Grégoire et Lechalas.

Une Commission spéciale a été chargée de prononcer entre les Mémoires, au nombre de 49, soumis à la Société. Je viens, au nom de cette Commission, faire connaître le résultat des études auxquelles elle s'est livrée.

Si l'on en juge par le nombre et l'étendue des travaux présentés, la question mise au concours est de celles qui inspirent un intérêt universel ; la manière supérieure dont elle a été traitée dans plusieurs Mémoires, démontre que les hommes de théorie et les hommes pratiques la trouvent également digne de leur attention la plus sérieuse.

Ce résultat ne peut nous surprendre, car la condition des habitants des campagnes inspire bientôt un intérêt passionné à tous ceux qui s'en occupent. — Comment n'être pas saisi d'une pitié profonde en voyant la majorité des hommes, enfants de Dieu comme nous, et de plus nos frères nourriciers, croupir dans l'ignorance et la misère, et quelquefois même dans l'abrutissement le plus complet ?

Faites le budget d'un journalier campagnard, en y apportant le soin le plus minutieux, et sa vie deviendra pour vous un problème ; car c'est à peine si le chiffre des recettes atteindra le montant des dépenses. Et cependant vous aurez compté sans les maladies, sans la femme, sans les enfants..... Ce rapprochement cruel n'est que trop conforme à la situation des choses, car le mariage et la paternité sont presque toujours une cause de misère et de douleur pour le pauvre manouvrier.

Si nous étudions une autre classe de travailleurs agricoles, celle des fermiers, la trouverons-nous beaucoup plus heureuse ? L'auteur du Mémoire n.° 5 va nous répondre :

«..... Qu'à force de travail, de déboursés, d'intelligence et de talent, un fermier améliore les terres confiées à ses soins ; le maître, au renouvellement du bail, augmente le prix de ferme, et bénéficie du travail et des déboursés du fermier. Si celui-ci résiste, le maître a le droit de le renvoyer, et rien ne garantit au fermier évincé qu'il trouvera un champ voisin où exercer son industrie et demander au travail sa vie et celle des siens. Le travail du paysan a pour effet de faire monter le fermage de la terre, et la concurrence aveugle et folle le fait monter indéfiniment. Nul frein ne s'oppose aux exigences des propriétaires. Le paysan peut refuser, sans nul doute ; mais le propriétaire trouvera toujours des salariés à employer, tandis que le paysan qui ne possède pas ne peut vivre qu'à la condition de travailler sur le bien d'autrui ; et quand derrière lui il y a des femmes, des enfants, qui crient la faim, il accepte le travail à tout prix, même le travail ruineux. »

La classe des petits propriétaires cultivateurs est souvent plus à plaindre que celle des fermiers. Nous empruntons au Mémoire déjà cité un tableau saisissant des pays où la terre, en se morcelant, est devenue la propriété d'un grand nombre d'hommes qui la font valoir par eux-mêmes :

« A la mort du père, il s'agit de diviser tous ces champs morcelés. Rude tâche ! Les morceaux n'ont pas la même qualité, ne sont pas en mêmes cultures ; les assolements sont inconciliables. Que faire ? Diviser chaque champ en deux, trois, quatre morceaux ; faire enfin ce qu'on appelle un partage de paysan, émietter le sol, le faire tomber en poussière, rendre toute culture impossible.

» Et chacun s'entourera de haies, de fossés, de murs, et se *bornera*, et s'isolera, prêt à faire un procès à son frère, si le champ de son frère empiète sur le sien. *Qui terre a guerre a,* dit le proverbe. Vous avez cent voisins qui tous vous volent ou se croient volés par vous. A les entendre, pas un d'eux dont le champ ne diminue visiblement d'année en année. Il semble que la terre se racornit et disparait !

» Prenez garde! là, à vos pieds, cette pierre que vous heurtez, qui affleure le sol, c'est une borne! C'est le désespoir du juge de paix; la fortune de l'huissier.

» Respectez-la, cette pierre! car voyez à côté cet homme, seul, isolé, courbé et brisé vers la terre, qui, lorsque vous passez, s'arrête un instant au milieu de son rude labeur, et, appuyé sur sa bêche, — la bêche de Caïn, — vous regarde d'un air haineux et défiant. Si cette pierre, sacrée comme l'arche, n'était pas solidement établie sur ses *témoins*; si votre pied imprudent la faisait incliner à droite ou à gauche, il y aurait là matière à procès, avec accompagnement d'expertise, de descente de lieux, que sais-je, moi? toutes choses qui vous coûteraient dix fois, vingt fois, cent fois la valeur du fonds déplacé.

» Plus de repos, plus d'aisance! car, frappé d'une maladie que j'appellerais *la maladie de la terre*, chacun se prive, prive sa femme et ses enfants, entasse stérilement écu sur écu, et n'a pas plutôt amassé une chétive somme qu'il achète quelque lopin du sol de son voisin que l'usure a ruiné. Il n'a que cent francs, le morceau en coûte trois cents; il faudrait attendre, mais les occasions n'attendent pas. Et puis, ce morceau-là le joint, l'arrondit. Voilà dix

ans qu'il le couve des yeux. Comment faire? Emprunter. Le crédit agricole n'existe pas; il a recours au notaire, ou bien à l'usurier. Sa terre, au bout d'une année de travail obstiné, rapporte quatre ou cinq du cent. L'argent emprunté emporte sans aucune peine le double, et quelquefois plus. On lutte, on paie mal, on s'aigrit, on s'irrite, on souffre; on hait.

» Qu'on ne se méprenne pas à ma pensée, je ne critique pas le présent au profit du passé. Refuser au producteur le droit de propriété sur l'agent de production, sur la terre, ce serait injuste et barbare. Retourner aux grandes propriétés féodales, ce serait ramener la vassalité, ce serait rétrograder de trois siècles. Le morcellement agricole a été un progrès immense; mais ce n'est qu'un progrès relatif, une transition.

» La réalisation complète, radicale, du morcellement ne serait pas autre chose que la réalisation de la loi agraire, laquelle est insoutenable en bonne logique. Un principe dont le plein développement aboutit à l'absurde, à la négation, à l'impuissance, n'est-il pas un principe jugé? Encourageons donc l'accession de tous à la propriété, c'est la meilleure garantie de l'ordre et de la stabilité; mais à la condition que le mode d'exercice de la propriété sera modifié, qu'on lui appliquera les bienfaits de la grande culture, et qu'enfin les intérêts, au lieu d'être divisés, seront harmonisés par une formule supérieure, par l'association. »

« Le morcellement, lisons-nous dans le Mémoire n.° 30, a mis en jeu l'esprit de propriété, tel est son bienfait. Il s'en faut qu'il soit en lui-même un moyen d'accroître la

richesse matérielle d'un peuple. En éparpillant les ressources, il les affaiblit; en séparant les hommes dans leurs efforts, il multiplie leurs peines et leurs sacrifices, sans augmenter leurs profits dans d'égales proportions. Opposé à toute entreprise féconde et rationnelle, à tout perfectionnement de méthodes et à tout emploi un peu large des moyens à la disposition de l'homme, il rend impossibles les bons systèmes d'assolement, la bonne distribution des cours d'eau et le perfectionnement des races. Il oblige à rétrograder de la charrue à la bêche, et laisse retomber sur le cultivateur le travail de la bête de somme. »

L'auteur du Mémoire n.° 5 met en opposition la peinture de la vie réelle de ces millions d'hommes qui arrosent la terre de leurs sueurs, et ces descriptions poétiques qui sont le seul côté par lequel tant de personnes connaissent la campagne :

« Vivre aux champs!... la douce chose! Échanger le bruit, la poussière, le vain fracas, l'air empesté des villes contre le calme des champs! Parcourir les frais sentiers tapissés d'herbes plus fines et plus soyeuses que les tapis de nos salons! Respirer enfin à pleine poitrine l'atmosphère parfumée des mille senteurs de la blanche épine des haies, du chèvrefeuille des buissons, des menthes qui embaument les rives que le myosotis et le nénuphar embellissent à l'envi! Écouter le silence des nuits, à l'heure mystérieuse où la fauvette ne se tait pas encore et où le rossignol chante déjà, et chante jusqu'à l'aube prochaine, où l'alouette matinale ira jeter jusqu'au sein de la nue les notes ailées de sa joyeuse chanson aérienne! Poursuivre en ses capricieux méandres le papillon, cette fleur animée des airs!

Voir la chèvre qui pend au flanc des collines embrouses, ou bien dans la prairie le grand bœuf d'Auvergne qui vous regarde d'un air effaré en soufflant à pleins naseaux!...

» Tout cela est fort séduisant..., dans le parc des riches et des heureux du siècle; mais, hélas! ce n'est pas là la nature telle qu'on l'a faite au villageois.

» Il pleut dans sa masure à l'automne, l'hiver il y gèle, et, par compensation, l'on y cuit l'été. Il n'y a pas de fenêtres, ou si peu, que l'air et le jour ne pénètrent que par la porte, et avec eux le vent et la froidure. Les canards barbotent dans la boue du plancher, en compagnie des marmots malpropres.

» L'étable est à deux pas, le fumier des génisses suinte par les cours, et le voisinage des porcs offense à la fois l'ouïe et l'odorat.

» Les plus rudes travaux se font en plein air; il faut battre en août le blé sur la cour; il faut à l'automne et toute l'année fendre le sein de la terre, par la pluie, le soleil ou la gelée. Si le travail est impossible, le paysan rentre au logis; mais l'oisiveté et l'ennui y entrent en même temps et pèsent sur lui de tout leur poids. Travaux excessifs, oisiveté, telle est l'alternative. »

Presque tous les concurrents ont compris que les causes du mouvement des populations vers les villes ne sont autres que les misères de la vie agricole, et ils se sont efforcés d'en tracer le tableau. Sur le premier plan, ils ont placé le défaut général de bien-être, d'aisance; puis la monotonie, l'absence de plaisirs, de distractions, et l'éloignement des propriétaires riches ou aisés, qui n'habitent la campagne qu'en pas-

sant, et n'ont pas le temps de s'intéresser au sort des hommes qui les entourent pendant ces courtes apparitions au milieu des champs. — Il ressort, Messieurs, quelque chose de bien instructif, mais de profondément triste en même temps, de l'étude de ces Mémoires venus de tous les points de la France ; c'est que, partout, la masse des hommes est dans le malheur et dans l'ignorance. Il est vrai que l'espoir revient au cœur en reconnaissant que le sentiment des misères actuelles n'a pas éteint, chez les hommes consciencieux qui nous ont apporté le tribut de leurs études ou de leur expérience, la foi dans un meilleur avenir.

Nous analyserons brièvement les moyens proposés dans les principaux Mémoires pour rendre aux paysans les jouissances physiques, intellectuelles et morales dont ils sont frustrés ; c'est-à-dire pour détruire les causes qui les entraînent vers les grands centres de population.

La nécessité d'un enseignement agricole établi sur de larges bases est généralement admise. Les Mémoires n.os 12, 5, 30, 47, 42, demandent particulièrement qu'on transforme l'instruction primaire, en donnant aux enfants qui fréquentent les écoles de village, de saines notions élémentaires d'agriculture.

Les énormes dépenses improductives que s'imposent les États pour entretenir leurs armées, ont appelé l'attention de plusieurs concurrents. Ne serait-il pas possible, lisons-nous dans le Mémoire n.º 42, de diminuer beaucoup l'effectif de nos armées en établissant

des milices dont tout citoyen valide devrait faire partie, qui ne quitteraient pas leurs foyers en temps de paix, mais s'armeraient au besoin pour défendre la patrie? Ce système soulève quelques objections; mais l'expérience a démontré, notamment en Suisse, qu'on peut utilement l'appliquer, au moyen d'une intelligente organisation. — L'auteur fait observer que le recrutement est surtout funeste à l'agriculture parce que les jeunes soldats contractent trop souvent de mauvaises habitudes dans l'oisiveté des garnisons. Pour prévenir ce mal, il faudrait occuper le soldat à des travaux analogues à ceux de sa jeunesse; il faudrait que les armées devinssent des armées industrielles, ou mieux des armées agricoles. De grandes difficultés se rencontreraient dans la mise en pratique de cette idée; mais elle est incontestablement le germe d'institutions fécondes, et l'avenir est à elle. — L'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique est aussi demandée dans le Mémoire n.° 47. L'auteur signale l'achèvement des chemins vicinaux comme une œuvre qu'on pourrait, par ce moyen, mener promptement à bonne fin.

Nous trouvons dans le Mémoire n.° 12 une idée ingénieuse qui mérite d'être citée: l'auteur voudrait transporter dans le domaine pacifique des institutions civiles cette rivalité émulative qu'on a vue souvent engendrer des prodiges sur le champ de bataille. Il propose dans ce but la création de gymnases communaux. « Le gymnase rural embrasserait en même temps, dit-il, tout un système d'éducation virile et mo-

rale ; tout ce qui aurait l'envie de bien faire, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, trouverait sa place dans la phalange gymnastique. Les loisirs des dimanches et des fêtes, au lieu de se passer dans les cabarets et les billards, qui pullulent aujourd'hui jusqu'au village, seraient employés aux exercices et aux jeux de force et d'adresse.

» La musique est un des moyens les plus puissants de civilisation ; elle adoucit les mœurs, elle rapproche les citoyens et tend à ne faire de tous les peuples qu'un peuple de frères. Chaque gymnase aurait donc sa section de chant, qui comprendrait les deux sexes ; dans les veillées d'hiver, dans les loisirs des fêtes et dimanches, on apprendrait à la jeunesse des chœurs simples à deux ou trois voix. La pensée pénètre bien plus profondément dans la mémoire au moyen de la poésie et du rhythme musical ; on pourrait donc, ainsi que faisaient dans leurs strophes Hésiode et les rapsodes de l'antiquité, donner des leçons d'agriculture et de morale au moyen de chants composés dans ce but. »

L'auteur nous montre ensuite les gymnases communaux venant au secours des familles dont le chef est malade, au moyen de quelques heures de travail collectif ; puis déployant dans la construction des chemins vicinaux cette activité passionnée qu'engendre le travail en commun, lorsque la monotonie ne vient pas en détruire le charme. — Enfin, nous voyons une émulation salutaire naître entre tous les gymnases du département, qui briguent avec ardeur les récompenses

honorifiques annuelles, décernées sur le rapport de divers inspecteurs.

L'impôt du budget frappe à outrance sur l'agriculture, mais l'usure est le plus lourd de tous les impôts qui pèsent sur nos populations rurales.

« Faut-il citer les statistiques et aligner des colonnes de chiffres ? L'imagination se refuse à croire et recule effrayée. Le sol de la France est grevé, dit-on, d'une hypothèque de quinze milliards. Les plus modestes disent treize. Ce serait, au taux de cinq pour cent, un premier impôt de 750 millions. Les statistiques les plus modérées portent à deux milliards l'impôt que l'usure prélève sur la propriété foncière (1). » Ces faits ne justifient que trop l'importance qu'on attache généralement à la création d'un bon système de crédit agricole. Cette question capitale a été traitée avec de grands développements et d'une manière heureuse dans le Mémoire n.° 30. L'auteur propose d'établir dans chaque commune une institution qui aurait pour attributions principales :

1.° De recevoir les produits agricoles en consignation ;

2.° De faire des avances aux cultivateurs sur les denrées par eux consignées ;

3.° De vendre ces denrées dans l'intérêt des déposants, s'ils n'aimaient mieux les vendre eux-mêmes.

Un droit de magasinage et de commission serait payé au comptoir. Les bénéfices de l'association seraient répartis entre les actionnaires, les consignataires et les em-

(1) Mémoire n.° 5.

ployés, proportionnellement au capital avancé, à la valeur des denrées déposées et au chiffre des appointements.

L'idée des comptoirs agricoles prend chaque jour une importance plus grande. Un rapport sur le crédit mobilier appliqué à l'agriculture, rédigé par M. Jules Duval, de Rhodez, au nom d'une commission chargée par le Congrès central de traiter la question du crédit agricole, vient d'être tout récemment publié. Ce rapport, qui sera discuté dans la prochaine session du Congrès, conclut formellement à la création d'établissements semblables à ceux proposés dans le Mémoire n.° 30.

« Où est le mal ? se demande la commission du Congrès central. Dans l'emprunt forcé, sans que les produits mobiliers servent à procurer de meilleures conditions ; dans la vente à bas prix ; dans le déplacement même de la propriété des produits, qui passe du producteur à un intermédiaire.

» La solution se présente d'elle-même. — Que le producteur ne soit pas forcé de vendre précipitamment ; que la propriété des produits reste en ses mains jusqu'au jour de la vente au consommateur, avec ses chances bonnes et mauvaises ; et en même temps qu'ils deviennent le gage des créanciers. — Que le prêt ordinaire soit remplacé par le prêt sur consignation de denrées. »

Ce principe a rallié la grande majorité de la commission du Congrès, qui s'est occupée avec soin d'en rechercher la forme pratique.

« Elle a cru la trouver dans une institution qui recevrait en consignation les produits agricoles, et ferait des

avances au consignataire jusqu'à concurrence d'une partie considérable de leur valeur. Elle propose de l'appeler *Comptoir agricole.* »

Le Mémoire n.° 12 propose d'accorder, par une loi, aux propriétaires ruraux le pouvoir d'engager, par avances, et sur simples signatures à l'ordre de banques cantonales, leurs récoltes prochaines, jusqu'à concurrence de la moitié ou des 3/5 présumés. Les récoltes seraient vendues par les propriétaires, et les banques auraient recours contre les acheteurs. Ceux-ci, connaissant les risques, paieraient d'abord aux banques le montant des avances faites aux vendeurs. Cette idée pourrait peut-être se combiner utilement avec celle des *Comptoirs agricoles.* — Le Mémoire n.° 5 signale aussi la nécessité de fonder le crédit agricole sur de larges bases ; il cite ce qui se fait en Écosse, en Suisse, en Allemagne et en Pologne. — L'auteur du Mémoire n.° 47 se rallie complétement au système des banques écossaises. Il serait disposé à admettre l'intervention de l'État dans la création de banques analogues en France ; les fonds des caisses d'épargne, qui rendent de si grands services aux classes laborieuses des villes, pourraient, dit-il, faciliter l'établissement des banques agricoles, et, au besoin, se confondre avec elles.

Au nombre des causes qui jettent si souvent la perturbation dans la vie agricole, on doit mentionner les sinistres qui viennent en un jour anéantir les produits du labeur d'une année, la grêle, les épizooties, les inondations.

Il est de l'intérêt immédiat de l'agriculture, dit le Mé-

moire n.° 5, que l'État s'empare du monopole des assurances. L'assurance générale, unitaire, obligatoire, est le complément et la conséquence de l'impôt. Celui-ci, en effet, est une portion que chacun sacrifie de son revenu, pour être garanti de la jouissance du reste. L'assurance se propose le même but et n'a pas une autre définition. Elle est la réalisation au matériel de la solidarité et de la fraternité prêchées au monde par le Christ, il y a dix-huit siècles et demi.

« M. de Lamartine a dit que les économistes font leurs tours avec les statistiques, comme les escamoteurs font les leurs avec des gobelets. Il faut cependant y avoir recours, en attendant mieux, sauf à n'accepter leurs chiffres qu'avec une certaine défiance. Les compagnies d'assurances à primes fixes ont perçu, à Paris seulement, 56 millions, de 1819 à 1841, et le chiffre des sinistres ne s'est pas élevé, dans cet espace de temps, à plus de 8 millions. Les assurances rurales font des bénéfices analogues; ce sont autant de millions soutirés à la propriété foncière, pour le plus grand profit de quelques spéculateurs. La France est couverte de compagnies d'assurances contre toutes sortes de sinistres. Grâce à cette concurrence indéfinie, il faut un personnel d'agents immense et ruineux. L'État n'a point besoin de tout cela; c'est un impôt qu'il recouvre comme les autres, par la main de ses percepteurs ordinaires. Il assurera à des conditions d'autant meilleures, que tous étant assurés de droit, il devra se contenter de très-minimes bénéfices sur chacun; et d'ailleurs les gains de l'État nous enrichissent tous. »

L'auteur, s'appuyant sur des travaux statistiques, établit

que l'assurance contre tous les sinistres coûterait 300 millions de plus par les compagnies que par l'État. Les compagnies, dit-il, ne protégent pas l'agriculture; elles l'exploitent; et c'est d'elles qu'on peut dire qu'elles la soutiennent comme la corde soutient le pendu.

Nous retrouvons à chaque pas, dans les Mémoires d'un grand nombre de concurrents, un sentiment profond de la nécessité d'organiser la prévoyance et la charité dans la commune rurale : les salles d'asile, les caisses de secours mutuels et de retraite; l'institution des médecins des pauvres, la centralisation des dons charitables, sont recommandés avec chaleur, surtout par les hommes qui, vivant au milieu des populations agricoles, savent combien grande est leur misère, combien nombreuses sont les causes qui l'engendrent.

La réduction de l'impôt du sel est généralement réclamée.

Les perturbations apportées dans les travaux industriels des campagnes par l'emploi des machines, et la création de la grande industrie, méritaient d'être signalées. « Tandis que le paysan dispute à ses voisins les lambeaux déchirés du sol, et qu'il les fait monter à des prix impossibles, l'industrie de sa femme et de ses filles est détruite et ne lui vient plus en aide; le fuseau tourne stérilement entre leurs doigts découragés. Il est rigoureusement exact de dire que la plus habile fileuse ne gagne pas dix centimes par jour. Elle ne gagne rien (1). »

(1) Mémoire n.º 3.

N'y aurait-il donc aucun moyen de faire pénétrer quelques industries dans les campagnes? Cela est nécessaire pour éviter ces interruptions de travail que le mauvais temps et d'autres circonstances rendent si fréquentes dans les exploitations rurales. L'auteur du Mémoire n.° 42 l'a bien compris; aussi propose-t-il d'introduire à la ferme « la vannerie et autres travaux dont on pût s'occuper pendant les jours de pluie, et durant les longues veillées d'hiver. » La grande difficulté consiste à trouver des industries dont les bénéfices ne soient pas illusoires, sans quoi le découragement arriverait bien vite. Cette question nous paraît capitale, car c'est une question de bien-être à la fois et de moralité. « Avec l'industrie des fileuses ont disparu les veillées, ces joyeuses réunions des longues soirées d'hiver. Là s'entretenaient l'esprit de société, la gaieté, l'amitié; là aussi l'amour pur et naïf naissait et se développait librement et franchement, sous l'œil de la mère et à la face de tous. Les légendes terribles, les chansons joyeuses, faisaient oublier la marche du temps. On se voyait plus souvent et de plus près, et l'on s'aimait. Aujourd'hui, ces réunions, qui n'ont plus de prétexte, ont disparu. Chacun est renfermé chez soi; au lieu de causer avec son voisin, on cause de son voisin, et, faute de se voir, on s'aime moins. C'était, en effet, le bonheur des champs que filait la quenouille des fileuses; c'est le bonheur des champs que les machines ont broyé sous leurs dents de fer (1). »

Pourquoi ne pas fonder à la campagne des établisse-

---

(1) Mémoire n.° 5.

ments industriels où l'on utiliserait, à l'aide de machines, le travail disponible des hommes et celui des femmes et des enfants? La ville vous tue avec des armes nouvelles, recourez aux mêmes armes pour vous défendre! — Nous ne pouvons entrer ici dans l'examen détaillé d'une question qui comporterait des développements nombreux et difficiles. Il nous suffit de l'avoir signalée; mais, qu'on ne l'oublie pas, on ne fera rien de véritablement grand désormais, c'est-à-dire rien de sérieusement utile pour l'amélioration du sort des hommes, sans recourir aux principes de l'association.

Dans les Mémoires de plusieurs concurrents, la nécessité de marcher dans cette voie nouvelle est vivement sentie.

Nous trouvons dans le n.° 35 la description d'un vaste bâtiment, construit par un riche propriétaire campagnard, pour loger de nombreux ouvriers avec leurs familles. La préparation des aliments est centralisée, les enfants sont tous confiés à la même garde, une salle commune sert de lieu de réunion pendant les soirées d'hiver, etc.

Dans l'opinion de l'auteur du n.° 47, les lois éternelles de la justice sont méconnues lorsqu'un propriétaire profite des améliorations réalisées par un fermier pour élever rapidement le taux du loyer de sa terre. Le fermier doit toujours garder dans sa part, dit-il, le profit et le salaire; et c'est un tort grave de ne vouloir lui laisser que cette dernière rémunération. Si le fermier jouissait des bénéfices qui doivent lui appartenir, il pourrait, quand le progrès des lumières lui aura fait comprendre toute la portée du principe fécond de l'association, rendre infiniment plus profitable le service de ses domestiques gagés à l'année,

L'auteur esquisse rapidement la position déplorable de ces prolétaires de l'agriculture, qui ne tiennent à rien qu'à leur salaire, qui n'ont aucun intérêt au plus ou moins de succès de leurs travaux, qui les accomplissent par conséquent sans énergie, sans envie de bien faire. Pour remédier à cet état de choses, il croit à la nécessité d'admettre les plus infimes des travailleurs agricoles au partage des bénéfices de l'exploitation.

Le Mémoire n.° 30 tout entier est inspiré par une foi vive dans les bienfaits qu'on doit attendre de l'association. Le comptoir agricole a pour mission principale de dispenser le crédit dans la commune, mais on pourrait utilement étendre son cercle d'action. « Cet établissement deviendrait le centre de tout un système d'échanges. Il se mettrait au lieu et place de cette multitude d'individus, hommes et femmes, qui chaque jour perdent un temps précieux pour aller vendre à la ville voisine quelques pots de lait, quelques paniers de fruits, et souvent pour y contracter de déplorables habitudes.

» Ce que font tous ces individus avec tant de peines et tant de pertes de temps, serait effectué par le *Comptoir* au moyen de deux ou trois petits chariots, conduits par autant d'hommes chargés de recueillir les denrées dans la commune et de les transporter au marché pour les vendre. Il se pratique quelque chose d'analogue dans les montagnes du Jura. Or, il est à la connaissance de tous, dans le pays, que l'aisance générale est due, en grande partie, à l'emploi de ce système. Les délégués pour la vente sont nommés par les intéressés, et, à des époques déterminées, l'argent provenant de la livraison des objets est réparti en raison

des quantités et qualités fournies par chacun des associés. »
Le comptoir louerait aux habitants des machines à battre, des herses, des rouleaux, etc., dont l'achat par chaque ménage serait presque toujours impossible, ou tout au moins entraînerait à des frais considérables.

L'auteur craint d'être traité d'utopiste; il s'en console par cette citation, dont il ne fait pas connaître la source : « L'incrédulité aux choses grandes et belles est le plus souvent leur seule impossibilité. On commence par dire : Cela est impossible. Et cela devient impossible, en effet, puisqu'on ne le tente pas. Le peu de bien qu'on espère des hommes, dit Descartes, est communément l'unique cause du peu qu'on en obtient. »

De son côté, l'auteur du Mémoire n.° 5, après avoir réclamé un ministère spécial d'agriculture, le crédit agricole, les assurances par l'État, l'enseignement agricole primaire et supérieur, l'application des enfants trouvés à l'agriculture, le reboisement des montagnes dénudées, rend hommage au principe de l'association, en ces termes :

« Mais, bien au-dessus de ces questions secondaires, il en est une qui les domine, les contient, et les résout toutes; question obstinément repoussée qui se représente obstinément, et qu'il ne serait pas sans intérêt de mettre officiellement à l'étude. Je veux parler de l'organisation du travail.

» Aujourd'hui, toutes les hautes intelligences, socialistes, économistes et philosophes, aboutissent à la même solution, murmurent les mêmes paroles : Association, organisation du travail. Seulement, il faut le reconnaître, bien

peu s'entendent encore sur le sens de ces mots. L'association, comme toutes les choses de ce monde, est un mot qui ne peut et ne doit passer dans le domaine des faits qu'appuyé sur la science et la sanction suprême de l'expérimentation.

» Laissons de côté les hommes dont les théories dangereuses commencent par faire table rase, et ne peuvent s'asseoir que sur les ruines et les débris de l'antique et respectable édifice du passé. A ceux-là nous n'avons rien à dire, et nous ne voulons rien apprendre d'eux. Nulle théorie, si brillante soit-elle, ne doit être écoutée si elle ne peut être expérimentée en petit, dès à présent, sans blesser aucune croyance politique ou religieuse, et à la condition de respecter toutes les positions acquises. Mais aussi, celles qui se présentent avec ce caractère pacifique ont droit de se faire écouter, et il est du devoir de tous de ne pas les condamner sans les entendre.

» Rêverie, utopie, impossibilité! quel sens accorder désormais à ces mots, boucliers éphémères derrière lesquels tant de fois se cacha l'ignorance? Il n'est pas un fait acquis, pas une vérité vulgaire, pas un lieu commun, qui n'ait commencé par être une rêverie, une impossibilité. Que d'utopies réalisées depuis cent ans! Un enfant aujourd'hui démontre le mouvement de la terre, et Galilée fut torturé dans les cachots de l'Inquisition pour avoir avancé cette impossibilité blasphématoire du mouvement de la terre. C'est au nom de Dieu même qu'on le condamnait, au nom de ce Dieu qui a lancé notre atome planétaire au milieu de ce grand mouvement des mondes qui gravitent dans l'espace et dans l'éternité.

» L'une des plus hautes et des plus complètes intelligences de l'antiquité, Aristote, croyait fermement que l'esclavage était une institution sociale nécessaire, que le travail était impossible sans esclaves. Au moyen âge, les esprits les plus éminents considéraient le servage comme juste et indispensable. Aujourd'hui, l'on est convaincu au même titre que le morcellement agricole et le salariat sont l'idéal des institutions humaines. On est convaincu de prime saut; *à priori*, sans vouloir étudier, et les poings dans les oreilles, qu'il n'y pas d'organisation possible du travail; parce que l'homme hait et déteste absolument le travail; parce que Dieu, qui a fait du travail la condition de l'existence même de l'homme, l'a maudit et en a fait un châtiment....

» Le travailleur a été tour à tour esclave, serf, fermier, salarié. Pourquoi ne serait-il pas associé? Le travail a été monopolisé, il est aujourd'hui anarchique; pourquoi ne serait-il pas organisé? Qui donc osera prendre la voix de Dieu pour dire à l'humanité, qui toujours marche: « Tu n'iras pas plus loin! »

La Commission dont je suis l'organe a reconnu dans la première partie du Mémoire n.° 5, sur les causes qui entraînent les populations des campagnes vers les villes, un sentiment vrai et profond de la situation, joint à un mérite littéraire qu'on ne retrouve au même degré dans aucun autre Mémoire. Les moyens indiqués par l'auteur pour arrêter le mouvement anormal signalé par la Société Académique, sont dignes de l'attention la plus sérieuse,

et nous pensons qu'aucun des concurrents n'a traité cette partie du sujet d'une manière plus heureuse. — S'il faut reconnaître qu'aucune solution suffisante n'a été proposée, nous pouvons dire néanmoins que le concours est très-satisfaisant dans son ensemble, que des documents précieux ont été fournis, que des idées pleines d'avenir ont été émises, et qu'en un mot la Société doit applaudir à la manière dont tant d'hommes distingués ont répondu à son appel.— Forcés de nous renfermer dans un cadre étroit, nous avons dû ne vous entretenir que d'un petit nombre de Mémoires ; mais beaucoup d'autres ont été lus avec l'intérêt le plus vif par les membres de la Commission.

La médaille d'or est décernée à l'auteur du Mémoire n.º 5.

Une première mention est accordée aux auteurs des Mémoires n.os 12 et 42.

Une seconde mention est accordée aux auteurs des Mémoires n.os 30, 47 et 35.

LES PAYSANS AU XIX.e SIÈCLE.

MÉMOIRE

QUI A REMPORTÉ AU CONCOURS DE 1847 LA MÉDAILLE D'OR DE 250 FR.

DÉCERNÉE

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE NANTES;

PAR

M. EUGÈNE BONNEMÈRE,

AVOCAT.

Nulla est homini causa philosophandi, nisi ut beatus sit. (SAINT AUGUSTIN.)

SUJET DU CONCOURS.

« Quelle est la cause du mouvement anormal de population qui s'opère fatalement des campagnes vers les grandes villes, dont il accroît la misère, en y apportant une superfétation de forces et un trop-plein d'existences sans emploi, tandis que l'agriculture manque de bras pour ré-

pondre aux besoins progressifs des subsistances; et quel est le moyen le plus efficace pour arrêter cette dépopulation croissante des campagnes? »

RÉPONSE.

De tout temps les poètes, les philosophes et les moralistes ont vanté les charmes de la vie champêtre, les plaisirs vrais et sans mélange du village, les mœurs naïves et pures des simples paysans. Hôtes obstinés des villes, ils ont placé aux champs tout ce qui manquait autour d'eux: les biens de tout genre, les vertus de tout ordre, les félicités de toute espèce; et je ne sache pas qu'ils aient jamais été vérifier sur les lieux la réalité de leur éternelle paraphrase de ce vers célèbre:

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint,
Agricolas!...

Toutefois est-il à remarquer que, déjà du temps de Virgile, les villageois s'obstinaient à ne pas comprendre leur bonheur; et j'avoue que des jouissances dont les bénéficiaires ne s'aperçoivent pas, et que ne recherchèrent jamais ceux qui les ont exaltées avec une si unanime persévérance, ne me paraissent acceptables que sous bénéfice d'inventaire.

C'est donc cet inventaire que je veux dresser. Je n'ai point à examiner ici si les misères de la vie des champs s'échangent à la ville contre autant de félicités; si le paysan qui déserte son clocher modeste pour les tours splendides des temples et des palais des grandes villes, obéit aux illusions d'un mirage trompeur, et si l'espérance qui le pousse ne le brisera point dès les premiers

pas à l'angle aigu de quelque déception. Le villageois est semblable à l'enfant crédule et sans intelligence de la ballade Allemande ; et la fée enchanteresse de nos cités qui murmure à ses sens de séduisantes promesses, qui fait étinceler à ses yeux les faux brillants de son écrin magique, l'attirera toujours facilement vers l'abîme.

Un homme d'un grand et poétique talent, M. Michelet, dans son livre du *Peuple*, a dépeint avec une entraînante magie de style l'amour du paysan pour la terre. Amour, en effet, amour irréfléchi et fatal, qui fait souffrir et qui tue !... Oui, le paysan est amoureux de la terre ; oui, c'est sa maîtresse, son idole, sa divinité. Divinité terrible, implacable, à laquelle il sacrifie parents, femme, enfants, et lui-même ; idole qu'il ne sait servir ni prier ; décevante maîtresse qu'il abandonne enfin, parce qu'il ne sait pas l'aimer et qu'elle le trompe.

Toucher au morcellement agricole, c'est chose hardie, je le sais. *Incedo per ignes ?...* C'est toucher aux colonnes du temple ; et je n'ai pas, pour les ébranler, les bras de Samson. J'aurai du moins cette chance de n'être pas écrasé sous les ruines de l'édifice. Toutefois, je dois dire ma pensée toute entière, motiver mes critiques ; je le dois, puisque j'ai la conviction qu'il est des remèdes appliquables dès à présent et sans nul danger pour aucune institution existante.

Un fait vaut bien des arguments en l'air, et les faits ont une éloquence brutale qu'il n'est pas permis de méconnaître. Cherchons donc autour de nous, et voyons tout d'abord s'il n'y en a pas quelques-uns en faveur de la thèse que je veux soutenir.

Transportons-nous pour un moment dans cette portion

du département de Maine-et-Loire qui porte le nom de Vendée, à cause du rôle qu'elle a joué dans les guerres civiles de notre pays. Suivez ces chemins creux protégés par une double haie de houx formidables, et abrités par des châtaigniers énormes, par des chênes centenaires. Le chèvrefeuille contourne sa tige flexible jusqu'au faîte des houx qu'il couronne de son corymbe embaumé, et le lierre parasite entoure de son feuillage sombre ces arbres dont le tronc creusé par les ans a souvent offert un asile au réfractaire vendéen. Quittez la route, franchissez quelques échaliers, et voyez là-bas, au milieu de ce massif de verdure, cette maison dont les tuiles rougies brillent au soleil, dont les fenêtres sont encadrées par le pampre joyeux d'un cep qui voit rarement mûrir ses grappes bienfaisantes, et qui laisse apercevoir la croix blanche qui surmonte la porte.

Voilà bien des lits, n'est-ce pas, dans cette vaste chambre divisée par de hautes armoires en cerisier qui remplacent les murs de refend et dessinent toute la distribution de l'appartement. C'est que dans cette chambre deux, trois générations habitent à la fois. Et quelles générations ! Je sais par là un homme que l'on appelle Louis XVI, parce qu'il se nomme Louis en effet, et qu'il est le seizième enfant du même père et de la même mère.

Dans cette contrée, le morcellement agricole n'a pas encore pénétré; la culture n'est pas morcelée, le sol est aux mains des bourgeois et des nobles. Grâce aux vastes pâturages, le paysan est éleveur de bestiaux; il a de l'argent, mais point de terre. Le père, en mariant son aîné, l'associe pour un tiers, un quart dans les béné-

fices de la ferme. La fille aînée sera associée de même. Les autres se marieront au dehors; et le père, à partir du jour du mariage de l'aîné, paie ou garantit aux autres l'intérêt de la somme qui lui a été donnée en dot. Tout cela vit heureux ; c'est un beau jour sans orage, sinon sans nuages passagers. La parole du père est écoutée, respectée ; ses dernières dispositions sont sacrées, bien que le notaire n'ait pas été appelé. A sa mort, l'argent se partage, et l'association subsiste. Je dis association, et non communauté ; car les droits de tous ne sont pas égaux ; car le frère associé prend dans les bénéfices en proportion du nombre de ses enfants mâles; car les enfants non associés personnellement laissent parfois leur argent sur la ferme, et ont leur part proportionnelle dans les bénéfices généraux.

Là, le paysan aime le bourgeois, bien qu'il l'appelle son maître. Il paie à l'échéance, souvent même avant. Il est pieux, honnête, dévoué, car il est heureux. Il n'est pas propriétaire.

A quelques heures de marche, là où le morcellement agricole a porté tous ses fruits, tout est différent, tout change ; il semble que l'on soit en présence d'une autre race d'hommes. La terre n'est plus la reine imposante, la divine Cérès qui règne sur tous, nourrit et protége indifféremment tous ses sujets ; c'est la prostituée qui se livre à qui l'achète, et qui répand partout la misère, la débauche et les plaies honteuses. L'homme y est libre, sans doute; car le fermier n'appelle pas le propriétaire son maître. Mais aussi plus de fraternité, plus de familles nombreuses et unies comme un seul homme, plus de couvées d'enfants que surveille l'aïeul,

À la mort du père, il s'agit de diviser tous ces champs morcelés. Rude tâche! Les morceaux n'ont pas la même qualité, ne sont pas en même culture; les assolements sont inconciliables. Que faire? Diviser chaque champ en deux, trois, quatre morceaux; faire enfin ce qu'on appelle un partage de paysan: émietter le sol, le faire tomber en poussière, rendre toute culture impossible.

Et chacun s'entourera de haies, de fossés, de murs, et se *bornera*, et s'isolera; prêt à faire un procès à son frère, si le champ de son frère empiète sur le sien. *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe. Vous avez cent voisins, qui tous vous volent ou se croient volés par vous. A les entendre, pas un d'eux dont le champ ne diminue visiblement d'année en année. Il semble que la terre se racornit et disparaît.

Prenez garde!... là, à vos pieds, cette pierre que vous heurtez, qui affleure le sol, c'est une borne! C'est le désespoir du juge de paix, la fortune de l'huissier, de l'avocat, de l'avoué. Sur cette pierre, Thémis, la fausse déesse, a bâti les fondements de son temple.

Respectez-la, cette pierre! Car voyez à côté cet homme, seul, isolé, courbé et brisé vers la terre, qui, lorsque vous passez, s'arrête un instant au milieu de son rude labeur, et, appuyé sur sa bêche, — la bêche de Caïn, — vous regarde d'un air haineux et défiant. Si cette pierre, sacrée comme l'Arche, n'était pas solidement établie sur ses *témoins*, si votre pied imprudent la faisait incliner à droite ou à gauche, il y aurait là matière à procès, avec accompagnement d'expertise, de descente de lieux; que sais-je, moi? Toutes choses qui vous coûteraient dix fois, vingt fois, cent fois la valeur du fonds déplacé.

Plus de repos, plus d'aisance! Car, frappé d'une maladie que j'appellerai *la maladie de la terre*, chacun se prive, prive sa femme et ses enfants, entasse stérilement écu sur écu, et n'a pas plutôt amassé une chétive somme, qu'il achète quelque lopin du sol de son voisin que l'usure a ruiné. Il n'a que cent francs; le morceau en coûte trois cents; il faudrait attendre, mais les occasions n'attendent pas. Et puis, ce morceau-là le joint, l'arrondit. Voilà dix ans qu'il le couve des yeux. Comment faire? Emprunter. Le crédit agricole n'existe pas. Il a recours au notaire, à l'usurier. La terre, au bout d'une année de travail obstiné, rapporte quatre ou cinq du cent. L'argent emprunté emporte sans aucune peine le double, et quelquefois plus. On lutte, on paie mal, on s'aigrit, on s'irrite, on souffre, on hait.

Qu'on ne se méprenne pas à ma pensée; je ne critique pas le présent au profit du passé. Refuser au producteur le droit de propriété sur l'agent de production, sur la terre, ce serait injuste et barbare. Retourner aux grandes propriétés féodales, ce serait ramener la vassalité, ce serait rétrograder de trois siècles. Le morcellement agricole a été un progrès immense; mais ce n'est qu'un progrès relatif, une transition.

La réalisation complète, radicale du morcellement ne serait pas autre chose que la réalisation de la loi agraire, laquelle est insoutenable en bonne logique. Un principe dont le plein développement aboutit à l'absurde, à la négation, à l'impuissance, n'est-il pas un principe jugé? Encourageons donc l'accession de tous à la propriété, c'est la meilleure garantie de l'ordre et de la stabilité; mais à la condi-

tion que le mode d'exercice de la propriété sera modifié, qu'on lui appliquera les bienfaits de la grande culture, et qu'enfin les intérêts, au lieu d'être divisés, seront harmonisés par une formule supérieure, par l'Association.

Le fermage n'est point une association. Le propriétaire, il est vrai, fournit son capital, sa terre; le fermier y applique son travail et son industrie: mais cette union momentanée est tout à l'avantage du propriétaire. Qu'à force de travail, de déboursés, d'intelligence et de talent, un fermier améliore les terres confiées à ses soins; le maître, au renouvellement de bail, augmente le prix de ferme, et le capital oisif bénéficie à discrétion des mérites du travail et des déboursés du fermier. Si celui-ci résiste, le maître a le droit de le renvoyer; et rien ne garantit au fermier évincé qu'il trouvera un champ voisin où exercer son industrie et demander au travail sa vie et celle des siens. Car le capital a des droits, le travail n'en a pas encore. Le travail du paysan a pour effet de faire monter le fermage de la terre, et la concurrence aveugle et folle le fait monter indéfiniment, au-delà du prix de rendement. Nul frein légal ne s'oppose encore aux exigences usuraires des propriétaires. Le paysan peut refuser, sans nul doute. Mais le propriétaire trouvera toujours des salariés à employer, tandis que le paysan qui ne possède pas ne peut vivre qu'à la condition de travailler sur le bien d'autrui; et, quand derrière lui il y a des femmes, des enfants qui crient la faim, il accepte le travail à tout prix, même le travail ruineux. Ce ne sont point là de vaines paroles, c'est l'histoire de l'Irlande. Voici, en effet, ce que je lis dans le *Voyage en Irlande*, par H.-D. Inglis:

« Les fermages, dans le comté de Wicklow, sont presque partout supérieurs à ce que la terre peut rendre, et les petits fermiers ont autant de peine que les journaliers à gagner assez de subsistances pour ne pas mourir de faim. Parmi les protestants, comme parmi les catholiques, la cherté du loyer des terres était un sujet de plaintes universel, et les uns comme les autres vivaient dans l'état le plus misérable. Quand on leur demandait pourquoi donc ils s'étaient engagés eux-mêmes à payer un fermage qu'ils savaient trop élevé, ils répondaient tous également : « Comment aurions-nous pu vivre autrement? Que pourrions-nous faire? » En Irlande, en effet, la compétition pour les terres n'est autre chose que la folle enchère de gens réduits à l'extrémité....

» La première cabine où j'entrai était construite en gâchis; elle ne contenait qu'une seule pièce : on n'y était à l'abri ni du vent ni de la pluie; le sol y était fort humide. J'y trouvai une femme avec ses quatre enfants. Leurs meubles consistaient en deux petits bois de lit sans garniture, un escabeau, un petit banc et un pot. Les enfants étaient en guenilles, et leur mère s'affligeait pour cette raison de ne pouvoir les envoyer à l'école. Le père était un journalier engagé à six pence (65 centimes) par jour; mais il payait en travail 80 de ces journées pour le loyer actuel de sa cabine, en sorte qu'il ne lui restait que 4 pence 1/2 (45 centimes) par jour, pour se maintenir avec sa femme et ses quatre enfants, en vivant de pommes de terre qui lui coûtaient 4 pence la mesure de 14 livres.

» Il n'y a pas possibilité de vivre pour les fermiers en

payant des rentes aussi élevées; plusieurs d'entre eux convinrent avec moi qu'ils ne pourraient jamais payer leurs arrérages, et qu'ils n'avaient accepté de pareilles conditions que parce que la faim les pressait. Telle est la conséquence universelle de la location des terres à l'enchère...

» Cette terre avait été pendant quatre générations dans la famille de ce fermier. Son arrière-grand-père payait de fermage 6 schellings par acre; son grand-père, 10; son père, 20; et lui, 40!... »

Nous n'en sommes pas encore arrivés, Dieu merci, à cet état de choses; mais nous sommes sur la route.

Il ressort de la façon la plus irréfragable des principes de l'économie politique, que toute augmentation dans la richesse générale, dans la masse du travail utile, tend indirectement à élever la rente réelle de la terre. Si bien que le propriétaire foncier s'enrichit de jour en jour, et de jour en jour le travailleur s'appauvrit. Si bien que le temps seul suffit pour enrichir l'un et pour appauvrir l'autre.

Supposons qu'il y a un siècle deux individus aient laissé chacun à leur fils cent mille francs, l'un en argent, l'autre en biens-fonds, et que chaque héritage ait traversé intact quatre ou cinq générations. Le premier patrimoine, l'héritage en argent, a réellement diminué de moitié; car cent mille francs aujourd'hui représentent peut-être à peine la moitié de ce qu'ils représentaient il y a un siècle. Peu importe, du reste, l'exactitude du chiffre, l'exemple n'en reste pas moins frappant. L'héritage en biens-fonds a eu un sort tout différent; car une

terre qui eût coûté cent mille francs il y a cent ans, se vendrait aujourd'hui trois cent mille, et peut-être davantage. Le temps seul aurait donc, relativement au premier, triplé au moins la fortune du second.

Supposons encore que cette succession de propriétaires fonciers ait maintenu son héritage entre les mains d'une même famille de fermiers, et voyons si le travail et l'intelligence de ces derniers auront fait pour eux autant que le temps lui seul a fait pour l'oisif propriétaire.

Il est incontestable que la rente de la terre suit une marche ascendante parallèle à celle du prix de la terre elle-même. On consulte le bail du fermier, avant d'acheter une ferme. Si la terre vaut trois cent mille francs, c'est que la rente a monté. La terre rapportant environ trois du cent pour le propriétaire, le domaine de 300,000 fr. sera affermé 9,000 fr. La même terre, qui, il y a cent ans, ne valait que 100,000 fr., ne payait donc de rente que 3,000 fr. Veut-on que le taux ait faibli, et qu'autrefois la terre s'affermât à cinq pour cent? Soit! Le fermier payait donc, il y a un siècle, 5,000 fr.; et il paie aujourd'hui 9,000 fr. Presque le double.

Ainsi, le capital foncier oisif a triplé par le fait seul du temps, et le travail a appauvri le paysan, le temps aidant, de moitié. Vainement dira-t-on que les denrées ont augmenté de prix dans la même proportion. C'est fort bien pour le propriétaire, qui est payé en nature, et qui, les vendant fort cher, fait en effet, cette année par exemple, une excellente année au milieu de la disette des classes productives; c'est fort bien encore pour les pays de grande culture et de gros fermages. Mais pour le métayer, qui cou-

somme ce qu'il produit et n'a rien à vendre, le bénéfice du renchérissement des denrées se résout en cet avantage d'acheter plus cher les objets de consommation qu'il ne produit pas..

On comprend donc l'avidité avec laquelle le paysan se jette sur la terre. La propriété, pour lui c'est le droit au travail, c'est la liberté, c'est la vie. Mais cette liberté, il l'acquiert à un prix onéreux, excessif. Tandis qu'il dispute à ses voisins les lambeaux déchirés du sol, et qu'il le fait monter à des prix impossibles, l'industrie de sa femme, de ses filles, est détruite et ne lui vient plus en aide; le fuseau tourne stérilement entre leurs doigts découragés. Il est rigoureusement exact de dire que la plus habile fileuse ne gagne pas dix centimes par jour. Elle ne gagne rien. C'est encore la ville qui a enlevé aux champs cette précieuse industrie; c'est vers la ville qu'il faut encore tourner ses regards pour suivre de ses regrets cette richesse enfuie à jamais, pour contempler avec admiration ces puissantes machines qui ont brisé sous le premier tour de leurs roues les quenouilles de toutes les paysannes.

Avec l'industrie des fileuses ont disparu les veillées, ces joyeuses réunions des longues soirées d'hiver. Là s'entretenaient l'esprit de société; la gaieté, l'amitié; là aussi l'amour pur et naïf naissait et se développait librement et franchement, sous l'œil de la mère et à la face de tous. Les légendes terribles, les chansons joyeuses, faisaient oublier la marche du temps. On se voyait plus souvent et de plus près, et l'on s'aimait. Aujourd'hui ces réunions, qui n'ont plus de prétexte, ont disparu. Chacun est ren-

fermé chez soi : au lieu de causer avec son voisin, on cause de son voisin ; et, faute de se voir, on s'aime moins. C'était, en effet, le bonheur des champs que filait la quenouille des fileuses ; c'est le bonheur des champs que les machines ont broyé sous leurs dents de fer.

Les machines! Quels milliers d'hommes, de femmes, d'enfants elles emploient! Et comme ce travail est facile! Toujours à couvert, presque pas de fatigues. Et quels salaires! trois, cinq, six francs, quelquefois; une fortune! Tandis qu'au village, que de peines, quels rudes labeurs pour gagner le franc du journalier! Combien on en cite, de ces ouvriers privilégiés, qui, dans les villes, sont arrivés à la richesse, à l'opulence même; l'un dans le commerce, l'autre dans l'industrie! Combien de banquiers, de négociants, de millionnaires, sont partis des derniers rangs et se sont élevés aux premiers! Nommez-moi donc un paysan, un seul, qui, resté paysan, c'est-à-dire agriculteur, ait fait fortune, ait gagné seulement plus que le pain précaire de la vieillesse!

L'agriculture est donc une impasse. C'est l'industrie la plus laborieuse, la plus utile, la première de toutes; et jamais la fortune, jamais aucun de ces heureux coups du sort qui élèvent au bien-être et aux honneurs tant d'heureux industriels des cités, jamais rien ne vient payer d'un prix sérieux les labeurs de l'infatigable paysan. On crie contre la prodigalité aveugle qui préside à la distribution des récompenses, des croix d'honneur. Pas une ne s'égarera sur la poitrine du paysan. En faut-il dire la raison?

. . . .

Jadis, l'industrie n'était pas accessible à tous. Les ju-

randes, les maîtrises, l'esprit d'exclusion des confréries et des corporations, étaient autant de barrières qui arrêtaient le paysan et l'attachaient au sol, en le repoussant forcément loin des villes. Aujourd'hui, grâce à la libre concurrence industrielle, toutes ces barrières sont tombées; chacun est libre de se lancer en aveugle vers telle fonction qu'il encombre, délaissant telle autre qui tombe dans le marasme. Ici, la pléthore; là, l'épuisement. On a décrété la liberté, et l'on s'est figuré que tout allait s'arranger tout seul et pour le mieux. On commence à reconnaître enfin que la liberté est une bonne et excellente chose; mais qu'il faut encore avec la manière de s'en servir, c'est-à-dire l'ordre. La liberté, comme toute autre chose, a besoin d'être organisée, et les théories du *laissez faire, laissez aller*, commencent à être appréciées pour ce qu'elles valent. On peut juger l'arbre à ses fruits. A la misère des individus, elles ont fait succéder le paupérisme des masses. Autrefois, il y avait dans toutes les industries quelques pauvres; aujourd'hui, il est des industries entières fatalement pauvres et misérables. « Κακοῦ κόρακοσ κακὸν ὠόν. »

Dans un de ses admirables pamphlets, P.-L. Courier a fait ce calcul, — qu'un arpent de vigne rapporte 150 fr. au vigneron et 1300 fr. au fisc. Sans doute, c'est là une exagération spécieuse. Toujours faut-il reconnaître que l'impôt frappe à outrance sur l'agriculteur. L'impôt foncier frappe le produit avant qu'il existe et qu'il soit converti en argent. Puis vient l'impôt de consommation, de débit, de circulation, d'octroi, etc... Les prestations en nature absorbent le temps du paysan, et il n'y a pas bien

des mois encore que la poste le spoliait injustement. Et puis le feu, la grêle, les gelées, les sécheresses, les épizooties, les inondations, sont des plaies que l'on ne connaît pas à la ville.

Mais l'impôt du budget n'est rien auprès de l'impôt de l'usure.

Faut-il citer les statistiques et aligner des colonnes de chiffres? L'imagination se refuse à croire, et recule effrayée. Le sol de la France est grevé, dit-on, au profit du capital, d'une hypothèque de quinze milliards. Les plus modestes disent treize. Ce serait, au taux de cinq pour cent, un premier impôt de 750 millions. Les statistiques les plus modérées portent à deux milliards l'impôt que l'usure prélève sur la propriété foncière, laquelle paie encore la plus large part des 250 millions qui constituent l'intérêt de la dette nationale. En admettant qu'en moyenne les obligations hypothécaires ne soient à renouveler que tous les cinq ans, ce serait, par année, 3 milliards de dettes hypothécaires à renouveler. Si le notaire prélève un pour cent pour la quittance, un pour cent pour le nouvel acte, c'est encore un impôt de 60 millions que la propriété foncière paie au notariat. Ne faut-il pas compter encore toute cette vaine paperasserie, tous ces actes infinis, enfants multipliés du morcellement agricole, — contrats de vente, d'échange, de mutations, de donations, de testaments, etc.... N'est-ce pas encore l'agriculture qui nourrit, du moins pour la meilleure part, ces nuées d'avocats qui pullulent comme les sauterelles en Égypte; elle encore qui rembourse ces études d'avoués, d'huissiers, d'agents d'affaires, dont le prix monte, monte sans cesse, monte toujours? Et la prime ac-

cordée à la grande industrie nationale, le milliard d'indemnité pour le stérile avantage de payer plus cher tous les produits; mais produits français, au moins! Et les millions à jeter dans l'abîme des inondations, des épizooties, des gelées, de la grêle, de la conscription, etc.!....

Quel trésor ne faut-il pas que Dieu ait caché dans la terre, pour qu'elle résiste et lutte encore au milieu de toutes ces plaies qui la déchirent et la rongent à la fois!

Certes, en présence de tant de misères, le champ est large à l'amélioration, aux remèdes, au progrès, à l'utopie. Mais les difficultés sont nombreuses, de tout genre. Les hommes et les institutions s'y opposent.

Qui songe à nier, par exemple, les vices du régime hypothécaire? Il y a déjà longtemps que Casimir Périer proposa un prix de 4,000 francs à décerner au mémoire qui fournirait le meilleur projet de système hypothécaire. Le mémoire a été fait, le prix décerné, et.... c'est tout.

L'avocat et le notaire vivent des vices de ce régime hypothécaire. Le banquier profite des fonds qui ne vont pas à la propriété foncière. L'avocat, le banquier, le notaire, cette trinité puissante, ce Dieu en trois personnes de la société moderne, ne peuvent raisonnablement désirer la réforme des abus qui les enrichissent. De tout temps, les louvetiers ont laissé vivre assez de loups pour que leur industrie ne fût pas enterrée dans la peau du dernier de ces quadrupèdes. Or, l'avocat, le banquier, le notaire, sont députés, ou font et défont les députés, qui font les lois.

Toutefois, je m'arrête et ne veux rien dire qui touche à la politique. La politique et la religion sont des choses sur lesquelles on n'a jamais tort ni raison. Il faut donc ne ja-

mais les introduire dans les questions qui appellent une solution.

Faut-il énumérer encore quelques-unes des causes qui découragent le paysan du séjour des champs et l'attirent vers les villes? On n'a que le choix.

Ce n'est pas assez que l'agriculture, qui compte pour plus de moitié dans le chiffre des recettes, n'obtienne qu'un cent-huitième dans celui des dépenses. Il est un impôt encore qui tend de plus en plus à peser exclusivement sur elle. Je veux parler de l'impôt du sang. Le peuple des grandes villes, des grands centres manufacturiers surtout, devient d'année en année plus impuissant à fournir au recrutement son contingent de jeunes soldats. C'est l'agriculture qui livre à l'armée les premiers-nés de ses enfants, les plus forts et les meilleurs. Et quand ils ont passé sept années dans l'oisiveté des villes de garnison, combien en est-il qui rentrent au village, qui reprennent la bêche ou la charrue paternelle?

La Charte affirme que tous les citoyens contribuent à toutes les charges de l'État en proportion de leur fortune. Est-ce que l'ouvrier des champs qui donne les sept plus belles années de sa vie à la défense de la patrie et de la propriété qu'il ne possède pas, ne paie pas un peu bien plus que le fils du riche qui s'affranchit de cette charge moyennant la somme de 600 francs?

Un propriétaire a besoin d'un jeune domestique. Il ne demande pas à la ville quelqu'un de ses gamins déhontés; il choisit quelque enfant de l'un de ses fermiers. Encore un d'enlevé, que la ville gardera et que les champs ne reverront plus.

J'ai parlé principalement jusqu'ici des intérêts matériels du paysan. Mettons rapidement en regard les joies, les plaisirs, le bonheur des champs et de la ville.

Le bonheur est le but de la vie humaine. L'un des plus éloquents écrivains du Christianisme, de cette religion qui a prêché le renoncement et divinisé la souffrance, saint Augustin lui-même le reconnaît : « *Nulla est homini causa philosophandi, nisi ut beatus sit.* » Du reste, comme il est bien évident que les paysans qui essaiment des champs vers les villes le font sans nulle arrière-pensée de salut, sans songer nullement à se rendre plus ou moins agréables au Seigneur, la question religieuse me paraît devoir rester étrangère au sujet; et nous n'avons à nous préoccuper que de la recherche du bonheur dans ce monde.

Qu'est-ce que le bonheur, si ce n'est le développement, l'exercice, la satisfaction des passions, des penchants, des besoins natifs et légitimes de l'homme, dans les limites des restrictions du droit et de la morale? Voyons donc quelle est la vie, celle des champs ou de la ville, qui garantit à l'homme le plus grand développement de ses sens, de son cœur et de son intelligence; celle enfin qui, ménageant un plus noble essor à chacune de ces trois faces de sa nature, l'approche le plus de ce degré de perfection relative auquel il tend sans cesse et vers lequel il marche avec une prudente et persévérante lenteur.

Quels sont les plaisirs intellectuels que la société offre et garantit au paysan en l'an de grâce 1847, et dans le pays le plus civilisé du monde? La source de ces ineffables jouissances de l'esprit se cache au sein des sciences et des

arts. Est-ce au village, ou à la ville, que sont les bibliothèques, les musées, les théâtres?...

Les bibliothèques? Mais le paysan ne sait pas lire; et vraiment c'est une honte quand on songe que le dernier des métiers, je veux dire celui qui est le moins rétribué, c'est celui de maître d'école de village. « Le peuple qui paie le moins ceux qui instruisent le peuple, dit Michelet (cachons-nous, pour l'avouer), c'est la France! »

Le budget de l'instruction publique, en effet, s'élève à peine à 18 millions; tandis que le budget répressif, celui qui a le bourreau pour pivot, ne monte pas à moins de 40 millions.

Il est de curieuses révélations dans un livre officiel écrit par M. Lorrain, ancien proviseur de Saint-Louis, aujourd'hui recteur de l'académie de la seconde ville de France, ami et protégé de M. Guizot. Il résulte de son *Tableau de l'Instruction primaire*, que parfois l'école du village est presque une écurie, et que le magister est moins payé qu'un valet de ferme. « *Il va le dimanche mendier à chaque porte, le bissac sur le dos... Il tend la main pour recevoir la récompense de ses peines... et quelle récompense!... des pois!.. Nous disons que l'instituteur n'était pas toujours bien venu à réclamer dans un ménage son petit lot de pommes de terre, parce qu'il faisait tort aux pourceaux!... Nous disons donc que l'instituteur est souvent regardé dans la commune sur le même pied qu'un mendiant; qu'entre le pâtre et lui la préférence est pour le pâtre; que les maires, quand ils veulent donner à l'instituteur une marque d'amitié, le font manger à la cuisine....* »

Il est inutile de pousser plus loin les citations, celles-là sont assez éloquentes.

Les musées? La légende de Geneviève de Brabant, celle du Juif errant peuvent plaire, sans doute; mais je doute qu'à la longue l'enthousiasme ne se blase à les admirer, plus vite qu'à contempler cette chaîne de chefs-d'œuvre qui commence au Perugin, et dont Scheffer, Decamps, Vernet, Delacroix, multiplient les anneaux sans fin.

Les spectacles? Au lieu des chants sublimes de Rossini ou de Meyerbeer, vous avez le plain-chant du lutrin; au lieu de Duprez, des voix sans nom, des timbres à faire fuir les anges au plus profond des cieux. J'ai vu une jeune artiste, un jour de grande messe solennelle au village, pleurer à chaudes larmes, tant cet abominable charivari agaçait péniblement ses nerfs et lui causait une souffrance réelle.

Et cependant Dieu, dans sa justice, dispense indifféremment les trésors de l'intelligence et du génie sur les chaumières et sur les palais. Mais pour un Giotto que le hasard jette sur la route de Cimabue, combien d'hommes sublimes naissent et meurent aux champs, ignorés de tous et d'eux-mêmes, et dont les nobles travaux eussent fait la gloire et le bonheur de l'humanité!

Grâce aux facilités innombrables de la locomotion moderne, le paysan aujourd'hui visite fréquemment les villes. Il peut se comparer à l'habitant des cités. Il se voit lourd, grossier, ignorant, auprès du prolétaire des villes, qui, chose immense, est vêtu le dimanche comme un bourgeois; qui parle la langue de tout le monde; qui énonce sa pensée intelligiblement pour tous, est preste à la réplique et possède une grande somme de science acquise, du moins relativement à lui. Il voit les villes par leur beau côté, les

jours de grande toilette, les jours de foires; lorsque les spectacles, les concerts, les jeux de toute sorte s'offrent à lui. Il voit partout des salles d'asile, des écoles mutuelles et chrétiennes, des pensions de tout genre gratuites ou payantes; des colléges, des bibliothèques, des académies, des sociétés savantes...... Il voit enfin tout ce qui manque aux champs; il reconnaît avec raison que le séjour du village appesantit l'intelligence, et que le séjour des villes la développe.

Tandis que le paysan vocifère à pleine voix des rimes hardies et les hémistiches ambitieux des bardes du village, l'ouvrier répète les refrains immortels de Béranger, les inspirations ravissantes d'Auber et de Donizetti, que la musique du régiment, l'orgue de Barbarie ou les chanteurs ambulants lui ont apprises. Tandis que le villageois ne sait écouter, voir, ni comprendre, l'ouvrier des villes s'appelle parfois Reboul, Savinien Lapointe, Agricol Perdiguier, Jasmin, Poncy....

Mais si l'intelligence dort d'un sommeil lourd et pénible au sein des campagnes, et si elle s'éveille et vit au sein des villes, en sera-t-il du moins autrement pour les tendres sentiments du cœur?

Diogène prétendait que l'amour était la passion des oisifs. A ce titre, les hommes des champs n'ont guère le temps d'être amants. Exténués de travaux monotones, répugnants, rudes et incessants, ils n'ont pas le loisir de placer leur main sur leur cœur et d'en étudier les battements. Ils prennent une femme, parce que c'est une servante qu'on ne paie pas, et qui même ajoute son avoir à celui de son époux; mais il a soin de la prendre un peu âgée,

souvent plus que lui, dans la crainte qu'elle ne lui donne trop d'enfants. C'est si bien une servante, que, dans un grand nombre de pays, la mère et les filles mangent debout auprès de la table autour de laquelle sont assis le père et ses garçons. Du reste, à voir ce que sont ces tristes filles des champs, au teint hâlé, aux mains rugueuses, à la voix criarde, au costume lourd et disgracieux, déformées par des travaux excessifs, on se demande si elles sont faites en effet pour être aimées d'amour.

J'ai parlé de travaux excessifs. Dans les villes, des hercules de trente ans servent des tasses de café ou cousent des gilets ou des chemises ; à la campagne, les femmes battent le blé sur l'aire par les plus chaudes ardeurs de la canicule. Ajoutons que le salaire des uns et des autres est en raison inverse de la rudesse du travail.

Insuffisamment heureux comme époux, l'homme des champs est-il plus heureux comme père? Je ne le crois pas. C'est un fait acquis et incontestable que, lorsqu'un des siens tombe malade en même temps qu'un de ses bœufs, le vétérinaire est appelé avant le médecin. C'est que l'enfant coûte, et que le bœuf rapporte. Et puis un enfant, on en a d'autres, autant et plus qu'on n'en veut, souvent; tandis qu'un bœuf ne se remplace qu'au marché et à haut prix. Au temps où la mode était aux *concetti* italiens, on eût dit que le bœuf était plus cher à la bourse de l'éleveur, que l'enfant au cœur du père.

Quelle différence, et combien à l'avantage du peuple des villes! Les labeurs du jeune ouvrier sont entremêlés de joies de toutes sortes. Il dispute à la jeunesse oisive des classes riches ces gentilles artisanes qui méritent au

moins le nom de femmes, et qu'on peut aimer, parce qu'elles sont aimables, coquettement accoutrées, proprettes et agaçantes. Sans doute la morale a souvent à gémir de ces unions, parfois passagères ; mais elles n'en sont pas moins heureuses : et je cherche à indiquer les sources de bonheur qu'offrent les villes et leurs mœurs faciles, et je ne prétends point faire un cours de morale. Je décris ce qui est, non ce qui devrait être.

L'ouvrier peut, à ses heures de repas, et lorsqu'il rentre de l'atelier, après quelques heures d'absence qui aiguillonnent ses sentiments en reposant sa patience, aimer et caresser à son aise ses enfants, qui ne sont pas sans cesse, et nuit et jour, sans trêve ni merci, à le harceler de leurs cris et de leurs importunités. Il a la Crèche et l'Asile, ces deux utopies réalisées. Il a toutes ces innombrables écoles où l'on s'instruit sans bourse délier. Et puis, si lui ou quelqu'un des siens est malade, au lieu de l'officier de santé, ou de la sœur, chez laquelle le zèle, le dévouement et la piété suppléent incomplétement à la science, il a le médecin ; il a une foule d'institutions philanthropiques ; il a surtout l'hôpital, où la santé ne se vend pas et que les plus habiles praticiens visitent chaque jour.

Et encore si les officiers de santé étaient en suffisante quantité ! J'en connais un qui dessert sept communes. Il fatigue deux chevaux. Esculape est devenu postillon ! Quand on a besoin de lui, il y a toutes chances pour qu'il soit partout ailleurs qu'aux lieux où on le cherche. Puis, quand il arrive, il faut courir à trois ou quatre lieues trouver, à la ville la plus prochaine, l'officine du pharmacien. Si

ce n'est pas le médecin, c'est le remède qui arrive trop tard.

Parlerais-je de l'amitié, cette passion moins vive peut-être, mais aussi plus durable, et qui est de tous les âges? J'ai dépeint la propriété morcelée brisant la famille, engendrant les haines et les procès. Irons-nous chercher l'amitié là où la famille même n'existe plus? A la ville, c'est tout autrement. L'atelier réunit les travailleurs, et il en est peu qui ne soient membres de quelque société modeste qui réunit encore aux heures de loisir. On travaille en société, on se repose et s'amuse en société. Comment le cœur ne se choisirait-il pas des amis au milieu de ces groupes nombreux et variés?

Qu'un laboureur quitte sa commune, il sera accueilli avec défiance par ceux au milieu desquels il ira se fixer. Nul n'ira au-devant de lui; beaucoup se retireront de lui. Le prolétaire des villes prend un matin la longue canne enrubannée du compagnonnage; il s'élance en chantant sur la première route qui s'ouvre devant lui; toutes les villes lui sont bonnes et hospitalières, et, quelque part qu'il lui plaise de s'arrêter, il trouve ouverts pour le recevoir et la maison de la *Mère* et les bras de ses frères du même métier et du même Devoir.

Du côté du cœur donc encore, la ville offre à l'homme tout ce qui lui manque aux champs.

Si le cœur, comme l'intelligence, jouit à la ville d'un plus généreux essor, les sens au moins vont avoir leur tour et savourer au village mille délices. Tout le monde n'a pas un cœur qui aime, une tête qui pense; mais tout le monde a un corps et des sens qui souffrent ou jouissent à égal degré.

Vivre aux champs!... La douce chose! Échanger le bruit, la poussière, le vain fracas, l'air empesté des villes contre le calme des champs! Parcourir les frais sentiers tapissés d'herbes plus fines et plus soyeuses que les tapis de nos salons! Respirer enfin à pleine poitrine l'atmosphère parfumée des mille senteurs de la blanche épine des haies, du chèvrefeuille des buissons, des menthes qui embaument les rives que le myosotis et le nénuphar embellissent à l'envi! Écouter le silence des nuits, à l'heure mystérieuse où la fauvette ne se tait pas encore et où le rossignol chante déjà, et chante jusqu'à l'aube prochaine, où l'alouette matinale ira jeter au sein de la nue les notes ailées de sa joyeuse chanson aérienne! Poursuivre en ses capricieux méandres le papillon, cette fleur animée des airs! Voir la chèvre qui pend au flanc des collines ombreuses, ou bien dans la prairie le grand bœuf d'Auvergne qui vous regarde d'un air effaré en soufflant à pleins naseaux!...

Tout cela est fort séduisant.... dans le parc des riches et des heureux du siècle; mais, hélas! ce n'est pas là la nature telle qu'on l'a faite au villageois.

Il pleut dans sa masure à l'automne, l'hiver il y gèle, et, par compensation l'on y cuit l'été. Il n'y a pas de fenêtre, ou si peu, que l'air et le jour ne pénètrent que par la porte, et avec eux le vent et la froidure. Les canards barbotent dans la boue du plancher, en compagnie des marmots malpropres. J'écris au milieu d'un bourg où il se creuse des tanières et se loge à faire envie à des blaireaux. Alors c'est l'été qu'on a froid chez lui, et l'hiver qu'on y a chaud; ce qui ne serait agréable et sain qu'à la condi-

tion de n'en sortir jamais. Voyez-vous là-bas, au coin de ce champ, cette fumée qui sort de terre? Est-ce parce que l'homme que vous suiviez des yeux vient de disparaître et de s'abîmer tout à coup, ainsi que fait Bertram le Damné à l'Opéra? Non, cet homme rentre chez lui, et cette fumée indique qu'on l'attendait et que sa soupe se prépare.

L'étable est à deux pas, le fumier des génisses suinte par les cours, et le voisinage des porcs offense à la fois l'ouïe et l'odorat. Tous les plus rudes travaux se font en plein air; il faut battre, en août, le blé sur la cour; il faut, à l'automne et toute l'année, fendre le sein de la terre, par la pluie, le soleil ou la gelée. Si le travail est impossible, il rentre au logis; mais l'oisiveté et l'ennui y entrent en même temps et pèsent sur lui de tout leur poids. Travaux excessifs, oisiveté, telle est l'alternative. On n'est point vêtu, point chaussé. On a bien des sabots; mais on les porte, par économie, plus souvent aux mains qu'aux pieds. Le repos du dimanche, loin d'être consacré au plaisir, comme à la ville, n'est pas même un délassement; car les bestiaux demandent à être surveillés toujours et avant tout. On souffre de la chaleur en été, du froid en hiver, de la pluie à l'automne et au printemps; on souffre toujours.

Et la nourriture, qu'en dirais-je? Celui dont le corps éxécute les plus rudes travaux, est celui dont le corps est le plus maigrement nourri. Il cultive la vigne; mais presque partout il boit de l'eau, tout au plus quelque aigre boisson ou de mauvais cidre. Il arrose le blé de ses sueurs infatigables; mais il se nourrit de seigle, de galettes de sarrasin ou de maïs, de pommes de terre ou de châ-

taignes. Il ne se fait pas à la ville, pour le dernier mendiant, d'aussi mauvais pain, aussi dur et aussi noir, que celui du paysan. Il engraisse le bœuf et la génisse, mais ce sont les habitants de la ville qui goûtent leur chair succulente; pour lui, il marie son pain grossier à quelque pomme sauvage, à l'oignon, à l'ail infect. Il porte à la ville le lait et le beurre de ses vaches, les œufs et les petits de ses poules, et le vœu du bon Henri est une utopie dont la réalisation s'éloigne de plus en plus. *Sic vos non vobis...*

L'ouvrier des villes n'est-il pas mille fois plus heureux, matériellement parlant, en apparence du moins; et l'apparence est la seule chose qui frappe le villageois? N'est-ce donc rien d'habiter une grande ville avec ses rues larges, ses trottoirs, son éclairage qui fait pâlir les rayons douteux de la lune; ses places, ses promenades splendides et ombragées d'arbres; ses maisons élevées où se logent indifféremment bourgeois et prolétaires, et dont les faciles escaliers sont de véritables échelles de Jacob que chacun gravit et escalade en raison inverse de sa fortune et de sa position sociale. *Exaltat humiles!* N'est-ce rien de manger le pain blanc et toujours frais et appétissant, de se nourrir de viande, de se rafraîchir dans le magasin tentateur et toujours ouvert du marchand de vin du coin!

Le paysan travaille plus rudement, il est plus mal nourri. Il travaille en plein air; il est plus mal vêtu. Ses routes sont des cloaques, et il est plus mal chaussé. — Car il ne faut pas juger des chemins de village par les routes qui les traversent: les routes sont faites pour l'agrément des villes, les routes s'étendent vers les bourgs comme au-

tant de suçoirs qui leur enlèvent l'abondance et la vie, qu'elles portent au sein des cités paresseuses.

Et le dimanche, donc! au lieu des travaux entrecoupés d'oisiveté et d'ennui du hameau, que d'activité à la ville, de plaisirs, de folles joies! Voyez ces deux bandes qui se croisent et franchissent en même temps la barrière, l'une pour entrer dans la ville, l'autre pour en sortir. Les paysans vont la parcourir en tous sens, ils se promènent, il admirent, ils envient.... L'ouvrier des villes, lui, va aux champs, non pour admirer et pour envier, mais pour jouir. La ville est triste et déserte, elle est livrée aux paysans. La campagne est bruyante et joyeuse; le cabaret, la guinguette, retentissent de chants, de danses et d'harmonies.... C'est qu'elle est ce jour-là le rendez-vous des prolétaires des villes.

Les deux groupes se rencontrent encore au soir, et se croisent une dernière fois. Les paysans regagnent tristement le village, l'ouvrier rentre joyeusement dans la ville. Ils passent sans s'aborder. Qu'irait faire, en effet, le paysan attardé au milieu de cette joie bruyante et désordonnée qu'il ne comprend pas?.... Lourd et embarrassé au milieu de ces citadins si fringants et si dégourdis, il serait le jouet de tous; et ce ne serait plus l'envie, ce serait la haine qui germerait dans son cœur.

La ville, c'est le propriétaire; le village, c'est le prolétaire. La ville a ses biens, ses propriétés, ses revenus, ses ressources propres: le village n'a rien. Elle a ses octrois, ses hôpitaux, ses musées, ses bibliothèques, tous ses édifices publics: le village n'a rien. Le produit quitte, sans y rien laisser de sa valeur, le village où il a été fabriqué, créé d'une façon quelconque; mais il ne franchit pas la bar-

rière de la ville sans enrichir celle-ci d'une portion de sa valeur. Le paysan le vendra d'autant moins cher, la cité bénéficiera de la plus-value.

Donc, sous quelque face que j'envisage l'homme, il est incontestable que sa triple nature sensitive, intellectuelle et affective est blessée, étouffée, annihilée à la campagne, et qu'elle ne se développe et n'obtient son essor légitime qu'au sein des populeuses cités. L'homme est né pour la société; il y a longtemps que Dieu a dit qu'il n'est pas bon qu'il soit seul. Plus la société au sein de laquelle il vit est perfectionnée, unitaire, immense, plus son cœur, son intelligence, ses sens, trouvent à aimer, à savoir, à jouir.

Ce mouvement ascensionnel d'ailleurs est facile à observer aux premiers comme aux derniers degrés de l'échelle. Le riche habitant du bourg aspire à aller à la petite ville voisine jouir, dans la mesure de ses facultés, des ressources qu'offre toute agglomération plus considérable d'habitants. Bientôt son fils prendra un essor plus hardi vers le chef-lieu de l'arrondissement, du département. A leur tour, le commerçant enrichi, le haut fonctionnaire, tendent de toutes leurs forces vers Paris, la grande capitale, ce vaste foyer lumineux qui rayonne sur la France et l'Europe entière.

Et peut-être ce mouvement n'est-il point anormal, en effet. Peut-être l'homme ne fait-il qu'obéir ainsi à la loi providentielle de progrès qui le régit et l'entraîne. Soumis aux lois horribles de l'anthropophagie, il serait encore errant dans les forêts, si une légitime ambition et la soif de satisfaire les nobles passions que Dieu a mises au sein de ses créatures, ne venaient incessamment et sans relâche le

pousser en avant et faire retentir à ses oreilles ce mot qui poursuivait Ahasverus dans sa course éternelle : Marche! Marche!

Toujours et partout l'homme aspire à monter, et, bien placé, tend encore vers le mieux. Faisons que ce mieux se rencontre enfin au village même, et que le progrès marche et se développe au sein des campagnes comme au sein des villes. Tout est là.

J'ai montré l'agriculture torturée, pressurée, saignée à blanc par l'impôt, l'agiotage et l'usure; j'ai dépeint le sol haché en miettes, tombant en poussière, dépecé déjà en onze millions de parcelles, dont cinq millions cotées au-dessous de cinq francs, — état de choses qui engendre à milliers les haines et les procès, supprime l'élève du bétail, rend impossible l'emploi non-seulement des machines, mais encore de la bête de somme, et fait rétrograder l'agriculture de la charrue à la bêche.

J'ai indiqué quelques-unes des souffrances physiques, intellectuelles, morales de l'homme des champs; je l'ai montré constamment sacrifié au prolétaire des villes; en état d'infériorité absolue, tout au moins en apparence et très-souvent en réalité, vis-à-vis de son frère des cités capitales, vers lesquelles il émigre avec une fatale persévérance.

Maintenant je vais dire quelles réformes peuvent être tentées dès à présent, indiquer quelques-uns des procédés actuellement applicables qui porteraient remède à ce fu-

neste état de choses et rattacheraient les paysans découragés au sol qu'ils désertent de toutes parts.

L'agriculture manque de tout. Elle n'a point d'organes, point de tribune, de presse, de code, d'administration, de chambres consultatives, de crédit, d'enseignement ; elle n'a point d'hommes éclairés qui lui consacrent leur intelligence et leur dévouement. Les hommes et les choses lui font également défaut.

Certes, là où tout est mal, le champ s'ouvre large au progrès, aux tentatives, aux essais. Les développer tous, des fondements au faîte, cela exigerait d'immenses développements. Ne le pouvant faire, sans sortir des limites que j'ai dû me prescrire, j'en esquisserai seulement quelques-uns.

Que l'agriculture et le commerce cessent de faire partie du même département ministériel. Leurs intérêts sont rarement identiques, et sont très-souvent diamétralement opposés. Toutes les fois que, sur un point donné, il faut subalterniser l'un à l'autre l'intérêt de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, soyez sûrs que l'agriculture sera sacrifiée. Ainsi, le tarif sur les fers, établi dans l'intérêt des maîtres de forges, est une lourde charge pour l'agriculture. Si les fers de l'Allemagne et de l'Angleterre pouvaient entrer chez nous sans payer un gros impôt, les instruments aratoires seraient moins chers. La grande nourricière du pays, l'industrie par excellence, celle dont 80 à 100 milliards représentent à peine le capital, celle dont les produits annuels s'élèvent à 6 ou 7 milliards, qui paie les deux tiers de l'impôt, « celle qui retient encore dans le camp du travail 20 millions de prolétaires et les empêche

de passer dans celui de l'émeute, » cette industrie-là mérite bien d'avoir un ministère à elle toute seule. J'ai dit que j'éviterais de toucher à la politique, qui n'a rien à faire dans ces questions : cependant, quand le Ministre de l'agriculture est un fabricant de draps de Sedan, n'est-il pas à craindre qu'elle ne trouve dans ce Triptolème improvisé un représentant quelque peu insuffisant? Les départements auront des inspecteurs généraux de l'agriculture, et l'État organisera, pour activer et garantir la production de la richesse agricole, le même réseau de fonctionnaires hiérarchisés qu'il dissémine sur le sol de la France pour la recette de la dîme de ces mêmes richesses.

La Banque de France deviendra une vérité, elle aussi. Ce ne sera plus la Banque de Paris, de Lyon, de Marseille : ce sera la Banque de l'État, c'est-à-dire celle dont la prospérité profitera à tous; celle dont les bénéfices, au lieu d'appauvrir le pays, l'enrichiront d'autant. Cette Banque aura des succursales dans chaque chef-lieu de département; celles-ci en auront à leur tour dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton. Il est temps que l'on se déshabitue de voir dans l'État l'ennemi commun, dans le Gouvernement une sorte de Croquemitaine que chacun a droit et presque devoir de honnir et piller à discrétion, et jusqu'à l'indiscrétion. L'État, c'est nous tous : il faut qu'il fasse toutes les transactions, puisque toutes sont lucratives à ceux qui les exécutent; il faut qu'il s'enrichisse, qu'il s'enrichisse beaucoup et indéfiniment, parce que chacun de nous s'enrichira d'autant. N'est-ce pas inouï que la Banque actuelle, dite de France, réalise de gros bénéfices dont la France ne touche pas un centime? C'est la Banque des banquiers, et non la Banque de France.

Fonder le crédit agricole, est-ce donc une utopie, un rêve, une impossibilité? Mais il est constitué, plus ou moins imparfaitement, en Écosse, en Suisse, en Prusse, en Pologne, en Russie. Pourquoi ne pas réaliser, ne pas tenter au moins chez nous ce qui existe chez les autres?

Que l'industrie agricole jouisse enfin des mêmes privilèges que l'industrie patentée; que le crédit agricole soit organisé comme le crédit commercial. L'État prêtera, sur inscription au grand-livre de la dette foncière, au propriétaire et au taux le plus modéré, car il retrouve sur l'impôt de consommation, qui augmentera avec la richesse générale, le déficit creusé d'autre part, et, au moyen des bénéfices énormes réalisés par la Banque, il dégrève l'impôt foncier, le plus pesant et en même temps le plus injuste de tous, puisqu'il grève un produit qui n'est pas créé, qui ne le sera peut-être pas, ou sera peut-être détruit, dans les cas assez fréquents de grêle, incendie, inondations, etc....

Au nombre des grandes entreprises dont l'État doit revendiquer le monopole, il est de l'intérêt immédiat de l'agriculture qu'il s'empare de celui des assurances. L'assurance générale, unitaire, obligatoire, est le complément et la conséquence de l'impôt. Celui-ci, en effet, est une portion que chacun sacrifie de son revenu pour être assuré et garanti de la libre jouissance du reste. L'assurance se propose le même but et n'a pas une autre définition. Elle est la réalisation au matériel de la solidarité et de la fraternité prêchées au monde par le Christ il y a dix-huit siècles et demi. Le crédit agricole a besoin d'être garanti par les assurances, il ne peut être sérieusement organisé sans elles.

Un grand poète, qui est aussi un grand orateur et un grand historien, Lamartine a dit que les économistes faisaient leurs tours avec les statistiques, comme les escamoteurs font les leurs avec des gobelets. Le mot mérite de rester. Il faut cependant y avoir recours, en attendant mieux, sauf à n'accepter leurs chiffres qu'avec quelque défiance. Les compagnies d'assurances à primes fixes ont perçu, à Paris seulement, 56 millions de 1819 à 1841; et le chiffre des sinistres ne s'est pas élevé, dans cet espace de temps, à plus de 8 millions. Les assurances rurales font des bénéfices analogues; ce sont autant de millions soutirés à la propriété foncière, pour le plus grand profit de quelques spéculateurs. La France est couverte de compagnies d'assurances de toutes sortes et contre toutes sortes de sinistres. Grâce à cette concurrence indéfinie, il faut un personnel d'agents immense et ruineux. L'État n'a point besoin de tout cela. C'est un impôt qu'il perçoit, comme les autres, par la main de ses percepteurs ordinaires. Il assurera à des conditions d'autant meilleures, que, chacun étant assuré de droit, il devra se contenter de très-minimes bénéfices sur chacun; et d'ailleurs les gains de l'État enrichissent chacun de nous. Le bénéfice sera composé, car l'individu ruiné par un sinistre quelconque retombe à la charge de l'État. . . . .

Suivant un très-remarquable travail de M. Isidore Boudon sur cette question des assurances unitaires par l'État, le chiffre des désastres fortuits qui ravagent annuellement la France serait de 72 millions; et si les modes d'assurances mutuelles ou à primes étaient simultanément généralisés, on paierait 390 millions pour couvrir ces 72 millions de

sinistres. Ce seraient donc 318 millions jetés en proie aux spéculateurs, et qui seraient bien mieux entre les mains de l'État.

Il est évident que toutes ces compagnies sont formées dans un but industriel, dans le but bien avoué de gagner le plus d'argent possible et d'en payer le moins que l'on pourra. Elles ne protégent pas l'agriculture, elles l'exploitent; et c'est d'elles qu'on peut dire qu'elles la soutiennent comme la corde soutient le pendu. Et pourtant l'assurance est une bonne chose. Mais elle est livrée à la concurrence, à l'anarchie, à l'incohérence d'action. En un mot, il ne lui manque, comme à tout le reste, qu'une chose; mais c'est la grande chose, εν μεγα — l'Organisation!

Parlerais-je des compagnies qui font faillite, etc...

Organisez les assurances unitaires et obligatoires, et vous supprimez d'un coup les incendies dus à la malveillance.

Que l'État s'empare donc du monopole des assurances. Il le peut et le doit. Il est honnête et solvable, les compagnies ne le sont pas toujours. Il agit dans l'intérêt de tout le monde, les compagnies travaillent dans l'intérêt de quelques agioteurs.

N'a-t-on pas droit de s'étonner que l'enseignement, si étendu, si transcendant pour toutes les branches des connaissances humaines, soit si arriéré, si nul pour l'industrie agricole, la plus élémentaire et en même temps la plus importante de toutes, puisque sur elle pivote l'existence même de l'espèce? Il n'est pas si chétive ville de France qui n'ait son collége, qu'elle soutient à grands frais pour avoir l'avantage d'enseigner aux jeunes générations deux

langues mortes dont pas un bachelier sur vingt ne se servira dix mois après avoir secoué la stérile poussière des bancs ; et la science de la production, de la gérance et de l'exploitation du globe est laissée à l'ignorance et à la routine !

Que l'école, au lieu d'être seulement littéraire et scientifique (je demande pardon d'employer ces mots pour désigner ce que l'on enseigne de français et de mathématiques dans les écoles de village) ; que l'école, dis-je, devienne professionnelle, agricole surtout. Je sais bien que, dans ces dernières années, on a ouvert de loin en loin quelques écoles agricoles, quelques fermes-modèles, pauvres chétives oasis perdues au sein de l'immense désert de l'ignorance. Mais ces écoles ne s'ouvrent guère qu'à la richesse ; et c'est surtout au peuple qui vit du travail de la terre, qu'il faut apprendre à connaître et à cultiver la terre.

Il existe à ma connaissance, dans le département de Maine-et-Loire, deux élèves sortis de Grand-Jouan. L'un d'eux attend depuis longtemps à être placé ; l'autre, de guerre lasse, est entré chez un banquier !!...

En peut-il être autrement ? Après de longues et solides études, on est en droit d'exiger des appointements élevés. Qui mettra à la tête d'une ferme de trois ou quatre mille francs de revenus un jeune homme qui mérite d'être appointé à douze ou quinze cents francs ? Ainsi toujours le morcellement et la petite culture s'opposent à tout progrès.

Chose étrange ! l'homme n'acquiert le plein développement de ses facultés qu'à la condition de recevoir une

éducation intelligente et appropriée à ses facultés particulières. Il semble alors que tout homme devrait être garanti par la société elle-même de recevoir cette éducation qui seule lui permettra d'arriver au rang proportionnel auquel il est appelé par les facultés plus ou moins éminentes dont le Créateur a déposé le germe en son sein. Il n'en est rien. L'éducation n'est pas un droit, c'est un accident; elle est monopolisée au profit de la richesse. Celle-ci peut parfaitement vivre sans travail, et elle reçoit dans toute son étendue le bienfait de l'éducation; dans une étendue telle, que l'individu, destiné à vivre en moyenne de 30 à 32 ans, en passe 25 à s'instruire, 25 avant de pouvoir occuper la plupart des fonctions, avant de rien produire.

Les classes laborieuses, manufacturières, et surtout agricoles, s'élèvent au hasard. Destinées à vivre de leur travail, le travail ne leur est pas enseigné, pas garanti. Elles ont, pour vivre, plus besoin que les autres d'être enseignées, la production repose sur elles; et elles restent dans l'ignorance.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le défaut d'éducation agricole se fait sentir, et il n'est pas sans intérêt d'écouter ce que Columelle disait aux Romains de son temps :

« Je ne pense pas, leur disait-il, qu'on doive attribuer les disettes qu'on éprouve à l'intempérie de l'air, mais plutôt à notre faute. Nous avons abandonné les soins de nos terres, comme si elles étaient à notre égard coupables de quelque grand crime, à des esclaves. L'on a des mercenaires, tandis que nos ancêtres se glorifiaient de les faire valoir par eux-mêmes. Rien n'est égal à ma surprise

quand je considère, d'un côté, que ceux qui veulent apprendre à bien parler, choisissent un orateur dont l'éloquence puisse leur servir de modèle; que ceux qui désirent s'appliquer à la danse, à la musique et à tous les arts frivoles, choisissent avidement les meilleurs maîtres pour faire des progrès rapides; et, de l'autre côté, que l'art le plus nécessaire à la vie, et qui tient le plus près à la sagesse, n'a ni disciples qui l'apprennent, ni maîtres qui l'enseignent... »

Ces lignes ne semblent-elles pas écrites d'hier? Avec quelle lenteur se traîne donc le progrès; et ne doit-on pas excuser ces esprits jeunes et pleins de foi dans l'avenir qui voudraient faire marcher le siècle au pas de leur généreuse impatience!

Une difficulté se présente. Qui professera, et qu'enseignera-t-on? Il a été constaté au dernier Congrès central d'agriculture, séance du 25 mai 1847, que la science agricole n'existait pas. Or, avant d'enseigner, encore faut-il savoir!

Croit-on, pour ne citer qu'un exemple, qu'on ne sait pas quelle peut être décidément l'efficacité de l'emploi du sel pour l'amendement du sol et la nourriture du bétail! Les agronomes, qui ne sont pas savants, sont pour l'affirmative; et les savants, qui ne sont pas agronomes, prouvent par la raison démonstrative que, pour être un fait acquis à l'expérience, l'efficacité du sel n'en est pas moins contraire aux saines doctrines, et qu'elle doit être reléguée dans le pays des chimères et des illusions.

Un pape célèbre, saint Grégoire le Grand, écrivait à la fin du VI.e siècle, dans sa dixième homélie: *Sæpè vidimus quod petra salis brutis animalibus anteponitur*, *ut*

ex eâdem salis petrâ lambere debeant et meliorari. — Nous voyons que l'on place souvent une pierre de sel devant les bestiaux, afin qu'en la léchant ils s'améliorent.

Ainsi, l'éleveur ne peut faire, au XIX.e siècle, ce que faisait librement et avec fruit le Lombard ou le Visigoth du VI.e siècle; ainsi, sur ce point, la science est moins avancée qu'elle ne l'était il y a treize siècles!...

Le Ministre de l'instruction a mis au concours la rédaction d'un manuel d'agriculture. Il a promis des prix. Il en a même été distribué. Mais le manuel est encore à paraître.

Sur le terrain de l'agriculture, comme sur celui de l'industrie, l'Angleterre nous a devancés à grands pas. Citons quelques chiffres:

En Angleterre, 3 millions d'hectares de sol arable produisent 39 millions d'hectolitres. En France, une superficie double de sol n'en produit que 59. Dans ces deux pays, le rendement de l'hectare est comme 13 est à 11. Il y a en Angleterre 16 millions huit cent mille pièces de bétail; en France, 8 millions huit cent mille. Chez nous, chaque individu consomme en moyenne 40 livres de viande par an; chez nos voisins, 136 livres.

Les enfants trouvés grèvent la France d'une douzaine de millions par an. Les deux tiers de ces malheureuses créatures meurent avant l'âge de 12 ans. L'autre tiers, race souffreteuse, étiolée, dégradée, flétrie par la pitié même de ceux qui l'accueillent, défraie pour une bonne part le bagne et le lupanar, selon le sexe; c'est-à-dire, vient augmenter le chiffre des criminels et grossir le budget

de la justice criminelle. Les enfants trouvés appartiennent à l'État, puisque c'est lui qui les nourrit et les élève. Il peut disposer d'eux. Ils doivent faire le premier noyau des institutions agricoles; et tous, sauf le cas de vocations particulières spéciales, doivent être dirigés vers les travaux des champs.

Les bras manquent à l'agriculture, l'agriculture est improductive! Mais aussi, ne semble-t-on pas s'être posé pour problème de la traiter de la façon la plus dispendieuse, la moins lucrative, la plus laborieuse? Je vois chaque jour, à l'automne, un père et son fils, fort garçon de seize à dix-sept ans, s'atteler, l'un devant qui tire, l'autre derrière qui pousse, à une brouette chargée de fumier. Il faut la hisser péniblement hors de la cave rapide qui sert de demeure, et la rouler vers quelques miettes de sol, éparses à des kilomètres les unes des autres. Il est à parier que la récolte se fait par un procédé analogue. C'est à fair pâmer d'aise un admirateur du morcellement agricole et de la petite propriété.

Une bien plus grande masse de travail pourrait être faite en n'employant qu'un moins grand nombre de bras, si l'agriculteur, comme l'industriel proprement dit, appelait les machines à son secours; non pas tant celles déjà inventées, que celles que l'on inventera aussitôt qu'on le voudra bien et qu'on pourra les utiliser. Les machines devraient faucher fourrages et céréales, défricher les landes, couper, scier et fendre le bois, labourer et semer, battre et vanner le blé, remuer et voiturer en grandes masses les engrais. Mais une machine coûte cher et ne peut opérer qu'en grand; et le morcellement est pauvre et petit. En industrie,

trois ou quatre capitalistes s'associent : isolés, ils se ruineraient ; associés, ils font de grandes affaires. Mais les esprits ne sont pas mûrs encore à cette idée si simple, que l'on pourrait tenter ici ce qui est possible et réalisé là ; que l'on pourrait associer proportionnellement trois ou quatre capitaux fonciers, comme on associe trois ou quatre capitaux mobiliers.

L'association des capitaux ne serait pas tout encore ; et il est urgent, tant que le travail et l'intelligence du laboureur ne seront pas associés d'après une certaine base proportionnelle avec le capital du propriétaire, que le fermier trouve dans la loi des garanties contre les exigences usuraires du maître ; car celui qui loue sa terre au-dessus de son revenu possible, est usurier tout aussi bien que celui qui loue son argent au-dessus du taux légal. Voyez l'Irlande, qui est toujours le type auquel il faut recourir pour étudier dans leur plus complet développement les vices de la concurrence. Dans ce malheureux pays, la concurrence des travailleurs se dispute le fermage usuraire du sol à la folle enchère de la faim. Il est temps de détourner de nous les crises mortelles qui menacent l'Angleterre et l'Irlande. Il est souverainement injuste que le propriétaire profite seul, au moyen de l'élévation constante des baux, de la plus-value qu'acquiert sa chose, quand il n'est pour rien dans l'augmentation de cette plus-value. Il faut donc qu'une loi garantisse au fermier le droit de prolonger son bail, à la condition de payer une certaine partie de la plus-value que son travail a su donner au sol. L'indépendance et la liberté des propriétaires seraient peut-être plus complétement sauvegardées, si à la rente incessamment progressive de la terre on substituait un intérêt fixe et déterminé pour

le capital foncier, comme pour tout autre capital. Il n'y a point d'amélioration possible par le travail, quand les fruits de ce travail ne profitent pas proportionnellement à lui et au capital.

Il est une question encore qui doit exercer un immense effet sur le rendement du sol, tant par sa propre valeur que par la sécurité que sa solution assurera dans l'avenir aux richesses du globe. Je veux parler du reboisement, question déjà bien ancienne et qui commence à arriver à l'étude. Outre que le bois devient rare et que le sol est appauvri de cette richesse, il est évident que les hautes forêts exercent une grande influence sur les phénomènes électriques; que si toutes les montagnes, les collines élevées, étaient couronnées de futaies, le régime des eaux serait équilibré, que les vapeurs seraient uniformément attirées et absorbées; que les vents, cardés et brisés dans leur course, ne porteraient plus dans les vallées le ravage et la destruction; que les eaux, au lieu de rouler en torrents le long des pentes dénudées, s'infiltreraient également et peu à peu; que les terres, retenues aux flancs des collines, n'iraient plus combler et élever le lit des fleuves, qui débordent et déborderont de plus en plus fréquemment, portant la ruine et la mort dans les plaines où ils devraient entretenir la fertilité et la vie.

Mais, bien au-dessus de toutes ces questions secondaires, il en est une qui les domine, les contient et les résout toutes; question obstinément repoussée et qui se représente obstinément, et qu'il ne serait pas sans intérêt de mettre officiellement à l'étude. Je veux parler de l'organisation du travail.

Aujourd'hui, toutes les plus hautes intelligences, socialistes, économistes et philosophes, aboutissent à la même solution, murmurent les mêmes paroles : Association, Organisation du travail! Seulement, il faut le reconnaître, bien peu s'entendent encore sur le sens de ces mots. L'association, comme toutes les choses de ce monde, n'est qu'un mot qui ne peut et ne doit passer dans le domaine des faits qu'appuyé sur la science et la sanction suprême de l'expérimentation. Étudions donc les systèmes de ces hommes dévoués et sincères qui affirment qu'il existe un remède aux vices des sociétés modernes. Laissons de côté ceux dont les théories dangereuses commenceraient par faire table rase et ne peuvent s'asseoir que sur les ruines et les débris de l'antique et respectable édifice du passé. A ceux-là nous n'avons rien à dire, et nous ne voulons rien apprendre d'eux. Nulle théorie, si brillante soit-elle, ne doit être écoutée si elle ne peut être expérimentée en petit, dès à présent, sans blesser aucune croyance politique ou religieuse, et à la condition encore de respecter toutes les positions acquises. Mais aussi celles qui se présentent avec ce caractère pacifique ont droit de se faire écouter, et il est du devoir de tous de ne pas les condamner sans les entendre.

Rêverie, utopie, impossibilité, quel sens accorder désormais à ces mots, boucliers éphémères de l'ignorance et de la stupidité? Il n'est pas un fait acquis, pas un préjugé vulgaire, pas un lieu commun qui n'ait commencé par être une nouveauté, une rêverie, une impossibilité. Que d'utopies réalisées depuis cent ans! Un enfant, aujourd'hui, démontre le mouvement de la terre, et Galilée fut torturé dans

les cachots de l'Inquisition pour avoir osé avancer cette impossibilité blasphématoire du mouvement de la terre. C'est au nom de Dieu même qu'on le condamnait, au nom de ce Dieu qui a lancé notre atome planétaire au milieu de ce grand mouvement des mondes qui gravitent dans l'espace et dans l'éternité.

L'une des plus hautes et des plus complètes intelligences de l'antiquité, Aristote était convaincu que l'esclavage était une institution sociale nécessaire, et que le travail était impossible sans esclaves. Au moyen âge, les esprits les plus éminents étaient convaincus que le servage était juste et indispensable. Aujourd'hui, l'on est convaincu, au même titre, que le morcellement agricole et le salariat sont l'idéal des institutions humaines. On est convaincu de prime saut, *à priori*, sans vouloir étudier et les poings dans les oreilles, qu'il n'y a pas d'organisation possible du travail, parce que l'homme hait et déteste absolument le travail; parce Dieu, qui a fait du travail la condition de l'existence même de l'homme, l'a maudit et en a fait un châtiment!!!...

Le travailleur a été tour à tour esclave, serf, fermier, salarié. Pourquoi ne serait-il pas associé? Le travail a été monopolisé, il est aujourd'hui anarchique; pourquoi ne serait-il pas organisé? Qui donc osera prendre la voix de Dieu, pour dire à l'humanité, qui toujours marche: « Tu n'iras » pas plus loin! »

Angers. (Maine-et-Loire.)

TABLE

DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

